SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20190925-25092019p5-DE Date de télétransmission : 26/09/2019 Date de réception préfecture : 26/09/2019

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78 Membres en fonction : 78

Membres présents : 57

Membres absents : 21 Procurations : 11 Séance du 25 septembre 2019

Sous la Présidence de M. Alain GIRNY

Président de Saint-Louis Agglomération

5^{ème} QUESTION

ZAC du Technoport

<u>Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC</u> (DELIBERATION n°2019-150)

Rappel du contexte et objectifs de l'opération projetée

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, SLA dispose de la pleine compétence pour créer de nouvelles zones d'activité économique.

Il est également rappelé que par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil de Communauté a déclaré la zone d'activité du Technoport d'intérêt communautaire et qu'en conséquence, SLA dispose de la compétence pour lancer une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au sein du périmètre ci-annexé.

En vertu des articles L.103-2 et L.103-4 du Code de l'urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil de Communauté.

Par délibération en date du 26 septembre 2018, le Conseil de Communauté a ainsi approuvé les objectifs poursuivis par le projet de ZAC sur le secteur du Technoport et le périmètre des études préalables :

- Remodeler cette partie du territoire français pour en faire un quartier mixte à dominante d'activités tertiaires, économiques et commerciales dans l'esprit des grands pôles urbains contemporains ;
- Créer les conditions du développement d'un pôle d'activités de haut niveau profitant de la proximité des infrastructures de déplacement et de la dynamique économique bâloise ;
- Matérialiser la porte d'entrée de l'agglomération bâloise ;
- Développer de nouvelles fonctions urbaines venant compléter l'offre du reste de l'agglomération trinationale ;
- Optimiser la mise en place de la plate-forme multimodale air-fer-route et modes doux grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces venant irriguer l'ensemble du territoire.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté doit être l'opportunité pour le territoire de mettre en œuvre un projet urbain permettant de développer un projet coordonné, cohérent et harmonieux s'appuyant sur un site exceptionnel du point de vue de son accessibilité ainsi que de sa situation qui est au cœur d'une des agglomérations les plus denses d'Europe.

Par la même délibération en date du 26 septembre 2018, le Conseil de la concertation préalable à la création de la ZAC et défini les modalités de la concertation suivantes :

- ✓ Organisation de trois réunions publiques. Elles seront ouvertes à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux professionnels du monde économique qui seront invités, soit par voie de presse, soit par le bulletin de la Communauté d'Agglomération.
- ✓ Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.
- ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures des mairies de Saint-Louis et Hésingue et du siège de SLA.
- ✓ Mise à disposition aux heures d'ouvertures au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

Pour être prises en compte, les observations du public devront être déposées au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique de concertation.

Le Conseil de Communauté a autorisé le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

Bilan de la concertation

Le tableau suivant retrace la mise en œuvre des différentes modalités de concertation telles qu'elles ont été définies par le Conseil de Communauté :

Modalités de concertation	Moyens mis en œuvre	Date de l'événement
Réunion publique n° 1 : échanges sur l'état initial	Réunion publique à la Comète de Hésingue (16 rue du 20 novembre). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet.	5 mars 2019 de 18h00 à 20h00
Réunion publique n° 2 : échanges sur les scénarii d'aménagement	Réunion publique au Foyer St Charles de Saint Louis (20 rue de l'Eglise). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet.	10 avril 2019 de 18h00 à 20h00
Réunion publique n° 3 : échanges sur le projet d'aménagement	Réunion publique à la Comète de Hésingue (16 rue du 20 novembre). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet.	7 mai 2019 de 18h00 à 20h00
Informations dans le bulletin de la Communauté d'Agglomération ou dans la presse locale	Les réunions publiques ont fait l'objet d'annonces légales publiées dans le journal L'Alsace et les DNA. + 1 parution de la 3 ^{ème} réunion dans le bulletin de SLA d'avril 2019.	L'Alsace et DNA du 23 février 2019 L'Alsace et DNA du 02 mars 2019 L'Alsace et DNA du 30 mars 2019 L'Alsace et DNA du 06 avril 2019 L'Alsace et DNA du 27 avril 2019 L'Alsace et DNA du 4 mai 2019 Mieux ensemble Avril 2019

		posession and the second
		Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20190925-25092019p5-DE
Supports de communication et dossier présentant l'opération d'aménagement	Un dossier présentant l'opération a été mis à la disposition du public dans les locaux de Saint-Louis Agglomération et des mairies de Saint-Louis et Hésingue. Il a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études par les documents présentés lors des réunions publiques. Des panneaux exposant le diagnostic, les scénarii puis le parti d'aménagement retenu ont été mis à la disposition du public dans les mêmes conditions.	Dule de lélétransmission : 26/09/2019 au 22 mai 2019 (dossier) Du 6 mars au 22 mai 2019 (panneaux diagnostic) Du 11 avril au 22 mai 2019 (panneaux scénarii) Et du 13 mai au 22 mai 2019 (panneaux parti d'aménagement retenu)
Registre d'observation	Le registre a été mis à la disposition du public dans les locaux de SLA à partir du 27 septembre 2018 et jusqu'au 22 mai 2019 soit 15 jours après la troisième réunion publique.	Du 27 septembre 2018 au 22 mai 2019
Adresse mail	L'adresse mail concertationADT@agglo-saint-louis.fr a été communiquée au public dès le 27 septembre 2018 (site internet de SLA et dossier associé au registre de concertation) puis rappelée sur tous les supports diffusés via internet ou lors des réunions publiques.	Du 27 septembre 2018 au 22 mai 2019
Onglet spécifique sur le site internet de SLA	Un onglet spécifique a été créé dès le 27 septembre 2018. Les diaporamas présentés lors des réunions publiques ont été proposés en téléchargement au fur et à mesure de leur réalisation.	Du 27 septembre 2018 au 22 mai 2019
Prise en compte des observations du public	Les observations du public ont été recueillies par voie postale, par mail et dans le registre de concertation sur l'ensemble de la période définie par le Conseil de Communauté.	Du 27 septembre 2018 au 22 mai 2019
Modalités complémentaires	Les communes de Saint-Louis et Hésingue ont annoncé les trois réunions publiques par voie	Du 06 mars 2019 au 07 mai 2019

Les supports de présentation et les annonces listés ci-dessus sont annexés au présent bilan.

d'affichage en mairie.

Les modalités de concertation définies par le Conseil de Communauté ont été respectées. Des initiatives complémentaires ont été prises par les communes de Saint-Louis et Hésingue, concourant à la bonne information du public.

La participation est restée modeste, vu l'ampleur du projet.

Type de participation	Analyse quantitative	
Réunion publique du 5 mars 2019	Public composé de 40 personnes	
Réunion publique du 10 avril 2019	Public composé de 26 personnes	
Réunion publique du 7 mai 2019	Public composé de 54 personnes	
Observations recueillies dans le registre de concertation	Aucune	
Observations recueillies par courrier	Aucune	
Observations recueillies par mail	1	

Les questions ou remarques recueillies lors des réunions publiques et les réponses apportées sont présentées <u>dans le bilan annexé.</u>

Les modalités de concertation mises en œuvre ont permis une bonne participation du public qui a très majoritairement adhéré au projet. Les observations recueillies ont permis :

- de confirmer la pertinence du projet de ZAC ;
- d'arrêter un scénario d'aménagement et une programmation parmi plusieurs possibilités ;
- de préciser les attendus des cyclistes quant à l'aménagement des voies vertes, que les concepteurs prendront en compte lors de leurs études ;
- d'affirmer les ambitions environnementales du projet urbain et de rassurer la population ;
- de prendre en compte les questions de qualité de l'air et de bruit qui seront traitées de manière détaillée et avec attention dans le cadre de l'étude d'impact ;
- de confirmer l'intérêt de la mise en place d'un Comité de préfiguration pour assurer une bonne complémentarité et des synergies avec les commerces, services et activités présents sur le territoire.

En conséquence, la procédure de création de la ZAC peut être poursuivie. L'avis de l'Autorité Environnementale sera recueilli puis l'ensemble du dossier de création-réalisation fera l'objet d'une mise à disposition du public conformément aux articles L.123-2 et L.123-19 et suivants du Code de l'environnement. Ce dossier sera complété par le présent bilan de la concertation et par l'avis de l'Autorité Environnementale.

A l'échéance de cette procédure, le Conseil de Communauté sera appelé à délibérer sur le bilan de la mise à disposition du public et sur la création de la ZAC.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et L.103-4;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 26/09/18 ayant déclaré la zone d'activité du Technoport d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 26/09/2018 ayant défini les objectifs et les modalités de concertation préalables à la création de la ZAC du Technoport ;

Vu le bilan de la concertation présenté en annexe.

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20190925-25092019p5-DE Date de télétransmission : 26/09/2019 Date de réception préfecture ; 26/09/2019 Concertation présenté ;

Le bilan de la concertation sera mis à la disposition du public, dans le même temps que le dossier de création-réalisation de la ZAC et que l'avis de l'Autorité Environnementale, dans le cadre de la procédure de participation du public prévue au Code de l'environnement.

Le Président

Alain GIRI

Après délibération, le Conseil de Communauté

🔖 approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme, Saint-Louis, le 26 septembre 2019

5/5



ZAC du TECHNOPORT

Bilan de la concertation publique

Septembre 2019



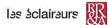














Bilan de la concertation

1. PREAMBULE	
1.1 Presentation de la concertation	3
1.2 Modalites de la concertation	3
2. SYNTHESE DE LA CONCERTATION	4
2.1 THEMES PRINCIPAUX DEBATTUS LORS DE LA CONCERTATION	4
2.2 EFFETS DE LA CONCERTATION SUR LA SUITE DU PROJET	8

1. Préambule

1.1 Présentation de la concertation

Ce document présente le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport portée par Saint-Louis Agglomération sur les communes de Saint-Louis et Hésingue.

Les articles L103-2 et L103-4 du Code de l'urbanisme prévoient en effet que les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement doivent organiser une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, préalablement à la création de la ZAC. Les modalités de la concertation ont été délibérées par le Conseil Communautaire dans sa séance du 26 septembre 2018.

Cette concertation s'est déroulée du 27 septembre 2018 au 22 mai 2019. La figure ci-dessous rappelle les différentes étapes de la concertation.

Après la phase de concertation, le public restera associé au processus décisionnel dans le cadre des procédures spécifiques de mise à disposition de l'étude d'impact du projet, et des enquêtes publiques susceptibles d'être organisées sur des aspects spécifiques (autorisation environnementale etc...).

1.2 Modalités de la concertation

La concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes :



- Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, pour la publication des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que d'une adresse mail dédiée permettant recueillir des observations et commentaires.
- Mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations du public.
- Réunion publique n°1 à la Comète à Hésingue, le 5 mars 2019 à 18h.
- Réunion publique n°2 au Foyer Saint-Charles à Saint-Louis, le 10 avril 2019 à 18h.
- Réunion publique n°3 à la Comète à Hésingue, le 7 mai 2019 à 18h.
- Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement au siège de SLA ainsi qu'en mairies de Saint-Louis et Hésingue.

La date limite de contribution du public est fixée au 22 mai 2019, soit quinze jours après la dernière réunion publique du 7 mai 2019.

2. Synthèse de la concertation

2.1 Thèmes principaux débattus lors de la concertation

L'ensemble des échanges opérés dans le cadre de la concertation publique, notamment lors des réunions publiques ainsi que par courrier sont détaillés précisément en annexe.

Ces échanges sont synthétisés dans les 3 grands thèmes suivants :

Economie

- Les effets attendus par SLA :
 - Création de 4000 emplois
 - Rééquilibrage économique dans l'agglomération tri-nationale
 - Impact limité sur le commerce existant
 - Développer la fréquentation touristique et la notoriété du territoire
 - Soutenir la dynamique de quartier d'affaires par le développement d'une nouvelle gamme de commerces et de loisirs
- Les mesures prises par SLA:
 - Instauration d'un comité de préfiguration multi-partenarial du Pôle de Loisirs et de Commerces en avril 2019 associant les communes, les chambres consulaires, les acteurs institutionnels, culturels et touristiques, du développement durable, de l'emploi, ainsi que les commerçants locaux (cf. rôle du Comité ci-après).
- Les avis, observations et préconisations du public :
 - Les avis sont globalement positifs quant à la création d'une nouvelle offre commerciale, la majorité du public estimant que l'offre actuelle sur le territoire de SLA est insuffisante.
 - Des doutes sont cependant émis quant aux impacts du futur Pôle de Loisirs et de Commerces sur les commerces du centre-ville, et sur l'émergence d'une attractivité (création d'un nouveau « centre-ville »).
 - Une demande a été formulée vis-à-vis de la création d'une zone à réglementation spécifique pour soutenir l'emploi, ainsi que la détaxe des produits.
- Les réponses de SLA:
 - Consciente de cet enjeu de concurrence commerciale, SLA a mis en place le comité de préfiguration qui aura notamment pour objectif :

- ✓ d'encourager l'appropriation du projet par les acteurs socio-économiques du territoire
- √ de développer la complémentarité et les synergies avec les activités déjà présentes sur le territoire et les projets futurs
- ✓ de favoriser l'effet multiplicateur du Pôle sur l'attractivité, l'économie, la formation et l'emploi du territoire
- ✓ de solliciter les acteurs du territoire pour favoriser l'émergence de projets locaux et touristiques, facteurs de différenciation du pôle.
- Le Pôle de Loisirs et de Commerces cible des boutiques haut de gamme non présentes actuellement sur le territoire
- L'instauration d'une zone franche n'est pas envisageable
- Le comité de préfiguration travaille à ce que la détaxe soit opérante sur tout le territoire de SLA et pas uniquement sur le site du Technoport

Mobilité

- Les effets attendus par SLA:
 - Augmentation du nombre de véhicules sur le réseau routier à terme
 - Suppression du report du trafic de transit des parties urbanisées
- Les mesures prises par SLA:
 - Extension du tram 3 jusqu'à l'EuroAirport
 - Augmentation du cadencement de bus et mise en place de nouvelles lignes en provenance du Sundgau
 - Mise en place de parkings de co-voiturage et de parkings-relais au niveau des gares en amont de Saint-Louis
 - Création d'un parking silo de 4 500 places dans le Pôle de Loisirs et de Commerces dont une partie pourra être mutualisée sous forme de P+R
 - Création de liaisons cyclables en site propre et maillage avec le réseau cyclable existant
 - Création d'une connexion piétonne entre la Gare de Saint-Louis et l'EAP
 - Plans de déplacement inter-entreprise
 - Réaménagement du réseau routier : projet 5A3F
- Autres mesures prévues :
 - Nouvelle liaison ferroviaire EAP
- Les avis, observations et préconisations du public :
 - Des inquiétudes ont été émises quant à l'augmentation du trafic liée à la création de nouveaux programmes sur le Technoport.
 - Le schéma viaire proposé à été questionné, dans le but de créer un shunt au niveau du chemin du Hellhof pour fluidifier la circulation à l'échelle de l'Agglomération.

- La création d'un passage sous voie ferrée pour réduire les bouchons sur la rue de Mulhouse a été proposée.
- · Le tracé du tram a été questionné.
- Les associations de cyclistes ont émis le souhait d'être associées en amont de la conception, et ont émis de fortes inquiétudes vis-à-vis de l'état actuel des pistes (manque de visibilité des pistes, les barrières de sécurité qui constituent des obstacles).

Les réponses de SLA :

- Vis-à-vis de l'augmentation du trafic liée à la création de nouveaux programmes sur le Technoport, la réponse de SLA est double: favoriser les mobilités alternatives au sein du Technoport ainsi que restructurer le réseau routier existant avec le projet 5A3F qui a fait luimême l'objet d'une concertation spécifique. Les études de circulation démontrent que, malgré les nouvelles constructions, la fluidité routière sera améliorée par rapport à la situation existante.
- Pour la création d'un shunt au niveau du chemin du Hellhof, SLA n'a pas prévu de rendre le chemin du Hellhof circulable afin de créer une véritable liaison douce à son niveau. Les modélisations de circulation concluent que le système viaire n'a pas besoin de ce shunt.
- Pour le passage sous voie ferrée, SLA ne peut pas financer un tel ouvrage aujourd'hui, mais une réalisation à long terme reste envisageable.
- La prolongation du tram a fait l'objet d'une concertation spécifique. Le tracé n'est pas encore figé, deux options restent ouvertes (Est et Ouest du Technoport) au stade de la concertation.
- Les préconisations des associations de cyclistes quant à la création de voies vertes desservant et traversant le site du Technoport, d'efficacité, de sécurité et de confort ont été prises en compte par SLA. Au-delà des pistes cyclables qui constituent un moyen de détente en famille, la liaison cycles principale du Technoport sera aménagée comme une vélo route, reliant la gare à l'EAP pour les trajets liés au travail ce qui répond au souhait de mobilité alternative exprimé par les cyclistes Ludoviciens. L'avancement du projet en phase AVP prévoit des parkings vélos aux arrêts tram, afin de faciliter l'usage des modes doux pour les trajets domicile-travail. De plus, les stationnements vélos aux abords des commerces seront bien évidemment prévus. Les associations de cyclistes seront consultées en phase PRO et pourront faire des remarques complémentaires sur la conception plus fine des ouvrages.

Environnement

- Les effets attendus par SLA:
 - Impacts sur l'air et le bruit
 - Restauration d'un corridor écologique entre la Petite Camargue et les collines du Sundgau (biodiversité)
 - Création d'un espace naturel ouvert d'environ 30ha (20 ha de parc public + 10 ha de parc aménagé autour du Pôle de commerces) comprenant un golf rustique de 9 trous, espace de détente et de promenade pour les salariés du site et les habitants alentours
 - Contribution à une meilleure qualité de vie pour les salariés aux alentours et pour la population de l'agglomération de Saint-Louis.

- Les mesures prises par SLA:
 - Prescriptions thermiques et de développement durable applicables aux constructions selon les principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou équivalent, parkings en silo, ...etc
 - Développement des modes actifs et des transports publics
 - Renaturation du Liesbach
- Les avis, observations et préconisations du public :
 - Des doutes ont été émis quant à la création d'un parc à proximité de l'EAP et de l'autoroute, notamment vis-à-vis de la pollution de l'air et des nuisances sonores.
 - Des doutes ont été émis quant à la création d'un golf au sein d'un parc, au regard de la sécurité de ses usagers et de sa capacité à s'adresser à un public large.
 - Le public a rejeté deux scénarios d'aménagement, moins avantageux en matière environnementale, et notamment un scénario sans parc, pour retenir celui qui présente le meilleur équilibre entre économie et environnement. SLA a poursuivi ses études sur ce scénario.
 - La restauration du corridor écologique a suscité des questions quant à la gestion des obstacles amont et aval et la fonctionnalité.
 - Des questions ont également été posées sur l'adaptation du projet aux changements climatiques (panneaux solaires, limitation du stationnement, toitures végétalisées, limitation des emprises imperméables, infiltration des eaux pluviales...).
 - Enfin, une gêne des futurs habitants a été soulevée vis-à-vis du plan d'exposition au bruit de l'EAP.

- Les réponses de SLA:

• Les analyses du site démontrent que la qualité de l'air est conforme aux seuils sanitaires. Le parc devrait jouer un rôle de régulateur par l'absorption d'une partie des polluants. La création d'un parc à proximité directe d'infrastructure s'inspire de parcs locaux aménagés dans des conditions similaires du côté suisse de l'agglomération trinationale.

Ces aspects seront étudiés avec attention lors des prochaines phases et en particulier dans le cadre de l'évaluation environnementale en cours d'élaboration. Une analyse sera menée de manière approfondie pour évaluer l'impact du projet Euro3lys en matière de qualité de l'air et de nuisances sonores et vérifier que le projet respecte les normes environnementales en vigueur.

D'autre part, il est rappelé que le site n'accueillera pas de logement.

• Le golf préconisé dans le projet est un golf de proximité inséré dans la ville et ouvert au public, à l'inverse des golfs clos et excentrés réservés à une élite initiée. De plus, il sera qualifié de rustique par ses aménagements naturels et sa gestion non intensive. Sans clôture ni restriction d'accès, il permettra à tout un chacun de découvrir la pratique de ce sport.

D'autre part, l'aspect sécurité sera pris en compte dès la conception pour limiter les risques. Une signalétique sera mise en place pour les usagers du parc et du golf. Si nécessaire, des protections ponctuelles seront posées. D'autres golfs intégrés du même type existent depuis de nombreuses années comme à Chalon-Sur-Saône et sont sécures.

- Le corridor que constituera le Liesbach renaturé ne sera pas un corridor pour la grande faune, mais constituera par la diversité des aménagements une continuité de milieux de la PCA à Hésingue permettant le déplacement de petites espèces (oiseaux, lézards et crapeaux).
- En matière d'énergies renouvelables, le scénario énergétique est en cours d'étude et sera précisé.

SLA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique à travers la mise en place d'une réflexion énergétique visant à favoriser les énergies renouvelables et la mise en place de prescriptions d'isolation acoustique et thermique pour les futures constructions.

Ainsi, les futurs bâtiments de la ZAC devront respecter le référentiel « Saint Louis 2030 vers une ville neutre en carbone » ou équivalent.

S'agissant du Pôle de Loisirs et de Commerces, une certification de haut niveau BREEAM niveau excellent (stationnements intégrés, toiture végétalisée...) est visée.

• Le projet prend en compte le Plan d'Exposition au bruit de l'EAP en vigueur, et il n'y aura pas de logements créés sur la ZAC.

Sur ces trois grands thèmes, le public aura l'opportunité de s'exprimer à nouveau :

- Lors des comités de préfiguration pour les questions économiques.
- Lors de la mise à disposition du public de l'évaluation environnementale pour les questions en matière d'économie, de mobilité et d'environnement et lors des enquêtes publiques à venir.

2.2 Effets de la concertation sur la suite du projet

Les trois réunions publiques ont mobilisé respectivement 40, 26 et 54 auditeurs.

Le public s'est exprimé sur les différentes thématiques lors des trois réunions publiques :

- Lors de la première réunion, le public a reçu avec enthousiasme la proposition de compléter l'offre commerciale. Il a émis des doutes sur la création d'un parc et d'espaces naturels proches d'infrastructures et a préconisé la création de voies vertes destinées à rendre la pratique du vélo confortable, efficace et sécure.
- 2) Lors de la seconde réunion publique, trois scénarios ont été soumis à l'avis du public.
 - un premier scénario d'une rue centrale, avec parc périphérique ;
 - un second scénario d'un parc central, avec rues périphériques ;
 - un troisième scénario, de renforcement du programme bâti en remplacement du parc, suite aux remarques émanant de la première réunion publique portant sur la programmation d'un parc dans le Technoport.

Le public s'est exprimé de manière unanime en faveur du second scénario d'aménagement présentant le meilleur équilibre en matière économique, environnementale et de mobilité.

La seconde réunion publique a également permis de répondre de manière plus approfondie aux questions posées par le public lors de la première réunion. Le public a salué cette méthode itérative, que SLA a choisi d'utiliser pour la concertation.

3) Lors de la troisième réunion publique, le second scénario a donc été détaillé de manière opérationnelle par les urbanistes.

Les préconisations du public sur la création de voies vertes de la première réunion publique ont été suivies et détaillées.

Le projet a reçu de manière générale un écho très favorable du public à l'issu de la troisième réunion publique, en particulier sur ses ambitions environnementales.

En synthèse, tout au long des trois réunions la population qui s'est exprimée a très majoritairement reconnu la pertinence du projet tant dans sa programmation que dans son parti d'aménagement. Certains participants ont émis des réserves vis-à-vis des enjeux climatiques, de la dégradation de l'environnement et de l'augmentation du trafic automobile. Le projet du Technoport s'inscrit largement dans un parti d'aménagement vertueux, favorisant les mobilités alternatives, restaurant un corridor écologique ... SLA restera attentive aux sujets environnementaux dans les phases à venir, notamment dans le cadre de l'évaluation environnementale.

En conclusion, la concertation a permis:

- de confirmer la pertinence du projet du projet de ZAC.
- d'arrêter un scénario d'aménagement et une programmation parmi plusieurs possibilités.
- de préciser les attendus des cyclistes quant à l'aménagement des voies vertes, que les concepteurs prendront en compte lors de leurs études.
- d'affirmer les ambitions environnementales du projet urbain et de rassurer la population.
- de prendre en compte les questions de qualité de l'air et de bruit qui seront traitées de manière détaillée et avec attention dans le cadre de l'étude d'impact.
- de confirmer l'intérêt du Comité de préfiguration pour assurer une bonne complémentarité et des synergies avec les commerces, services et activités présents sur le territoire.

Ces préoccupations ont été prises en compte dès la conception et continuent d'être au cœur de l'évolution du projet.

Annexe 1 Délibération du Conseil de Communauté n°2018-140

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20180926-26092018p17-DE Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78 Séance du 26 septembre 2018

Membres en fonction : 78 Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN

Membres présents : 61

Membres absents : 17 1er Vice-Président de Saint-Louis Agglomération

Procurations : 12

17ème QUESTION

ZAC du TECHNOPORT

(DELIBERATION n°2018-140)

Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création de la ZAC

1. Contexte et objectifs de l'opération projetée

Une Agglomération trinationale au cœur de l'Europe

L'Agglomération bâloise constitue un des plus forts pôles de développement économique en Europe. La qualité de ses infrastructures, notamment de transport, ainsi que l'importance des sociétés qui y ont installé leurs sièges sociaux et centres de développement constituent un véritable moteur de croissance qui propulse cette Agglomération au tout premier plan des régions occidentales les plus dynamiques.

L'originalité de cette Agglomération repose également sur son implantation trinationale permettant de profiter des atouts et des spécificités de trois pays, trois cultures, trois marchés intérieurs. La création dans les années 90 d'instances transfrontalières de coopération et de développement a permis la mise en place de stratégies concertées, voire communes, permettant d'imaginer l'Agglomération de demain. Il s'agit désormais de tirer parti de l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux communes françaises du territoire en développant des projets pensés à l'échelle métropolitaine.

Le renforcement de la partie française de l'Agglomération

La partie française de l'Agglomération trinationale de Bâle a mené depuis plusieurs années une importante réflexion sur le développement de nouvelles fonctions métropolitaines en accompagnement de l'évolution du pôle bâlois. L'objectif est de profiter de cette dynamique de développement tout en mettant en place les équipements et les zones d'activités et résidentielles indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'Agglomération.

Saint-Louis Agglomération (SLA) a décidé de valoriser les terrains détenus par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport en s'engageant dans une opération d'aménagement de grande envergure visant à reconfigurer le secteur situé à l'Est de L'EuroAirport. Le « Technoport » doit devenir un nœud essentiel du développement de la partie française de l'Agglomération. Sa situation unique au regard des infrastructures de déplacement le destine à devenir un des nouveaux centres nerveux de l'Agglomération en associant d'importantes activités tertiaires, commerciales et de loisirs intégrés dans un vaste ensemble paysager.

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20180926-26092018p17-DE Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018

Un quartier au cœur de l'Agglomération

Ce quartier, situé à quelques pas de l'EuroAirport, et bientôt connecté au centre de la métropole par l'extension de la ligne 3 du tram bâlois offre une opportunité exceptionnelle qu'il convient de valoriser au mieux. La mise en place d'une importante opération de restructuration de ce site qui constituera demain indéniablement, avec l'ensemble des projets EURO3LYS, la porte d'entrée Nord de l'ensemble de l'Agglomération est indispensable. Il s'agit de définir la forme à donner à ce quartier tout en déterminant les fonctions urbaines devant y être installées afin d'imaginer, puis de réaliser, une opération qui fera sens pour Saint-Louis Agglomération, mais plus largement encore pour l'ensemble de l'Agglomération bâloise.

C'est avec cette ambition, que SLA souhaite développer un projet respectueux de l'environnement, alliant une architecture contemporaine et une ambiance marquée par la présence de vastes ensembles paysagers. Un quartier qui relèvera également le défi d'être ancré dans son territoire et ouvert sur le monde, profitant d'une plate-forme multimodale unique dans le Grand Est tout en privilégiant le cadre d'un parc où le citoyen et le piéton devra se sentir bien.

Les grands objectifs de l'aménagement du Technoport sont les suivants :

- Remodeler cette partie du territoire français pour en faire un quartier mixte à dominante d'activités tertiaires, économiques et commerciales dans l'esprit des grands pôles urbains contemporains;
- Créer les conditions du développement d'un pôle d'activités de haut niveau profitant de la proximité des infrastructures de déplacement et de la dynamique économique bâloise ;
- Matérialiser la porte d'entrée de l'Agglomération bâloise ;
- Développer de nouvelles fonctions urbaines venant compléter l'offre du reste de l'Agglomération trinationale;
- Optimiser la mise en place de la plate-forme multimodale air-fer-route et modes doux grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces venant irriguer l'ensemble du territoire.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté doit être l'opportunité pour notre territoire de mettre en œuvre un projet urbain permettant de développer un projet coordonné, cohérent et harmonieux s'appuyant sur un site exceptionnel du point de vue de son accessibilité ainsi que de sa situation qui est au cœur d'une des agglomérations les plus denses d'Europe.

2. Concertation préalable

Il est rappelé que la zone vient d'être déclarée d'intérêt communautaire par la délibération n°2018/139 du 26 septembre 2018, et qu'en conséquence, Saint-Louis Agglomération dispose de la compétence pour lancer une procédure de ZAC au sein du périmètre ci-annexé.

En vertu de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil Communautaire.

.../...

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20180926-26092018p17-DE Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de ZAC du Technoport ;
- d'approuver le périmètre des études préalables (ci-annexé) ;
- d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC ;
- de définir les modalités suivantes de la concertation :

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- ✓ Organisation de trois réunions publiques. Elles seront ouvertes à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux professionnels du monde économique qui seront invités, soit par voie de presse, soit par le bulletin de la Communauté d'Agglomération.
- ✓ Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.
- ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures des mairies de Saint-Louis et Hésingue et du siège de SLA.
- ✓ Mise à disposition aux heures d'ouvertures au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

Pour être prises en compte, les observations du public devront être déposées au plus tard 15 jours après la deuxième réunion publique.

- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

Après délibération, le Conseil de Communauté

supprouve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme, Saint-Louis, le 27 septembre 2018

Pour le Président empêché,

Jean-Marc DEICHTMANN, 1^{er} Vice-Président



Projet du Technoport - Plan de situation -

Accusé de réception en préfecture 168-200066058-20180926-26092018p17-DE Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018

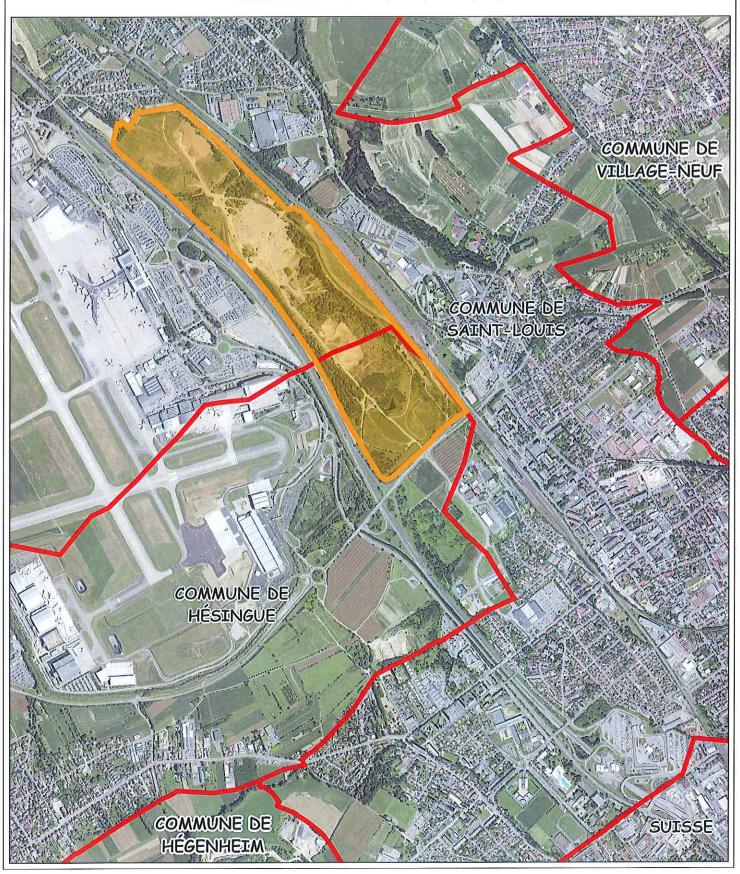


1:12 500

0 200 400 Mètres

* Limite de commune : IGN, BD TOPO 2015 * Vue aérienne : BD ORTHO IGN 2015 Paris (CIGAL 2015 - www.cigalsace.org) * Projet du Technoport : SLA, Service SIG et Direction de l'Aménagement, Septembre 2018 Edité le 17/09/2018 par CB/SLA - Réf : 2018_082_Technoport

Plan établi à titre indicatif et n'ayant aucune valeur juridique



Annexe 2 Publicités de la concertation

L'ALSACE SAINT-LOUIS

g 9, Crolsée des Lys 68300 Saint-Louis F Tél. 03.89.69.13.40 Franil:
ALSredactionSLO@lalsace.fr

Internet : www.lalsace.fr Service lecteurs : 09.69.32.80.31. Agenco : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Agence fermée tous les samedis. Secrétaire à la rédaction :

03.89,69,56,03 Service publicité : 06,48.96.87,77

LES URGENCES.

Sapeurs pomplers : 18 Ambulances Iudoviciennes : 03.89.69.10.00; Saint-Louis secours ambulances: 43b, rue du 1"-Mars, Saint-Louis, 03.89.32.76.14 Gendarmerle de Saint-Louis : 03.89.69.15.40. De Hagenthal : 03.89,68.50.01. De Slerentz: 03.89,81,53,11 ou 17 Urgence gaz : 09.69.32.35.92. Urgence eau/assainisse-ment: 09.69.32.35.54. Elektra Birseck : 03.89.89.76.40. Hunelec: 03,89,89,76,24. Urgence électricité Huningue : 03.89.67.78.38. EDF 24 h/24: Information: 08.10.38.93.00, dépannage: 08.10.33.31.68 GDF: 03.89.57.27.28.

SIERENTZ

Marcher pour ramasser les déchets

La première marche citoyenne appelée Sierentz ville propre aura lieu dimanche 24 février. Rendez-vous à partir de 9 h 30, devant la salle L'Agora.

« Ce sera notre baptême du feu », avance le collectif qui, dimanche, organise la première marche ci-toyenne appelée Sierentz ville propre. Ce groupe est constitué propre. Ce groupe est constitue de celles et ceux qui alimentent, Jour après jour, deux sites amis et complémentaires sur Facebook, tous deux dédiés à l'information sierentroise en général et à l'environnement en particulier.

ronnement en particulier.

« On s'est rencontrés un peu par hasard sur Facebook, Três vite, nous nous sommes três blen entendus, partageant le même objectif en dépit de notre différence d'âge: de 23 ans pour le plus âgé d'entre nous », explique Cynthia Goepfert, membre du collectif. Raphaël Hasa avait ouvert la page « Sierentz, Sierentzoises » - à présent 605 amis-des l'été dernier. André Beck lui a embolté le pais, au début de l'année 2019, avec « Sierentz pour notre environnement et notre funotre environnement et notre fu-

tur n -77 amis-, qui est plus axé sur la préservation du cadre de vie. « Après s'être rencontrés et ovoir portagé le plaisir de vivre ou d'avoir vécu à Sierentz, nous avons lous émis le même désir de garder nos villages du pays de Sierentz les plus propres possi-

Encourager la population à faire un geste pour l'environnement

Organisée avec le concours de la Organisée avec le concours de la commune, qui fournit une partie du matériél de ramassage, la mar-che Sterentz ville propre. Vise d'abord à « donner l'exemple et encourager la population à faire un geste pour l'environnement. Les participants pourront venir en famille, entre omis et accompa-gnés de chiens », Dimanche, pour sa premiter grande manifestation sa première grande manifestation qu'elle souhaite conviviale, le col-



Les membres du collectif organisateur de la marche viennent d'horizons divers mals partagent un même objectif, celui de la préservation du cadre de vie à Sierentz. Photo L'Abace/P.B.M.

lectif, composé d'André Beck, Audrey Mosimann, Raphaël Haas et Cynthia Goepfert, sera renforcé par Jérôme Barth et Régis Beley.

devant la salle L'Agora à Sierentz. Des petits groupes seront consti-tués et, tout en marchant, ils

collecteront « les déchets sauvages, grands et petits, qui jonchent le bord des routes et des sentiers de Sierentz », en suivant des par-

cours définis par avance, selon le nombre de participants. Pour une question de sécurité, les enfants seront dirigés vers des zones à circulation réduite. Quant aux personnes accompagnées de chlens -qui devront être tenus en laisse, elles emprunteront des parcours adaptés aux amis à quatre pattes. Un verre de l'amitié, offert par la commune, clôturera cette matinée.

tes organisateurs recommandent également aux marcheurs de se munir de leurs propres gilets de sécurité -afin d'être bien visibles des usagers de la route. Gants, masques, pinces à déchets et sacs sont également souhaités. Paul-Bernard MUNCH

SE RENSEIGNER Contacter Régis Beley au 06.50.24.54.89.

Pharmacies

La pharmacle de garde est Indi-quée sur la porte de toutes les pharmacles. Il est aussi possible d'appeler le 3237 (0,34 € la minu-te depuis un poste fixe) ou de consulter: le site Internet www.pharma68.fr

Permanences _____

Retraltés et seniors
• Alsid: Association locale de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées, 9, Croisée des Lys à Saint-Louis. Tél. 03.89,69,35.30.

Écoute téléphonique Alzhei-mer: 03.89.42.79.36, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Répon-deur 24 h sur 24.

deur 24 h sur 24.

• la Crolsée des services : service de soutien à domicile APA 68.
Fami emploi 68. Fanal (garde de nult), livraison de repas à domicile. 80, rue de Mulhouse à Saint-bouls, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13.30 à 18 h, 74(, 38.98.99.99.5).

Chronique religieuse

CULTE CATHOLIQUE Saint-Louis : di, 11 h, messe.

Saint-Pierre : sa. 18 h, messe. Notre-Dame : di. 9 h, messe.

CULTE PROTESTANT
Parolsse protestante de Saint-Louis: dl. 10 h 15, culte avec baptème; ve. 19 h 30, fournée mondale de la prière (la Slové-nle), au foyer parolsstal de Huningue.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Eglise avangélique mennonite La Ruche (27, rue Bellevue) : sa. 20h, groupe des jeunes : concert Lightclubberz à Mulhouse; di. 10 h, culte; lu. 20 h, rencontre de prière; me. 19 h 30, groupes de maison.

Eglise évangélique baptiste La Bonne nouvelle (9, rue du Para-dis) : di. 10 h, culte. Mardi et Jeudi, 20 h, rencontres de semai-

Église évangélique Assemblée de Dieu (24, rue de la Forge) : di. 10 h, culte avec accueit des en-fants ; ma. 19 h 30, partage de l'évanglie et prières.

À Sierentz CULTE CATHOLIQUE Communauté de paroisses de la Hardt aux collines

Steinbrunn-le-Haut : sa. 18 h. messe.

Schllerbach ; dl. 10 h, messe. Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux rives du Rhin

Helfrantzkirch : di. 10 h 30, mes-Kappelen (di. 9 h, messe) mina at

Bartenhelm : di. 9 h, messe à la chapelle.

Bartenholm-la-Chaussée: sa. 18 h, messe. Brinckheim: sa. 18 h, messe.

Kembs: dl. 10 h 30, messe. Communauté de paroisses Sierentz hôpital : dl. 9 h 45,

Waltenhelm: sa. 18 h 30, mes-

Koetzingue : di. 10 h, messe. Zaessingue ; dl. 9 h 30, messe. Magstatt-le-Haut ; dl. 11 h, mes-

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE (12 rue Poincaré): di. 10 h, cul-te; ma. 20 h, prière, témoigna-ges, partage biblique.

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses Terre d'envol

Hégenhelm : sa. 18 h, messe Hésingue : di. 9 h 45, messe. Michelbach-le-Bas : di. 9 h 45, messe. Buschwiller: dl. 11 h, messe.

Blotzhelm : dl. 18 h, messe à No-tre-Dame du Chêne.

Communauté de paroisses de la Source du prieuré Knoeringue : dl. 9 h 30, messe. Attenschwiller: dl. 10 h 45, messe.

Ranspach-le-Bas : sa. 18 h 30, messe dominicale anticipée. Communauté de paroisses des Terres du Landskron Liebenswiller: sa. 18 h 30, mes-

Hagenthal : di. 10 h, messe. Communauté de paroisses de l'Eau vive

Huningue : dl. 7 h 30, messe bas-

Rosenau : dl. 10 h, messe.

Village-Neuf : sa. 18 h, messe.

Village-Neur; 53. 18 n, messe.

CULTE PROTESTANT

Parolsse protestante de Huninque; id. 10 h 15, pas de culte à

Huningue mals culte unique à

Saint-Louis; "me. de-33 h 45 à

14 h 45 (ou, de; 16, hà 17, h selon

groupe), catéchisme; ve.

19 h 45, journée mondiale de

prière (préparée par des femmes

de Slovénie), suivie du verre de

l'amitié.

SAINT-LOUIS Agglomération

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 5 mars 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

Unitarian universalists

Unitarian universalists of Basel
Service religieux pour les anglophones (et bilingues) de la région transfrontalière. Pour les directions et renseignements supplémentaires, voir vww. uubasel.org. Les unitariens universalistes sont non dogmatiques et de théologie libérale (an open faith community).

Mémento /

Samedi 23 février Attenschwiller: cours de taille, au verger école, à 13 h 30. Hésingue: D'Firmo Schilling-môcht Bankrott, à la Comète, à 20 h 15.

Kembs-Loechié: cavalcade à 17 h 30 puis soirée à la salle polyvalente (entrée : 7 €, pas de réservation).

Huningue : Show les micros, au Triangle, à 20 h.

Sterentz: carnaval du club de football; salle; l'Agora, à 19 h. Tarifs: 10 €, prévente 8 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

Village-Neuf : Dis à ma fille que je pars en voyage, au RiveRhin, à 20 h.

Dimanche 24 février Leymen : cavalcade à 14 h.

Mercredi 27 février Saint-Louis: séance de compti-nes à la médiathèque Le Parnas-se, à 9 h.

leudi 28 février Saint-Louis: Apollinoire 14-18, concert spectacle sur le thème du rock, de la guerre et de la poésie, au Forum, à 20 h.

Vendredi 1º mars Hagenihal-le-Bas : bal des veu-ves, animé par l'orchestre D'Hardtwalder, salle polyvalen-te, à 21 h.

Saint-Louis : concert d'Agnès Mellon, auditorium du conserva-toire, à 18 h.

Samedi 2 mars Attenschwiller : bal de carnaval des conscrits, à la halle Liberté, à partir de 20 h.

porur de 20 h. Hésingue: D'Firma Schilling mocht Bonkrott, à la Comète, à 20 h 15. Saint-louis: séance de compti-nes en anglais pour enfants, mé-diathèque Le Parnasse, à 10 h 15.

Dimanche 3 mars Huningue : *Le récitol*, église de Garnison, à 16 h 30. Kembs: bourse multicollections, salle polyvalente, de 9 h à 17 h.

Lundi 4 mars Diotzheim : bal de carnaval de l'amicale des pompiers, avec l'orchestre Energy, palais Deau Bourg, à 20 h 30. Entrée 10 €.

Mardi 5 mars
Attenschwiller: bal de carnaval
des Zuckerpfilmie, halle de la
liberté, à partir de 20 h.
Saint-Louis: a teller informatique pour senjors, médathèque
Le Parnasse, de 10 h à 11 h.
Saint-Louis: ciné-club Lo Foule,
de King Vidor (1928). Ciné-concert avec (efrôme Fohrer, cinéma
La Coupole, à 20 h 30.

PORTE DU SUNDGAU

Los sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée · par le Conseil d'Administration à la date suivante :

le 29 mars 2019, à 19 h 15 Salle municipale des Sports, Brue du Bitz stade du Mouin - 68350 BRUNSTATT DIDENHEIN

Ordre du jour de la réunion :

1. Blenyenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte-rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

 Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
 Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration. 7. Elections au Conseil d'Administration, 6 sièges sont à pouryoir.

8. Elections au Conseil de Surveillance, 3 sièges sont à pourvoir'. 9. Réponses à vos questions,

10. Allocution de l'invité d'honneur,

11. Remise de la Médaille du travail. 12. Ciólure de l'Assemblée Générale.

Le Président du Consell d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Celsse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.



PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT





La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie BUTEAU HABRAI COMMERCE NATURE LOISTE

SAINT-LOUIS Agglomération

ALSACE MOTANIA





Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3(ys.fr

SAINT-LOUIS Echecs Les lycéens prêts à défier les meilleurs Français



La section échecs du lycée de Saint-Louis a brillé à Charleville-Mézières, de

Dans le cadre des activités UNSS, la section échecs du lycée Mermoz à Saint-Louis vient de s'illustrer en com-pétition, raffant le titre inte-racadémique dès sa premiè-re participation.

MISE SUR PIED par le jeune Noah Sesia, coach et joueur, la section d'échecs du lycée Jean-Mermoz de Saint-Louis s'inscrit dans la continuité d'actions mises en place dans les écoles primaires. Composée en grande partie de joueurs issus du club d'échecs de Huningue, l'équipe ludovide Huningue, l'équipe iudovi-clenne s'est engagée en cham-plonnats académiques. Leurs adversaires, à savoir les élèves du lycée de Ribeauvillé ainsi que du lycée Dartholdi de Colmar, ont finalement déclaré forfait, qualifiant de ce fait immédiatement les locaux pour l'échéance interacadémique à Charleville-Mé-

« Le tournoi proposé était de type 12/3, chaque joueur en tencontrait un autre sur des échiquiers hiérarchisés », a-t-il été précisé. Sarah Grei-ner, Noah Sesia, Constant Rohmer et Saphir Sahki ont Rollmer et sapint sankt ont brillamment remporté tous leurs matchs, algnant une victoire sans appel de 4/0. À noter que Sarah a rejoint le collecilf afin d'en assurer la mixité et que le jeune Quentin Wortlin a officié en tant que

ryothin a oriente en tant que jeune juge. Rendez-vous du 12 au 14 mars Cette consécration interrégio-nale a permis aux Ludoviciens de décrocher leur billet pour de decrocner leur bliet pour les champlonnats de France qui se disputeront du 12 au 14 mars à Vichy. Pations qu'en fins stratèges, ils s'applique-ront à déjouer les plèges et sauver leur rol.

Brigitte POUX

SAINT-LOUIS REGIO Club des entreprises

Lætitia Muespach, la lutte finale

Le Club des entreprises de Saint-Louis Regio a remis un chèque de 1000 € à la jeune championne de lutte Lætitia Muespach, vice-championne de France en titre.

soutien sportif, le Club des entreprises de Saint-Louis Regio a sélectionné la jeune cham-pionne de lutte Lætitla Muesponnede inter Lettra Mues-pach qui « représente un sport assez peu médiatisé », comme l'a noté Thierry Gre-der, le président, lors de la remise du chèque de 1000 € destiné à l'aider dans sa pro-

« Elle a du mérite »

Pour Lætitia, originaire de Village-Neuf, l'aventure a commencé dès l'âge de 5 ans au sein du club sulsse de Therwil. Son palmarès est éloquent et l'on y trouve, en-tre autres, les titres de viceeloquent el l'on y trouve, en tre autres, les iltres de viccchampionne de Suisse, championne du tournoi International de Gotham City, aux États-Unis, en 2018, deux fois 3e aux championnats de France 2016-2017, championne du Grand Est 2018. Lors de cette dernière compétition, elle a remporté le titre en catégorie 61 kg. Un résultat qui lui a valu la sélection pour les championnats de France qui se sont déroulés à Vallet, à proximité de Nantes. Confrontée aux meilleures lutteuses de l'Hexagone, elle s'est hissée jusqu'à la finale avant de s'incliner face à Chadla Ayachi, championne de France s'incliner face à Chadla Aya-chi, champlonne de France minime 2017. « Je connals-sais mon adversaire pour avoir été battue par elle l'an passé », se souvient Lætitia Muespach, qui est revenue de la compétition avec le ti-tre de vice-champlonne de France.

« Nous sommes très contents



Lælitja Muespach a recu le soutien du Club des entreprises de Saint-Louis Regio. DR

de la soutenir dans cette dé-marche, a déclaré Thierry Greder dans la salle du club de lutte au RiveRhin de Village-Neuf. Pour nous, c'était l'occasion de découvrir un sport assez peu connu, dans une petite structure, avec peu de pratiquants. Le fait que quelqu'un dans la région s'accroche et performe au ni-veau national, c'est bien. Elle a du mérite et c'étatt une bonne chose de la soutenir

pour qu'elle puisse encore progresser demain. » Et cela permet également de parler de la lutte présente dans la région des Trois frontiè-

Guy GREDER

OPÉRATION TULIPES

Le Gym-Club Hagenthal vend des bouquels de tulipes au profit de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transfusion (I.R.H.T) de Mul-

POINTS DE VENTE :

> Vendredi 1er mars à 7 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h ; Panler Sympa de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

➤ Samedi 2 mars à Hagenthal : Boulangerle de 7 h 30 Jusqu'à épulsement du stock ; Panler Sympa de 8 h Jusqu'à épulsement du stock.

Å Leymen : Boulangerie La palette des pains de 8 h Jusqu'à épulsement du











SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 1^{tre} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 5 mars 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie BUSEAU | HASTAT | COMMERCE | NATURE | LOISIE

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr













SAINT-LOUIS

Un PLU en formation

La Ville a invité les habitants de Saint-Louis à venir poser des questions sur le futur nouveau PLU (plan local d'urbanisme) en cours d'élaboration. C'était la deuxième réunion. Une trentaine de personnes ont répondu à l'appel.

Une trentaine d'habitants de Saint-Louis ont répondu jeudi soir à l'invitation de la Ville : elle proposait une présentation des travaux sur le futur PLU (plan local d'urbanisme), sur (pian local d'urbanisme), sur les enjeux qui lui sont liés, et invitait les participants à poser leurs questions. L'adjoint Ber-nard Schmitter, chargé des questions techniques, entouré d'urbanistes de l'Adauhr (Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin) et de la Ville, rappelait en préambule de cette deuxième réunion publique que le PLU est le document d'urbanisme qui s'impose à tous, notamment pour tous les travaux de cons truction. « Celui de Saint-Louis date de 2011. Et nous avons prescrit sa révision en novembre 2015. »

Dans la phase d'étude

Le processus est long et comp qué, jusqu'à l'arrêt par délibé-ration, l'enquête publique et enfin l'entrée en vigueur... Nous en sommes encore dans la phase d'étude », a commen-té l'élu. Qui Insiste : « Tout se fait dans la concertation. » Le public est régulièrement invité à apporter sa pierre à l'édifice. Un cahier est disponible à la mairie pour recueillir les avis. Et tous les documents sont consultables sur le site de la Ville Mais l'exercice de jeudi soir n'en reste pas moins intéres-sant : les échanges avec le pu-blic présent ont été fructueux. Avec parfois des rafales de remarques. Ainsi de cet habitant de Neuweg, reprochant à la Ville de ne pas prévoir assez de ville de ne pas prevoir assez de parkings pour les nouveaux im-meubles construits au nord de la ville. « La politique de la Vil-e, a rappelé Bernard Schmit-ter, c'est de diminuer le nom-bre de voitures. » Créer de nombreuses places de parking. c'est un appel d'air. Et donc contre-productif. En échange de cette politique du « un foyer = une voiture », la Ville booste

du 1er au 3 mars 2019

1 an de SAV OFFERT

etrouvez-nous sur tps://projet-gaz.grdf.fr/region-est

les transports en commun. Toujours sur Neuweg, cette re-marque du public : « La nouvelle piste cyclable n'est pas assez sécurisée au niveau du nou-veau rond-point. » C'est en cours : dans le schéma directeur pour les pistes cyclables qui existe et qui est consulta-ble, l'objectif, c'est d'avoir une piste cyclable de la limite nord du ban jusqu'à la frontière du Lysbüchel au sud. Sans oublier les liaisons transversales, via Blotzheim, Rosenau et Village-Neuf.

Au centre-ville cette fois, une habitante du quartier s'inquiè-te des aménagements provisoires du carrefour central. Pas sécurisés pour les piétons, pour elle. Bernard Schmitter la rassure : la disposition testée est approuvée. Les aménagements définitifs seront faits au prin-temps. Mais avec de couloirs spéciaux pour les cycles. Quant aux feux et passages piétons, dont le principe est conservé, ils seront déplacés davantage en amont de l'intersection, pour garantir la sécurité des usagers.

Autre question : « Le périmètre de protection autour du musée Fernet-Branca sera-t-il conservé ? » La réponse est sans ambiguîté : oui. Cinq mètres autour du musée, pour toute construc-tion, l'avis des bâtiments de France sera demandé et s'impo-sera. Le cas échéant, les promoteurs devront adapter leurs programmes. Le quartier Fernet-Branca fait l'objet d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) secto-rielle. C'est-à-dire que la Ville anticipe une urbanisation à venir et en fixe les règles. Une dizaine d'OAP sont program-mées dans le futur PLU, comme la zone de l'hypermarché

« Intégrer fortement l'environnement »

Jean-Marie Zoellé, maire de Saint-Louis, a rejoint la réu-nion. Il a rappelé: « Nous



Les habitants de Saint-Louis ont pu découvrir différentes facettes de l'élaboration du futur PLU. Photo L'Alsace

n'avons pas la science infuse. n'avons pas la science injuse. Mais dans la vision que nous avons de l'avenir de la ville, nous souhaitons intégrer forte-ment l'environnement. » À Bâ-le, 60 % des habitants n'ont plus de voiture du tout... « Et cela viendra chez nous aussi », citant un jeune couple venant de la région colmarienne qui a récemment acheté une maison à Saint-Louis. Il avait des trajets interminables avec deux voitures, avec les coûts en essence, entretien, assurances... Il n'en conserve qu'une, avec une qua-lité de vie bien supérieure. Le transfert se fera « naturellement » pour le premier édile.

Trames vertes et bleues, mobilités actives

Outre les OAP sectorielles, il y a aussi les thématiques. Pour Saint-Louis, deux sont à l'étude : les trames vertes et bleues. de : les trames vertes et bleues, pour préserver et valoriser les milieux naturels et développer la nature en ville. En 2017, la Ville avait fait appel à un bu-reau spécialisé dans l'environ-nement pour réaliser un atlas de la biodiversité; d'où un

schéma directeur des plantations et des trames vertes. Et déjà des actions concrètes, comme la plantation participative d'arbres prévue ce week-end à Bourgfelden. Et puis il y a les « mobilités actives », ou douces, avec, dans le futur PLU, des emplacements réservés pour favoriser les déplacements à pied ou à vélo.

Réponse du maire à une ques-tion de la salle, qui s'inquiétait de la disparition d'un petit bois là où se construit une grande surface : « C'est un tout petit bosquet de noisetiers. » Et d'indiquer qu'à peine plus loin, au lieu-dit Entenlache, l'entrepri-se Holcim va reboiser 1,5 ha de terrain remblayé. « Un vieil engagement pris auprès de la pré-fecture. » Et de conclure : « Avec le PLU, la Ville, même sur des projets lointains, positionne les choses. Ce que nous voulons, c'est le bien vivre en semble, aujourd'hui, demain et plus tard. Et cela se prépare maintenant, pour ne plus lais ser faire le promoteur qui achè te un terrain et nous lègue ensuite n'importe quoi. » Textes et photos :

lean-Christophe MEYER



tion) sectorielles, comme autour de l'hypermarché Géant.

Repères

- L'horizon du futur PLU, c'est 2030. Soit une longévité de dix à douze ans.
- à douze ans.

 Le projet, c'est d'accueillir
 4000 habitants de plus à Saint-Louis, pour arriver à 25 000.

 Cela veut dire 3500 legements à bâtir. Et 2500 emplois de plus, hors EuroAitport.

 Cela en préparant la transi-

tion écologique et en préser-vant les réservoirs de biodiversi-

té.

Toutes les pièces relatives au PLU à venir sont disponibles sur le site de la Ville, www.saint-louis.fr, rubrique Mes démar-ches/PLU: plans de zonage, emplacements réservés, OAP, etc.



Saint-Louis compte poursuivre la transition écologique.







SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT Mardi 5 mars 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

SAINT-LOUIS Agglomération

Nouveaux auartiers d'Affaire et de Vie BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOISIR

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr













Ouverture de la maison médicale Hasso

Précision

Hésingue

médicale Hasso
Le 8 janvier dernier, nous évoquions dans nos colonnes
l'ouverture du pôle médical de la
maison Hasso à Hésingue. Dans
celu-ic, il était mentionné que
deux infirmiers, Angélique Huth
et Laurent Villermet, nouvellement installés au pôle santé de
Hésingue, avaient « quitté la
maison de santé de Folgensboura ». bourg ».

Saint-Louis agglomération sou-halte préciser que « le cabinet infirmier, dont l'infirmière titu-laire est Sophie Honser, installée depuis l'ouverture de l'établisse-ment en 2015, est toujours en activité à la maison de santé de folgensbourg. Une équipe d'in-firmières remplaçantes l'épaule ou quotidien pour assurer les consultations et interventions à domicile. Outre le cabinet infir-mier, la maison de santé, située au 72, rue de Delle à Folgens-bourg, regroupe également un médecin cardiologue, trois or-thophonistes, quatre kinéstiher apeutes, une ostéopathe, la Li-que contre le cancer et un centre de santé avec un médecin géné-raliste. » Saint-Louis agglomération sou-



Chauffage, Sanitaire & Energies Renouvelables.

03 89 258 512

LEYMEN

CONSEIL MUNICIPAL Une nouvelle adjointe



Carine Brendlé, nouvelle adjointe, et Armand Blum nouveau conseiller municipal. PHOTO DNA - JEAN-FRANCOIS OTT

Vadjoint au maire Daniel Verdier avait dû renoncer à son mandat d'adjoint, mais aussi à son poste de conseiller muntcipal pour raisons professionnelles. Le conseil municipal de Leymen, réuni mardi soir, a donc procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. El accueilli un nouveau conseiller municipal. Ce dernier n'est autre qu'Armand Blum, menuisier, âgé de 48 ans, et président très festif de l'association des Wallastiter. Elue avec 13 voix et deux blancs, Carine Brendié devient la troisème adjointe, en charge des L'adjoint au maire Daniel Versième adjointe, en charge des seniors, du social et de l'éducalion. Agée de 54 ans, elle est assistante maternelle. Cette dernière percevra une indemnité mensuelle de 638,66€, conformément à ce que prévoit la

Chantler minimaliste pour le manoir

Le conseil municipal est par allleurs revenu sur la restructu-ration de l'école, du périscolaire et de la mairie, approuvée le 4 juillet dernier et validée en janvier, pour un montant de 4,160 millions d'euros HT. Leymen va recourir à un em-prunt de 1,5 million d'euros et à ses fonds propres pour un demimillion, le reste provenant des subventions, A la question de Denis Reverret demandant si Liebenswiller est associé au projet, le maire Rémy Olmane a répondu que pour l'instant, c'est Leymen qui porte le projet, mais dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, dont fait partie Liebenswiller. L'approbation de celle restructu-ration a été adoptée à l'unanimiration a ete adoptee a l'unanimité moins deux voix.
Quant au manoir Jucker, pour lequel l'ancienne municipalité avait prévu un budget de 7800006 pour sa réhabilitation en mairie, l'équipe de Rémy Olmane a décidé de conférer une la consider municipalité authentie à visit de la conférer une consider authentie au litte de la conférer une consider authentie au litte de la conférer une la consider authentie au litte de la conférer une consider authentie de la conférer authentie de la conférer ormane à decide de conterer un vocation culturelle au lieu, en réalisant des interventions mineures, accessibilité et adap-tation de l'une des pièces pour les répétitions d'un ensemble musical. Il faudra, dès que l'ensemble des coûts sera connu, apprécier le différentiel entre le chiffrement des travaux de chiffrement des travaux de l'école, de la mairie et du manoir prévus par l'ancienne municipa-lité et celui des projets actuels... En début de séance, l'ancien maire Patrick Oser a dénoncé le manque de transparence qui manque de traisparence qui règne au sein de ce conseil municipal (« mais tous les élus sont invités à sièger aux com-missions », a répilqué le maire), et a également demandé l'orga-nisation d'une réunion avec le nosation d'une reunion avec i conseil de fabrique et la munici-palité, à propos du financement de la réfection de l'église, qui lui paraissait peu catholique. De-mande refusée. « J'al proposé en fait d'organiser une réunion en présence d'un huissier. Et Oser ne voulail pas. Dont acle », s'est justifié Rémy Otmane.

Jean-Francols OTT

HUNINGUE Conseil municipal

Coup de jeune sur le stade

Le stade de Huningue date des années 60 et s'avère plutôt vétuste, aujourd'hui. Réuni jeudi soir, le conseil municipal de Huningue a décidé de lancer les travaux de réhabilitation du stade. Le maître d'œuvre a été retenu, il s'agit de IXO Architecture.



Le futur stade de Huningue, pr-LUNUXEL

e stade de Huningue montre des signes de vétusté évidente, en particulier le bâtiment avec les vestiaires. Ils ne coravec les vestlaires. Ils ne cor-respondent plus aux attentes des utilisateurs, qui représen-tent au moins 400 personnes, rien que pour les clubs de football et d'athlétisme, sans parler des élèves du collège Gérard de Nerval qui fréquen-tent également les lleux.

Un chantier à 2,7 millions d'euros

Plus ou'une réhabilitation. c'est une démolition et une reconstruction du bâtiment, après 60 ans de bons et loyaux services, qui a été dé-cidée par la ville. « Nous avons décidé cela avec les associations utilisatrices de ce

associées à la définition des besoins », exprimait l'adjoint Martin Welté. Vestiaires, club-house, tribunes, etc, se-ront complètement détruits puis reconstruits, tandis que les espaces sportifs extérieurs seront rénovés: terrain d'hon-neur et piste d'athlétisme, qui datent quant à eux des an-nées 75. Au terme de la procédure de

datent quant a eux des années 75.

Au terme de la procédure de
désignation du maître
d'œuvre, la ville a iretenu le
cabinet ixo Architecture. Pour
un montant global de 2,7 millions d'euros, dont 500 000
seront budgétés en 2019. Le
nouveau bătiment sera plus
grand, de même que le clubhouse situé au premier étage.
Il accuellera une tribune
ouverte de 150 places et un
espace VIP. L'ensemble tiendra compte des nouvelles réglementations, sera BBC et
bénéficiera d'une isolation
blen plus performante, l'équibien plus performante, l'équi-pement actuel se révélant être

Isaias et le tapis volant

La tempête Isalas a mis le terrain synthéthique d'en-trainement sur le tapis... le 10 février dernier, les fortes rafales de vent ont en effet complètement soulevé le revêtement synthétique du petit terrain d'entrainement de Huningue, qui avait été posé en 2017. Malgré son poids, il a fini sa course sur le côté, rendant le terrain inutilisable La municipalité va se retourner contre l'entreprise qui avait aménagé ce ter-

un vral gouffre thermique... Le projet a été adopté à l'una-nimité par le consell munici-pal. Le bâtiment actuel sera détruit début 2020, s Jean-François OTT

PAS D'EMPRUNTS EN 2019

Comme l'année passée, les élus de Huningue ont décidé, lors du débat d'orientation budgétaire, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, ni de recourir à l'emprunt, pour réduite au maximum l'encours de la dette (4,2 millions en janvier 2019) avant les grands projets à venir, comme le groupe scolaire de la ZAC du Canal. projets à venir, comme le groupe scolaire de la ZAC du Canal.
Pour autant, et l'adjoint Denis Andolfatto l'a rappelé, la ville doit
poursulvre ses efforts pour tenter d'entayer la progression de ses
dépenses de fonctionnement (avec nofamment 6,6 millions de
dépenses de personnel). Et bien sur hiérarchiser les investissements.
Lânon plus, rien de neuf par rapport à l'an passé. dem avec la dotation globale de fonctionnement, passée de 1,5 million en 2013 à
-125000 cette année...

La municipalité propose un budget avec 14,3 millions en fonctionne-ment et 3 en investissement (1 million pour la voirie, les berges du Rhin dans le cadre de Vis-à-Vis, l'éclairage, 500 000º pour le stade). La proposition de l'équipe du maire n'a pas convaincu le conseiller d'opposition Patrick Striby, Qui est revenu à son arlèsienne préfèrée, même sa madeleine de Proust; le pojds que pèse l'aménagement de la place Abbatucci sur les finances communales. « Nous sommes la place Abbatucci sur les finances communales. « Nous sommes dans une situation de manque de marge de manœuvre, on passe du constat d'une ville prospère à une crainte de la mise sous tutelle de la commune, la faute à qui? s s'est-il insurgé, en citant les 15 millions qu'a coûté l'aménagement de cette place. « Cette place a été réalte entre 2010 et 2014, si cela n'avait pas été fait à l'époque, il aurait failu le réaliser aujourd'hui. Heureusement, l'investissement est derrière nous, a répondu Jean-Marc Delchtmann, Quant au par-ling souleraign pause ne purpos de plus pa plus bassin. » king souterrain, nous en aurons de plus en plus besoin.

EN BREF

ZAC du Canal

ZAC du Canal

La procédure de concettation publique préalable au lancement du projet de création de la ZAC du canal s'est déroulée du 6 septembre au 22 janvier, une seule personne a apportés a contibution dans le registre de recueil d'avis. La réunion publique avait en revanche accueilli plus de cent personnes, l'automne demier. La prochaîne étape sera le lancement d'une évaluation environnementale du projet qui sera soumise à une procédure de participation du public par vole électronique, l'aqueille aura lieu entre septembre et novembre 2019. « Les Huninguois sont opposés à votre politique d'urbantisation et à la forêt d'immeubles que vous prévoyez de construire », a redit Patrick Striby. Qu'est-ce qui vous permet de dire que les Huninguois sont contre? », a rétorqué l'adjoint benis Andolfatto. « Pour les modifications importantes à venir, je demande un vote lors d'une soirée de concertation », à poursuivi Patrick Striby, en vain. La concertation publique s'est soldée par trois abstentions.

Timonerie et maison des snorts

Timonerie et maison des sports

1200002 seront prévus pour la réfection et l'amélioration du réseau hydraulique de ces deux bâtiments. La chaudière de la Timonerie sera également remplacée. Il est vrai qu'elle a permis à béaucoup de personnes de se doucher..

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT







louveaux quartiers

d'Affalre et de VIe

BUREAU | HABILAI | COMMERCE | MAJURE | LOISTE

LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 5 mars 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr









Une nouvelle municipalité



municipalité de Stetten, PHOTO DHA/PAM

Au lendemain de la démission Au lendemain de la démission de Pascal Turri de son poste de maire, le 6 février dermier, le conseil municipal de Stetten, réuni le 26 février, a procédé à l'élection des trois membres de la nouvelle municipalité. Anne Bézard a été élue maire, Jean-Luc Muller premier adjoint et Rachel Butsch deuxième adjoint, cous trois par dix voix (une

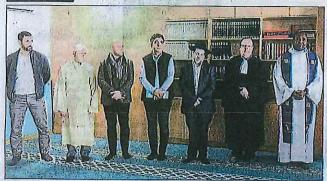
te, tous trois par dix voix (une abstention).

Après deux mandats comme conseillère municipale et l'entame de ce mandat en lant que remière adioine, cette maman

de deux garçons et une fille exerce la profession de secrétai-re de mairie depuis septem-bre 2008 à Brinckheim. Elle est dorénavant le nouveau maire de Jean-Luc Muller, responsable de

projet, passe du poste de deuxième à celui de premier adjoint. Quant à Rachel Butsch, élue conseillère depuis 2008, elle est comptable de métier. À noter que Pascal Turri siégera comme conseiller au conseil municipal de Stetten Jusqu'à la

Hésingue



Unis contre toutes les dérives

En solidailé avec les victimes de l'attentat perpétré à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, les représentants des diliférents cultes de Saint-Louis se sont retrouvés à la mosquée gérée par l'association franco-Lurque, rue des Fleurs à Saint-Louis, vendredideniler, « Nous voulions faire passer un message de soildailté et de fraternilé avec toutes les forces vives qui sont là, à Saint-Louis, les représentants des cultes, et dire que nous sommes contre toute espèce e d'acte raciste qui nous divise », explique Demir Omer, à l'origine de cette initiative ciloyenne qui tenaît à souligner que le développement du mieux vivre ensemble passe par l'ouverture et le dialogue. D'origine turque, élu au consell municipal de Mutaig, dans le Bas-Rhin, et président de l'association Huma-

ny Gram à Saint-Louis, il pense qu'« on peut pas créer le mieux vivre ensemble s'il n'y a pas tous les acteurs » et que « c'est comme cela qu'on pourra éviler toutes ces dérives qui se passent dans le monde enlier », Ainsi, le curé de la paroisse catholique, le pasteur de la paroisse protestante, le rabbin de Saint-Louis, l'imam et le président de la grande mosquée, l'imam de l'association Assaiam, la présidente avec une délégation des alevis de Saint-Louis et le président ainsi que les membres de l'association franco-turque se sont renconités et ont longuement échangé. Et cette rencontre aura ouvert des portes, le rabbin de la cité des lys a ainsi linvité l'imam de l'association franco-turque à la synagogue de Saint-Louis pour perpétuer le geste de la fraternité, Demir Omer ne doute pas que d'autres rencontres vont sulvre à l'avenir. sulvre à l'avenir.

Saint-Louis

Entrelacs de lumière

En septembre, les danseurs de Catherine Diverrès avaient travaillé Catherine Diverrès avalent travaillé leur « Jour et nuit » durant une semaine de résidence à la Coupole. Metredi dernier, la troupe est revenue tisser une tolle d'ombres et de lumières étonnante, voire surprenante pour un public décourse. vrant pour la première fois le travail de la chorégraphe. Car dans le registre de la danse contempo-raine. Catherine Diverrès provoque raine, Catherine Diverrès provoque et questionne. « jour et nuit » entre d'emblée dans le vif du sujet quand o embtee dans le vii du sujet quand deux des danseurs ouvrent la pièce par un combat. Sur leurs têtes, des bols de cervidés s'entremêlent, tandis que l'hymne américain retentit, grinçant. Un coup de pique politique avant de se rapprocher Intimement des corps, de pénétrer l'inconscient. Les rêves les plus fous vont sa louser fazer au penetrer l'inconscient, Les reves it plus fous vont se jouer face au public. Entre délire, violence et tendresse, les neuf danseurs ajus-tent, par des mouvements très



Photo DNA/Guy Greder

organiques, leurs déplacements dans l'espace. On pense aux corps célestes, à la nature bien sûr... Quand elle renvole aussi à des questions sur l'être et son fonctionquestions sur retre et son fontcohr nement, Quand elle passe par une dimension onirique tantôt effrayan-te ou dérangeante, tantôt esplègle et rassurante. Dans son fauteuil, le spectateur se laisse happer par une

succession de tableaux lumineux, succession de tableaux umineux, colorés, changeants à souhait, Chacun des artistes a apporté sa part de doute, d'inquiétude ou de folle douce que « Jour et nuit » met aussi en musiques, affranchies de toute frontière rythmique, et en paroles, à la faveur des w Hymnes à la nuit » de Novalis, Dans un déli-cieux anticalecment cleux entrelacement.

Saint-Louis

Les passionnés de modélisme

Depuis quatre ans, le club Mini flotte Colbert de Saint-Louis n'avait pas Depuis quatre ans, le club Mini Notte Colbert de Saint-Louis n'avait pas exposé de modèles réduits. Durant tout le weekend dernier, les nombreux amateurs de modélisme ent eu la possibilité de se rendre à la Malson pour tous à Saint-Louis-la Chaussée. Baleaux, camions, trains, mises en bouteille ingénieuses et drones étalent à découvrir. Une organisation parfaille, grâce au président Jean-Marc Humbert et à son comité, qui ont accueilli leurs soilègues venus de Suisse et d'Allemagne, Les démonstrations de drones ont éveillé la curiosité des visiteurs. Grâce aux lunettes spéciales du Ludovicien Julien Brunner, on avait l'impression d'être à l'intérieur du drone lors du vol, une sensation étrange et très excitante. Tous les exposants sont almiés d'une très grande passion et font preuve de beaucoup d'ingéniosité. Les 250 visiteurs ont eu tout le loisir de s'en rendre compte.



Photo Danigo

Sierentz

Tous les talents réunis à l'Agora

Comme elle le falt depuis 1985, tous les deux ans, la commission communale de la culture de Sterentz, autour de l'adjoint au maire Stéphane Dreyer et de Juan Viscaino, directeur des affaires culturelles et de l'animation, convie les artistes amateurs du Pays de Sterentz à exposer leurs dernières créallons. Au total, ce sont quelque 30 exposants qui ont levé le voile sur leurs œuvres. Pour leur deuxième participation à l'Agora, la Sterenttoise Annick Vassout, Josette Guth et Pascal Richart, tous deux de Gelspitzen, ainsi que Marinette Schuller, l'artiste mullitalents de Zaessingue, ont fait œuvre commune en

exposant en volsins et amis : le groupe se retrouve, tous les mercredis après-midi depuis quatre ans, à Gelspitzen, autour de l'art et notamment de l'acryll-que ou du pastel. Les sujets d'inspiration sont divers : paysages marins, grands noms du cinéma français, chevaux, ou Degas et Renoir. Cette manifestation blennale, toujours souhaltée intercommunale, est également intergénérationnelle : a dolescents ou seniors dévoilent leurs talents cardés, Les jeunes pensionnaires de l'accueil périscolaire on présenté. semins devolient reurs talents carries, les jeunes pensionnaires de l'accuell périscolaire ont présenté, quant à eux, leurs réalisations diverses, notamment dédiées aux épices. La concurrence n'est pas d'actualité à Sierentz car « c'est le côté convival qui est avant dout privilégié ».



Photo L'Alsace/Paul-Bernard Munch

Wahlbach



Photo L'Alsace/Almé Schmitt

Le soleil au rendez-vous pour la journée Haut-Rhin propre

C'est sous un solell printanier plus que radieux que, samedi matin, rendez-vous était donné aux bénévo-les du village pour participer à la Journée Haut-Rhin propre. Une initiative lancée il y a quinze ans par l'anclen maire Raymond Henlin et recondulte tradi-tionnellement depuis par son successeur André

Rucher. C'est sur le parvis de la mairie que les différents groupes ont été formés, équipés de gilets fluo, sécurité oblige, et qui allaient sillonner les abords des routes départementales en périphérie du village ainsi que les rues et ruelles de la commune afin d'assurer à la nature et à l'environnement le respect que chacun leur doit. Maiheureusement, les incivilités restent nombreuses. Pour remercler les participants, un apéritif a été offert à l'ancienne lalterie.

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT







SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 2^{EME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h Au foyer Saint-Charles de Saint-Louis 20 rue de l'Église

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

louveaux quartiers d'Affaire et de Vie

BUREAU HABIJAI COMPANICE MATURE LOUIS

SAINT-LOUIS
Agglomeration

www.agglo-saint-louis.fret www.euro3lys.fr















POLEMIQUE

Loyer modéré pour le premier adjoint : un acte légal mais immoral?

Tempête jeudt soir au con-seil municipal de Huningue: l'opposition a lapidé le pre-mier adjoint, Martin Welté, pour des avantages en natu-re jugés non pas lilégaux mais immoraux. Le débat a été vif, en dépit de l'absence de l'intéressé.

La question a jailil en plein milleu de la présentation du budget primitif de la commune, jeudi soir. Mathieu Fries, élu du groupe minorilaire « Huningue 'autrement », a sonné la première charge. « Je trouve choquant le fait qu'un élu, le première adjoint de surcroit, dispose d'un logement de fonction qui appatient à la commune et ne paye que 440€. Alors qu'en plus de son 440€. Alors qu'en plus de son salaite et de celui de son épouse, il touche des indemnités d'élu et de conseiller d'agglomération, »

Pas de logements de fonction pour les adjoints

« Un logement de fonction pour un adjoint cela n'existe pas, tie un adjoint cela n'existe pas, lient à relativiser le maire Jean-Marc Delchimann. Il habite dans ce logement de 120m² depuis 1989, A l'époque, les instituteurs pou-vaient disposer d'un logement de fonction à titre gracieux, c'était alors l'usage. Martin et son épouse étaient tous deux institu-teurs. Quand ils sont devenus professeurs des écoles en 2010, professeurs des écoles en 2010, professeus use services en 2010, cet avantage a été supprimé pour eux comme pour les autres, et ils ont été assujeitis au versement d'un loyer, calculé sur les mêmes bases que pour les autres loge-ments. Le loyer n'est certes pas élevé, mais il n'y a rien d'illégal dans cette occupation. »

Indemnité d'élu et loyer bas « Ce qui est choquant, c'est de percevoir deux salaires, des indemnités d'élu et bénéficier indemnités d'eiu et Deneficier d'un Joyer aussi bas, alors qu'il y a tant de personnes qui cher-chent un logement à Joyer modé-ré », poursuit l'élu de l'opposi-

« l'al été peut-être négligent, reconnaît le maire. En même temps, il était prévu que les temps, il était prèvu que les instituteurs puissent garder ces logements, moyennant un loyer, jusqu'à leur départ à la retraite. Or Martin est loujours actif; » « Martin Wellé n'a pas tiré profit de son poste d'adjoint. En tant qu'instituteur, il a eu droit au manne traitement que les autres. même trallement que les autres, il n'y a pas eu de loyer préféren-tiel, s'insurge l'adjoint Dominique Bohli, il n'y a donc pas lleu de faire de discrimination, positive ou négative. »

« C'est hautement immoral »

Patrick Striby enfonce le clour « Je ne vois pas dans cette affaire un aspect illégal, mais c'est hautement immoral. Un apparlehautement immoral. Un apparte-ment de 120m², c'est 1200€ à la location. Voire premier adjoint paye un loyer qui ne pèse que 35 % du tarif en vigueur quand de l'autre côté, vous expliquez à certains Huninguols qu'ils ne peuvent pas accéder aux loge-ments sociaux en raison des barèmes de revenu: cela ne vous gêne pas de devoir exollque ca? barèmes de revenu; cela ne vous gêne pas de devoir expliquer ça? C'est certes légal, mais tolale-ment immoral. En tant que premier adjoint, il doit montrer l'exemple. D'autant plus qu'il y a une longue liste d'altente pour accéder à un logement social. »

« C'est une personne qui se dépense sans compter depuis trente ans

« L'exemple? Vous faltes très peu de cas d'une personne qui se dépense sans compler depuis trente ans pour son métier, pour les associations, pour sa commu-ne. Vous jouez à laver plus blanc que blanc, monsieur Striby. Je mets votre intervention sur le comple de la politicalile », relan-

ce le maire. Le conseil achevé, celui-ci admettra que, même si la position de son premier adjoint n'a rien de son premier aujonit i a nen d'illégal, cela peut poser ques-tion sur le plan de la moralité. « Il faudra que celul-ci propose d'augmenter son loyer, au regard de ses revenus, ou se trouve un autre logement, C'est désolant pour lui, vu son investisse-

ment».

Mattin Welté n'était pas présent au conseil municipal, jeudi soir, il avait dû annuler sa patticipation au dernier moment et n'a Ilon au dernier moment et n'a donc pas pu assuter să défense. Joint par téléphone hier, il a d'abord manifesté son étonne-ment de voir le point discuté alors qu'il était absent. «En lant qu'enseignant, je suis dans la même lignée que tous les autres: en 2010, la municipalité avait décidé que les instituteurs pou-vaient conserver leur logement contre versement d'un lover valent conserver teur rogement contre versement d'un loyer modéré, Mais c'est le cas pour tous les logements communaux et j'en use au même litre què n'importe quel collègue.» Quant à la sutie à donner, ej'al pu échanger avec le maire, la ville se positionnera sur cette question, et une décision sera prise.»

J-F, OTT

HUNINGUE Concert La musique aux Renc'Arts

L'Académie des Arts, pôle municipal d'enseignement artistique de la Ville de Huningue, organise tout au long de la aslaon différents rendezvous avec le public dans des formats três variés: vadroulles dans les reslaurants ou à la Dunetle, mini-vadroullies dans les structures petite enfance, afters durant le festival Compil'Cifé, spectacles en salle. Les Renc'Arts sont une autre forme d'intervention durant lesquels tous les élèves, même débutants, sont associés pour un moment de rencontre en proximité et en toute simplicité.
Au plogramme mercred 1 a avril i harpe et plano dans la petite salle du Triangle à 18h avec Françoise Genvill et à 19h à l'Eglise de Gamison autour de Margot Humber pour « Bienvenue au 16e siècle » avec de la musique baroque (flûle à bec, violon, violoncelle, contrebasse, clavecin). L'Académie des Arts, pôle municipal d'enseignement artistique de la

Le second Renc'Art aura lieu vendredi 5 avril au Triangle, à partir de Le second Renc'Att aura fleu vendreu 5 avriu au 1 mangle, a partu de 17th avec les élèves d'évell musical (4 – 6 ans) et d'accordéon d'Isabelle Chaffard. Sulvront à 18h les trompettes de Pascal Maillard, les trombones de Dominique Roux et les cors de Stéphane Plot. Pour clôturer ce sympathique rendez-vous musical Justyna Grunenwald, François Berne et Jan Sosinski présenteront leurs élèves de violon et violoncelle. Pas de réservation, entrée libre. · HUNINGUE Conseil municipal

Un budget en vis-à-vis

18,7 millions d'euros : le budget de la commune de Huningue est du même acabit que le précédent. Pas d'emprunts, pas d'augmentation des taux locaux, pas grand débat non plus, une fois n'est pas coutume...

e budget primitif a été
bâti en tenant compte
de trois éléments,
présentait le maire de
Huningue Jean-Marc Deichtmann: pas d'augmentation
des taux de la liscalité locale, pas de recours à l'em-prunt pour diminuer au maximum l'endettement de maximum l'endettement de la commune avant de s'attaquer au grand chantler du
prochain mandat, la construction d'un nouveau groupe scolaire. Enfin nous ne
tlendrons pas compte dans
ce budget de la vente de la
friche Plasco pulsque nous
ne pouvions pas anticiper la
décision de la justice, suite
au recours qui avait été déposé contre la construction
d'une grande surface à cet
endroit.»

1,2 million pour le parc Vis-à-Vis, sur les berges du Rhin.

Avec un total de 18,7 mil-Avec un total de 18,7 mil-lions d'euros, le budget pri-mitif 2019 de Huningue sera similaire au précédent, dans ses grandes lignes. Alors que se profile la lin du mandat municipal, la ville ne prévoit pas de se lancer dans de

pas de se lancer dans de grands projets...
Le fonctionnement représente 14,3 millions d'euros, et les dépenses d'investissements 4,4 millions. L'adjoint Denis Andolfatto a relevé une augmentation des dépenses réelles, en particulier pour les charges à caractère général (de 3,5 à 3,6 millions), et les charges de personnel (de 6,5 à 6,6 millions). Pour les recettes, les impôts et taxes suivent la même tangente avec une hausse de 0,7 % (74000€ supplémentaires).



L'aménagement du jardin des pàtures, au pied de la demi-lune de la fortification de Vauban récomment restaurée, représentera l'un des investissements les plus importants de l'année. PHOTO ARCHIVES DNA - JEAN-FRANCOIS OTT

Les charges de personnel re-présentent 55 % des dépen-ses de fonctionnement. « El-les restent élevées, parce qu'on travaille presque ex-clusivement en régie à l'ex-ception du multi-accueil. La commune rétribue dohc le personnel, mais elle perçoit également les recettes (les également les recettes (les produits du domaine augmentent de 0,94 % ndir), précise le maire. Dans le cas du Triangle par exemple, tout le personne est rémunéré sur le budget de la ville, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes...» La capacité d'autofinancement dégagée atteint

nent degagée atteint 2,4 millions d'euros. Quant aux investissements (qui représentent un total de 3,2 millions d'euros), les principaux chantlers prévue en 2019 seront l'aménagement du jardin des Pâtures pour 355000¢, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilita-tion du stade (168000¢), la

« RHIN MON AMOUR »

Une vingtaine de communes suisses, françaises et allamandes du secteur, dont Huningue et Kembs, se sont regroupées sous l'égide de l'association iba Basel pour mener un projet de valorisation des berges du Rhin et de renforcement de leur accessibilité, dans le but également de participer à la création d'une idantité s'hénane commune par-delà les frontières. « Il sera notamment queştion d'icl 2020 de mettre en place une signalétique commune je long du Rhin et d'assurer une plus grande accessibilité au flauve, d'accroitre son attractivité tout en respectant les exigences environnementales », décrit le maire. Huningue y contribuera à la hauteur de 1572e. Une vingtaine de communes suisses, françaises et allemandes du

rénovation de l'isolation de la Nef de la petite enfance pour 116 000€, enfin l'amé-nagement des berges dans le

nagement des oetges dans et cadre du programme VIs-à-Vis et du quartier des Jetées pour 1,2 million d'euros, Quant aux subventions ver-sées aux associations, elles représentent un total de representent un total de 700 000€ (principaux béné-ficiaires: l'Association Fami-liale pour l'Enfance avec 296500€ et l'amicale du per-sonnel avec 180900€). Le budget primitif a été voté à

l'unanimité moins les quatre l'unanimité moins les quatre abstentions du groupe minoritaire, Sans surprises, celuici s'est prononcé contre le budget du parking Abbatucci, et a voté le budget des baux commerciaux (incluant le pôle de santé) par trois voix contre et une abstention. Comme l'an dernier, il s'est opposé au versement d'une subvention d'équilibre de 167000¢ pour équilibre les comples du budget parking. a

1-F.OTT

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT





Nouveaux quartiers

d'Affaire et de Vie

BIREAU | RABRA | CORMINCE | NATURE | COSSI



SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 2^{EME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h Au foyer Saint-Charles de Saint-Louis 20 rue de l'Église

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr











HE PARK

Apamobile

Apamobile

Merche Dis 3 et 10 'Avreil,
lors du marché hebdomadaire,
place Dieglius l'Apakobile sera
prèsente pour informèr les
personnes âgées et les aldants
famillaux de toutes les aides
existantes permettant de rester
à leur domiche; tous les services auxquels elles ont droit
ainsi que léurs aides financleres; pour avoir un contact avec
des retrattés qui sont à la reherche d'utilité sociale, proposition de missions de bénévolat
de proximité. Par ailleurs, le
réseau APA cherche à recruter
toute l'année des Salariés, c'est
l'occasion de communiquer
autour des postes vacants. Les
personnes souhaltant intéger
un secteur d'activité où humanité, partage, enthouslasme.
confiance, blenveillance sont
les pillers, ou donner un nouvel
élan péein de sens à sa carrière
professionnelle, peuvent rejoinde le réseau APA. L'ApaMobile
permettra de les découvrir par
la présence de personnels du
Réseau.

FOOTBALL

Saint-Louis: gagner pour y croire

Saint-Louis Neuweg (National 3), Kembs (Régional 1) et Blotzheim (Régional 2) sont dos au mur. Un tout autre résultat qu'une victoire les mettrait dans une situation très précaire. Coup d'envoi des rencontres ce dimanche à 16 h, sauf indications contraires.

National 3

Saint-Louis Neuweg est blen mal embarqué dans son champion-nat en National 3.

Il lui faut rattraper au moins trois Il lui faut raltraper au moins trois points sur la première équipe non relégable, ce qui est jouable pulsqu'il reste encore huit rencontres à jouer. Mais en approfondissant un peu pius, on peut craindre le pire. Cling des huit rencontres vont se jouer chez l'adversaire et quatre mettront les Ludoviciens aux prises avec l'un des clon premiers es avec l'un des clon premiers

ses avec l'un des cinq premiers du groupe.

Pas besoin de faire un grand dis-cours pour comprendre la néces-sité d'acquérir les trois points mis en jeu, ce samedi après midi, lors de la réception de l'Estac de Troyes II.

Saint-Louis Neuweg (13°, 19 pts) -Troyes Estac II (5°, 27 pts) sam. 18 h

Kembs est l'équipe qui risque le plus ce week-end. Elle disputera en effet un match couperet face à Gelspolsheim, l'équipe qui la devance directement et qui occupe la place de premier non-relé-gable. Un succès des Rhénans leur permettrait de revenir à une longueur de leur adversaire, et tous les scénarios resteraient possibles. Dans le ças contraire, possibles. Dans le cas contrair, le débours sera au minimum de sept points, un gouffre à ce stade de la compétition. Hégenheim espère poursuivre

sur sa bonne dynamique actuel-le. En se référant au classement, la réception du 9°, Obermodern,



Jean-Christophe Vargeroile (en rouge) et le FC Saint-Louis Neuweg doivent l'emporter face à Troyes ce samedi (18 h) au stade de la Frontière. Photo L'Alsace/Christian Munch

ne devralt pas être un obstacle insurmontable, mais prudence tout de même, car c'est sur le terrain que les trois points s'acquièrent.

Hagenthal/Wentzwiller sera la seule équipe du secteur des Trois frontières à devoir se déplacer dans ce groupe, en se rendant à Bischhelm.

Un déplacement qui risque de ne pas être de tout repos, face à un adversaire qui avait réussi à décrocher un match nul. La troupe de Guillaume Muller parviendra-t-elle à faire de même ?

Hégenheim (3°, 32 pts) - Obermo-

Hégenheim (3-, 22 pts)
Solell Bischheim (6-, 27 pts) - Hagenthal/Wentzwiller (8-, 23 pts)
dim, 15 h

Kembs (12s, 15 pts) - Gels-polshelm (11s, 20 pts)

Koetzingue défie le leader

Régional 2

Les SR Colmar ont creusé l'écart en tête du groupe en comptant neuf points d'avance sur Koetzingue, l'actuel deuxième. Un écart que Koet-zingue cherchera à réduire en se rendant chez son adversalre, blen que les derniers résul-tats acquis par les protégés du président Heinis ne plaident pas onsa fayeurs D'autantiplus; que les Colmariens voudront effacer la claque concédée lors du match aller.

Sierentz, qui remonte progres-sivement au classement, va trouver à qui parler en rece-vant la visite de Sundhoffen, formation qui a remporté alsément la première manche, Les Verts sauront ils montrer un vi-sage beaucoup plus conqué-rant lors de cette seconde manrant jors de cette seconde man-che ? Blotzhelm réussira-t-il la passe de trois, ce samedi à Guebwiller ? Sa situation au classement lul impose un bon résultat, surtout qu'il joue face



Huningue va se rendre sans complexe à Bourtzwiller avec la ferme Intention de ramener des points, Photo L'Alsace/Phillippe Rufi

un adversalre direct au classe-

Blen que cinq places séparent Hu-ningue de son adversaire du Jour, les frontallers n'ont que quatre points de retard. S'ils ne prennent pas garde, il peut n'en rester plus qu'un au terme de leurrencontre. Une situation que Feghoul et ses partenaires tenteront d'éviter. Saint-Louis Neuweg II joue gros en se rendant à Ilizach, 12' du classement. Un succès et ce serait tout bonus pour lui, mais c'est Blen que cinq places séparent Huloin d'être acquis, face à un adversaire dos au mur.

Kappelen joue gros face à Illfurth

Régional 3

Retour au championnat pour Bartenheim qui va recevoir la coriace équipe de Berryiller à l'Espaçe 2000. Les visiteurs, longtemps dans le premier tiers du classement, ont un peu perdu de leur superbe, comme les lo-caux d'ailleurs. Sauf que ces derniers ont limité la casse et sont toujours devant. Les Verts auront ils retrouvé confiance et sérénité grâce à la probante vic-toire en coupe contre Mon-

Uffhelm va évoluer une troisième fois de suite à domicile. Lors des deux premières sorties, il a joué avec le feu, en étant tout près de la défaite, ne parvenant à égaliser que dans les derniers instants, Aura-t-il retenu la leçon et parviendra-t-il à se mettre plus rapidement à l'abri ?

Ulfheim (9°, 16 pts)- Habsheim (6°, 19 pts) dim. 15 h Bartenheim (1°, 27 pts) - Ber-rwiller II (7°, 19 pts) dim. 15 h

District 1

Koetzingue II ambitionne de se rapprocher plus encore de Réglo-nal 3, à l'occasion de sa rencon-tre face à Sentheim. Prudence tout de même, les visiteurs viennent de s'Imposer à Mors chwiller.

Hésingue aura à cœur de retrou-Hésingue aura à cœur de retrouver le chemin de la victoire en accueillant Lutterbach, qui va se battre avec tous, ses moyens pour conserver sa place à cet échelon. Tâche difficile pour Kembs: II, qui rend visite à Hagenbach/backwiller, une formation toujours très difficile à manœuver à domicile.

Koetzingue II (1", 40 pts) - Sen-thelm (6*, 20 pts) sam. 18 h 30 Hésingue (5*, 23 pts) - Lutterbach (11*, 11 pts) sam. 18 h 30 Hagenbach/Balschwiller (8*, 16 pts) - Kembs II (34, 25 pts)

District 2

Rosenau devrait pouvoir acque-rir la mise en jeu lors du duel des extrêmes qui va le mener à Tags-dorf. En se rendant, chez l'un des chefs de file, Obermorschwiller en l'occurrence, Bartenheim II risque de souffrir. Ramener un



Helfrantzkirch s'attaque au leader Village Neuf, ce dimanche après-midi.

score de parité de ce déplacement serait déjà un excellent résultat. serait deja un excellent resuluta. Huningue II va s'efforcer de conser-ver son avantage au classement par rapport à Sterentz II, son prochain visiteur. Ce dernier, qui ne compte que deux longueurs de retard, va essayer de profiter de cette rencon-

essayer de profiter de cette rencon-tre pour passer son adversaire au classement. Steinbrunn va Jouer sa chance à fond en se rendant à Dannemarie, où il aura affaire à une équipe qui n'affiche plus la même efficacité que lors du cycle aller. Kappelen Joue gros ce dimanche en ac-cueillant illifurth, une équipe qui le suit au classement. Une victoire locale, et un grand pas vers le main-tién serait effectué.

Tagsdorf (12s, 2 pts) - Rosenau (1s, 27 pts) sam, 19 h 30 27 pts) sam. 19 h 30 Huningue II (6°, 19 pts) - Sierentz II (8°, 17 pts) sam. 18 h 45 Obermorschwiller (2°, 26 pts) - Bartenheim II (3°, 25 pts)
Dannemarie (4°, 21 pts) - Steinbrunn
(7°, 18 pts)

Kappelen (10°, 14 pts) - Illfurth (11°, 11 pts)

District 3

'Il ne devrait pas y avoir trop de changement en tête de ce groupe, ce week-end. Hagenthal/ Wentzwiller, qui affiche une très belle efficacité ces dernières semai-nes, devrait venir à bout de Haus-gauen. Village-Neuf devrait faire de même lors de son déplacement à Letteratives. Distriber la univermême lors de son déplacement à Helfrantkitch, Blotthelm II, qui res-te sur deux contre-performances, parviendra+II à se réhabiliter lors de la récepilon de Hégenheim II ? Koetringue III a beaucoup àse faire pardonner. Une victoire aux dépens de Durlinsdorf serait la blenvenue. Blotzheim II (4', 23 pts) - Hégen-heim II (7', 15 pts) sam. 19 h Hagenthal/Wentzwiller II (1'', 34 pts) - Hausgauen (12', 8 pts)

Helfrantzkirch (10°, 12 pts) -Village-Neuf (2*, 34 pts) Koetzingue III (6*, 16 pts) - Durlinsdorf (51, 20 pts)

District 4

Schlierbach, qui vient de perdre deux points précieux, se rend à Pietterhouse, bien décidé à évi-ter une nouvelle déconvenue. Bartenheim III va s'efforcer de rester maître chez lui en ac-cuellant Ollingue, Pour éviter des lendemains diffi-

ciles, Sierentz III devrait salsir l'opportunité qui se présente à lui et acquérir les trois points de son déplacement à Ueberstrass, où Il affrontera Bisel.

Bartenhelm III (54, 20 pts) - Oltingue (3°, 25 pts) sam. 18 h 30 Pfetterhouse/Ueberstrass (11°, 8 pts) - Schlierbach (2°, 27 pts) Bisel (10°, 9 pts) · Sierentz III (9°, 10 pts) à Ueberstrass

District 5

La réception de Landser ne devralt pas inquiéter Village-Neuf II, qui devraît acquérir la mise en jeu sans trop de difficultés. Cela risque d'être une autre paire de manches pour Uf-fheim il qui aura tout à craindre en se rendant à Hirtzbach, pour affronter Carspach.

Village-Neuf II (41, 19 pts) - Landser (10°, 1 pt) sam. 18 h 30 Carspach (3°, 20 pts) · Uffhelm II (6°, 14 pts) dim. 17 h à Hirtzbach

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE





SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À

LA 2^{ève} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT



Mercredi 10 avril 2019 à 18 h Au foyer Saint-Charles de Saint-Louis 20 rue de l'Église La concertation publique est organisée au litre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux auartiers

d'Affaire et de Vie

BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOIST







Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr -



Un ami imprévu par les Cent textes



Avec le retour des beaux jours, la compagnie de Sierentz remonte sur la scène de la salle des fêtes... PHOTO DNAYPE-M.

La Compagnie des 100 textes remonte sur la scè-ne de la salle des fêtes de Sierentz avec une pièce d'Agatha Christie, « Un ami... imprévu ».

L'histoire d'un crime ? Par une nuit d'orage et de tempête, la voltute de Michel Stato s'embourbe dans un fossé, aux abords de la demeure de la famille Varnet. Il pénètre dans la maison pour appeler une dépanneuse lorsqu'il découvre Richard, le propriétaire des lieux, assassiné. L'épouse de la victime, Laura, elfondrée lui tombe dans les bras. Pris au plège et touché par la détresse de la jeune femme, Michel décide de l'aider. De témoin gènant, il devient ami imprévu. Qui a tué Richard ? Laura ? Son amant Julien ? Son fils névrosé Francois ? L'infirmière et la

mère de Richard n'en seront pas moins suspectes... Tous avaient de bonnes raisons d'avoir com-

de bonnes raisons d'avoir com-mis ce crime. La mise en scène est à mettre au crédit, pour la quatrième fois, d'Isabelle Sanchez-Gèrra (Rix-heim), les décors sont de Jeanneim, les accors sont de jean-Georges Rolh, Patricla Frey et leur égulpe. La distribuilon a été étoffée avec les visages nouveaux de Jean-Charles Kelbert (Alikirch) dans le rôle de Julien Ferron, de Céline Techer (Sierentz), dans celui d'Yvonne, lesquels font leurs premiers pas sur scène, tout comme le jeune Nathan Loew, 12 ans, fils d'Auré-lle Loew (Sierentz), actrice chevronnée de la compagnie.

D Les vendredis 12 et 26 avril, les samedis 6, 13 et 27 avril (20 h 30) et le dimanche 14 avril à 15 h. Entrée: 7 € par adulte et 5 € par

SAINT-LOUIS

Le « Stabat mater » à l'église de Saint-Louis

Interprété par deux sollsies, soutenu avec ardeur par l'orgue, le Slabat mater de Pergolèse sera à entendre ce samedi 6 avril dans le cadre de l'église de Saint-Jouls centre.
C'est à un moment de chant et de musique exceptionnel que les métomanes sont invités à travers le Stabat mater. Ce dernier sera interprété par Dominique Feldtrauer, soprano, et Maryna Beckerich, alto, toutes deux suivles par Matie Royer, professeur de chant au conservatoire de Saint-Jouls. Elles seront accompagnées par Pascal Reber, organiste et titulaire des grandes orgues de la cathédrale de Strabourge et ou les ééalement professeur au conservadrale de Strasbourg et qui est également professeur au conserva-toire de Saint-Louis.

» Samedi 6 avril à 19 h, à l'église Saint-Louis centre. Entrée gratuite, plateau au profit du chauffage de l'église.

SORTIR

AUJOURD'HUI

VILLAGE-NEUF Conseil municipal

Budget stable

Les membres du conseil municipal de Village-Neuf ont adopté le budget primitif de leur commune, jeudi soir. Un budget stable, à 8,7 millions d'euros.

que la salle ne bronche. Comme une lettre à la pos-te. De falt, il ne présente pas de grosses surprises, c'est la stabilité, par rapport à l'an der-nier, qui se distingue à la lecture de ces colonnes de chilíres.

de ces colonies de chitres, Le budget total est de 8,7 millions d'euros, avec 5,5 millions en fonc-tionnement et 3,2 en investisse-ment. La municipalité a prévu cet-te année de consentir un effort de te année de consentir un effort de deux millions d'euros en matière d'investissements, au premier rang desquels figure la réhabilitation extension de l'école Schweltzer, qui entre dans la dexulème année de travaux, toujours en site propre, et qui représente la moltié de cet effort. On retrouvera également la mise aux normes de la chaufferie de l'école maternelle Lina Ritter pour 120 000 € ou en-

e budget a été validé sans core la réhabilitation de la rue de la Paix pour 450000€. Le total reste stable par rapport à 2018.

Les taxes stables elles aussi

Les taxes stables elles aussi
En fontionnement, Village-Neuf
pourra compler sur des receltes
fiscales estimées à 2,2 millions
d'euros (sur un total de 4,5Me
provenant des impôts et taxes),
c'est en légère augmentation par
rapport à l'année dernière.
Alors que le conseil municipal
avait décidé en 2018 d'augmenter
les taux de ses trois taxes locales'
(habitation, foncier bâti et non
bâti), cette année, les taux resteront stables.
Quant aux dépenses de fonctionmement, elles accusent une légère

nement, elles accusent une légère augmentation, de 4,48 à 4,6 mil-lions d'euros entre 2018 et 2019. Principales dépenses, les charges de personnel (1,98M€) représentent 44 % des dépenses de fonc-tionnement de la ville. L'autre poste important étant les charges à caractère général (1,1Me), toujours en augmentallon ne serali-ce qu'en raison de l'inflation. En-fin dans les autres charges de gestion courante (894000€), on retrouve les 711000€ de subven-tions versées notamment aux as-sociations de Village-Neuf.

sociations de VIII age. Neuf. Au final, le budget permet de dé-gager un autofinancement brut de 941000€. Une somme non négli-geable qui autorise par exemple la commune à réhabiliter l'école sur ses fonds propres, sans recours à l'emprunt. Enfin l'encours de la dette de Village-Neuf atteint 4,38 millions d'euros, soit 1013€ par habitant, et diminue d'année en année. Ce qui est également bon signe...

Jean-Francols OTT

SIERENTZ Environnement

Marche citoyenne, acte II

L'acte II des Marches cl-toyennes a lleu ce diman-che 7 avril.

L'ACTE II des Marches citoyennes, auxquelles convie, mois après mois, le nouveau collectif Sierentz ville propre (SVP), est annoncé pour ce dimanche 7 avril. Rendezvous à 9 h, devant la salle L'Agora à Sierentz. Des pellts groupes seront constitués. Tout en marchant, seront collectés «des déchets sauvages, grands et pellis qui jonchent le long des routes et des sentiers de Sierentz », suivant des parcours définis par avance, selon le nombre de participants. Avec le concours de la commune, qui fourn'tu une partie du matériel de ramassage, celte grande marche citoyenne, orchesitée par Anche Edeck, Audrey Mosimann, Raphaël Haas, Jérôme Bath, Négis Beley et Marina Sanchez, est organisée dans le but premier «de L'ACTE II des Marches citovennes.



Le collectif sera prolongé sous une forme associative, PHOTO

donner l'exemple et d'encourager donner l'exemple et d'entourager la population, en famille, avec amis ou accompagnés de chiens, à faire un geste pour l'environne-ment». Comme pour la première journée, où une quarantaine de sacs-poubelles avaient été rem-plis, la collectivité locale complé-tera la chaîne en assurant le trai-tement des déchets. Une future structure associative, visant à la préservation du cadre de vie de Sierentz est en gestation. Les statuts de Sierentz ville propre seront adoptés avant l'été pro-

» Renseignements: Régis Beley au 06.50.24.54.89.

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT







Nouveaux quartiers d'Affaire et de VIe

BUTEAU | HABRAI | COMPARINCE | HATURE | LOISE

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 2^{fue} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h Au foyer Saint-Charles de Saint-Louis 20 rue de l'Église

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des ayis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lyssfr









STETTEN

Conseil municipal

MARDI 9 AVRIL, le consell municipal se réunira à 19 h 15 à la mairle.

MICHELBACH-LE-HAUT

Don du sang

MARDI O AVRIL, une collecte de sang est organisée au foyer communal de 16 h 30 à 19 h 30.

LES CULTES

D CULTE CATHOLIQUE Saint-Louis: di, 11h, messe. Saint-Pierre: sa. 18h, messe. Saint-Charles: di. 9h, messe; me. 20h, célébration pénilentielle.

D CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-Louis : di. Paroisse protestante de Saint-Louis z di.
Johns, culle unque pour les paroisses de
Saint-Louis et Huningue au Temple de
Huningue; du lu, au me, retralte à Lander-sen pour les caléchumènes 20 année.

> foilsse Évaingélique menonnite La Ruche (27,
rue Bellevue): sa. Gd) weekend (1; dl. 10h.)
rutte : ma. 10h.) oesconite de môties:

rue seurevey 1-3. o. 000 eucle ; ma. 1900, renorme de prières ;

ADD ; me. 1900, renorme de prières ;

ADD ; me. 1900, groupes de malson,
Église évangélique baptiste la Bonne nouvelle (9, rue du Paragis) ; dil. 10 h, cuite.

Hardi el jeud, 20 h, rencontres de semalne,
Église évangélique Assemblée de Dieu (24, rue de la Forge) : dl. 10 h, culle avec accuell des enfants ; ma. 19 h 30, partage de l'évangile et prières.

D CULTE CATHOLIQUE Communaulé de paroisses de la Hardi aux collines Sieinbrunn-le-Haut 1 sa. 19h, messe. Schlierbach e di. 10h, messe. Landser: ve. 20h, messe Notre Dame des 7

douleurs. Communaulé de paroisses des Sources du Muehlgraben aux rives du

Kembs : di. 10h30, messe. Brinckhelm : di. 9h, messe. Helfrantzkirch : sa. 18h, messe. Kappelen : dl. 10h30, messe. Barlenhelm la Chaussée : sa. 18h, messe. Kembs-Loechlé : dl. 9h, messe. Communauté de paroisses Terre de promesses Sierentz : sa. 18h30, messe. Magstatt-le-Bas : di. 11h, messe. Koetzingue: di. 9h30, messe. Wahlbach: di. 10h, messe. » ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE (12 rue Poincaré) : di. 10 h, culte ; ma. 20 h, prière, témoignages, parlage biblique.

Secteur de Haningu D CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses Terre d'envol Hégenheim : sa, 18h, messe ; di. 9h45, Blotcheim: dl. 9h45, messe à Saint-Léger; 18h, messe à Noire Dame du Chêne Michelbach-le-Bas : di. 11h, messe. Communauté de paroisses de la Source du prieuré Attenschwiller : sa. 19h, messe dominicale anticipée. Renspach-le-Bas : di. 10h45, messe.

Knoeringue : dl. 9/10, messe. Communauté de paroisses des Terres du Landskron Hagenthal : sa. 19h, célébration pénilentielle et messe. Liebensyviller : dl. 10h, célébration péniten-Communauté de paroisses

de l'Eau vive illage Heuf : di. 10h, messe. uningue : sa. 18h, messe. di. 7h30, messe

D CULTE PROTESTANT

Parolsse protestante de Huningue : di. 10h15, cuite. Contrakement à ce qui a été annoncé dans le Ralliement, le Stübli n'aura pas lieu le vendredi 12 avril mais le 26 avril.

Fax 03 89 69 07 32 Rédaction ; ©03 89 70 34 13/14 Fax 03 89 70 34 18 E-mall ; DNAstlovis@dna.fr

LANDSER

Bourse aux

vêtements, jouets . MARDI 9 ET MERCREDI 10 AVRIL, une bourse aux vêternents, jouets, brocante

Santedi 6 avril 2019
Agence DiNa: 9 troisée des Lys68 300 SAINT-LOUIS.
Accuell commercial, abonnement,
publicité: ©03 89 70 34 00
E-mail: DiNaccsilout@dona.fr

HIREFACES

Pharmacie de garde : contacter le 3237
(0,34 € la minute depuis un poste fixe) ou consulter le site www.pharma68.fr
Polyclinique des Trois Frontières :

@08 26 30 37 37.

Réidence Blanche-de-Castille, SaintLouis : @03 89 69 79 10.

Centre médico psychologique et CATTP
de 9 h à 17 h, @03 89 64 74 93.

Sapeurs-pompiers : @18, uniquement

pour blessés.
Polite Secours : Ø17.
Gaz : Ø03 89 69 78 27 (St-Louis,
Huningue, Village-Neof, Hègenhelm);
Eug/Assalnissement;
Ø08 10 46 34 63 (St-Louis, Huningue,
Village-Neof, Hegenhelm, Blotzhelm,
Rosenau); Electricité (EBM);
Ø03 89 89 76 40, Ø03 89 67 21 42.

enfants et adultes est organi-

Mardi de 9 h 30 à 16 30, mer-credi de 9 h 30 à 16 h 30. Dépôt lundi 8 avril de 9 à

sée à la salle communale

11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45,

Bibliothèque médiathèque : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, Ludothèque : de 10 h à 12 h. Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 18 h 30, 11 n 30 a 10 n 30.
Espace d'art conlemporain Fernet
Branta : de 13 h à 18 h.
Office de Tourisme du Pays de 5tLouis/Huningue : de 10 h à 12 h et de
14 h à 17 h ; 81, rue Vauban à VillageNeuf – 203 89 70 04 49.



Les lauréats du concours de fleurissement 2018

Les lauréats du concours de fleurissements 2018 de Village-Neuf ont été mis à l'honneur, Malson avec jardin : prix d'ex-cellence : Henri Woelfié. Prix d'honneur : Luclen Biry. 1" prix ex aequo : Roland Rosenblatt, Denis Kieln, Marcel Matter,

Liliane Spindler, 2º prix ex aequo: Bernard Deltruel, Vio-lette Hueber, Sylvain Schaub. Prix d'encouragement: Pierre Duseyau, Georgette Billion, Silvano Smanla, Maurice Ni-vols, Agathe Kohler, François Welder, Marcelle Meyer, Alvin Graelly, André Pegeot, Monika Casagrande, Alfred Willenbu-cher, René Roediger, Jean-Yves Mariuzza, Danlel Vallejo, José Terol, Claude Haas, Pirmin

Schuller, Ernest Hueber, Gérard Soldermann, Marcel Morand, Françols Bechtold, René Baumann, Bruno Richard, Jocelyne Maenner, Ginette Perret, Robert Collechia. Malson sans Jardin: prix d'excellence: Christophe Scholler. 1" prix: Werner Girroy. 2: prix: Françoise El Aoulir. 3" prix ex aequo: André Runser; Ginette Barthelemy. Prix d'encouragement: Jean-Paul Alchinger, Claude

Schmitter, Raymond Schreder, Albert Kelitin, Bernard Breti-nier, Emile Ott, Danièle Moser, Louis Blatz, Jean-Pierre Christ, Guy Villegas, Martine Rémy, Chrétien Welder, Alfred Jodar. Dalcons et terrasses : prix d'excellence : Jean-Luc Boesin-ger. Prix d'honneur ex aequo : Jean-Marie Feldbauer, Marie-Louise Boulay. 1º prix : Marie-Claire Bernhard. Prix d'encou-ragement : Philippe Revolon,

Françoise Steyer, Didier Marle, Roland Douet, Ellane Knopf, Josiane Wissié, Gérard Waldvo-gel. Commerces, restaurants, bâtiments publics: prix d'hon-neur: restaurant le Cheval Blanc, 1º prix: restaurant A l'Algle, Jardins paysagers: prix d'excellence: Jean-Christophe Vasseur. Prix d'honneur: Lau-rence Gelger. 1º prix: Bernard Morand, 2º prix ex aequo: Joël Imber, Rémi Goerlg.



Kembs

Cinquante élèves en reportage à la centrale hydroélectrique

Une cinquantaine d'élèves du collège et de l'école primaire de Fessenheim étalent en visi-te, mardi, à la centrale hydroélectrique de

Kembs. Animée par le personnel de la Petite Camargue alsacienne, la visite a permis aux élèves de Thomas Waag de découvir la Pestruc-turation du Rhin dans le cadre dans leur projet de reportage vidéo sur l'évolution des paysa-



Photo L'Alsace/Florian Zobenbiehler

Neuwiller



Photo L'Alsace/Danigo

Lancers de cailloux « Osterkegalé »

Faire renaître une tradition ancestrale et la remettre au goût du jour n'est pas toujours la garantle du succès, Cette gageure a été réussie depuis quelques années à Neuwiller avec le célèbre tancer de callloux appelé « Osterkegalé ». Après avoir commenté doucement ces dernières années, cette tradition a connu un très grand succès avec plus de 60 enfants participants. Les deux équipes ont simultanément

lancé des callloux le plus Join possible, les vainlanté des callloux le plus loin possible, les vain-queurs étant l'équipe qui a parcouru la plus longue distance. Après plus de deux kilomètres de parcours, les enfants sont revenus à la ferme communale où les attendalent quelques friandises pascales. Vincent Misslin, le président du comité de La Cigalo, le péris-colaire et accuell loisirs, ne cachait pas sa satisfaction à la tenue de cette manifestation animée par Marylè-ne Klein. Une superbe météo a concouru au succès de cette animation.

Bartenheim

Des mimosas pour thermo-spa

Pour la quintième année consécutive au Hyper U de Sierentz et pour la huitième fois au Leclerc Saint-Louis, les membres du Llon's club de Saint-Louis, à l'initiative de l'ancien président Bernard Spittler (Uffhelm), ont proposé queique 2000 bouquets de mimosas, tous droits venus du solell azuréen. Leur vente représente un mon-tant de 7000 € dont le chèque vient d'être remis par le président ian Suter à son homologue Jean-Marc Keller, président de l'association

Afapel de Bartenheim, institution qui œuvre depuis 1966 en faveur de quelque 300 personnes handicapés.
Ce « chèque record » pour ce premier semestre 2019 contribuera pour moitlé à l'achat d'un thermo-spa, une technologie allemande visant au blen-être et à la détente musculaire des pensonnaires poubhandicapés, voire du personnel à au pien-erre et a la detente misculaire des pen-sionnaires polyhandicapés, voire du personnel à Bartenhelm. Le premier équipement de ce type de la région en milieu médico-social permet également l'amélioration de la circulation sanquine et la diminution des douleurs



Photo L'Alsace/Paul-Bernard Munch

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT





BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOISIN

LA 3º RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT Mardi 7 mai 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux guartiers d'Affaire et de Vie

SAINT-LOUIS
Agglomeration









Toute l'info sur ; www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr



DNA

VILLAGE-NEUF Samedi 4 et dimanche 5 mai

400 chiens au concours d'agility

La société canine de Village Neuf, organise les samedi 4 et dimanche 5 mai le plus et dimanche 5 mal le plus important concours d'agility en Alsace, cette année, 400 concurrents sont attendus sur les deux jours de la compétition, dont neuf espoirs U11, venant d'une grande partie de la France et des pays limitrophes comme la Suisse et l'Allemagne.

L'agility est un sport canin qui per-met à un maître et son chien de tester leur complicité sur un par-cours composé de plusieurs obsta-cles à enchaîner. Pour ce concours de Village-Neuf,

pas moins de quatre juges auront la lourde lâche de départager les par-ticipants. Ursula Hornung (Allema-

gne), Nicolas Bégué (Région PACA), Peter Feer (Suisse) et le local Domireter (Susse) et a teach point injue Dreyer, tous juges de compé-titions internationales, auront l'œil vigilant. La compétition sera orga-nisée en 1/2 journée, avec les com-pétiteurs de grade 1 et 2 le samedi matin et dimanche après-midi et les compétitions de grade 3 classes les compétiteurs de grade 3 (classe master) le samedi après-midi et di-manche malin.

Célla Schaller et Jennifer Reinié championnes d'Alsace Les épreuves qui se dérouleront de 8h à 18h, sont ouvertes à toutes races et toutes tailles de chiens. races et toutes tanies de chieris. Beauspectade garanti Ulture estau-ration est assurée. Entrée grafuilte, Parking indiqué. Ce concours sera aussi l'occasion pour de jeunes équipes de Village-Neuf, en grade 1, de faire leur pre-

mière compétition dans leur club. Le club local comptera 30 concur-rents engagés chaque jour, Lorsdu récent Championnat d'Alsa-ce d'Agility à Reichshoffen, sélectif

pour le Championnat de France (à La Motte-Beuvron les 8 et 9 juin), Village-Neuf affichalt de très bons résultats. Neuf licenciés concourraient au championnat. Célia Schal-ler avec son Shetland Hollywood ler avec son Shelland Hollywood remporte ainsi la Coupe d'Alsace en catégorie A grade 3. Jennifer Reinlé avec son Shelland Iron Black est championne d'Alsace en catégorie A grade 3. Jean-Paul Lutringer avec son Border High tout corume Steve Reinlé et son Shelland Fly finissent 3èmes de leur catégorie respective. Véronique Gabriel et son Berger des Pyrénées face rase Twix sont dêmes en catégorie er grade 3 il en catégorie C grade 3 o



Sauts, passage de tunnels, sialom... l'agility toujours aussi spectaculaire PHOTO DIAVS.R.

CLUB DES ENTREPRISES

Le violon de la passion

Partenaire de longue date du Tremplin des jeunes artistes de Saint-Louis, le Club des entreprises a con-crétisé son soutien à la jeu-ne violoniste Lila Aslanidis, la gagnante de 2018.

Lors du Tremplin des jeunes artistes de Saint-Louis, le Club des entreprises a apporté son soutien financier au premier prix du jury 2019. C'était aussi l'occasion pour les entrepreneurs de remettre leur chèque de soutien à

Lila Asianidis, la vainqueur 2018, qui vient de trouver son nouveau violon. Pour Thierry Greder, le président du Club des entreprises, partenaire de longue date du tremplin, c'était les retrouvailles avec la talentueuse

jeune violoniste : « Avec le premier prix de l'année der-nière, toujours dans la même logique qui est de soutenir pour permettre de s'amélio-rer, nous étions en contact avec Lila et sa maman », se souvient Thierry Greder. « Li-la mêne de front les études et les heures au conservatoire, soit un programme consé-quent. C'est vrai qu'en ter-mes de soutlen pour des cours supplémentaires ou du perfectionnement, elle n'en-avait pas forcément besoin.

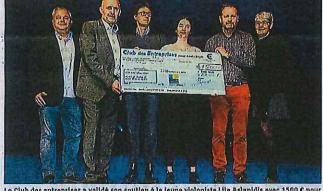
Son besoin principal était de se trouver un violon qui lui convienne. » Aout, septemconvienne. » Aout, septembre, octobre... les mois passalent sans que Lila ne trouve son violon. Ce n'est que fin 2018 qu'elle a fint par trouver l'instrument qui lui allait et qui cadraît avec son budget: « Ce qui nous a permis de valider notre soutien avec le chèque de 1500 € que nous lui avons remis lors de sa prestation à la soirée du Tremplin des jeunes artistes. » Et « cela nous a falt

plaisir de la revoir. En prali-que, elle n'a pas l'intention de faire carrière dans le vio-lon. Elle va se focaliser sur les études en langues étran-gères. Aujourd'hul, le violon est une passion et pas forcé-ment l'objectif d'un métier. C'est cependant une passion vécue pleinement par cette jeune fille qui dégage une belle jole de vivre. Je pense qu'on est parfaitement en phase avec les valeurs qu'on essaye de défendre » a essaye de défendre ». n

G.GR.



Le Club des entreprises a validé son soutten à la jeune violoniste Lita Aslanidis avec 1500 ¢ pour contribuer à l'achat d'un nouvel instrument. Рного вилас.











SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 3º RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 7 mai 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie

IUPEAU | HANIAT | COVAMERCE | NATURE | LOSTE

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr



ALSACE





L'ALSACE SAINT-LOUIS

9, Croisée des Lys Tél. 03.69.69.13.40 Fax: 03.89.89.48.42 E-mail:

ALSredactionSLO@laisace.fr Internet: www.laisace.fr Service lecteurs : 09.69.32.80.31.

Agence : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Agence fermée tous les samedis.

sameois. Secrétaire à la rédection : 03.89.69.56,03 Service publicité : 06.48.96.87.77

LES URGENCES

Sapeurs-pomplers : 18 Ambulances (udoviciennes : O3.89.69.10.00; Saint-Louis secours ambulances: 43b, rue du 14-Mars, Saint-Louis, 03.89.32.76.14

Gendarmerle de Saint-Louis : 03.89,59.15.40. De Hagenthal: 03.89.68.50.01.

De Slerents : 03.89.81.53.11 ou 17 Urgence gaz : 09.69.32.35.92. Urgence eau/assalnisse-ment : 09.69.32.35.54. Elektra Birseck : 03.89.89.76.40.

03.89.89.76.40, Hunete: (03.89.89.76.24, Urgence électricité Huningue: (03.89.67.78.28, EDF 24 h/24; Information: (88.10.38.93.00, dépannage: (08.10.33.31.68; GDF: 03.89.57.27.28,

Pharmacies

La pharmacle de garde est indi-quée sur la porte de toutes les pharmacles. Il est aussi possible d'appeler le 3237 (0,34 € la minu-te depuis un poste fixe) ou de consulter le site Internet www.pharma68.fr

Secours

• Entralde femmes Haut-Rhin, pour briser l'Isolement des femmes : 07.81.90.56.20 (24h/24), entraldefemmes68@gmail.com Facebook : entralde femmes Haut-Rhin.

Association Solidarité femmes 68, 1, avenue de Bâle à Saint-Louis: 03,89,70,02,21; e-mail: assoc@solidaritefemme68.fr

assoc@solidantefemme88.fr
Droit de la famille
• Conseli conjugal et famillal ;
permanences anonymes et gratultes à la Malson des associations 3a, avenue de Bâle. En pétiode scolaire, chaque 2' et 3ajeud du mois de 9 h à 11 h et sur
rendez-vous au 06.08.64.10.29
ou 06.98.55.50.78.

| BARTENHEIM-LA-CHAUSSÉE | L'ALSACE 415/15 Mort d'un chevreuil albinos: l'émotion

Un chevreuil albinos avait pris l'habitude de se promener à proximité d'un lotissement de Bartenheim-la-Chaussée, pour le plaisir de ses habitants. L'animal a été retrouvé mort il y a peu et nombre de personnes y ont vu l'action d'un braconnier.

La photo d'un chevreuil albinos mort, une partie de son pelage blanc taché de sang, a suscité récemment l'émol des internau-tes sur la page Facebook « Bartenheim, Bartenheimols, Bartenhei

moises ». « Cela faisait quatre ans que les « Cela Jaisait quatre ans que les habitants l'observalent. Il était tellement peu farouche qu'il fai-soit parfois la sieste dans les jar-dins des gens », taconte Olivier Wendling, habitant de la commu-ne. Ce passionné de photographie animalière l'avait approché à plusleurs reprises pour en saisir quelques magnifiques clichés, « C'est une mervellle de la nature, une espèce assez rare », assure t-ll.

« Sensibiliser

La découverte, il y a une quinzaine de jours, par un promeneur, de son corps sans vie a incité Olivier son corps sans vie à incite Univier Wendling à contacter la presse « pour sensibiliser les gens et pré-venir que la forêt sera désormals porticulièrement surveillée, no-tamment grâce à l'installation de plèges photogrophiques dans les

arbres n.

Car selon le Bartenhelmois et un car seton le bartennemois et un grand nombre d'Internaules, l'animal a été abattu par le tir d'un braconnier. « Ce n'est pas l'œuvre d'un chosseur pulsqu'il n'aurait pas laissé sa prole. Soil le braconnier a été intercompu, soit l'animal est parti beaucoup plus loin pour mourir», suggère le photographe amateur. De plus, la chasse au chevreull était déjà clo-se depuis fin février et « les chos-seurs le laissaient tranquille. Une légende dit d'allleurs que celui qui tue un chevreuil albinos voit une

personne de sa famille décéder dans l'année », 'souligne-til. « On espère qu'il a eu le temps de se reproduire avant. » L'Office national de la chasse et de

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) n'a pas été avisé de cette affaire, seule la brigade verte du secteur est inter-venue (lire ci-contre). Néanmoins, selon un responsable de l'office, il n'y a pas particulièrement d'actes de brâconnage à déplorer dans le secteur des Trois frontières et « Il convient d'être prudent avant de liter de telles conclusions ».

Caroline ANFOSSI

Plusieurs hypothèses selon la brigade verte

C'est la brigade verte de Hagenthal·le-Bas qui a récupéré le copp du cheveuil albinos à l'arrière de propriétés situées rue de Bâle, à Bartenheim-la-Chaussée. Une espèce que le chef de poste, Patrick Simon, juge « peu courante, mais pos exception-neile ». Concernant la cause du décès de l'anlimal, Patrick Simon évague plusieurs hypothères : « Il a pu être percuté, sur le flanc, par une volture. Peut-être s'est-il bottu avec un autre male, ou encore souffrait-il d'une moladie... On ne peut pos certifier qu'il est mort à cause d'une baile, il faut avoir des preuves plus probantes qu'une biessure à la culisse, » Et d'ajouter : « Qui aurait intérêt à claisse le corps de l'animal ainsi ? Ce qui intéresse le braconnier, c'est de récupérer la viande. » La brigade verte recueille très régulièrement des dépouilles diploter. Lorsqu'elles sont trouvées à proximité des maisons, il s'agit dans la plupart des cas d'accidents avec des véhicules. Il faut que la plaie semble suspecte (braconnage, empoisonnement) pour qu'une analyse soit soilicitée.

Blotzhelm: concours ink girl France, la plus belle femme ta-touée, Palais Beau Bourg, 19 h 30.

Saint-Louis: Lo Coupe d'un outre monde, événement sportif soli-dalle, centre nautique Pierre-de-Coubertin (entrée par l'Espace loisirs, 56, rue du D'Hurst), de 10 h à 17 h 30. Ouvert à tous, entrée libre et gratuite.

Saint-Louis: concert de la paix, au Forum, à 20 h.

Sierentz : marché aux fleurs, sur le parvis de l'église, 8 h à 13 h.

Stellen: concert de Flo Bauer Blues project, salle polyvalente, à 20 h 30.

Village-Neuf: D'une rive à l'autre, spectacle musical par Mousta Largo, RiveRhin, 20 h 30. Village Neuf : concours d'agility, au club canin, de 8 h à 18 h.

Dimanche 5 mal Hésingue: le cercle d'histoire ouvre ses portes, impasse du Fro-nacker, dès 14 h.

Huningue : ouverture du Musée historique, de 14 h 30 à 17 h 30. Entrée 2 €.

Saint-Louis : ouverture de la Maison du patrimoine, 3, rue Saint-Jean, de 14 h à 17 h.

Saint-Louis: marche de la paix, départ rond-point Pfiffer, à 16 h.

uepart ronopont Piller, à 16 h.
Saint-Louis : Ludo florie, marché
aux fleurs et aux plantes, place
de l'Hôtel de-Ville et Croisée des
Lys, de 10 h à 18 h. Portes ouvertes aux serres municipales du
Flaxhof, avenue du Général deGaulle.

Uffhelm : concert de printemps de la Musique Espérance, à l'égli-se Saint-Michel, à 17 h.

Village-Neuf : concours d'agility, au club canin, de 8 h à 18 h.

Bloc-notes 📕 Permanences ____

Saint-Louis

Séance de dédicaces avec Camille Zabka

avec camille Zabka vendra en dédica-camille Zabka viendra en dédica-ce samed 4 mai de 10 h à 12 h, à la librairle Encrage, 5, avenue du Général-de Gaulle à Saint-louis pour son premier roman Celle qui attend aux éditions (conoclaste, Le roman bouleversant d'un père derrière les barreaux.

Mairie fermée Le secrétariat de la mairie de Stetten sera ferme du 6 au

11 mal inclus. En cas d'urgence veuillez contacter Madame le maire au 06.86.10.77.97.

Sigrentz

altirate.

Passionné de photographie animalière, Olivier Wendling a réalisé plu-sieurs clichés de l'animal à la fin de l'hiver dernier. Photo Olivier Wendling

Séance de dédicaces avec Michèle Nauroy

avec Michèle Nauroy Michèle Nauroy dédicacera ses livres consacrés à la gastronomie alsacienne (parus aux Édillons du Bastberg) samedi 4 mai de 10 h à 17 h, à l'Hyper U de Sierentz, De l'apérillí au dessert, des recettes créatives et chaleureuses, salées, sucrées, mixtes, faciles à réaliser et pour tous les goûts, végétarlens y compris. El-

le présentera également son nouvel ouvrage, Declinoison cho-colot, (paru chez lo L'Editlon) qui propose des pâtisseries très gourmandes et se termine sur quelques surprises,

quetques supprises.

Permanence
France Alzheimer
L'association France Alzheimer
Haut-Rhin tlendrá sa permanence d'accuel et d'écoute, à l'hôpital Sierentz, 35, rue Rogg Máàs, lundi 6 mai, de 14 h à 16 h, au bureau médical du service 6. Pour toute information complémentaire ou un éventuel rendezvous : 06.03,54.05.13.

FAITS DIVERS -

Une toiture en feu à Bartenheim

Les pomplers des Trols frontlè-res ont été appelés en renfort par le corps local de Barten-helm pour faire face à l'embra-sement généralisé d'une mai-son d'habitation, jeudi 2 mai, vers 16 h 50, rue de Kembs à Bartenhelm. Heureusement, cette habitation en cours de démolition était désaffectée et vide. L'incendie qui s'est propa-

gé à l'ensemble de la malson a été éteint à l'aide de deux lan-ces à dévidoir tournant. La gendarmerie était aussi sur place. Un peu plus tard, vers 19 h, rue du Rhin à Bartenheim, les pompiers sont intervenus pour un dégagement de fumée sur un tas de gravats. Un incendie éteint rapidement par le corps

PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT







SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT Mardi 7 mai 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue,

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie

HUREAU | HABITAT | CONMERCE | NATURE | LOISIR

www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr













Chronique religieuse

CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-louis : sa. concert de plusieurs chorales au Forum à 20 h, di. 10 h 15, culte au temple ; 16 h, marche de la paix au rond-point Pliffer.

EGLISE ÉVANGÉLIQUE

GGIISE EVANGELIQUE
fglise évangelique mennonite
la Ruche (27, rue Bellevue): sa.
19 h 30. groupe de Jeunes; di.
10 h, cutle ; 16 h, marche de la
paix; me. 19 h 30. groupes de
maison; jle. 9 h, lecture et prière.
Eglise évangélique baptiste la
Bonne nouvelle 19, rue du Paradis): di. 10 h, culte. Mardi et
jeudi, 20 h, rencontres de semaine.

ne.
Église évangélique Assemblée
de Dleu (24, rue de la Forge) : di.
10 h, culte avec accuell des en-fants ; ma. 19 h 30, partage de
l'évanglie et prières.

CULTE CATHOLIQUE Communauté de paroiss de la Hardt aux collines Schllerbach ; sa. 19 h, messe Steinbrunn-le-Haut : di. 10 h,

Communauté de paroisses des Sources du Muehigraben

aux rives du Rhin Kembs : di. 10 h 30, messe. Kembs Loechië : sa. 18 h, messe. Stetten:sa. 18 h, messe.
Bartenhelm: di. 10 h, grandmesse avec première communion.

Brintkhelm : dl. 9 h, messe. Communauté de paroisses Terre de promesses Sierentz : sa. 18 h 30, messe ani-mée par la chorale des jeunes.

Magstatt-le-Bas : dl. 9 h 30, mes-se:

Koetzingue : di. 10 h, messe fête de la foi. ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE (12 rue Poincaré) ; dl. 10 h, cul-te ; ma. 20 h, prière, témolgna-ges, partage biblique.

A Huningue
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses
Terre d'envoi
Bjottheim: di, 11 h, messe à
Saint-léger; 17 h, prière du chapelet à 17 h et messe à 18 h
Notre-Dame du chêne.
Buschwiller: di, 9 h 45, messe,
Macanhair Hégenhelm : sa. 18 h, messe ; di. 9 h 45, messe. ` Communauté de paroisses de la Source du prieuré

Marlastein: sa. 10 h 30, messe. Altenschwiller: sa. 19 h, messe dominicale anticipée Folgensbourg: dl. 9 h 30, messe sulvie d'un apéritif-concert Michelbach-le-Haut : di. 10 h 45, messe.

Communauté de paroisses des Terres du Landskron Neuwiller: sa. 18 h 30, messe Leymen : dl. 10 h, messe Wentzwiller : dl. 10 h, messe Communauté de paroisses de l'Eau vive Village-Neuf : sa. 18 h, messe

Huningue ; di. 7 h 30, messe bas-se ; 10 h, messe.

CULTE PROTESTANT Parolsse protestante de Hunin-

Huningue : dl. 10 h 15, culte

Unitarian universalists

Of Basel
Service religieux pour les anglophones (et bilingues) de la région transfrontailère. Pour les directions et renseignements
supplémentaires, voir www.uubasel.org. Les unitariens universalistes sont non dogmatiques et
et hélogie libérale (an open
faith community).

AUIOURD'HUI

Samedi 4 mai 2019 Agence DNA : 9 croisée des Lys -68 300 SAINT-LOUIS. 68 300 SAINT-LOUIS. Accuell commercial, abonnement, publicité: 203 89 70 34 00 E-mail : Ditaccstlouis@dnafr Fax 03 89 69 07 33 Edaction : 403 89 70 34 13/14 Fax 03 89 70 34 18 E-mail : Ditactiouis@dna.fr

URGENCES

Pharmacle de garde : contacter le 3237 (0,34 € la minute depuis un poste fixe) ou consulter le site www.pharma68.fr Polyclinique des Trois Frontières : Polytinique des Irois Frontières : 208 26 30 37 37, Résidence Blanche-de-Castille, Saint-Louis : 203 89 69 79 10. Centre médico psychologique et CATIP de 9 h à 17 h, 200 3 89 64 74 93. Sapeurs-pomplets : 2018, uniquement pour blessés.
Police Secours : Ø17.
Gaz : Ø03 89 69 78 27 (St-Louis,
Huningue, Village-Neui, Hégenheim) ;
Eau/Assalnissement :
Ø08 10 46 34 63 (St-Louis, Huningue,
Village-Neui, Hégenheim, Blotzheim,
Rosenau) ; Electricité (EBM) :
Ø03 89 89 76 40, Ø03 89 67 21 42.

LOISINS
DIbliothèque médiathèque : de 10 hà 12 h. 30 et de 14 hà 17 h. Ludothèque : de 10 hà 12 h. Pischa couverte de Village-Neuf : de 11 hà 30 à 18 hà 30. Espace d'art contemporain Fermet Branta : de 13 hà 18 h. Oiffice de Tourisme du Pays de St. Louisfillunique : de 9 hà 12 h et de 14 hà 17 hà 30 ; 81, rue Vauban à Village-Neuf - @03 89 70 04 49.

CULTES

A Saint-Louis CULTE CATHOLIQUE Saint-Louis: Saint-Plene:

Notre-Dame : **CULTE PROTESTANT**

Paroisse protestante de Saint-Louis : sa. concert de plusieurs chorales au Forum à 20 h, di. 10 h 15, culte au Temple ; 16 h, marche de la paix au rondpoint Pfiffer.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Église évangélique mennonite La Ruche (27, rue Bellevue) : sa. 19 h 30, groupe de Jeunes ; dl. 10 h, culte ; 16 h, marche de la palx ; me. 19 h 30, grou-pes de maison ; je. 9 h, lecture et prière.

Eglise évangélique baptiste La Bonne nouvelle (9, rue du Paradis) : di. 10 h, culte. Mardi et jeudi, 20 h, rencontres de

Église évangélique Assemblée de Dieu (24, rue de la Forge) : di. 10 h, cuite avec accueil des enfants ; ma. 19 h 30, partage de l'évangile et prières.

A Sterentz **CULTE CATHOLIQUE**

messe.

Communauté de paroisses de la Hardt aux collines Schlierbach : sa. 19 h, messe. Steinbrunn-le-Haut : dl. 10 h,

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux rives du Rhin

Kembs: dl. 10 h 30, messe. Kembs-Loechlé : sa. 18 h,

Stetten : sa. 18 h, messe. Bartenheim : di. 10 h, grand-messe avec première commu-

Brinckheim: dl. 9 h, messe. Communauté de parolsses

Terre de promesses

Sterentz : sa. 18 h 30, messe animée par la chorale des

Magstatt-le-Bas : di. 9 h 30,

Koetzingue : dl. 10 h, messe fête de la fol.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

(12 rue Poincaré) : di. 10 h, culte ; ma. 20 h, prière, témol-gnages, partage biblique. À Huningue

CULTE CATHOLIQUE Communauté de paroisses

Terre d'envol Blotzheim : dl. 11 h, messe à

Saint-Lèger ; 17 h, prière du chapelet à 17 h et messe à 18 h à Notre Dame du Chène. Buschwiller: dl. 9 h 45, messe. Hégenhelm : sa. 18 h, messe ; dl. 9 h 45, messe,

Communauté de paroisses de la Source du prieuré

Mariastein : sa. 10 h 30, messe. Attenschwiller : sa. 19 h, mes-se dominicale anticipée Folgensbourg : dl. 9 h 30, messe dominicale sulvie d'un apéritif-concert

Michelbach-le-Haut : di. 10 h 45, messe. Communauté de paroisses

des Terres du Landskron Neuwiller: sa. 18 h 30, messe Leumen : dl. 10 h, messe Wentzwiller: di. 10 h, messe Communauté de paroisses de l'Eau vive

Village-Neuf : sa. 18 h, messe Huningue : di. 7 h 30, messe basse ; 10 h, messe. **CULTE PROTESTANT** Paroisse protestante de Hunin-

Huningue : di. 10 h 15, culte

BARTENHEIM-LA-CHAUSSÉE Environnement

Mort d'un chevreuil albinos: l'émotion



Passionné de photographie animalière, Olivier Wendling a réalisé plusieurs clichés de l'animal à la fin de l'hiver dernier. PHOTO OLIVIER WENDLING

Un chevreuil albinos avait pris l'habitude de se prome-ner à proximité d'un lotisse-ment de Bartenheim-la-Chaussée, pour le plaisir de ses habitants. L'animal a été retrouvé mort il y a peu et nombre de personnes y ont vu l'action d'un braconnier.

LA PHOTO D'UN CHEVREUIL albinos mort, une partie de son pelage blanc taché de sang, a suscité ré-cemment l'émoi des internautes sur la page Facebook « Barten-heim, Bartenheimois, Bartenhei« Cela falsalt quatre ans que les habitants 'l'observalent, Il était tellement peu farouche qu'il fal-salt parfois la sieste dans les jarsait partois da siesse dans les addins des gens », raconte Olivier Wendling, habitant de la commune. Ce passionné de photographie aufmailère l'avait approché à plusieurs reprises pour en saisir quelques magnifiques clichés. « C'est une mervellle de la nature, une espèce assez rare », assure-t-il. « Sensibiliser les gens »

« sensioniser les gens »
La découverte, il y a une quinzai-ne de jours, par un promeneur, de son corps sans vie a incité Olivier Wendling à contacter la presse « pour sensibiliser les gens et pré-

venir que la forêt sera désormals particulièrement surveillée, no-tamment grâce à l'Installation de plèges photographiques dans les

Car selon le Bartenhelmois et grand nombre d'internautes, l'animal a été abattu par le ilr d'un braconnier. «Ce n'est pas d'un braconnier. « Ce n'est pas l'œuvre d'un chasseur pulsqu'il n'aurait pas laissé sa prole. Soil le braconnier a été interrompu, soil l'animal est parti beaucoup plus loin pour mourir », suggère le photographe amateur. De plus, la chasse au chevreuil était déjà clo-ce depuis (in fériel et le chasse de public lin fériel et les chasses se depuis fin février et « les chas-seurs le laissaient tranquille, Une légende dit d'ailleurs que celui seurs telassalent tranquime, un telgende dit d'allieurs que celui qui tue un chevreuil albinos voit une personne de sa famille décèder dans l'année», souligne-t-il. « On espère qu'il a eu le temps de se reproduire avan t.»
L'Office nailonal de la chasse et la famma de la chasse de la chasse

la faune sauvage (ONCFS) n'a pas été avisé de cette affaire, seule la brigade verte du secteur est interbrigate verte ut sected est intervenue. Néanmoins, selon un res-ponsable de l'office, il n'y a pas particulièrement d'actes de bra-connage à déplorer dans le sec-teur des Trois frontières et « il convient d'être prudent avant de tirer de telles conclusions. » a

Caroline ANFOSSI

SORTIR

HUNINGUE

Musée

DIMANCHE 5 MAI, le mu-sée historique sera ouvert de 14 h 30 à 17 h 30. Entrée 2 €.

SAINT-LOUIS

Maison du patrimoine

D DIMANCHE 5 MAI, la mal-son du patrimolne ouvre ses portes de 14 h à 17 h, 3 rue Saint-Jean.

SAINT-LOUIS

Marche de la paix

D DIMANCHE 5 MAI, une marche de la paix est organi-sée au départ du rond-point Pfiffer à 16 h.

Concert de printemps

DIMANCHE 5 MAY, la Musique Espérance d'Uffhelm donnera un concert de prin-temps à 17 h à l'église Saint-Michel.

Repas asperges

DIMANCHE 5 MAI, l'amica-le des sapeurs pomplers organise un repas asperges et ses 3 jambons à partir de 12 h à la maison des associa-tions. Adultes 16 €, enfants de 5 à 12 ans 12 €.

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT





SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 3º RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

SAINT-LOUIS Agglomeration

Mardi 7 mai 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévolt notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux guartiers d'Affaire et de Vie

BUCEAU | HARINAT | COMMENCE | NATURE | LOSSIN

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr











FAITS DIVERS

BARTENHEIM Une toiture en feu

Jeudi 2 mai à 16 h 49, les pomplers des Trols Frontlères ont été appelés en renfort par le corps local de Bartenhelm pour faire face à l'embrase ment généralisé d'une mat-son d'habitation, rue de Kembs à Bartenheim, Heureusement, cette habitation reusement, cette nabitation en cours de démolition était désaffectée. L'incendie qui s'est propagé à l'ensemble de la maison a été éteint à l'aide de deux lances à dévidoir tournant.

Sur place également, la

Un peu plus tard, vers 19 h, rue du Rhin à Bartenheim, les pompiers sont intervenus pour un dégagement de fumée au niveau d'un tas de gravats. Un incendie éteint rapidement par le corps local, avant la venue de leurs ho-mologues des Trois Frontiè-

Votre Agence de Voyages à Saint-Louis



* Conditions générales de vente disponibles en agence

C'est maintenant!

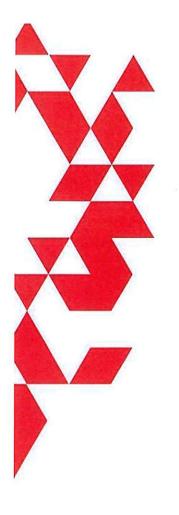
-10% SUR TOUTES LES CROISIÈRES MSC Été 2019 et hiver 2019-2020 - Offre valable du 2 au 31 mai 2019*

45 avenue de Bâle - 68300 Saint-Louis - Tél: +33 (3) 89 67 54 48 Mail: stlouis@travel-definition.com

SARL Travel D (Roillon a w Capital de 80 000 euros , RCS Mulhouns, T1923/03 (420, Sten 52004) 150, APE 78902, RCP Hissox PRO 0061415 - 19 run Levis Legrand - 75002 Paris, Immunistration Alout France (Mo681 (000), Copyrigh) photo: MSG Garastie Enarchire APST Membras Arbita Les Entreprises du Voyage - Agrès MAIA



Annexe 3 Présentations des trois réunions publiques







ZAC DU TECHNOPORT

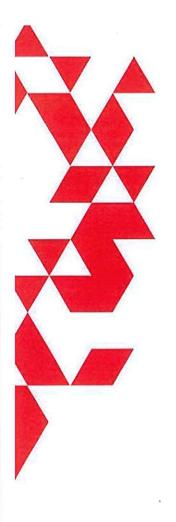
Concertation préalable : 1ère réunion publique

Mardi 5 mars 2019 à 18h

Comète à Hésingue





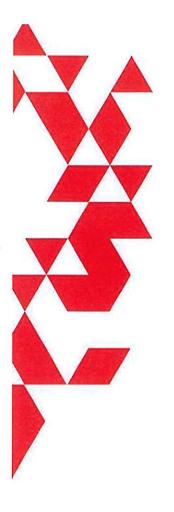


Intervenants

ACCUEIL	M. Gaston LATSCHA, Maire de Hésingue
INTRODUCTION	M. Alain GIRNY, Président de Saint-Louis Agglomération
PRESENTATION DU PROJET	M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement et Développement Territorial SLA
	Mme Catherine GOUTTEFARDE, Directrice du Développement Economique SLA
	Mme Catherine JEANNINGROS, Responsable Grands Projets Pôle Mobilité Ingénierie - Direction des Routes CD 68
	M. Alexandre BOUTON, Architecte urbaniste URBAN ACT





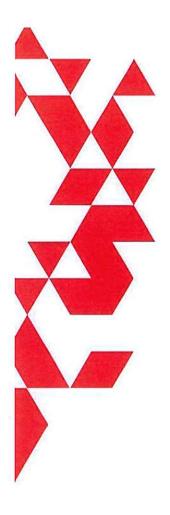


Déroulement de la réunion

- I. Contexte et enjeux du projet EUR CLYS
- II. Le projet de ZAC du Technoport
 - 1. La programmation
 - 2. Les principaux effets et mesures d'accompagnement
 - → QUESTIONS / REPONSES
 - 3. Les contraintes et enjeux pour la définition du projet d'aménagement
 - → QUESTIONS / REPONSES
- III. Conclusion de la réunion Prochaines étapes





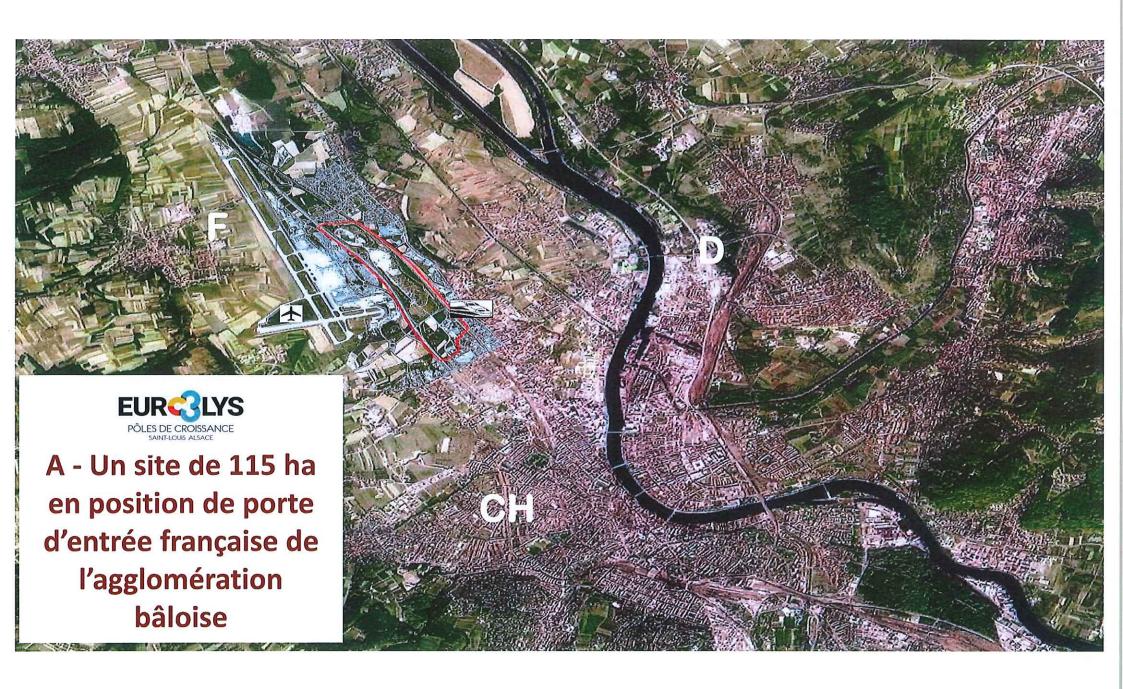


1. Contexte et enjeux du projet EUR LYS

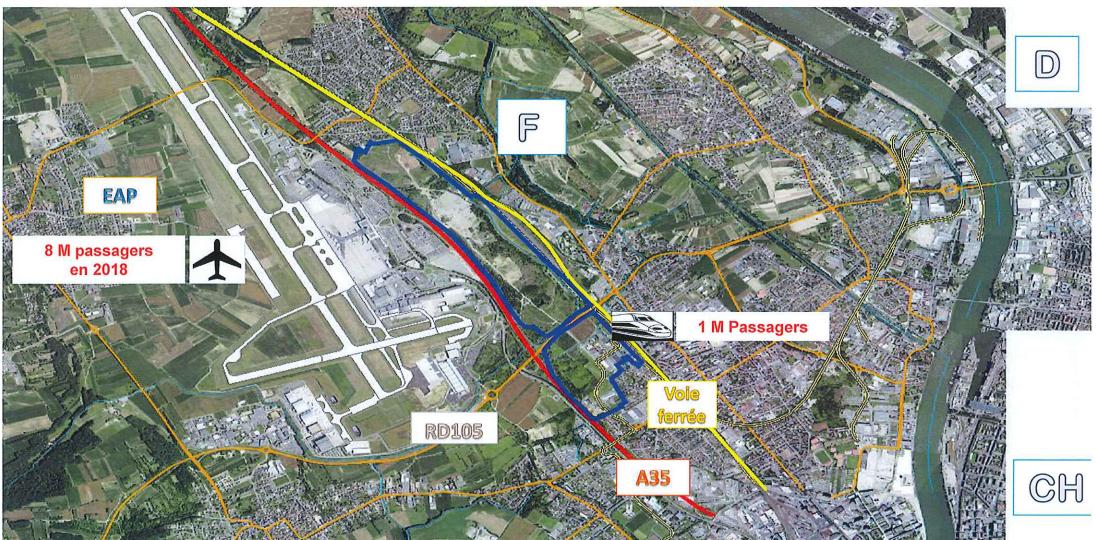
A. Un site exceptionnel et une accessibilité unique dans l'agglomération trinationale







Une accessibilité exceptionnelle et unique dans l'agglomération trinationale



Au cœur du réseau routier international

• France : Autoroute A35 – Mulhouse

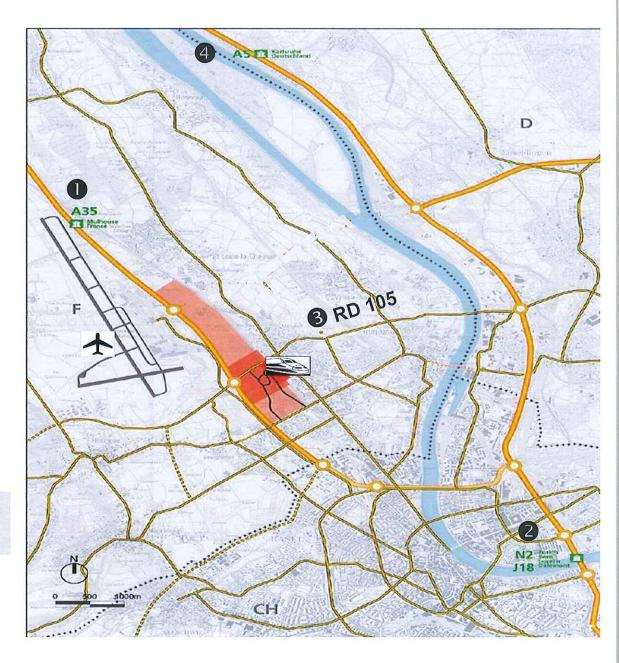
2 Suisse: Autoroute N2 – Zürich-Bern

⊗ RD105 – Palmrain

4 Allemagne: Autoroute A5

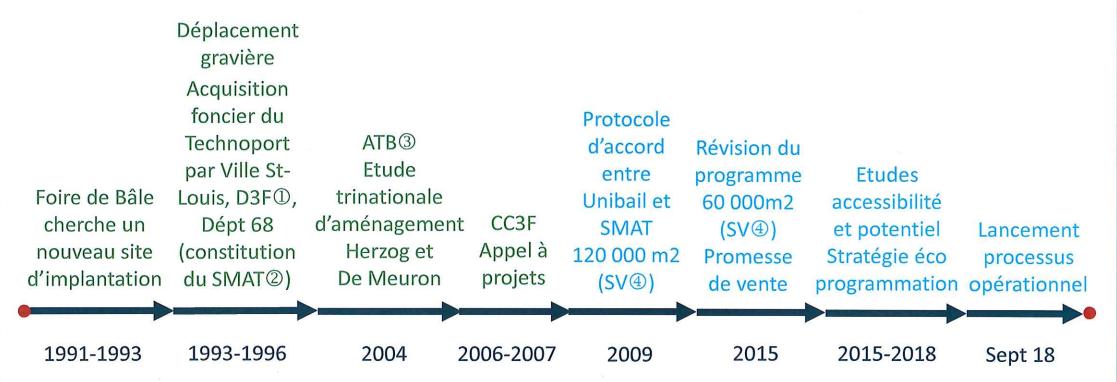
HaFraBa - Karlsruhe

EURO3LYS, un site qui dispose d'un potentiel de développement d'échelle métropolitaine



1. Contexte et enjeux du projet EUR LYS

B. Genèse du projet

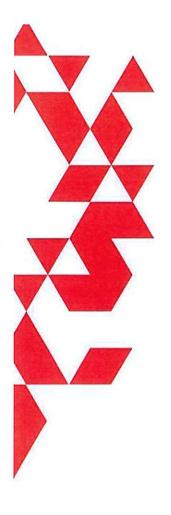


① D3F : District des 3 Frontières

② SMAT : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des 3 Frontières

③ ATB: Agglomération Trinationale de Bâle

4 S.V.: Surface de vente

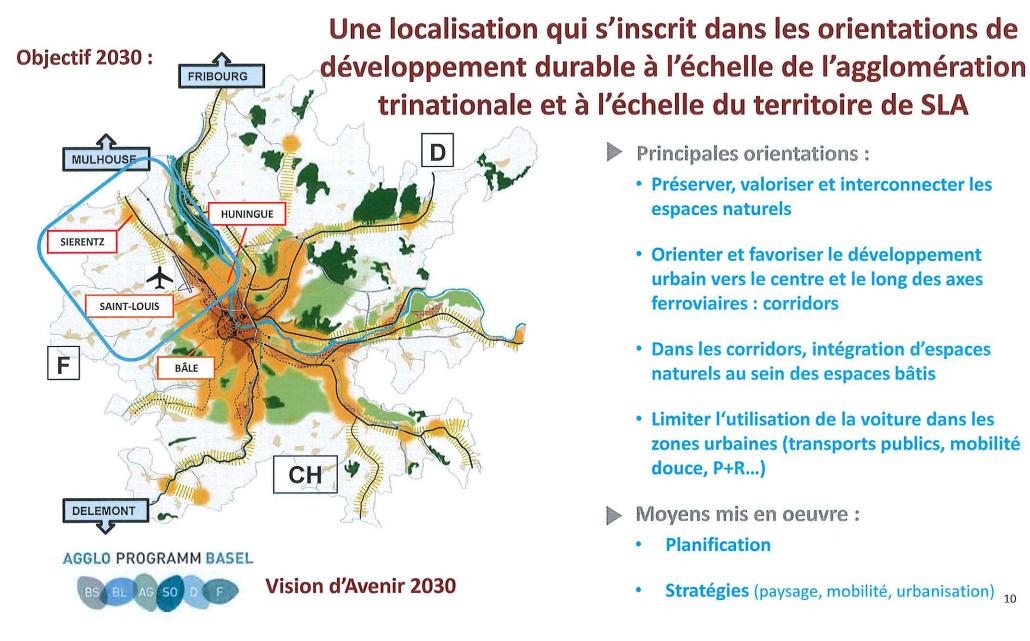


1. Contexte et enjeux du projet EUR CLYS

C. Un site de développement qui s'inscrit dans les orientations de développement durable du territoire

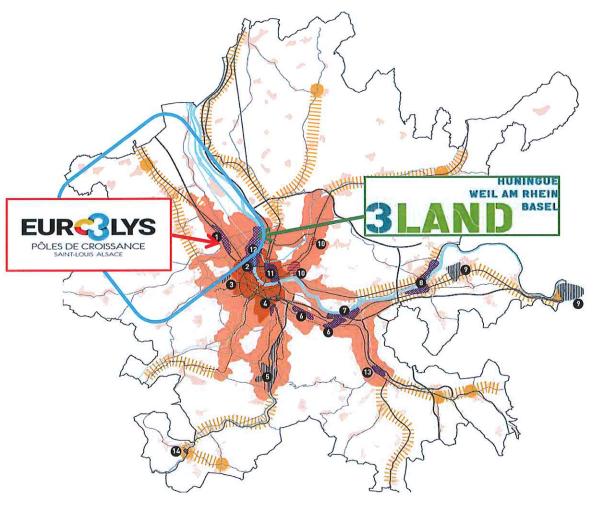






- Principales orientations:
 - Préserver, valoriser et interconnecter les espaces naturels
 - Orienter et favoriser le développement urbain vers le centre et le long des axes ferroviaires: corridors
 - Dans les corridors, intégration d'espaces naturels au sein des espaces bâtis
 - Limiter l'utilisation de la voiture dans les zones urbaines (transports publics, mobilité douce, P+R...)
- Moyens mis en oeuvre:
 - **Planification**
 - Stratégies (paysage, mobilité, urbanisation) 10

EURO3LYS, un site de développement identifié comme prioritaire à l'échelle trinationale qui participe à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine



► Stratégie d'activation des ZDP

Définition de Zones de Développement Prioritaires (ZDP)

- Au sein des corridors de développement
- Grande capacité
- Proximité des infrastructures de transport
- 12 zones dont 2 sur le territoire de SLA

Objectif:

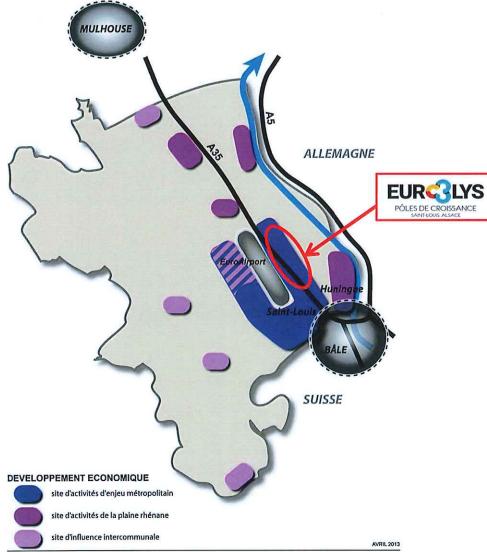
 Créer des conditions favorables pour orienter le développement urbain vers les corridors intérieurs

Moyens mis en œuvre :

- Desserte par transports en commun (ex : Tram 3) et infrastructure routière de haut niveau
- Prise d'initiative publique

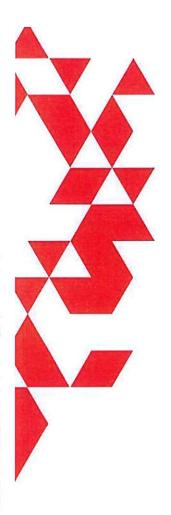
EURO3LYS constitue un projet d'enjeu et d'intérêt métropolitains

Un site de développement métropolitain fléché dans le SCOT et qui répond au PADD



- Principe de développement coordonné de l'urbanisation et des transports publics
- Fléchage d'un certain nombre de sites de développement dont Euro3lys comme site d'enjeu métropolitain
- Opérer une montée en gamme de l'offre économique et touristique, pour exister davantage dans le Sud-Alsace et plus largement au niveau régional et trinational, à travers l'ouverture de secteurs d'activités notamment tertiaires, innovantes, de commerces et de services très qualitatives



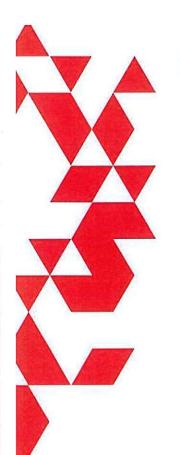


1. Contexte et enjeux du projet EUR LYS

D. Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA







Le dynamisme favorable de l'agglomération trinationale de Bâle

Secteur trinational

A la frontière de la Suisse et de l'Allemagne

Bassin de vie important

Plus de 850 000 habitants

Dynamique économique

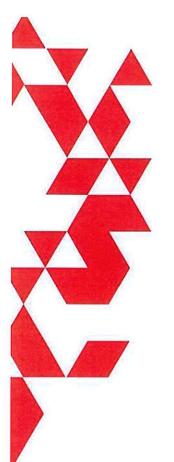
Développement et croissance économique parmi les plus importantes d'Europe



Accessibilité exceptionnelle

Infrastructures de transport de haut niveau (aéroport, port, autoroute, ferroviaire) qui maillent tout le territoire trinational





Contexte économique dynamique mais déséquilibré de SLA

Activités productives

- Tissu industriel diversifié et solide
 Présence de grands comptes industriels
 (chimie, pharmaceutique, cosmétique,
 aéronautique, électronique, mécanique,
 plasturgie)
- Difficultés de recrutement
 Attractivité de l'emploi en Suisse + déficit de notoriété du territoire de SLA

Activités productives ≈ 14 000 emplois

Industrie ≈ 7 000 emplois

Bâtiment

Logistique

Agriculture

Activités tertiaires ≈ 1 500 emplois Services aux entreprises, Finances, R&D

Activités présentielles ≈ 7 200 emplois

Commerce Services aux particuliers Tourisme Loisirs

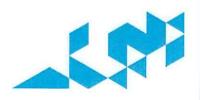
Activités tertiaire

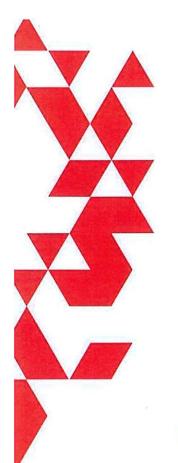
- Développement important (+20 % en 5 ans)
- Secteur sous-représenté au regard du tissu industriel

Activités présentielles

- Croissance significative (+10 % en 5 ans)
- Secteur sous-développé au regard du potentiel : population cosmopolite à fort pouvoir d'achat (revenu moyen +60 % de la moyenne nationale), présence d'un aéroport (8,5 M de passagers), zone de chalandise de plus de 900 000 habitants







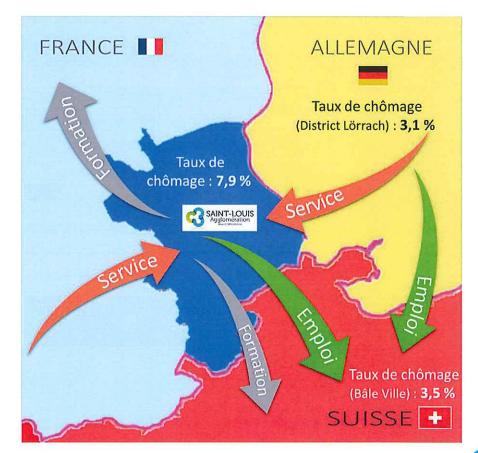
Des flux économiques sortants et entrants défavorables à SLA

Flux d'emplois et de formations

- Fuite des emplois vers la Suisse
 50 % des actifs de SLA sont frontaliers
 Concentration faible de l'emploi sur SLA :
 61 emplois pour 100 résidents actifs contre
 + de 90 au niveau régional
- Départ des jeunes en formation
 Absence d'offres de formation de niveau bac
 +3 à +5. Déficit de jeunes qui quittent SLA
 pour poursuivre leurs études

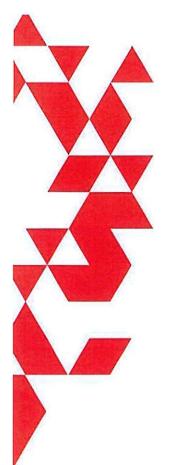
Flux de services aux entreprises

 Déficit de prestataires de services aux entreprises
 Industries et entreprises contraintes de faire appel à des prestataires de service externes au territoire, faute d'offre sur SLA









Des flux économiques sortants et entrants défavorables à SLA

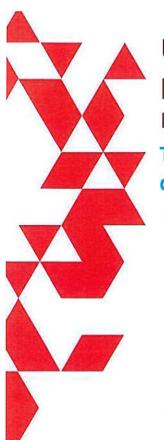
Flux commerciaux et touristiques

- Très forte évasion commerciale de plus de 300 millions d'€ par an (étude CCI 2014)
 Inadéquation entre l'offre commerciale et les besoins des habitants
 Faible offre de marques nationales, internationales et haut de gamme
 Déficit de concepts et de services innovants
 Absence de site polarisant qualitatif
- Durée très courte des séjours touristiques
 Quasi absence de sites touristiques ou de loisirs ayant une attractivité supra-territoriale générant des nuitées
 Absence d'infrastructures dédiés aux touristes d'affaires
- Incapacité à capter des flux commerciaux et touristiques étrangers
 Déficit d'infrastructures adaptées et de notoriété de SLA









Un objectif d'inversion et de création de nouveaux flux économiques pour soutenir le développement économique du territoire et son

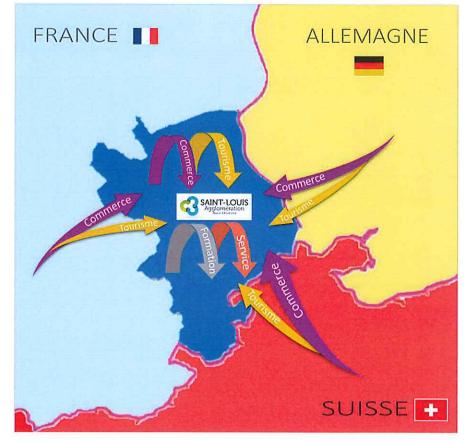
rééquilibrage

Tirer avantage des atouts incontestables du territoire

Des atouts nombreux et solides
 Espace économique transfrontalier dynamique
 Tissu économique et industriel diversifié en développement
 Présence d'une population cosmopolite active et à fort pouvoir d'achat
 Accessibilité exceptionnelle

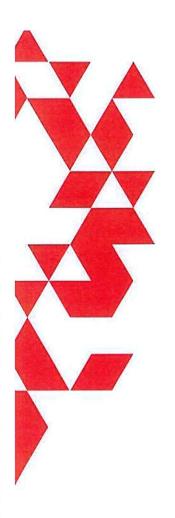
• De nouvelles offres créatrices d'emplois et de richesses à développer

De nouvelles offres de formations, de services, de commerces, de loisirs et de mobilités renforceront la dynamique économique du territoire et participeront au rééquilibrage de la partie française de l'Agglomération Trinationale de Bâle









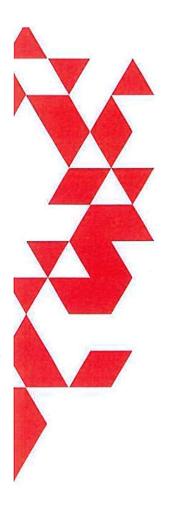
Nécessité de déploiement et de montée en gamme de nouvelles opportunités foncières et immobilières

Euro3Lys ou l'opportunité d'accueillir ces nouvelles offres au sein de programmes fonciers et immobiliers qualitatifs d'envergure métropolitaine

- Activité économique tertiaire
 Prestataires de service aux entreprises
 Activités de recherche/développement
 Startup innovantes
- Activité commerciale très qualitative polarisante
 Nouvelles enseignes et nouveaux concepts répondant aux attentes des habitants et capable de générer de l'attractivité au-delà du territoire
- Activités touristiques et de loisirs attractives
 Offres destinées au tourisme d'affaires et de loisirs
- Activités d'enseignement et de formation
 Nouvelles offres adaptées au fort besoin de recrutement des entreprises du territoire







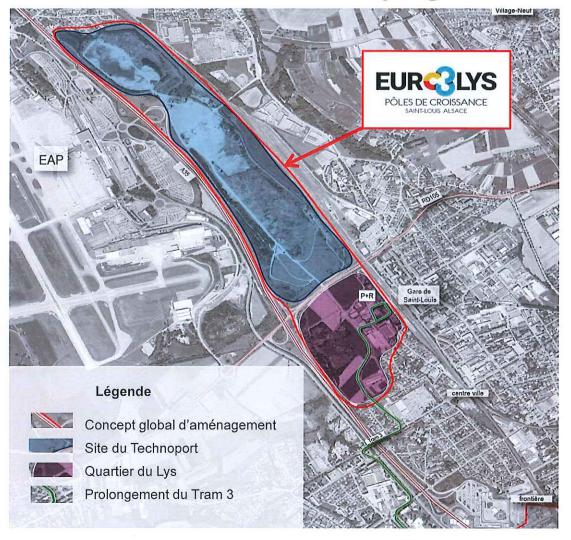
1. Contexte et enjeux du projet EUR LYS

E. Une ambition et une programmation d'envergure métropolitaine



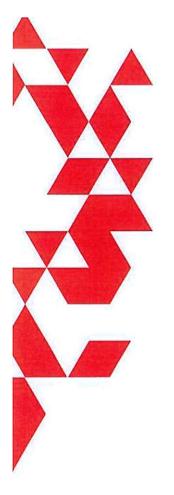


E - Une ambition et une programmation d'envergure métropolitaine

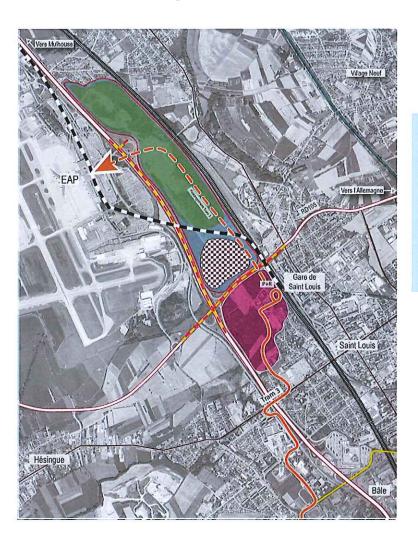


Ambition générale

- Un quartier d'envergure métropolitaine
- Un concept global d'aménagement
- Equilibre entre espaces bâtis et espaces naturels et de détente
- Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de la partie française de l'agglomération
- Une mobilité durable :
 - ✓ mise en place d'infrastructures de transports publics
 - ✓ réalisation d'un réseau de mobilités douces
 - √ résolution des points noirs de la circulation automobile
- Un quartier de haute qualité architecturale, environnementale et paysagère
- Transition énergétique



Les composantes d'EURO3LYS et leurs maîtres d'ouvrage



DPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT Le quartier du Lys Dominante tertiaire, formation et R & D Le Technoport Partie sud Pôle de loisirs et commerces UNIBAIL Partie nord Bureaux – Résidences hôtelières Activités de loisir

Parc paysager intégrant un golf de 9 trous

OPÉRATIONS DE MOBILITÉ

Mobilité

Pásmánagamant i

Réaménagement routier : 5A3F CD 68

Tram et P+R

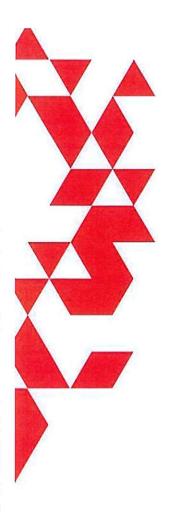
Extension du tram vers l'EAP

Nouvelle liaison ferroviaire EAP SNCF RESEAU





SLA

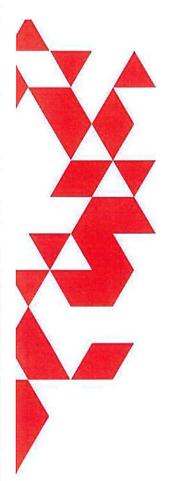


II. Le projet de ZAC du Technoport

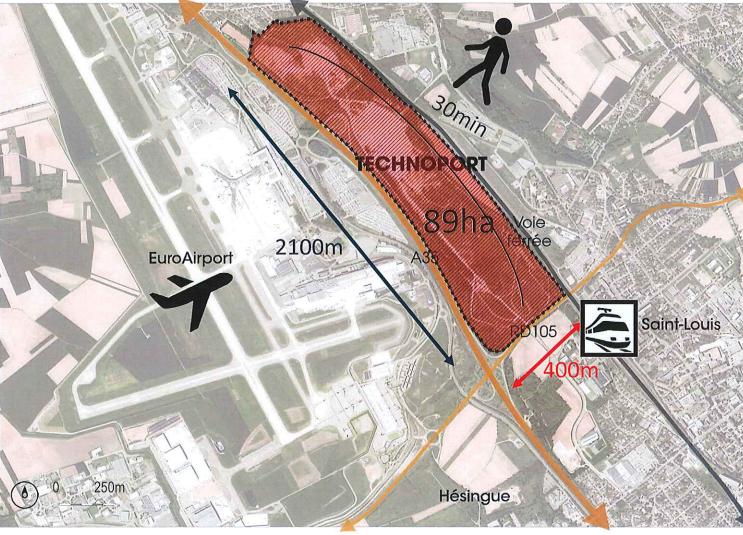
1. La programmation envisagée



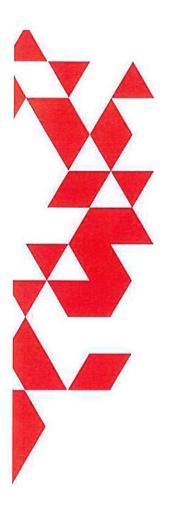




A – Le plan de situation du Technoport







B - La programmation envisagée du Technoport : un pôle de développement et de détente intégré dans un parc paysager

PÔLE DE LOISIRS ET DE COMMERCES

Commerces et services, loisirs, culture, restauration, tiers-lieux... dans un parc paysager et animé de 10 ha 60 000 m² de surface de vente

ESPACE PAYSAGER

(nature et détente) env. 20 ha comprenant un GOLF RUSTIQUE DE 9 TROUS

BUREAUX - TERTIAIRE

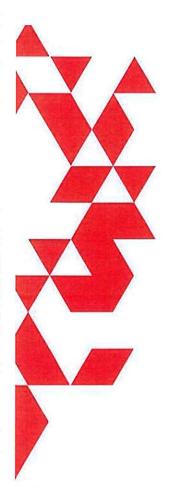
100 000 m² de surface de plancher

HÔTELLERIE / ACTIVITÉS DE LOISIRS

65 000 m² de surface de plancher





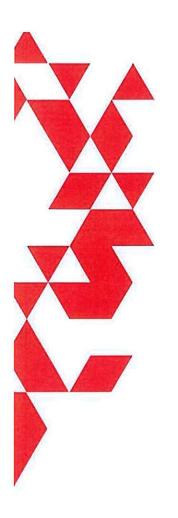


II. Le projet de ZAC du Technoport

- 2. Les principaux effets et mesures d'accompagnement
 - A. En matière économique
 - B. En matière de mobilité
 - C. En matière environnementale







Effets du Technoport sur les objectifs économiques et stratégiques de SLA

Une contribution majeure aux enjeux économiques stratégiques de SLA

- Stratégie d'intervention économique Entérinée en décembre 2017 Foncier et immobilier, innovation, entrepreneuriat et réseaux, emploi, formation marketing territorial
- Stratégie Commerce Entérinée en décembre 2018 Nouvelles offres et concepts Adaptation à la demande des habitants
- Stratégie territoriale du tourisme Elaborée en 2019

Une contribution importante à la Vision d'Avenir 2030 du territoire

Démarche prospective et stratégique adoptée en février 2018





Stratégie d'intervention économique

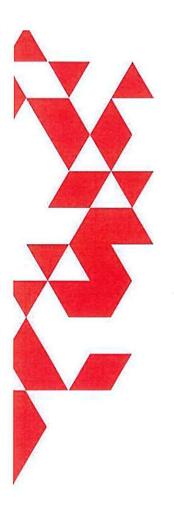
Validée le 18 décembre 2017

r atégie d'intervention économique

Politique locale du commerce et soutien aux

activités commerciales d'intérêt communautaire

SAINT-LOUIS



Effets du déploiement du Technoport sur le territoire

Développement des entreprises et des industries de SLA

- Augmentation des offres de services aux entreprises quantitativement et qualitativement
- Facilitation des recrutements grâce aux nouvelles offres de formation et au développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire

Soutien à l'amélioration du cadre de vie des habitants

- Larges espaces paysagés et de promenade créés en lieu et place d'une gravière en friche
- Renforcement de l'offre de commerces et de loisirs, en adéquation avec la demande des habitants actuels et futurs
- Limitation des déplacements hors du territoire générés par une offre déficitaire sur SLA
- Amélioration des offres de mobilités, par tous les modes

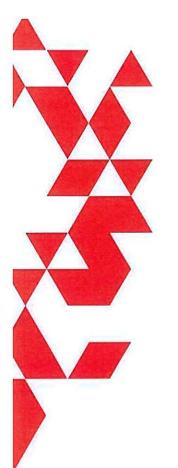
Développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire

Vitrine du territoire offrant des services à l'ensemble des habitants et des entreprises de SLA et de l'Agglomération trinationale de Bâle









Effets du Technoport sur l'emploi et l'équilibre entre secteurs

Développement de l'emploi

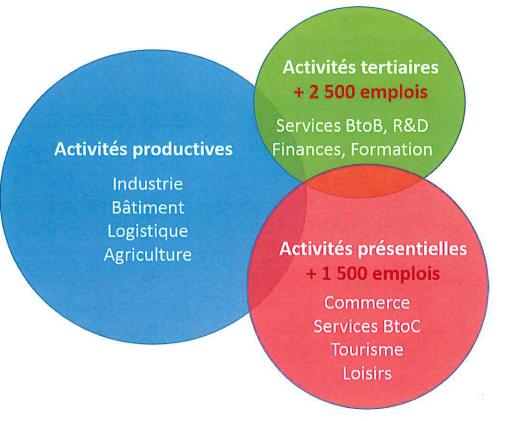
 Environ 4 000 nouveaux emplois attendus à terme Plus de 1 500 emplois dans le commerce, les loisirs, la restauration, les services...

Environ 2 500 emplois dans le tertiaire

• Renforcement de la densité de l'emploi par habitant, actuellement très inférieure à la moyenne de la Région Grand Est.

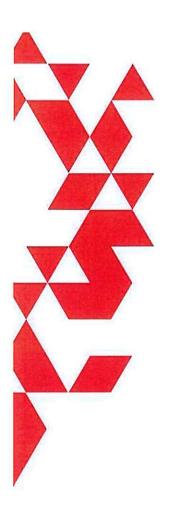
Ré-équilibrage de l'emploi entre secteurs d'activités

 Développement de l'emploi dans les secteurs de l'économie présentielle et tertiaire anormalement sousdéveloppés









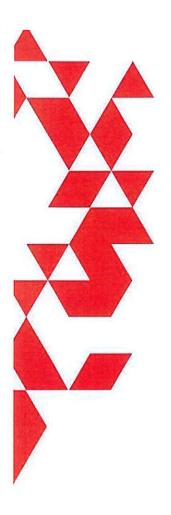
Impact du Technoport sur les activités de loisirs et de commerces existantes

Impact limité sur le commerce existant

- Relocalisation de la consommation extra-territoriale de l'évasion commerciale (300M€/an) du territoire
- Faire de SLA une destination de commerce et de loisirs à l'échelle trinationale
 Captation du potentiel international de la zone (+ de 50% du chiffre d'affaires attendu)
- Maximiser la complémentarité avec les offres existantes
 Privilégier au sein du Technoport un shopping de destination, plus haut de gamme et différentiant (enseignes nationales et internationales), des activités de loisirs inexistantes
- Création d'effets de « second tour » au bénéfice des commerces existants sur le territoire
 Participation au dynamisme démographique, au développant des emplois et à la fréquentation
 touristiques facteurs de consommation au bénéfice des centres-villes et centre-bourgs et des pôles
 de périphérie

Accompagnement des commerçants déjà présents dans le cadre de la stratégie commerce de SLA (développement numérique, actions mutualisés, communication, déploiement de nouveaux services...)



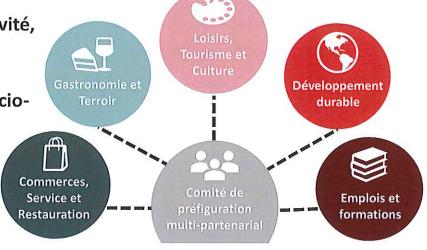


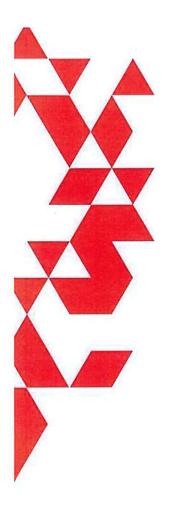
Mesure d'accompagnement au développement d'une nouvelle offre de loisirs et de commerce sur le Technoport

Instauration d'un comité de préfiguration multi-partenarial du Pôle de loisirs et de commerces présidé par SLA en avril 2019

- Coopération étroite et collaborative
 Mode de coopération unique et innovant entre l'investisseur du Pôle, les collectivités, les chambres consulaires, les acteurs concernés
- Contribution à l'émergence de projets locaux et touristiques, facteurs de différenciation du Pôle
- Maximiser l'effet multiplicateur du Pôle sur l'attractivité, l'économie et l'emploi du territoire
- Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs socioéconomiques du territoire





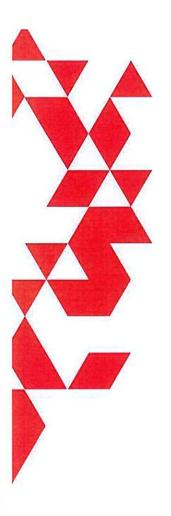


II. Le projet de ZAC du Technoport

- 2. Les principaux effets et mesures d'accompagnement
 - A. En matière économique
 - B. En matière de mobilité
 - C. En matière environnementale

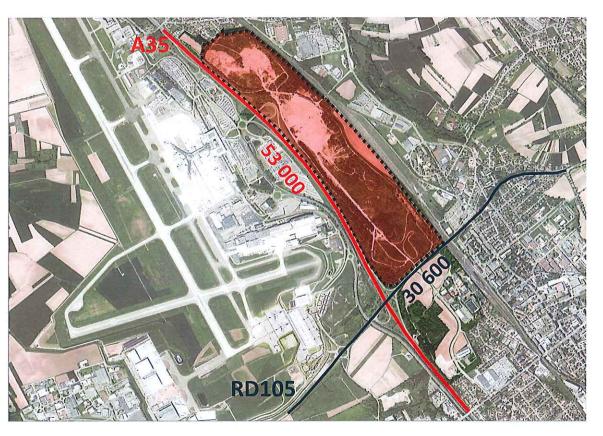






Impacts sur le trafic routier

Etat actuel du trafic



Le trafic journalier sur l'A35 et la RD105 est actuellement de :

→ A35 : 53 000 véhicules

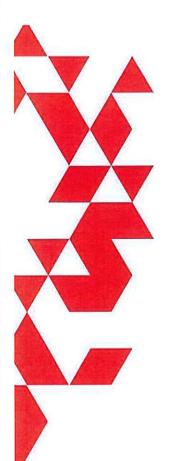
→ RD105 : 30 600 véhicules

- √ Réseau saturé aux heures de pointe
- ✓ Problèmes d'insécurité routière

Trafic moyen journalier annuel tous véhicules

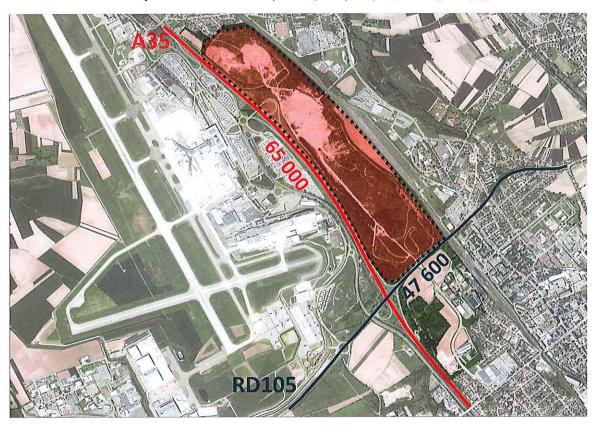






Impacts sur le trafic routier – un trafic en augmentation

A l'horizon 2040, la croissance générale du trafic de transit (yc trafic EAP) et les opérations de construction du Quartier du Lys et du Technoport (employés, usagers) généreront une augmentation du trafic



Le trafic journalier moyen sur ces axes est estimé à :

→ A35 : 65 000 véhicules (dont Technoport : 5 000 véhicules)

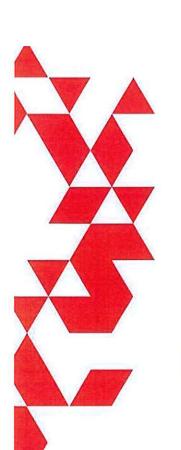
→ RD105 : 47 600 véhicules (dont Technoport : 1 800 véhicules)

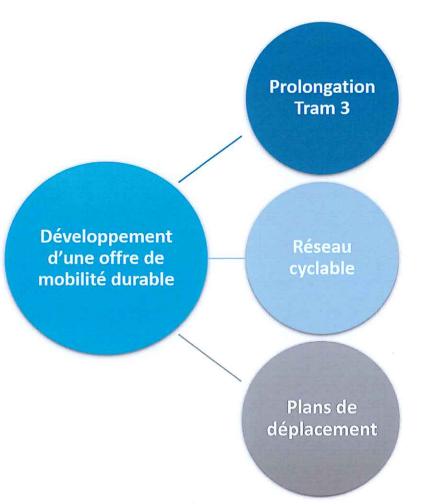
Deux réponses :

 Développer une offre de mobilité alternative, en transports en commun et modes actifs

 Réaménager le réseau routier (projet 5A3F)





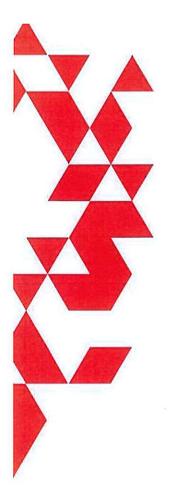




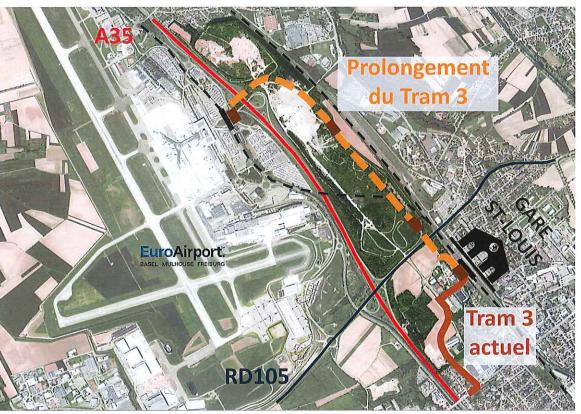
L'ensemble de ces actions de mobilité durable rééquilibrera la part modale de l'agglomération et délestera le réseau viaire







Développement d'une offre en mobilité durable : Transport en commun

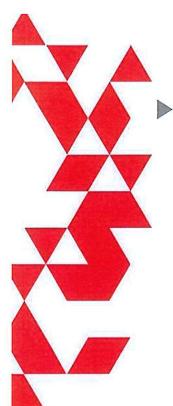


concertation publique réalisée en aout-sept 2016

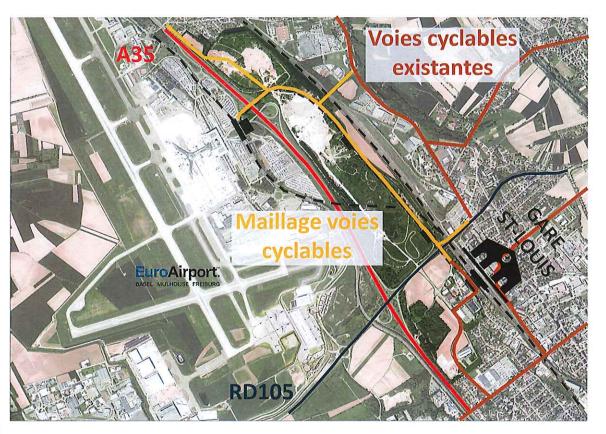
- ✓ Prolongation Tram 3 jusqu'à EAP : Le prolongement du Tram 3 connectera le quartier à l'agglomération et à l'EAP avec un cadencement de 15 minutes
 - 1ère phase : Gare pôle loisirs et commerces
 - **2**^{ème} **phase** : pôle loisirs et commerces EAP







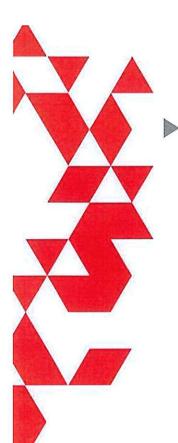
Développement d'une offre en mobilité durable : compléter le maillage des modes actifs



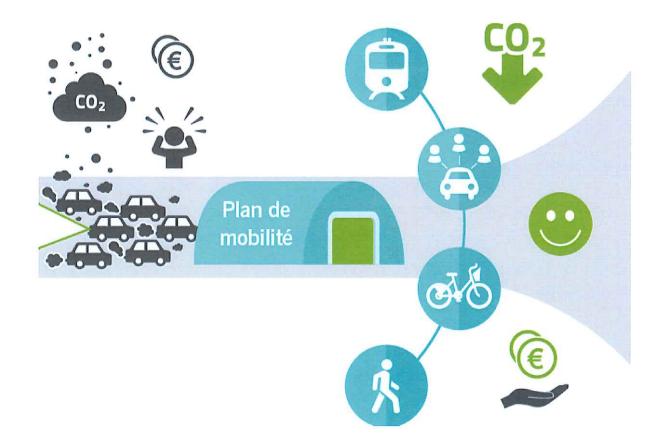
L'enjeu consiste à favoriser l'usage des modes doux en assurant des connexions très lisibles au **maillage environnant** (gare, EAP, Neuweg), à travers la création d'un **maillage interne efficace et agréable**.





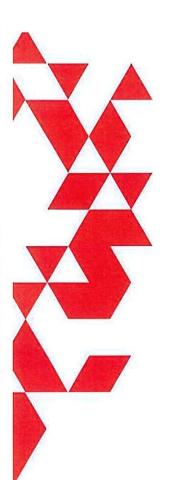


Développement d'une offre en mobilité durable : Incitation et accompagnement à la mise en place de plans de déplacement entreprise et inter-entreprises



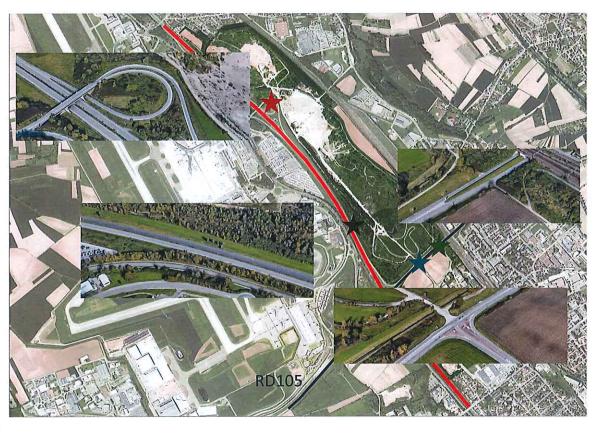






Mesures d'accompagnement envisagées sur le réseau viaire

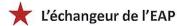
Les connexions du quartier au réseau viaire



Le site très vaste n'est aujourd'hui pas relié aux réseaux structurants qui l'isolent du reste du territoire

Il convient de créer de nouvelles connexions viaires sur ces infrastructures afin de relier le Technoport à son environnement urbain



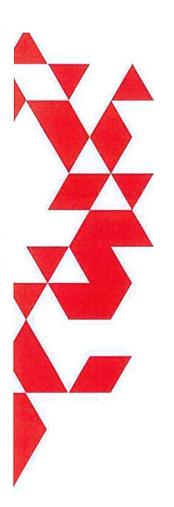




★ Une nouvelle connexion sur l'A35



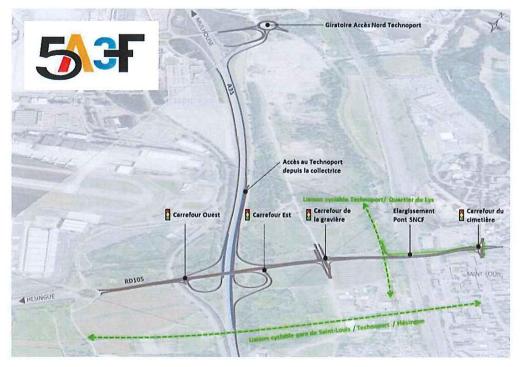




Mesures d'accompagnement envisagées sur le réseau viaire

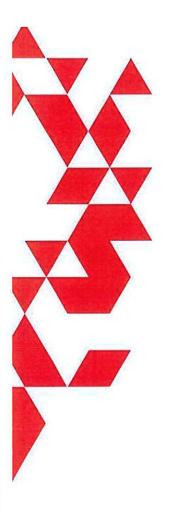
Le programme du projet 5A3F

- Requalification de la RD 105 entre le giratoire du Fret et le carrefour du Cimetière : transformation en boulevard urbain à 2 x 2 voies et modification des 4 carrefours en carrefours à feux;
- Sécurisation de l'échangeur 37 (A35/RD105) par ajout de bretelles et modification des carrefours;
- Modification de l'échangeur 36 (A35 / EuroAirport) par ajout de bretelles et d'un giratoire desservant la partie nord du Technoport;
- Réalisation d'un accès à la zone du Technoport via une collectrice séparée de l'A 35 entre les échangeurs 36 et 37;
- Mise en œuvre des mesures conservatoires entre les échangeurs 36 et 37, permettant l'augmentation capacitaire ultérieure de la section courante de l'A35 de 2 à 3 voies;
- Raccordement des quartiers Technoport et du Lys au réseau départemental.



Le projet 5A3F répondra aux problématiques de saturation et d'insécurité du trafic sur l'A35 et la RD105 au droit du Technoport et permettra d'absorber l'évolution du trafic liée au projet EURO3LYS





Mesures d'accompagnement sur le réseau viaire



Réaménagement du réseau routier



Ce projet a fait l'objet d'une concertation spécifique du 11 juin au 6 juillet 2018

Les documents de concertation sont disponibles sur le site:

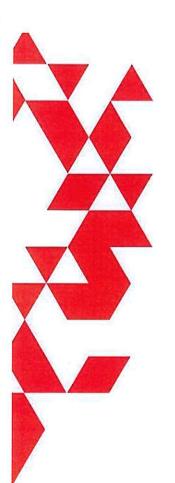
https://www.haut-rhin.fr/content/des-projetspour-lalsace#p1684-5a3f--concertation-publique

Le Conseil départemental a validé le bilan de cette concertation le 12 octobre 2018. Ce bilan, le rapport et la délibération sont à disposition du public sur le site:

https://www.haut-rhin.fr/content/decisions-votees

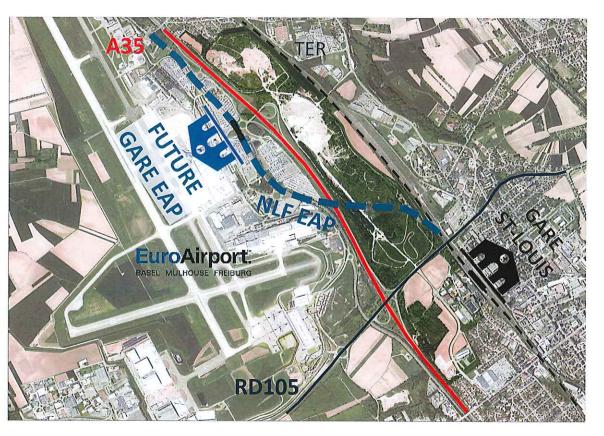






Mesure complémentaire favorable à une mobilité durable

Le projet Nouvelle Ligne Ferroviaire EAP renforcera l'offre en transports en commun

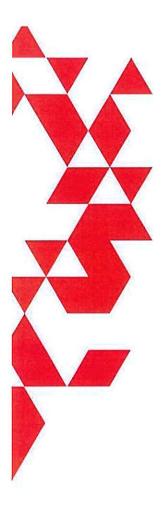


- ✓ Nouvelle Ligne Ferroviaire EAP :
 - Réduction du trafic de transit notamment à destination de l'EAP
 - Nouvelle gare EAP
 - Augmentation du cadencement (6 trains/h dans chaque sens)

Le projet de la nouvelle ligne ferroviaire de l'EAP viendra accentuer la part modale des transports en commun





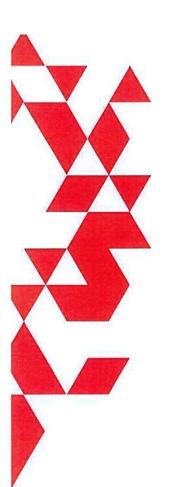


II. Le projet de ZAC du Technoport

- 2. Les principaux effets et mesures d'accompagnement
 - A. En matière économique
 - B. En matière de mobilité
 - C. En matière environnementale







EUR

euro3lys.fr

Mesures d'accompagnement environnementales – Air et Bruit

▶ Quelles réponses aux impacts sur l'air et le bruit ?



2 axes de réduction des impacts liés au Technoport



DEPLACEMENTS

Développement des modes actifs, en substitution de la voiture



CONSTRUCTIONS

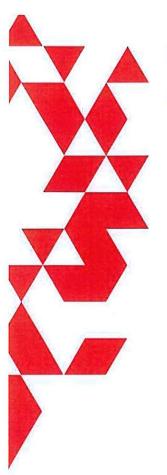
Prescriptions énergétiques et environnementales et d'isolation acoustique pour les constructions









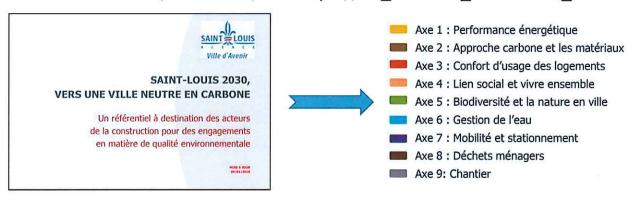


Mesures d'accompagnement en matière de développement durable et de transition énergétique

✓ Pour les constructions : prescriptions en matière de qualité environnementale et de développement durable s'inscrivant dans les principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou autre référentiel équivalent (HQE/BREEAM) :

SAINT-LOUIS 2030, vers une ville neutre en carbone

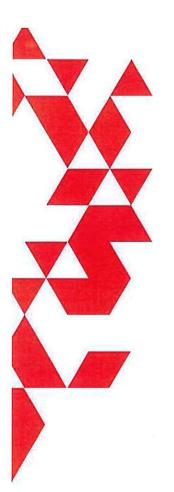
www.saint-louis.fr/download/Technique//08 Annexes Saint-Louis Referentiel



✓ Engager des réflexions sur le mix énergétique du quartier : l'opportunité du développement du réseau de chaleur et des énergies renouvelables



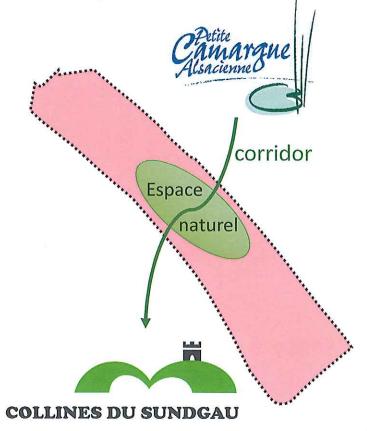




Mesures d'accompagnement environnementales

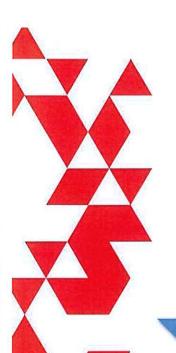
▶ Milieux naturels et écologiques : Un effet globalement positif

- ✓ Création d'un espace naturel d'environ 30 ha ouvert aux activités de détente
- ✓ Restauration du corridor écologique entre la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne et les collines du Sundgau
- ✓ Prise en compte dans le projet d'aménagement des espèces et milieux naturels présents sur le site (détail en partie II – Le projet de ZAC du Technoport)









Mesures d'accompagnement environnementales

- Procédure d'évaluation environnementale
 - ✓ D'une manière générale, les impacts et mesures d'accompagnement du projet seront détaillés dans le cadre d'une étude d'impact élaborée à l'échelle d'Euro3lys

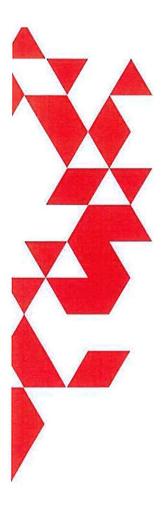
Une procédure d'évaluation environnementale sera menée sur le périmètre d'Euro3Lys au second semestre 2019



L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public en décembre 2019-janvier 2020







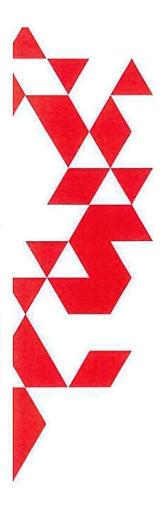
Questions / Réponses









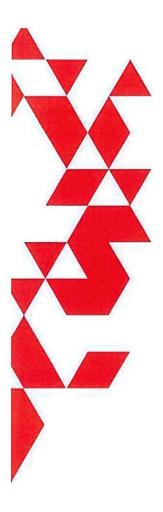


II. Le projet de ZAC du Technoport

- 3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement
 - A. Les PLU de Saint-Louis et Hésingue
 - B. Les contraintes du site
 - C. L'état actuel du site

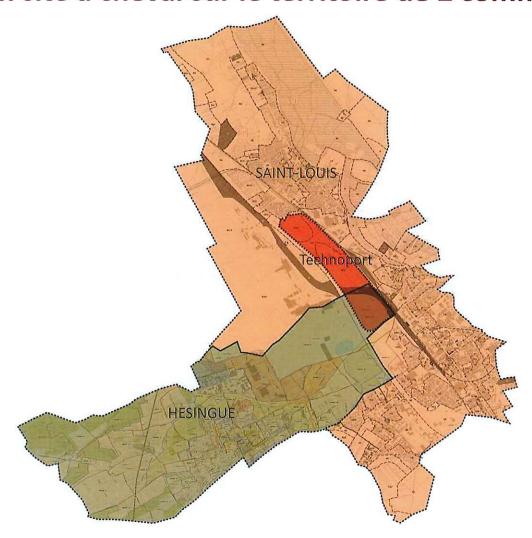




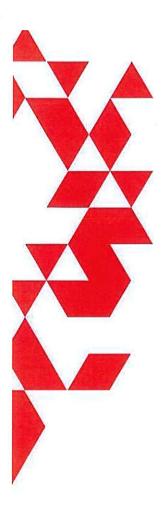


EUR SLYS euro 3lys.fr eureau habiti commence i habuse i comes

Un site à cheval sur le territoire de 2 communes



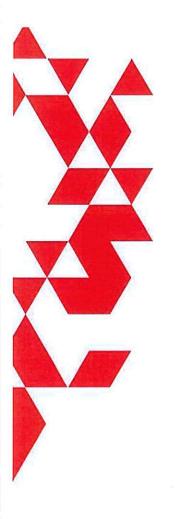




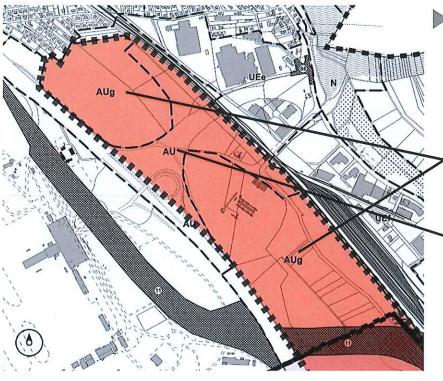
A. Les PLU de Saint-Louis et Hésingue







Le PLU de Saint-Louis



► Le zonage et le règlement applicable actuellement :

Constructions autorisées :

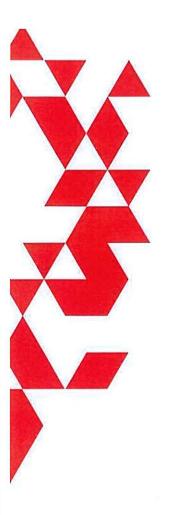
Zones AUg : Les constructions, aménagements et installations nécessaires à la réalisation d'un golf et son exploitation.

Zone AU: Les infrastructures d'intérêt général

Une modification du PLU sera nécessaire pour autoriser les constructions tertiaires et de loisir et pour préciser les OAP







Le PLU de Hésingue



▶ Le zonage et le règlement applicable

Constructions autorisées :

Zones AUtp: Les constructions destinées à l'hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, destinés à l'exploitation agricole et forestière ou d'intérêt collectif sont autorisées, sous réserve de respecter l'OAP

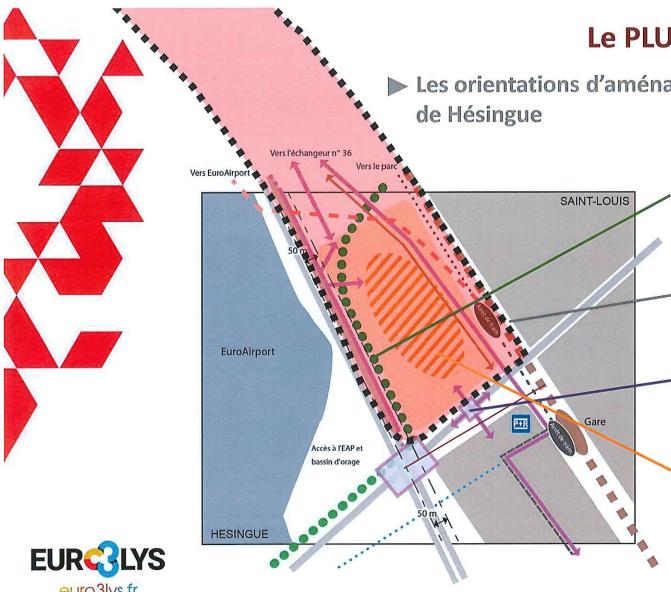
Emplacement réservé pour la nouvelle ligne ferroviaire :

un enjeu de continuité et de transparence entre les parties nord et sud

Le pôle de loisirs et de commerces s'inscrit déjà dans les orientations du PLU approuvé







Le PLU de Hésingue

Les orientations d'aménagement & de programmation du PLU de Hésingue

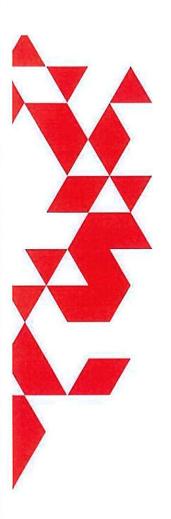
Créer un corridor écologique reliant le Liesbach au sud et se prolongeant vers le futur parc au nord, en liaison avec la Petite Camargue Alsacienne

Prolongement de la ligne 3 du tramway depuis la Gare de Saint-Louis

Prévoir un réaménagement de l'intersection entre la RD105 et le Boulevard de l'Europe, ainsi que de l'échangeur A35-RD105

Emplacement de principe pour l'implantation d'un pôle commercial





B. Les contraintes du site

Les bouleversements topographiques d'un paysage de gravières

Un site contraint par les infrastructures de transport

Les servitudes de hauteurs et d'emprise

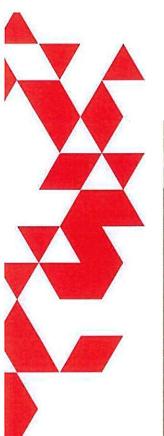
Les nuisances sonores

Les périmètres de protection Natura 2000

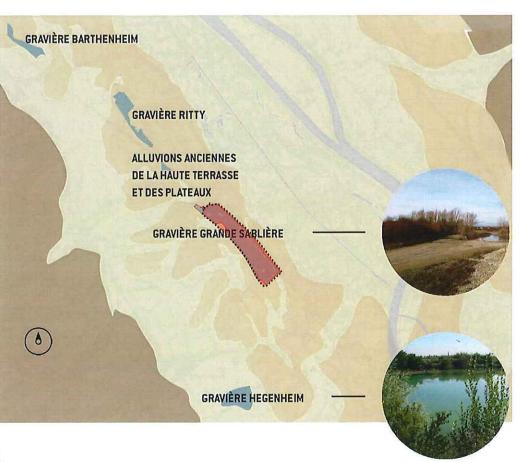
L'état initial faune-flore

Les trames vertes et bleues identifiées dans le SRCE





les bouleversements topographiques d'un paysage de gravières



Le site se situe sur une terrasse de la vallée du Rhin

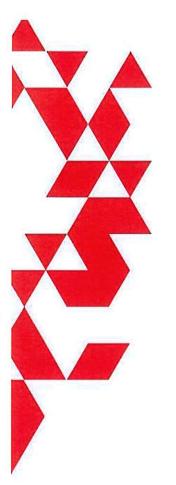
Sa topographie a été modifiée au cours des siècles par les grandes infrastructures et activités environnantes, ainsi que l'exploitation de gravière sur le site

La gravière est aujourd'hui en cours de remblaiement

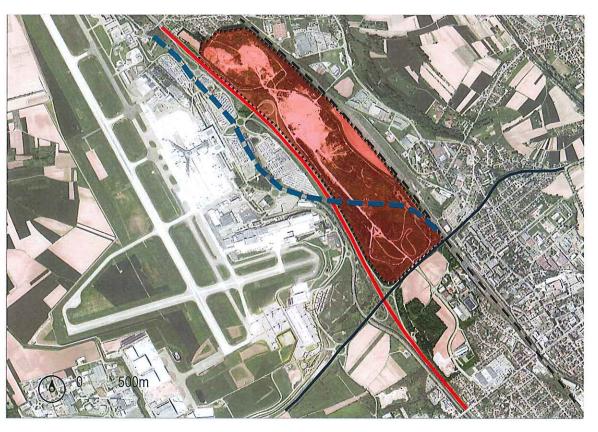
Ces mouvements de terre et la topographie du terrain rendent le site peu propice à l'agriculture







Un site contraint par les infrastructures de transport



Le site est contraint par des infrastructures de transport à sa périphérie :

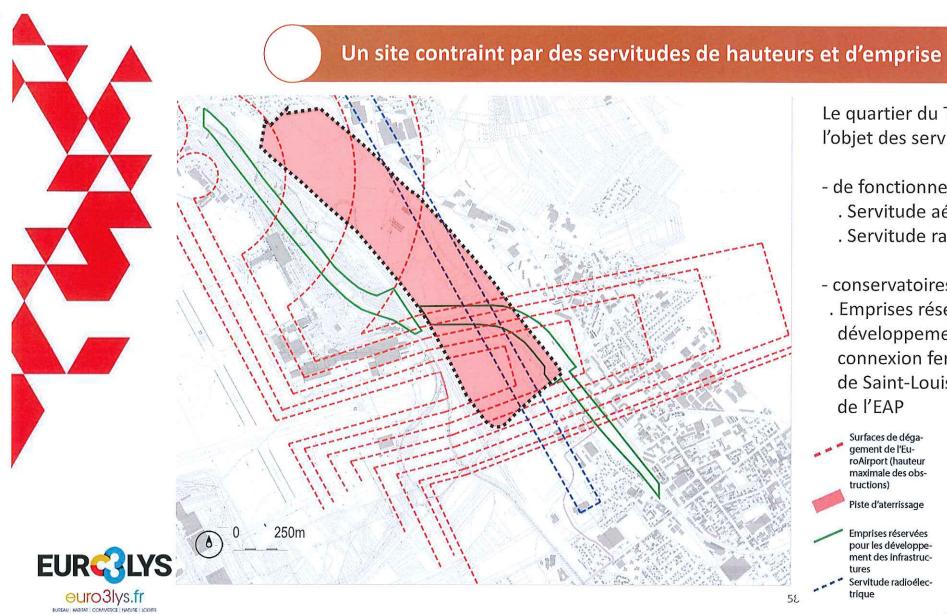
- À l'ouest par l'A35
- À l'est par la voie ferrée
- Au sud par la RD105

Le site est contraint par des infrastructures de transport dans son emprise :

Par la nouvelle ligne ferroviaire







Le quartier du Technoport fait l'objet des servitudes :

- de fonctionnement :
 - . Servitude aéronautique
 - . Servitude radioélectrique
- conservatoires:
- . Emprises réservées au développement de la connexion ferrée entre la gare de Saint-Louis et le terminal de l'EAP



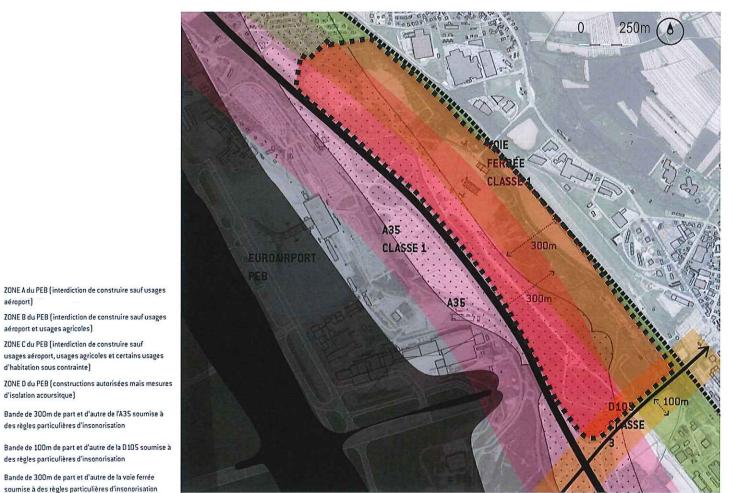


Emprises réservées pour les développe-ment des infrastructures





Des infrastructures génératrices de nuisances sonores



ZONE A du PEB (interdiction de construire sauf usages

ZONE B du PEB (interdiction de construire sauf usages

Bande de 300m de part et d'autre de l'A35 soumise à

Bande de 100m de part et d'autre de la D105 soumise à des règles particulières d'insonorisation Bande de 300m de part et d'autre de la voie ferrée soumise à des règles particulières d'insonorisation

des règles particulières d'insonorisation

ZONE C du PEB (interdiction de construire sauf usages aéroport, usages agricoles et certains usages

aéroport et usages agricoles)

d'habitation sous contrainte)

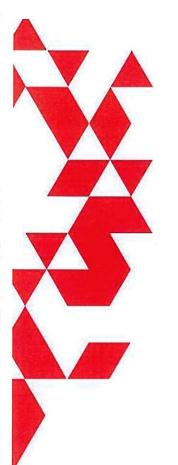
d'isolation acoursitque)

Les constructions situées à moins de 300m de l'A35 et de la voie ferrée, ainsi qu'à moins de 100m de la RD 105 seront soumises à des règles d'insonorisation particulières

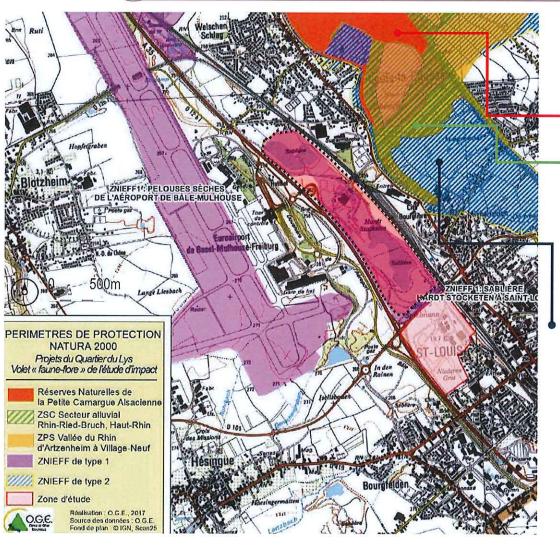
La zone D du PEB de l'EAP n'atteint que très marginalement le quartier du Technoport

Un enjeu du projet consiste à diminuer l'impact de ces nuisances

Ces nuisances rendent le site peu propice à la construction de logements



Un site en lisière de périmètres de protection Natura 2000



Trois périmètres de protection sont présents à proximité de la zone d'étude :

 → la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne
 → les sites Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation du « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch » et la Zone de Protection Spéciale de la « Vallée du Rhin

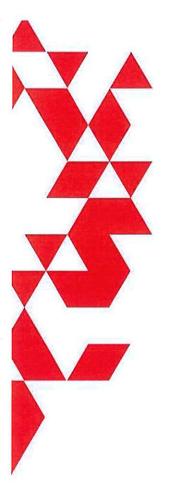
Deux ZNIEFF de type 2:

d'Artzenheim »

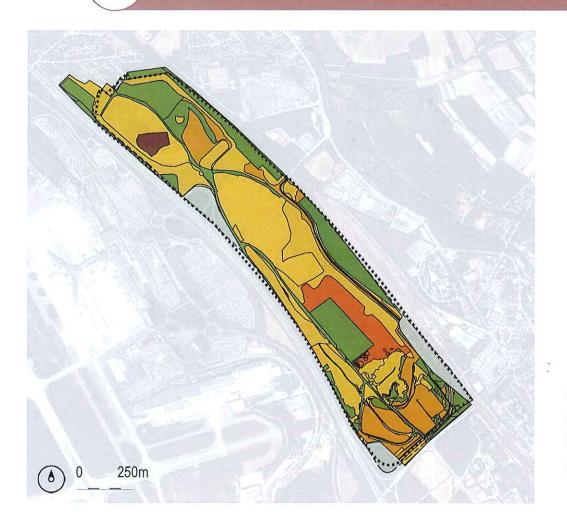
- la ZNIEFF 2 : « Ancien lit majeur du Rhin en rive gauche, de Village-Neuf à Strasbourg »
- la ZNIEFF 2 : « Cours et Île du Rhin, de Village-Neuf à Vogelgrün »



60



L'état initial faune flore du Technoport



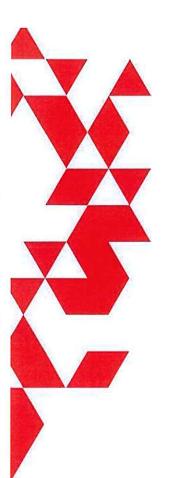
Le site présente un large panel de milieux, dont la préservation présente des enjeux très variables.



Aujourd'hui, le morcellement et la dégradation des habitats remettent en cause la pérennité de nombreuses espèces

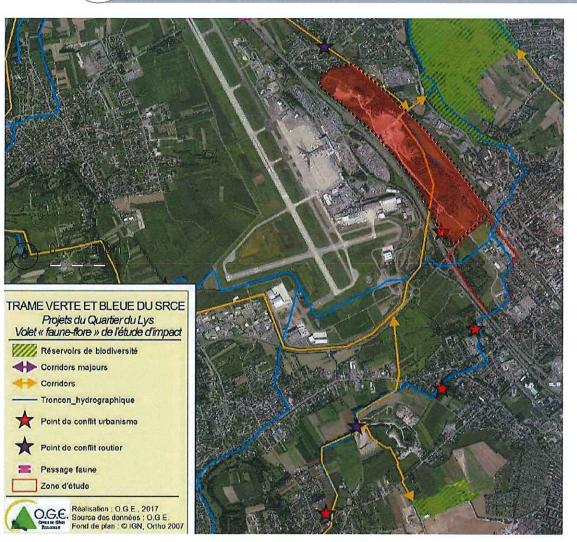






EUR SLYS euro 3lys.fr euro 4 National Commence | National LUCIONS

Insertion dans les trames vertes et bleues identifiées dans le SRCE



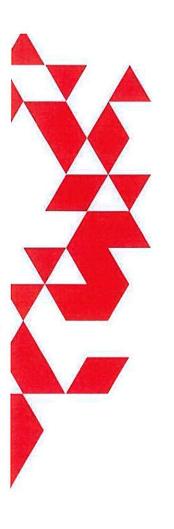
Le site est éloigné de corridors majeurs à l'échelle de l'Alsace, toutefois, la zone d'étude est traversée par un **CORRIDOR ÉCOLOGIQUE A RESTAURER**

4 espèces sont à prendre en compte pour la trame verte et bleue:

- · Le Lézard agile
- La pie-grièche écorcheur
- Le crapaud calamite
- Le Caloptéryx vierge

Enjeu principal : assurer une continuité de milieux, en « pas japonais »





La Gravière nord (toujours en exploitation)

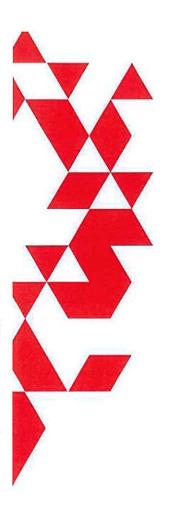




Exploité par la société GMR, le site est aujourd'hui comblé par des matériaux inertes

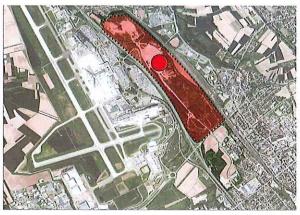






La Gravière sud (zone de stockage)

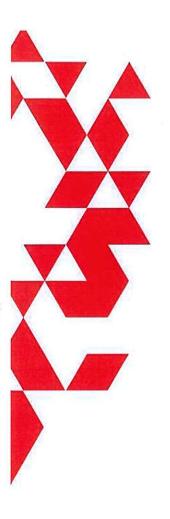




Exploité par la société GMR, ce site a terminé son excavation ainsi que son comblement. Il accueille aujourd'hui une zone de stockage provisoire de matériaux

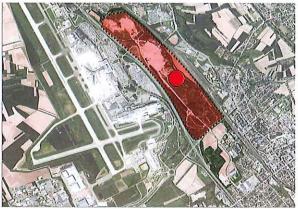
Ces sols, aujourd'hui très inertes, pourraient être renaturés par le projet





Les prairies ouvertes



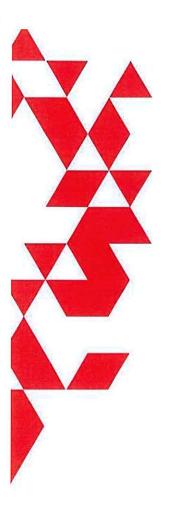


Les parties centrales du Technoport présentent un paysage ouvert, souvent dépourvus d'obstacles visuels

Le projet du Technoport pourrait conserver la forme de vallée de ce territoire ?

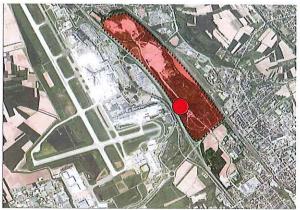






Les franges boisées



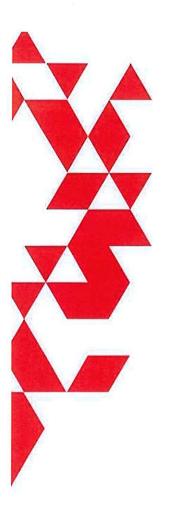


Des arbres ont poussé spontanément sur les coteaux du Technoport.

Le projet du Technoport pourrait-il présenter un paysage ouvert au centre et encadré par la végétation et les constructions en périphérie ?







Le Liesbach



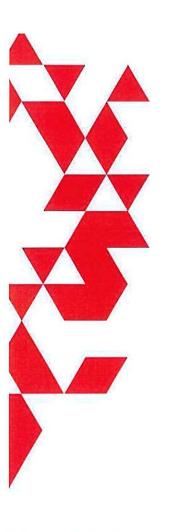


Le Liesbach a été dévoyé, artificialisé et rendu inerte.

Le projet du Technoport pourrait utiliser cette ressource hydraulique comme nouvelle source de vie?





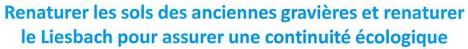


▶ Répondre aux enjeux du SRCE grâce au Liesbach ?

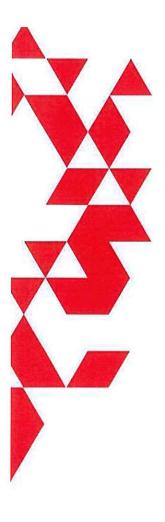












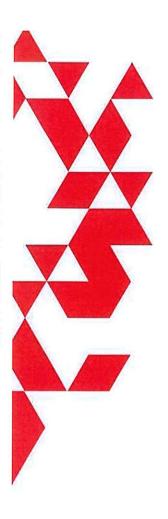
Questions / Réponses







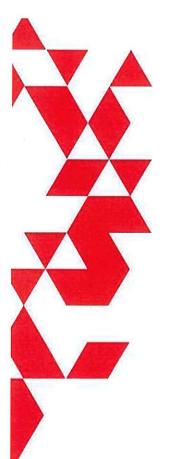




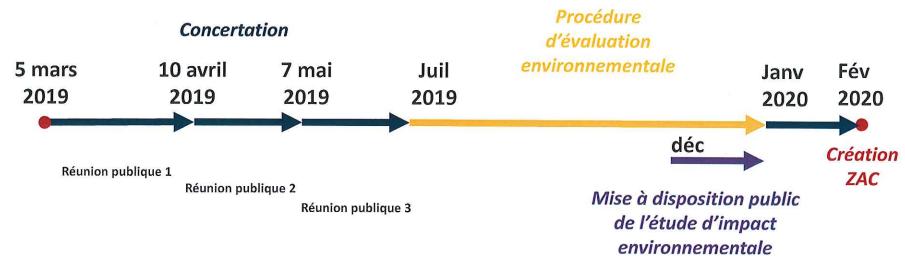
III. Prochaines étapes





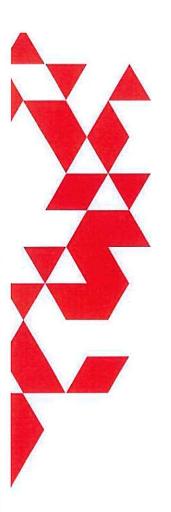


Planning prévisionnel, prochaines étapes









S'informer, s'exprimer sur le projet

Vous informer:

- -dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
- -par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et dans les mairies de St-Louis et Hésingue
- -sur le site internet de SLA et d'EURO3LYS : https://www.agglo-saint-louis.fr ; https://www.euro3lys.fr
- -lors des 3 réunions publiques

Vous exprimer:

- -lors des 2 prochaines réunions publiques, le 10 avril à 18h foyer Saint-Charles à Saint-Louis et le 7 mai à 18h à la Comète à Hésingue
- -par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier/courriel adressé au Président de SLA (concertationADT@agglo-saint-louis.fr)
- -au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit au plus tard le 22 mai

Et aussi:

-pendant la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC (fin 2019 - début 2020 : site internet SLA et EURO3LYS (https://www.agglo-saint-louis.fr ; https://www.euro3lys.fr)

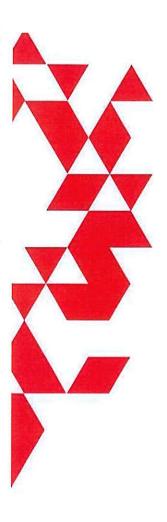
Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 Saint-Louis

Plages d'accueil du public:

Lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 Vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30



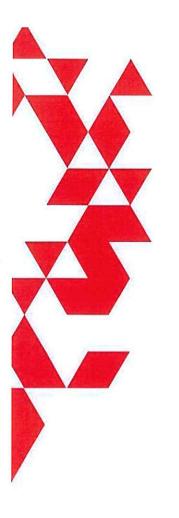




Merci de votre attention











ZAC DU TECHNOPORT

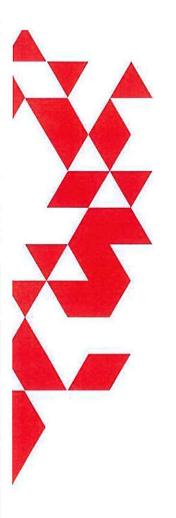
Concertation préalable : 2ème réunion publique

Mercredi 10 avril 2019 à 18h

Foyer Saint-Charles à Saint-Louis





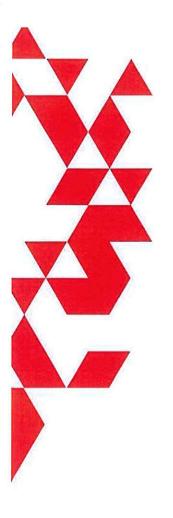


Intervenants

ACCUEIL	M. Jean-Marie ZOELLE, Maire de SAINT-LOUIS
INTRODUCTION	M. Alain GIRNY, Président de Saint-Louis Agglomération
INTERVENANTS	M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement et Développement Territorial SLA
	Mme Catherine GOUTTEFARDE, Directrice du Développement Economique SLA
	M. Alexandre BOUTON, Maître d'ouvrage URBAN ACT





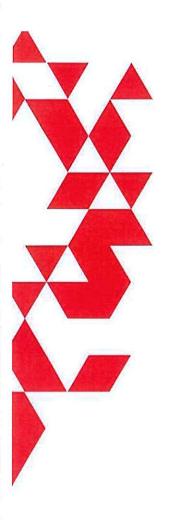


Déroulement de la réunion

- I. Résumé synthétique de la première réunion
- II. Synthèse des questions/réponses et compléments de réponse
- III. Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients
- IV. Questions/réponses et prochaines étapes



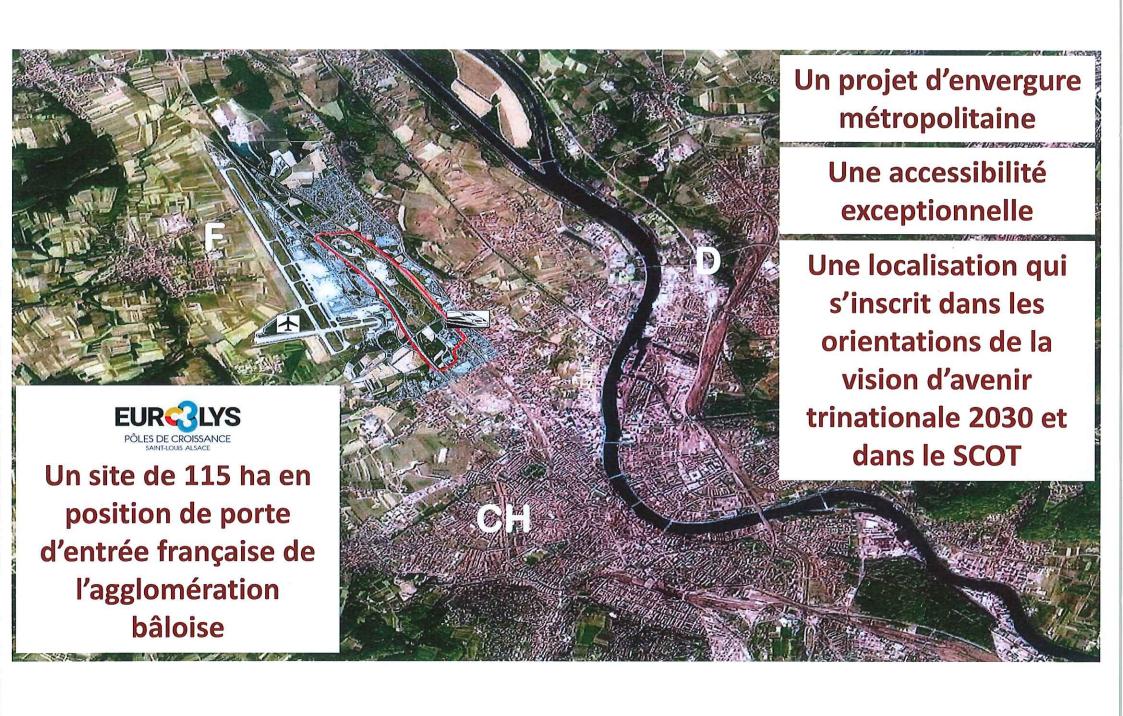


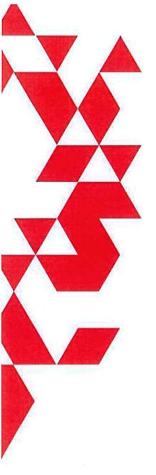


I. Résumé synthétique de la première réunion









Les objectifs d'EUR LYS

Rééquilibrer les flux économiques à l'échelle trinationale

- Nécessité de développer de nouvelles offres créatrices d'emplois et de richesses côté français :
 - > formations,
 - > services,
 - > commerces et loisirs,
 - > tourisme.

Déploiement et montée en gamme de nouvelles opportunités foncières et immobilières

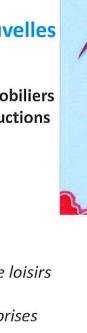
- Accueillir au sein de programmes fonciers et immobiliers qualitatifs d'envergure métropolitaine des constructions à vocation :
 - > tertiaire

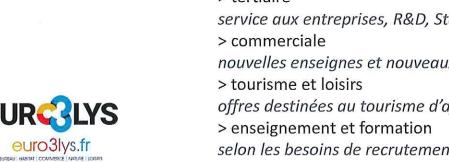
service aux entreprises, R&D, Startup...

nouvelles enseignes et nouveaux concepts

offres destinées au tourisme d'affaires et de loisirs

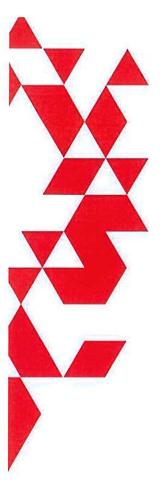
selon les besoins de recrutement des entreprises











Les composantes d'EURO3LYS et leurs maîtres d'ouvrage



OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

MAÎTRES D'OUVRAGES SLA

1

Le quartier du Lys

Dominante tertiaire, formation et R & D

1

Le Technoport

SLA/SMAT

Partie sud

Pôle de loisirs et commerces

UNIBAIL

Partie nord

Bur

Bureaux – Résidences hôtelières

Activités de loisir

Parc paysager intégrant un golf de 9 trous

SLA/SMAT

OPÉRATIONS DE MOBILITÉ

Mobilité

1

Réaménagement routier: 5A3F

CD 68

Tram et P+R

Extension du tram vers l'EAP

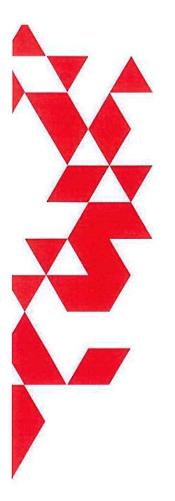
SLA

Nouvelle liaison ferroviaire EAP

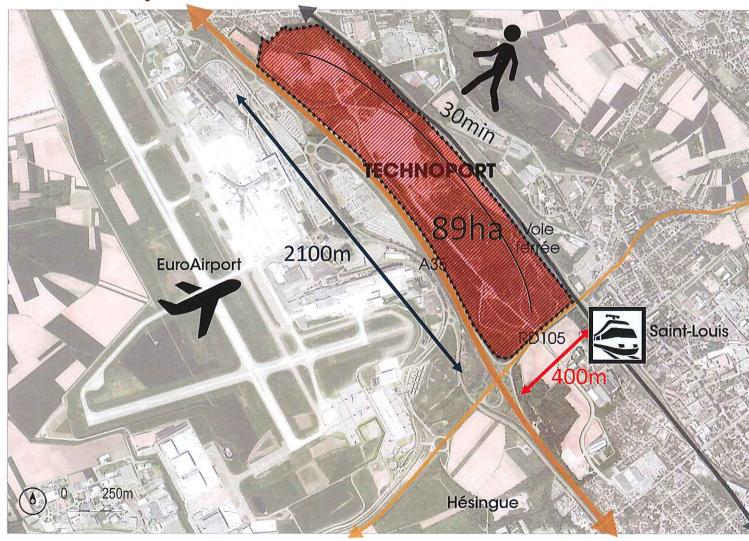
SNCF RESEAU



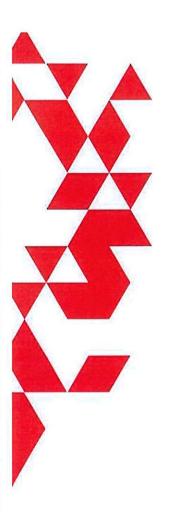




Le Technoport







La programmation envisagée du Technoport : un pôle de développement et de détente intégré dans un parc paysager

PÔLE DE LOISIRS ET DE COMMERCES

Commerces et services, loisirs, culture, restauration, tiers-lieux... dans un parc paysager et animé de 10 ha 60 000 m² de surface de vente

ESPACE PAYSAGER

(nature et détente)
env. 20 ha comprenant un
GOLF RUSTIQUE DE 9 TROUS

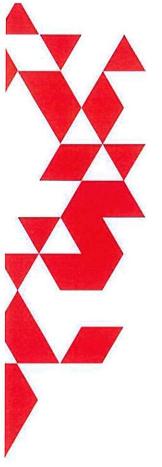
BUREAUX - TERTIAIRE

100 000 m² de surface de plancher

HÔTELLERIE / ACTIVITÉS DE LOISIRS

65 000 m² de surface de plancher

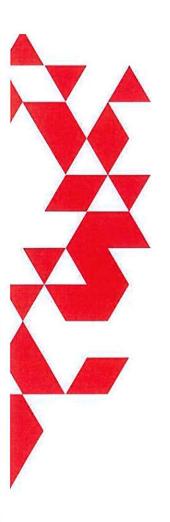




Les principaux effets et mesures d'accompagnement

		EFFETS	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
	ECONOMIE	 Rééquilibrage économique dans l'agglomération trinationale Création de 4000 emplois Impact limité sur le commerce existant 	 Instauration d'un comité de préfiguration multi-partenarial du Pôle de Loisirs et de Commerce en avril 2019
	MOBILITE	 Augmentation du nombre de véhicules sur le réseau routier à terme (incidence Technoport en 2040 : 8% sur A35 et 4% sur RD105) Résorption de la saturation de l'échangeur A35 / RD105 Suppression du report du trafic de transit des parties urbanisées 	 Prolonger le tram 3 Mailler le réseau cyclable Plan de déplacement inter-entreprise Réaménager le réseau routier : projet 5A3F Nouvelle liaison ferroviaire
S	ENVIRONNEMENT	 Impacts sur l'air et le bruit Restauration d'un corridor écologique entre la Petite Camargue et les collines du Sundgau Création d'un espace naturel ouvert d'environ 30ha 	 Développement des modes actifs et des transports publics Prescriptions selon principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou équivalent





Les contraintes du site

Les bouleversements topographiques d'un paysage de gravières

Un site contraint par les infrastructures de transport

Les servitudes de hauteurs et d'emprise

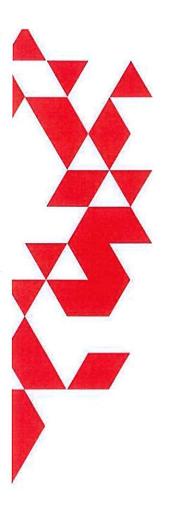
Les nuisances sonores

Les périmètres de protection Natura 2000

L'état initial faune-flore

Les trames vertes et bleues identifiées dans le SRCE

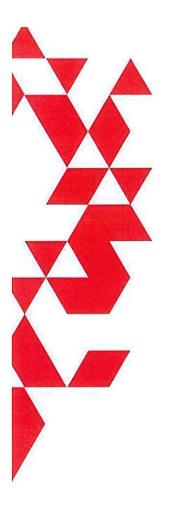




II. Synthèse des questions-réponses et compléments de réponse



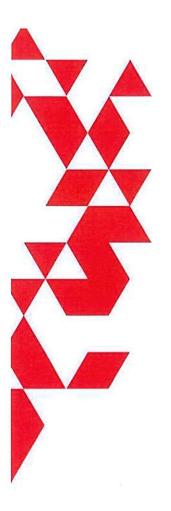




- Quelles sont les mesures envisagées en matière de mobilité, pour les habitants du territoire ?
 - ✓ Le prolongement du Tram 3 jusqu'à l'EAP
 - √ L'augmentation du cadencement de bus ainsi que le rabattement de deux lignes du Sundgau sur l'Agglomération
 - ✓ La création d'une liaison piétonne et cyclable entre la gare de Saint-Louis et l'EuroAirport
 - ✓ Un investissement de 500.000€/an par SLA dans les infrastructures cyclables de son plan d'action vélo.
 - ✓ Le développement du maillage cyclable en cours à différentes échelles :
 - à l'échelle de Saint-Louis, à travers une limitation de l'emprise de la voiture
 - à l'échelle de l'Agglomération, comme par exemple sur la Commune d'Hésingue





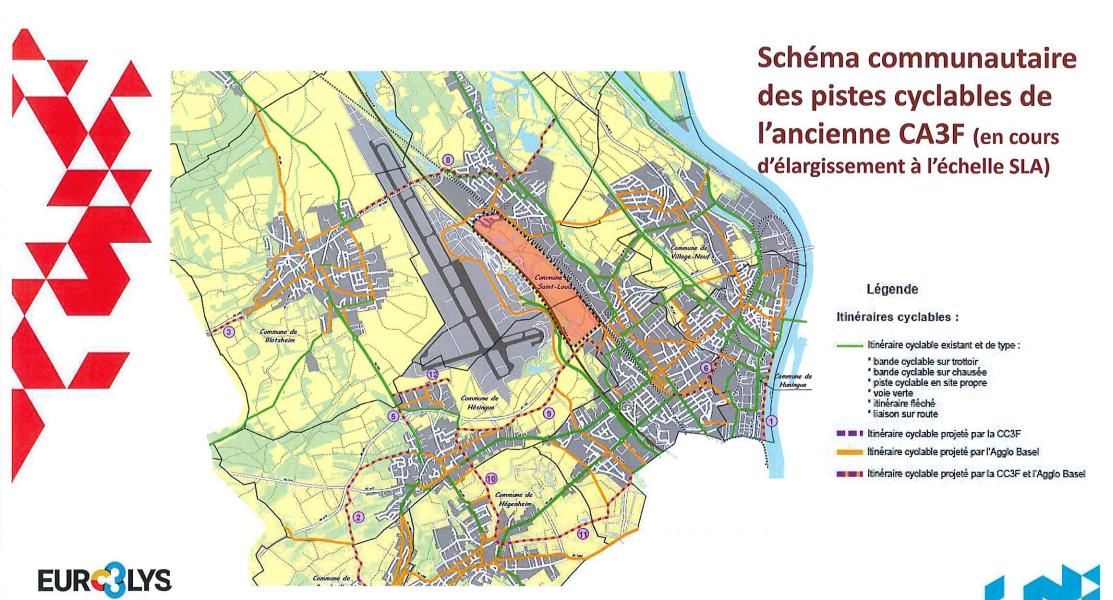


- Quelles mesures sont prévues pour améliorer les pistes cyclables dans l'agglomération en général ?
 - ✓ Le plan de maillage à l'échelle intercommunale , figurant ci-après
 - ✓ Le plan vélo sur la Ville de Saint-Louis prévoit un maillage du territoire, figurant ci-après
 - ✓ La part modale sera influencée par l'augmentation de l'offre en transports en commun et modes actifs, au détriment de la voiture particulière

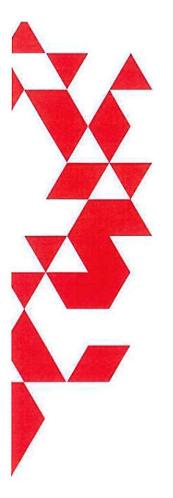








euro3lys.fr



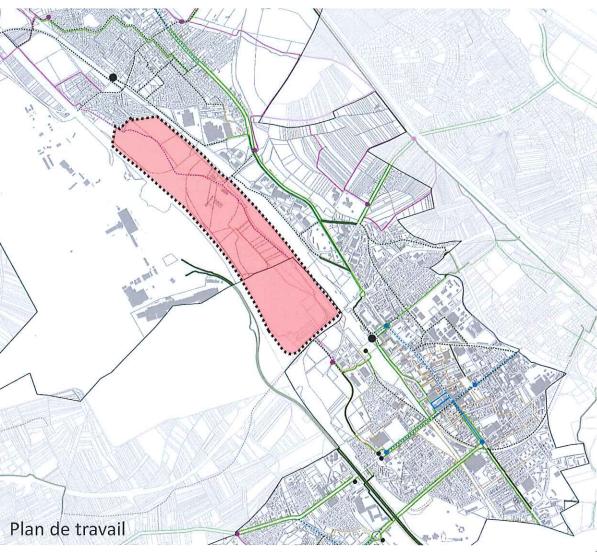


Schéma des mobilités douces

Itinéraire existant, à conforter et rendre lisible

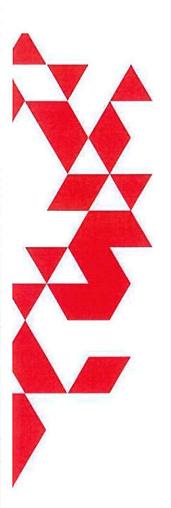
- Piste cyclable en site propre
- Autre liaison cyclable (bande, itinéraire fléchée)
- zone pacifiée (priorité au piéton)
- cheminement piéton dans l'enveloppe urbaine
- cheminement hors enveloppe urbaine
- Intermodalité à rendre lisible (gare, station tramway)
- Porte d'entrée du centre-ville, à rendre lisible
- Porte d'entrée pour les cheminements, à rendre lisible

Itinéraire projeté, à créer

- · · · itinéraire cyclable
- --- zone pacifiée (priorité au piéton)
- --- cheminement dans l'enveloppe urbaine
- --- cheminement hors enveloppe urbaine

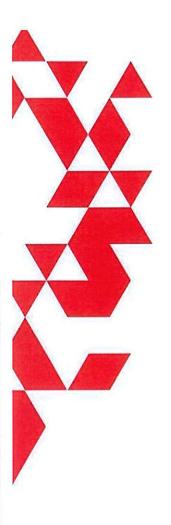






- Vous évoquez l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire. Je ne vois que des mesures prises pour les personnes qui y transitent. Quel est l'intérêt de ce projet pour les personnes qui y vivent ?
 - ✓ Le Technoport permettra la création de 4 000 emplois pour les habitants du territoire
 - ✓ Il sera le support d'une nouvelle offre de loisirs et de commerces et de services, aujourd'hui inexistante à l'échelle trinationale
 - ✓ Il permettra le maillage du territoire par les transports en commun extension du tram 3, ainsi que des modes doux, en créant de nouvelles connexions, aujourd'hui manquantes dans la ville environnante.
 - ✓ Le réaménagement routier permettra de résorber son actuelle saturation et limitera ainsi le report de flux dans le tissu urbain non adapté, qui en subit aujourd'hui les nuisances.
 - ✓ Il offrira un parc de 30 ha et un golf, à l'usage de tous et en premier lieu aux habitants du territoire, si cet aménagement est retenu dans les différents scénarios ci-après présentés.





► Est-il judicieux d'implanter un parc à coté de la pollution aérienne et sonores de l'EuroAirport et de l'A35 ?

L'EuroAirport est un équipement majeur pour l'agglo trinationale, et un atout économique.

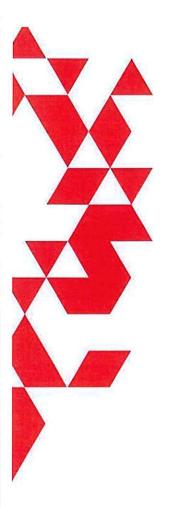
Les collectivités sont conscientes des nuisances sonores, tout particulièrement nocturnes, et de la pollution qu'il génère. SLA et les communes membres exigent des réductions de nuisances de la part de l'EuroAirport et resteront vigilantes sur ce point, notamment dans le cadre du PPBE nouvellement adopté (horaires d'exploitation).

Nous agissons à sa lisière urbaine, notamment au travers du projet du Technoport.

- ✓ Le site est aujourd'hui inaccessible au public. L'ambition est d'ouvrir un nouvel espace de détente pour les habitants et salariés de la partie urbaine.
- ✓ Le parc sera support cumulé d'un corridor écologique restauré et de pratiques sportives dont le golf.







Est-il judicieux d'implanter un parc à coté de la pollution aérienne et sonores de l'EuroAirport et de l'A35 ?

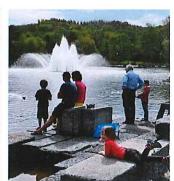
Compléments de réponse

✓ L'expérience montre que la présence de parc n'est pas antinomique avec la proximité d'infrastructures . Deux exemples au sein de l'agglomération, qui sont très fréquentés :





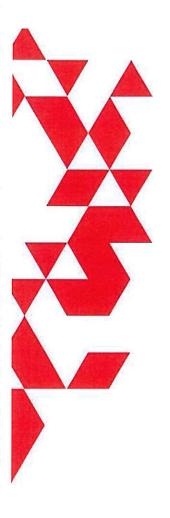




√ L'absence d'espaces verts sera néanmoins étudiée dans les scénarios d'aménagement

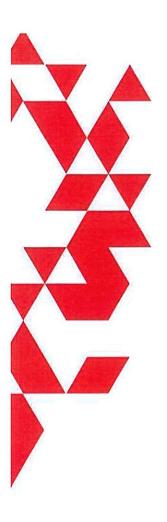












Méthodologie

Au regard de la morphologie du site, son aménagement sera longitudinal, avec deux variantes :

-soit une **rue centrale** desservant des constructions de part et d'autre, entourée d'un parc périphérique -soit un **parc central**, entouré de rues desservant des constructions périphériques

Lors de la première réunion publique, l'aménagement d'un parc à proximité de l'EuroAirport et de l'A35 a été questionné.

Une troisième variante propose la suppression du parc et son remplacement par le **renforcement du programme**.

Pour chaque variante, nous avons analysé comparativement leur **Bénéfice**Neutralité relative

Désavantage





euro3lys.fr

Les variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

▶ Scénario 1 : UNE RUE CENTRALE



		Scénario N°1: UNE RUE CENTRALE
	RESTAURATION DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE	Un corridor latéral est ménagé entre les constructions et la voie ferrée, sur une largeur moyenne de 25m
	RENATURATION DU LIESBACH	Le Liesbach est renaturé, mais sa cohérence hydraulique non retrouvée
5001 0015	GESTION DES EAUX PLUVIALES	La surface de toitures est équilibrée avec les espaces verts qui gèrent les eaux pluviales
ECOLOGIE	LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR	L'îlot de construction central constitue un îlot de chaleur urbain
	POLLUTION LUMINEUSE	Les constructions centrales rayonnent à leurs alentours, sur l'emprise du Technoport
	FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX	La surface de parc permet de recréer des milieux favorables à la biodiversité
	CRÉATION D'OFFRE	Le Technoport renforce la part de l'offre française dans l'agglomération trinationale
ECONOMIE	CRÉATION D'EMPLOIS	Le Technoport crée 4000 emplois
ECONOMIE	RECETTES D'AMÉNAGEMENTS	Le Technoport permet à Saint-Louis Agglomération de vendre 280.000m² de SPC
	INVESTISSEMENTS D'AMÉNAGEMENT	L'agglomération doit créer une voie de communication
	CONFORT D'USAGE DU PARC	Les espaces verts sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée
1104050	QUALITÉS DES ESPACES PUBLICS	Les espaces publics sont éclatés, en périphérie du projet, exposés aux nuisances
USAGES	CONFORT D'USAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions sont éloignées de l'A35 et de la voie ferrée
	ADRESSAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions doivent être adressées sur la rue centrale et sur les espaces verts périphériques
	MODES ACTIFS - VÉLOS, PIÉTONS	Le seul axe des modes actifs est voisin de tous les flux de véhicules
MOBILITÉ	TRANSPORTS EN COMMUN	Concentre les programmes autour du tram
	TRAFIC ROUTIER	Les flux routiers générés sont concentrés sur un axe nord-sud

euro3lys.fr

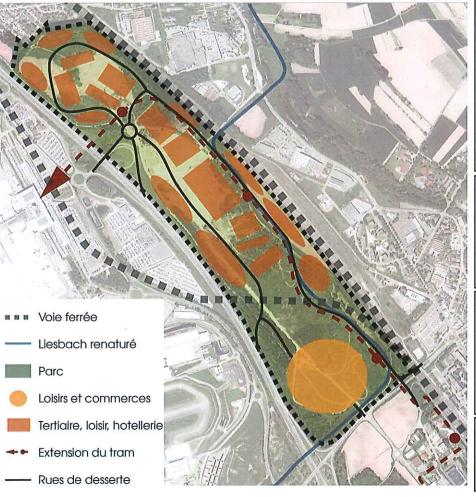
Les variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

Scénario 2 : UN PARC CENTRAL



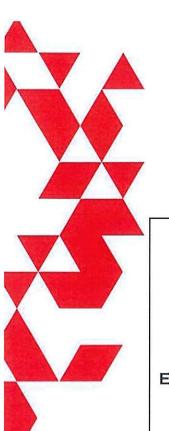
		Scénario N°2: UN PARC CENTRAL
	RESTAURATION DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE	Le corridor prend place au centre du Technoport sur une largeur moyenne de 35m
	RENATURATION DU LIESBACH	Le Liesbach est renaturé, et sa cohérence hydraulique retrouvée
	GESTION DES EAUX PLUVIALES	La surface de toitures est équilibrée avec les espaces verts qui gèrent les eaux pluviales
ECOLOGIE	LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR	L'éloignement des constructions diminue l'effet d'ilot de chaleur
	POLLUTION LUMINEUSE	Une trame noire est ménagée au droit du corridor écologique
	FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX	La surface de parc permet de recréer des milieux favorables à la biodiversité
	CRÉATION D'OFFRE	Le Technoport renforce la part de l'offre française dans l'agglomération trinationale
ECONOMIE	CRÉATION D'EMPLOIS	Le Technoport crée 4000 emplois
ECONOMIE	RECETTES D'AMÉNAGEMENTS	Le Technoport permet à Saint-Louis Agglomération de vendre 280.000m² de SPC
	INVESTISSEMENTS D'AMÉNAGEMENT	L'agglomération doit créer deux voies de communication
	CONFORT D'USAGE DU PARC	Le parc est éloigné de l'A35 et de la voie ferrée
USAGES	QUALITÉS DES ESPACES PUBLICS	Les espaces publics présentent une cohérence et continuité d'ensemble
OUAGES	CONFORT D'USAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée
	ADRESSAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions sont adressées de facto sur l'espace public
	MODES ACTIFS - VÉLOS, PIÉTONS	Les modes actifs sont en site propre, éloignés des véhicules
MOBILITÉ	TRANSPORTS EN COMMUN	La moitié des constructions est à plus de 200m du tram
	TRAFIC ROUTIER	Les flux routiers générés sont répartis sur deux rues

► Scénario 3 : LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME



		Scénario N°3: LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME
	RESTAURATION DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE	La restauration d'un corridor écologique est compromise
	RENATURATION DU LIESBACH	Le Liesbach n'est pas renaturé
ECOLOGIE	GESTION DES EAUX PLUVIALES	La surface de toiture est doublée.
200200.2	LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR	La concentration des constructions renforce l'effet des ilots de chaleur
	POLLUTION LUMINEUSE	Les constructions éclairent tout le Technoport
,	FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX	La faiblesse des espaces verts ne permet pas de recréer des milieux favorables à la biodiversité
	CRÉATION D'OFFRE	Le Technoport crée une offre nouvelle considérable à l'échelle métropolitaine
ECONOMIE	CRÉATION D'EMPLOIS	Le Technoport crée 6500 emplois
	RECETTES D'AMÉNAGEMENTS	Le Technoport permet à Saint-Louis Agglomération de vendre 440.000m² de SPC
	INVESTISSEMENTS D'AMÉNAGEMENT	L'agglomération doit créer deux voies de communication
	CONFORT D'USAGE DU PARC	Le projet ne prévoit pas d'espaces verts
USAGES	QUALITÉS DES ESPACES PUBLICS	Les espaces publics sont uniquement minéraux
USAGES	CONFORT D'USAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée
	ADRESSAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions doivent être adressées sur plusieurs façades
	MODES ACTIFS - VÉLOS, PIÉTONS	Le maillage des modes actifs est plus dense, mais voisin des véhicules
MOBILITÉ	TRANSPORTS EN COMMUN	Concentre des programmes dans un quartier à haute desserte par les TC
	TRAFIC ROUTIER	La densité des programmes augmente considérablement la génération de trafic routier







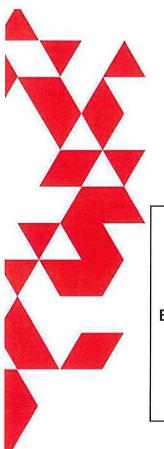




		Scénario N°1 UNE RUE CENTRALE	Scénario N°2 UN PARC CENTRAL	Scénario N°3 LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME
	RESTAURATION DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE	Un corridor latéral est ménagé entre les constructions et la voie ferrée, sur une largeur moyenne de 25m	Le corridor prend place au centre du Technoport sur une largeur moyenne de 35m	La restauration d'un corridor écologique est compromise
	RENATURATION DU LIESBACH	Le Liesbach est renaturé, mais sa cohérence hydraulique non retrouvée	Le Liesbach est renaturé, et sa cohérence hydraulique retrouvée	Le Liesbach n'est pas renaturé
ECOLOGIE	GESTION DES EAUX PLUVIALES	La surface de toitures est équilibrée avec les espaces verts qui gèrent les eaux pluviales	La surface de toitures est équilibrée avec les espaces verts qui gèrent les eaux pluviales	La surface de toiture est doublée.
	LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR	L'îlot de construction central constitue un îlot de chaleur urbain	L'éloignement des constructions diminue l'effet d'îlot de chaleur	La concentration des constructions renforce l'effet des îlots de chaleur
	POLLUTION LUMINEUSE	Les constructions centrales rayonnent à leurs alentours, sur l'emprise du Technoport	Une trame noire est ménagée au droit du corridor écologique	Les constructions éclairent tout le Technoport
	FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX	La surface de parc permet de recréer des milieux favorables à la biodiversité	La surface de parc permet de recréer des milieux favorables à la biodiversité	La faiblesse des espaces verts ne permet pas de recréer des milieux favorables à la biodiversité









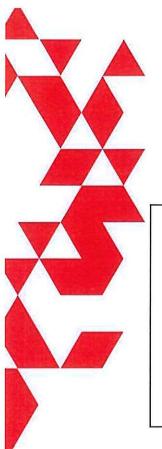




			Scénario N°1 UNE RUE CENTRALE	Scénario N°2 UN PARC CENTRAL	Scénario N°3 LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME
		CRÉATION D'OFFRE	Le Technoport renforce la part de l'offre française dans l'agglomération trinationale	Le Technoport renforce la part de l'offre française dans l'agglomération trinationale	Le Technoport crée une offre nouvelle considérable à l'échelle métropolitaine
ECON	ECONOMIE	CRÉATION D'EMPLOIS	Le Technoport crée 4000 emplois	Le Technoport crée 4000 emplois	Le Technoport crée 6500 emplois
		RECETTES D'AMÉNAGEMENTS	Le Technoport permet à Saint-Louis Agglomération de vendre 280.000m² de SPC	Le Technoport permet à Saint-Louis Agglomération de vendre 280.000m² de SPC	Le Technoport permet à Saint-Louis Agglomération de vendre 440.000m² de SPC
		INVESTISSEMENTS D'AMÉNAGEMENT	L'agglomération doit créer une voie de communication	L'agglomération doit créer deux voies de communication	L'agglomération doit créer deux voies de communication









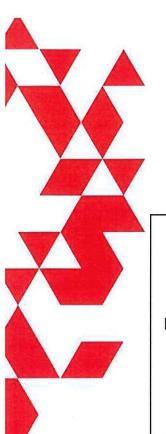




		Scénario N°1 UNE RUE CENTRALE	Scénario N°2 UN PARC CENTRAL	Scénario N°3 LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME
	CONFORT D'USAGE DU PARC	Les espaces verts sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée	Le parc est éloigné de l'A35 et de la voie ferrée	Le projet ne prévoit pas d'espaces verts
USAGES	QUALITÉS DES ESPACES PUBLICS	Les espaces publics sont éclatés, en périphérie du projet, exposés aux nuisances	Les espaces publics présentent une cohérence et continuité d'ensemble	Les espaces publics sont uniquement minéraux
	CONFORT D'USAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions sont éloignées de l'A35 et de la voie ferrée	Les constructions sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée	Les constructions sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée
	ADRESSAGE DES CONSTRUCTIONS	Les constructions doivent être adressées sur la rue centrale et sur les espaces verts périphériques	Les constructions sont adressées de facto sur l'espace public	Les constructions doivent être adressées sur plusieurs façades









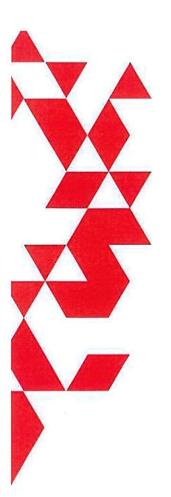




		Scénario N°1 UNE RUE CENTRALE	Scénario N°2 UN PARC CENTRAL	Scénario N°3 LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME
	MODES ACTIFS - VÉLOS, PIÉTONS	Le seul axe des modes actifs est voisin de tous les flux de véhicules	Les modes actifs sont en site propre, éloignés des véhicules	Le maillage des modes actifs est plus dense, mais voisin des véhicules
MOBILITÉ	TRANSPORTS EN COMMUN	Concentre les programmes autour du tram	La moitié des constructions est à plus de 200m du tram	Concentre des programmes dans un quartier à haute desserte par les TC
	TRAFIC ROUTIER	Les flux routiers générés sont concentrés sur un axe nord-sud	Les flux routiers générés sont répartis sur deux rues	La densité des programmes augmente considérablement la génération de trafic routier

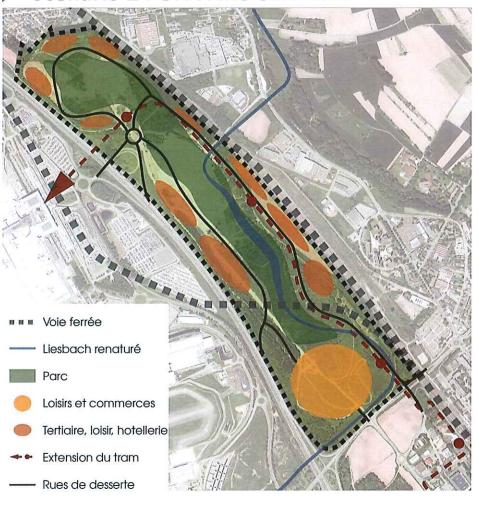






Le scénario envisagé et justifications

Scénario 2 : UN PARC CENTRAL



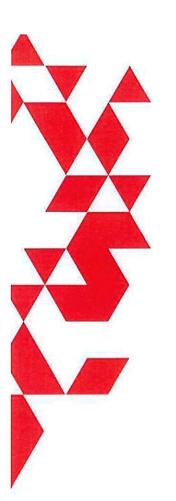
		Scénario n°1 : Une rue centrale	Scénario n*7 : Un parc central	Scénario n°3 : Le renforcement du programme
	Restauration du corridor écologique	Un covidor latitud intendrugit entre les constructions la vulo forte, sur une largeur moyenne de 25m	Le corridor prend place au centre du Technoport sur une largeur mayanne de 35m	La restauration d'un corridor écologique est compromité
	Kenaturation du Llesbach	Le Limbach vat rousteré, mus to cohérence byéraule non retrouvée	te Liesbach est renaturée, et sa cohérence Inytroulique retrouvée	Le Liesbach n'est pas renaturée
Leologie	Gestion des eaux pluviales	La surface de toitures est équilibrée avec les espace- verts qui girent les eaux pluviales	La surface de todures est équilibrée avec les espaces verts qui girent los naus physiales	La surface de toiture est doublée.
	Lutte contre les Pots de chaleur	L'lint de codstruction central constitue ye llut at-stal- urbain	L'éloignement des construction diminue l'effet d'ilot de étaleur	a concentration des constructions renforce l'effet des flots de chaleur
	Pollution luminouse	Les construccions contrales rayament à leurs alentais nur l'amprèse du l'orderquest	Une traine noire est ménagée au droit du corridor écologique	Les constructions éclairent tout le Technoport
	Favoriser la blodiversité des milieux	La surface de parc permes de recréer des milieux : favorables à la biodiversité	La surface de parc permet de recréer des milieux l'avorables à la blodiversité	La fablesse des espaces verts ne permet pas de recréer des milieux favorables à la biodiversité
	Création d'affre	Le fechnisport reolerce la part de l'offre française du l'agglomération transforéde	Le technique transport parties parties l'offire française dans l'application transporter la servicion de	Technoport créer une offre nouvelle considérable l'échide métropolitaine
	Création d'emplois	Le Techniques (16e 400) angles	Le Technopert crier 4000 employ	Le Technoport créer 6500 emplois
Economie	Recettes d'aménagements	Lo Teshnopore permet \$ Sood-Louis Applicminston of worder 250 ESOps ² de LPC	Se Tachnoport permet à Spirit-Louis Agglomérations de vender 288.000m² de SPC	Fechnoport permet à Saint-Louis Agglornération d vandre 440,000m² de SPC
	Investissements d'aménagement	Chaptern destinan enterè une vysite de communicações	L'agglomération créer deux voles de communication	agglomération créer deux voies de communication
	Confort d'usage du parc	Les expaces verts sort à proximité de (1/35 et de la vi- ferrée	Le part est éloigné de l'A3S et de la voie ferrée	Le projet de prévoit pas d'espaces verts
Usages	Qualités des espaces publics	Les espaces publics sont éclatés, en périphèrie du pro exposés aux nulsances	Les espaces publics présentant une cohérence et continuité d'ansamble	Les espaces publics sont uniquement minéraux
Usages	Confort d'usage des constructions	Les constructions sont éloignées de l'A3S et de la voi fernie	Les constructions sont à proximité de l'A3S et de la voie ferrée	es constructions sont à proximité de l'A35 et de la voie ferrée
	Adressage des constructions	las constructions disliven stre advisores our la rue centrale et sur les espaces verts percháriques	Les constructions sont adressées de facto sur l'espace public	cominections delivered fire adversales our pluniour Expedits
	Modes actifs - Vélos, piétons	Le seul axe des modes actifs est voisin de tous les flux véhicules	e Les modes actifs sont en site propre, éloignés des véhicules	te multage des modes eatifs et ghas dense, mais vason des vibicules
Mobile#	Transports on commun	Concentre les programmes autour du tram	La mostier des constructions est à plus de 200m du trans	incentre des programmes dans un quartier à houte desserte par les TC
	Trafic mutter	Lits flux counters growing work concentries our un unter-	tes flux routiers générés sont répartis sur deux rives	La densité des programmes augmente considérablement la génération de trafic routier

Le scénario du **PARC CENTRAL** est celui réunissant le plus d'avantages, notamment dans les domaines de :

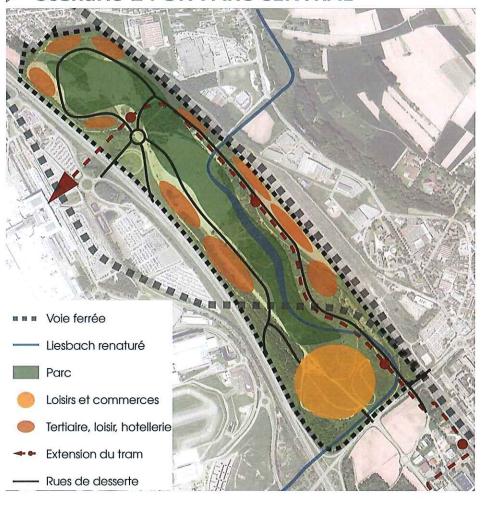
- l'environnement
- des usages
- de la mobilité







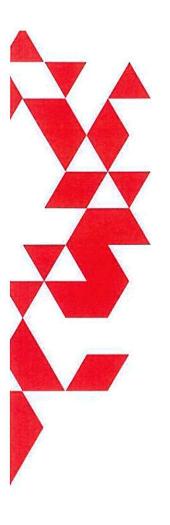
Scénario 2 : UN PARC CENTRAL



Il est proposé de retenir ce scénario et de l'approfondir d'ici la troisième réunion publique







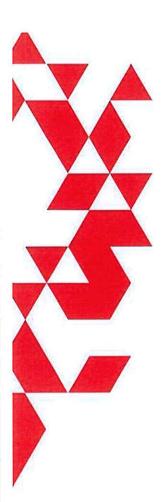
Questions / Réponses







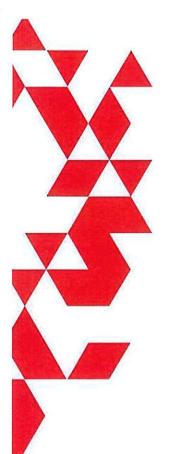




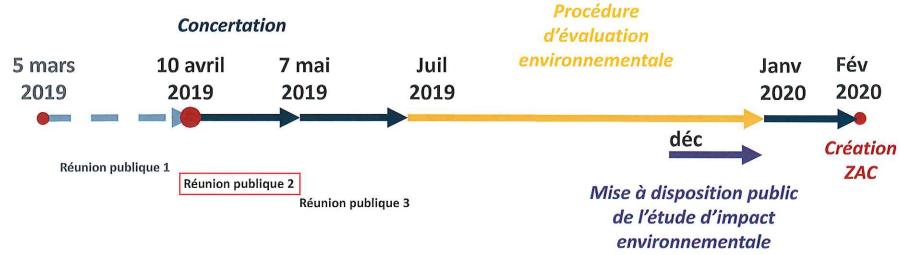
IV. Prochaines étapes





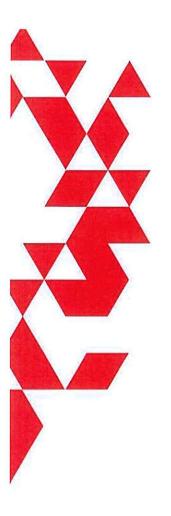


Planning prévisionnel, prochaines étapes









S'informer, s'exprimer sur le projet

Vous informer:

- -dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
- -par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et dans les mairies de St-Louis et Hésingue
- -sur le site internet de SLA et d'EURO3LYS : https://www.agglo-saint-louis.fr ; https://www.euro3lys.fr
- -lors des 3 réunions publiques

Vous exprimer:

- -lors de la prochaine réunion publique, le 7 mai à 18h à la Comète à Hésingue
- -par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier/courriel adressé au Président de SLA (concertationADT@agglo-saint-louis.fr)
- -au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit au plus tard le 22 mai

Et aussi:

-pendant la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC (fin 2019 - début 2020 : site internet SLA et EURO3LYS (https://www.agglo-saint-louis.fr ; https://www.euro3lys.fr)

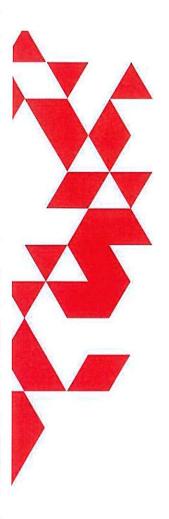
Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 Saint-Louis

Plages d'accueil du public:

Lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 Vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

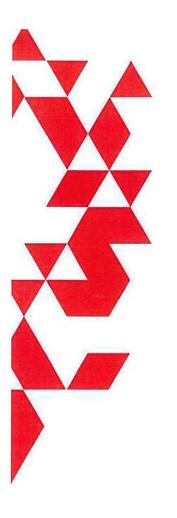




Merci de votre attention











ZAC DU TECHNOPORT

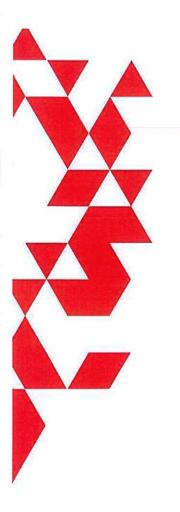
Concertation préalable : 3ème réunion publique

Mardi 07 mai 2019 à 18h

Comète à Hésingue





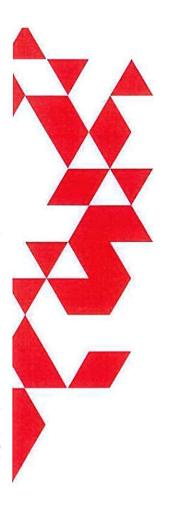


Intervenants

ACCUEIL	M. Gaston LATSCHA, Maire de HESINGUE
INTRODUCTION	M. Alain GIRNY, Président de Saint-Louis Agglomération
	M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement et Développement Territorial SLA
INTERVENANTS	Mme Catherine GOUTTEFARDE, Directrice du Développement Economique SLA
	M. Alexandre BOUTON, Maître d'ouvrage URBAN ACT





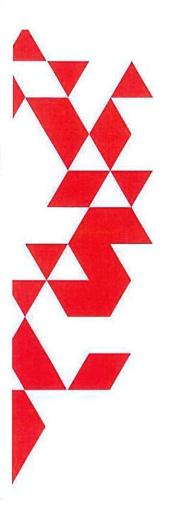


Déroulement de la réunion

- I. Résumé synthétique des deux premières réunions
- II. Synthèse des questions/réponses de la 2ème réunion et compléments de réponse
- III. Le projet de ZAC du Technoport : Le parti d'aménagement retenu
- IV. Questions/réponses et prochaines étapes



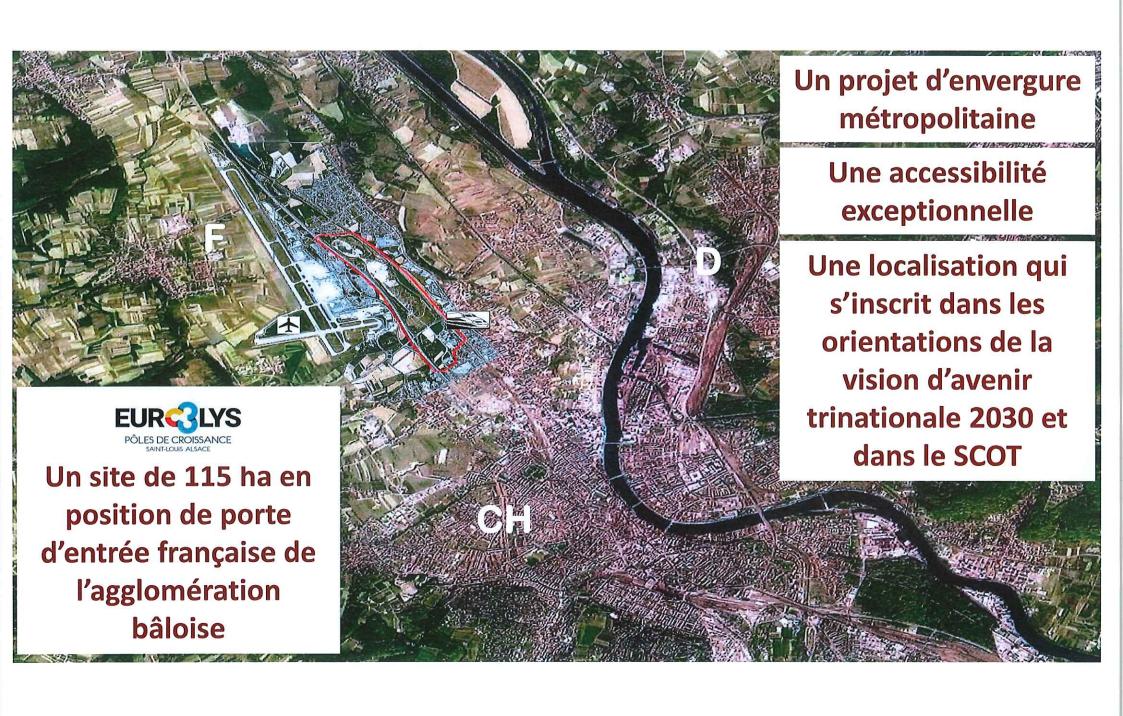


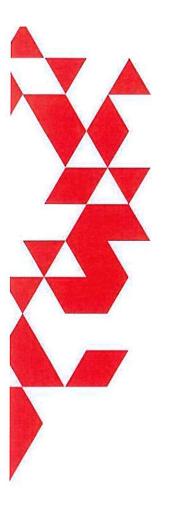


I. Résumé synthétique des deux premières réunions









Les objectifs d'EUR LYS

Rééquilibrer les flux économiques à l'échelle trinationale

- Nécessité de développer de nouvelles offres créatrices d'emplois et de richesses côté français :
 - > formations,
 - > services,
 - > commerces et loisirs,
 - > tourisme.

Déploiement et montée en gamme de nouvelles opportunités foncières et immobilières

- Accueillir au sein de programmes fonciers et immobiliers qualitatifs d'envergure métropolitaine des constructions à vocation :
 - > tertiaire

service aux entreprises, R&D, Startup...

> commerciale

nouvelles enseignes et nouveaux concepts

> tourisme et loisirs

offres destinées au tourisme d'affaires et de loisirs

> enseignement et formation

selon les besoins de recrutement des entreprises



FRANCE I

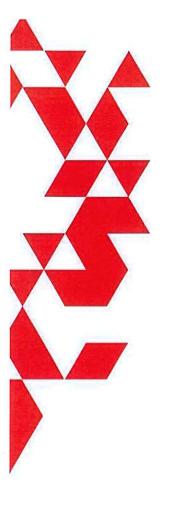




SUISSE +

ALLEMAGNE

SAINT-LOUIS Agglomération



Les composantes d'EURO3LYS et leurs maîtres d'ouvrage



OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

MAÎTRES D'OUVRAGES SLA

1

Le quartier du Lys

Dominante tertiaire, formation et R & D

SLA/SMAT

Le Technoport

Partie sud

Pôle de loisirs et commerces

UNIBAIL

Partie nord

Bureaux – Résidences hôtelières

Activités de loisir

Parc paysager intégrant un golf de 9 trous

SLA/SMAT

OPÉRATIONS DE MOBILITÉ

Mobilité

Ré:

Réaménagement routier: 5A3F

CD 68

Tram et P+R

Ex

Extension du tram vers l'EAP

SLA

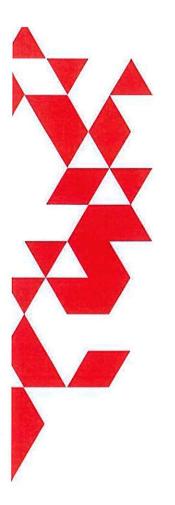
14

Nouvelle liaison ferroviaire EAP

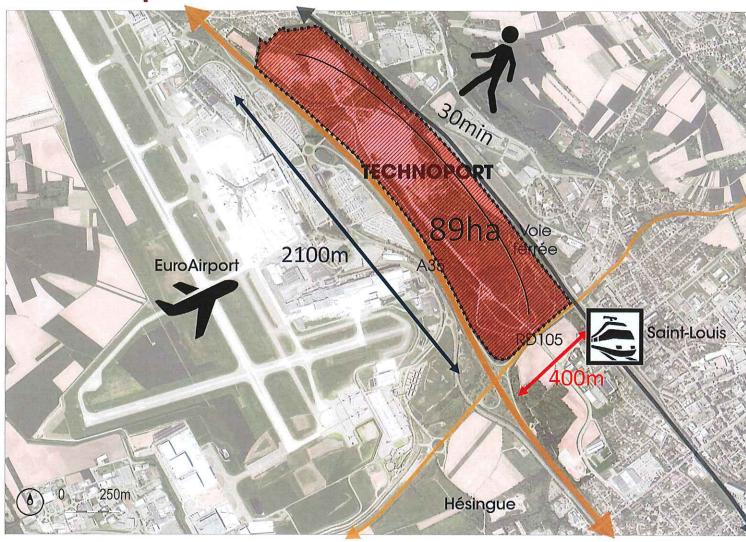
SNCF RESEAU



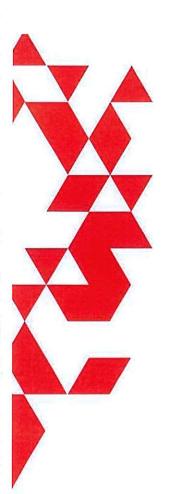




Le Technoport







La programmation envisagée du Technoport : un pôle de développement et de détente intégré dans un parc paysager

PÔLE DE LOISIRS ET DE COMMERCES

Commerces et services (60 000m² de surface de vente), loisirs, culture, restauration, tiers-lieux (25 000m²SU)... dans un parc paysager et animé de 10 ha

ESPACE PAYSAGER

(nature et détente)
env. 20 ha comprenant un
GOLF RUSTIQUE DE 9 TROUS

BUREAUX - TERTIAIRE

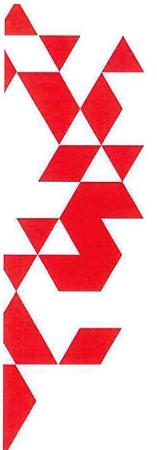
100 000 m² de surface de plancher

HÔTELLERIE / ACTIVITÉS DE LOISIRS

65 000 m² de surface de plancher







Les principaux effets et mesures d'accompagnement

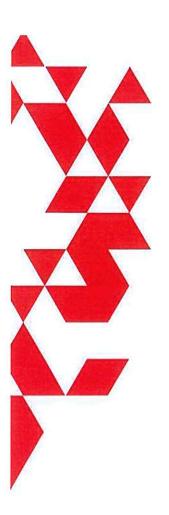
	ECONOMIE	 EFFETS Rééquilibrage économique dans l'agglomération trinationale Création de 4000 emplois Impact limité sur le commerce existant 	 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT Instauration d'un comité de préfiguration multi-partenarial du Pôle de Loisirs et de Commerce en avril 2019
	MOBILITE	 Augmentation du nombre de véhicules sur le réseau routier à terme (incidence Technoport en 2040 : 8% sur A35 et 4% sur RD105) Résorption de la saturation de l'échangeur A35 / RD105 Suppression du report du trafic de transit des parties urbanisées 	 Prolonger le tram 3 Mailler le réseau cyclable Plan de déplacement inter-entreprise Réaménager le réseau routier : projet 5A3F Nouvelle liaison ferroviaire
S	ENVIRONNEMENT	 Impacts sur l'air et le bruit Restauration d'un corridor écologique entre la Petite Camargue et les collines du Sundgau Création d'un espace naturel ouvert d'environ 30ha et d'un golf rustique 9 trous Contribution à une meilleure qualité 	 Développement des modes actifs et des transports publics Prescriptions selon principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou équivalent

de vie pour les salariés aux alentours et

pour la population de l'agglo







Les contraintes du site

Les bouleversements topographiques d'un paysage de gravières

Un site contraint par les infrastructures de transport

Les servitudes de hauteurs et d'emprise

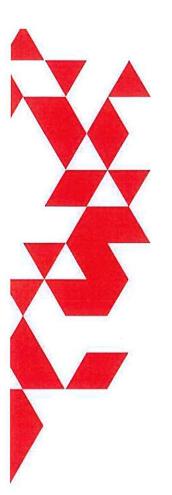
Les nuisances sonores

Les périmètres de protection Natura 2000

L'état initial faune-flore

Les trames vertes et bleues identifiées dans le SRCE





Les scénarios envisagés et leurs avantages/inconvénients

Analyse comparative



Scénario 1 : UNE RUE CENTRALE

- Une centralité de programmes sur un axe central de circulation.
- Espaces publics éclatés en périphérie du projet, exposés aux nuisances.
- Le Liesbach est renaturé, mais sa cohérence hydraulique non retrouvée.
- Le seul axe des modes actifs est voisin de tous les flux de véhicules.



Scénario 2 : UN PARC CENTRAL

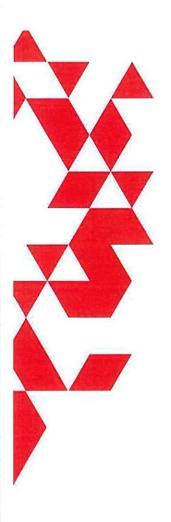
- Un parc urbain éloigné de l'A35 et de la voie ferrée qui permet de recréer des milieux favorables à la biodiversité.
- Les espaces publics présentent une cohérence et une continuité d'ensemble.
- Le Liesbach est renaturé.
- Les modes actifs sont en site propre éloignés de véhicules.



Scénario 3 : LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME

- Le Liesbach n'est pas renaturé.
 La faiblesse des espaces verts ne permet pas de recréer des milieux favorables à la biodiversité.
- La densité de programmes augmente considérablement la génération de tractif routier.
- Le Technoport crée une offre nouvelle considérable à l'échelle métropolitaine.

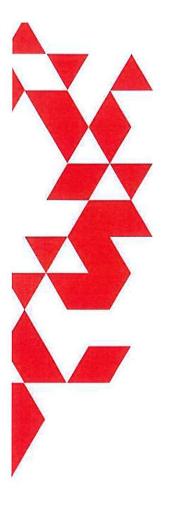




II. Synthèse des questions/réponses de la 2^{ème} réunion et compléments de réponse







« Quelles mesures sont prises pour limiter la congestion liée à l'afflux de véhicules venant du Sundgau et du Nord ? »

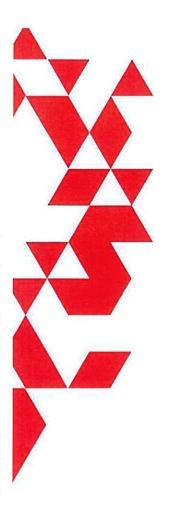
Sur le territoire de SLA, en amont de la partie urbaine de Saint-Louis :

- ✓ Le schéma de mobilité de SLA prévoit la mise en place de parkings de co-voiturage en venant d'Altkirch et du Nord.
- ✓ La mise en place d'un bus à haut niveau de service Altkirch/Saint-Louis, le renforcement de la ligne Liebenswiller/St-Louis et la prolongation et le renforcement d'une ligne de Allschwil vers Sierentz.
- ✓ Par ailleurs les gares de Bartenheim et Sierentz disposent de parkings-relais.
- ✓ Des plans de déplacement inter entreprises sont en cours pour les salariés des entreprises des zones d'activité actuelles. Cette démarche sera poursuivie sur Euro3Lys.
- ✓ L'aménagement de l'échangeur A35/RD105 (5A3F) va réduire la congestion sur A35 et RD105.

A l'échelle départementale et régionale :

- ✓ Le CD68 assure la promotion du covoiturage à travers une plateforme internet (https://www.covoiturage67-68.fr/),
- ✓ La Région intensifie le cadencement des trains, incite au développement des parkings-relais et plateformes plurimodales autour des gares, et assure la promotion de la multimodalité (Fluo.eu)

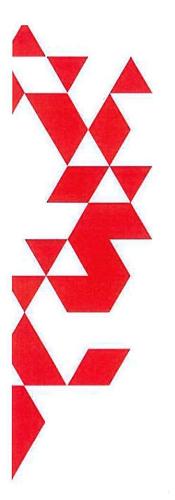




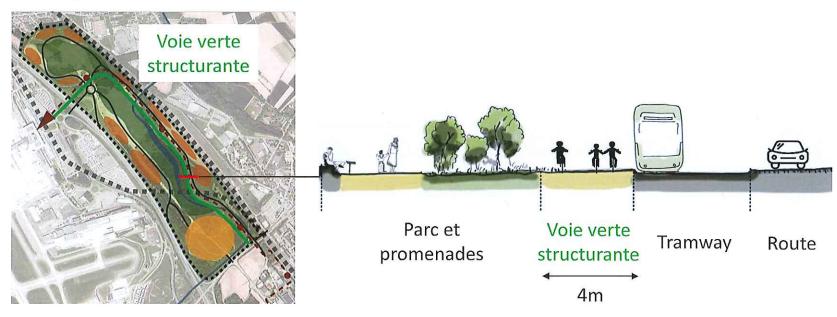
- « Pourquoi le tram ne dessert-il pas le secteur Leclerc ? Pourrait-on créer de nouveaux passages sous la voie ferrée pour limiter les voitures dans ce secteur ? »
 - ✓ Le bus reliant Neuweg au centre de Bâle, transitant par la Gare, passe tous les quarts d'heure, de 5h à minuit et véhicule environ 1 300 000 voyageurs par an.
 - ✓ Cette ligne de bus est également connectée au tram et au parking-relais, puisqu'elle passe par la gare.
 - ✓ La priorité en matière de tram est de raccorder la gare à l'Aéroport, ce qui permettra de conforter la plateforme multimodale.
 - ✓ Une nouvelle connexion douce sera aménagée sous la voie ferrée entre le Leclerc et le Technoport au niveau du chemin de Hellhof.
 - ✓ Un nouveau percement pour les voitures sous la voie ferrée représente un coût considérable et ne pourra être envisagé qu'à long terme.





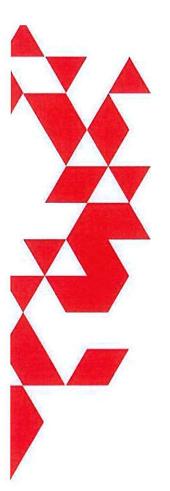


- « Quelles modalités d'aménagements seront retenues pour les pistes cyclables ? »
 - ✓ Afin de rendre l'usage du vélo le plus efficace et confortable possible, nous proposons l'aménagement d'une voie verte structurante de 4m de large, sera prévue en site propre, longeant le tram, en limitant les traversées de voiries.









- « Quelles modalités d'aménagements seront retenues pour les pistes cyclables ? »
 - ✓ Cette voie verte sera raccordée sur le réseau de l'Agglomération et de la Ville, afin de mailler le territoire de manière agréable et efficace.

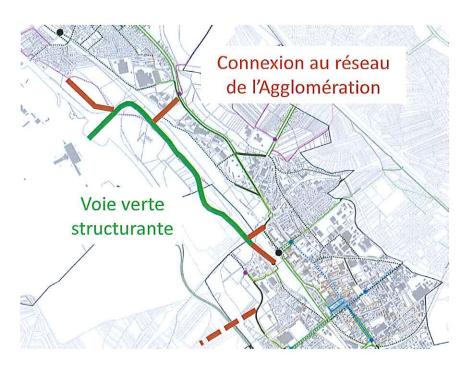


Schéma des mobilités douces

Itinéraire existant, à conforter et rendre lisible

- Piste cyclable en site propre
- Autre liaison cyclable (bande, itinéraire fléchée)
- -zone pacifiée (priorité au piéton)
- cheminement piéton dans l'enveloppe urbaine
- cheminement hors enveloppe urbaine
- Intermodalité à rendre lisible (gare, station tramway)
- Porte d'entrée du centre-ville, à rendre lisible
- Porte d'entrée pour les cheminements, à rendre lisible

Itinéraire projeté, à créer

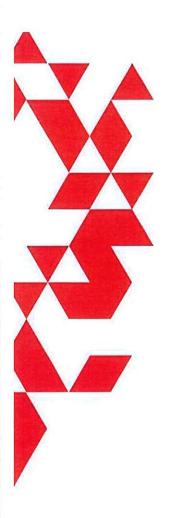
- · · · itinéraire cyclable
- --- zone pacifiée (priorité au piéton)
- -- cheminement dans l'enveloppe urbaine
- --- cheminement hors enveloppe urbaine

Source : Open Street Hap 2016, SIA 2016, Wile de Surt Louis 2017 Réanusce : Ville de Sant-Casu; 25 Févrer 2016





17



« Je suis sceptique quant à la création d'une troisième centralité commerciale en addition du centre-ville et de la polarité constituée par le Leclerc »

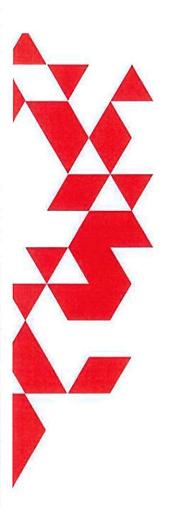
Cette nouvelle polarité commerciale répond à de nouveaux enjeux qui s'inscrivent dans la stratégie commerce adoptée par Saint-Louis Agglomération :

- ✓ Rééquilibrer économiquement la partie française de l'Agglomération Trinationale Le Technoport doit participer au rééquilibrage économique de la partie française de l'Agglomération Trinationale de Bâle. Le nouveau Pôle de commerces et de loisirs qui s'y implantera permettra de placer Saint-Louis sur la carte des destinations commerciales à l'échelle trinationale en proposant une offre nouvelle plus haut de gamme et différenciante (enseignes nationales et internationales) capable de capter des flux transfrontaliers et de réduire l'évasion commerciale du territoire (+ de 300 m€)
- ✓ Répondre aux besoins futurs des nouveaux habitants et salariés du territoire Le nouveau Pôle permettra également de répondre aux besoins des futurs nouveaux habitants au regard du fort dynamisme démographique du territoire et des futurs salariés des entreprises au regard de l'importance des développements industriels en cours et à venir
- ✓ Développer la fréquentation touristique et la notoriété du territoire

 Ce nouveau Pôle multi-thématiques constituera une véritable vitrine du territoire en particulier et du Sud Alsace en général capable de créer une attractivité supra-territoriale et internationale







« Je suis sceptique quant à la création d'une troisième centralité commerciale en addition du centre-ville et de la polarité constituée par le Leclerc »

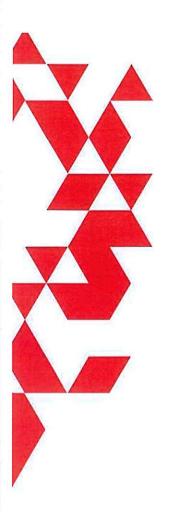
Cette nouvelle polarité commerciale n'a pas vocation à se substituer aux polarités commerciales existantes :

- ✓ Cette nouvelle polarité ne répondra pas aux besoins de services quotidiens des habitants, notamment du fait de sa taille (parcours client long). Les habitants continueront à privilégier la proximité du centre-ville pour tous les achats du quotidien
- ✓ Un des objectifs du comité de préfiguration mis en place est de s'assurer de la bonne complémentarité entre l'offre du centre-ville et celle du nouveau pôle. Cette démarche doit permettre d'entrer dans une logique gagnant-gagnant

Cette nouvelle polarité doit contribuer à la montée en gamme de l'ensemble de l'armature commerciale du territoire :

- ✓ Cette nouvelle polarité commerciale génèrera des effets de « second tour » au bénéfice des commerces existants en participant au dynamisme démographique, en développant l'emplois et la fréquentation touristiques facteurs de consommation au bénéfice des autres polarités commerciales du territoire
- ✓ En perspective notamment des développements à venir, les commerçants locaux se sont engagés dans une phase de réflexion stratégique constructive et collective pour dynamiser et structurer le commerce existant sur le territoire

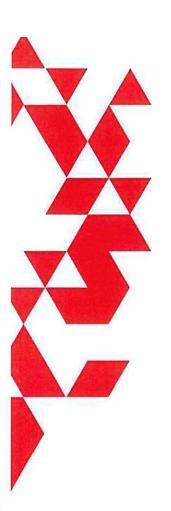




- « Comment aménager un golf sécure et ouvert à la population ? »
 - ✓ Le golf sera intégré aux 20ha du parc public : sur une surface de parc aussi importante, nous sommes vraiment dans l'idée de combiner, dans une dimension écosystémique, les parcours golfiques, écologiques et de balade.
 - ✓ Le but est de créer un parc de loisir pour tout le monde. Notre ambition n'est pas de réserver ce golf à une élite, mais l'objectif est de le rendre accessible au grand public.
 - √ L'aspect sécurité sera pris en compte dès la conception du golf. Ponctuellement, des filets de protection pourront être mis en place.
 - ✓ A Chalon-sur-Saône, il y a un parc central où les gens se promènent, contenant un parcours sportif.







« Comment aménager un golf sécure et ouvert à la population ? »

Compléments de réponse

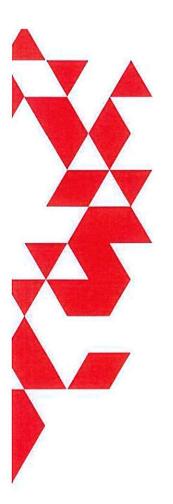
- ✓ Exemple : le Golf de Chalon-sur-Saône n'est pas clôturé : il s'insère dans un parc ouvert au public.
- ✓ Des panneaux indiquent aux promeneurs qu'ils pénètrent dans un espace golfique, les golfeurs doivent faire attention à leur coup et aucun incident ne s'est produit depuis l'ouverture du golf en 1976.









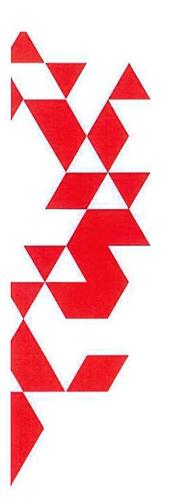


« Comment faire vivre ce quartier le soir ? »

- ✓ La création d'un pôle de Loisirs et de Commerces de 60.000m² sera source d'activité au-delà de 20h.
- ✓ Le parc pourra également accueillir des manifestations, comme des concerts, sans gêner les riverains.
- ✓ Des résidences hotellières sont également prévues, qui animeront également le site en dehors des heures de bureau et de loisirs.
- ✓ L'ambition générale est de créer un lieu de sociabilité à l'échelle de l'agglomération qui fonctionne le soir jusqu'à assez tard ainsi que le week-end.







« Comment faire vivre ce quartier le soir ? »

Compléments de réponse

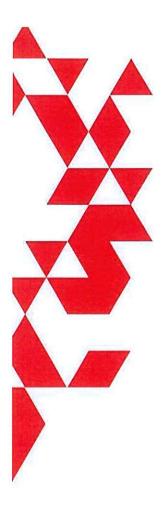
✓ Le pôle de loisirs et de commerces prévoit d'animer le quartier également en soirée, avec des animations dans le parc.









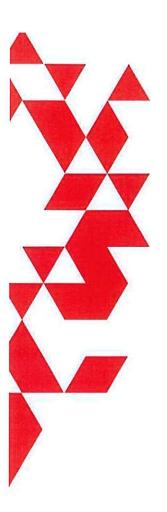


III. Le projet de ZAC du Technoport

Le parti d'aménagement retenu







Le parti d'aménagement retenu et justifications

Le scénario du PARC CENTRAL est celui réunissant le plus d'avantages notamment dans les domaines de: l'environnement, des usages et de la mobilité.





■ ■ ■ Voie ferrée

Parc

Liesbach renaturé

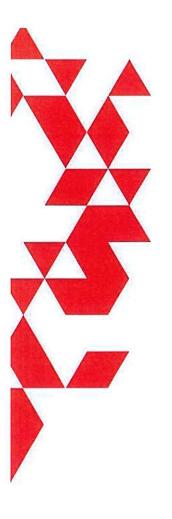
Loisirs et commerces

Extension du tram

Rues de desserte

Tertiaire, loisir, hotellerie





Rappel des enjeux identifiés dans le SRCE



Le site est éloigné de corridors majeurs à l'échelle de l'Alsace, toutefois, la zone d'étude est traversée par un CORRIDOR ÉCOLOGIQUE A RESTAURER

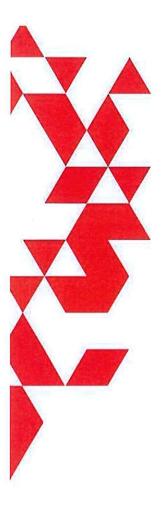
4 espèces sont à prendre en compte pour la trame verte et bleue:

- Le Lézard agile
- La pie-grièche écorcheur
- Le crapaud calamite
- Le Caloptéryx vierge

Enjeu principal : assurer une continuité de milieux, en « pas japonais »







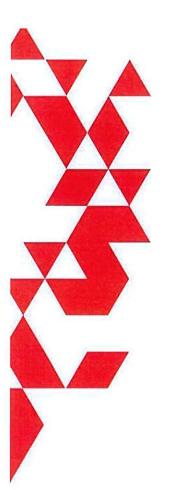
Un paysage en mouvement

Contexte du territoire









Un paysage en mouvement

Contexte du territoire









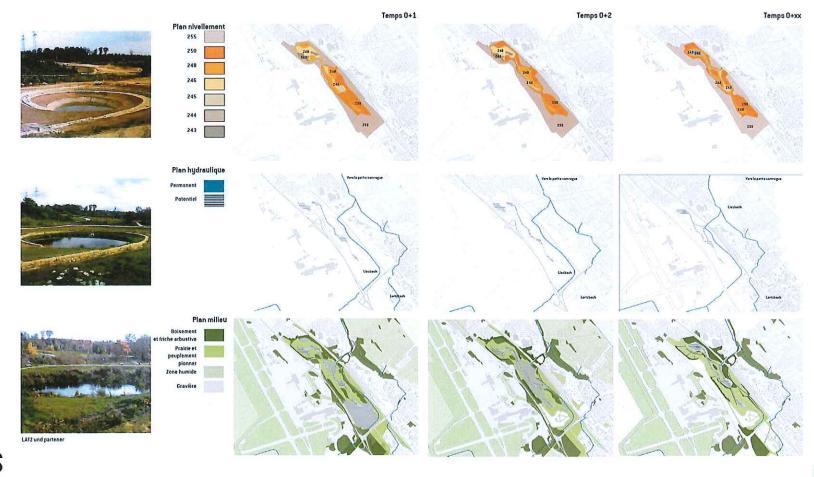




Un paysage en mouvement

Démarche paysagère du projet

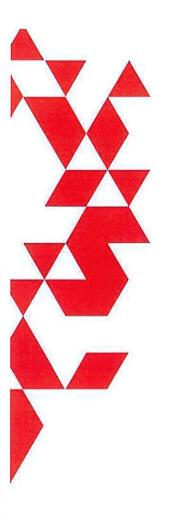


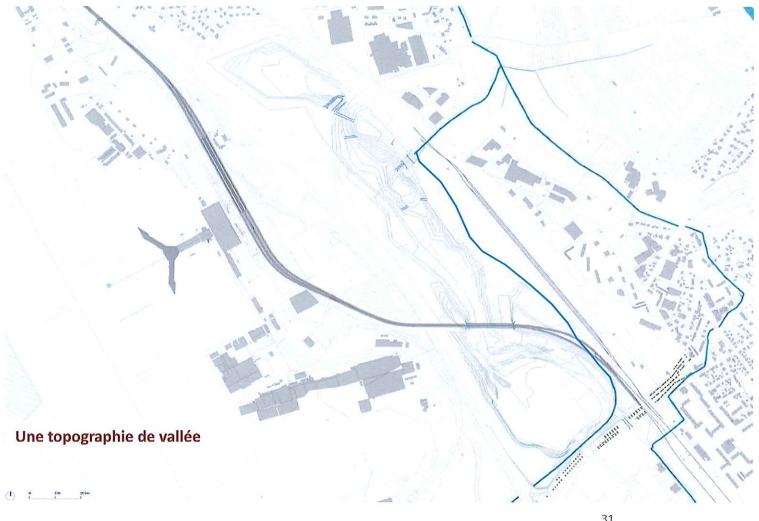




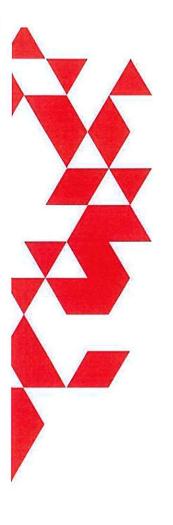
euro3lys.fr

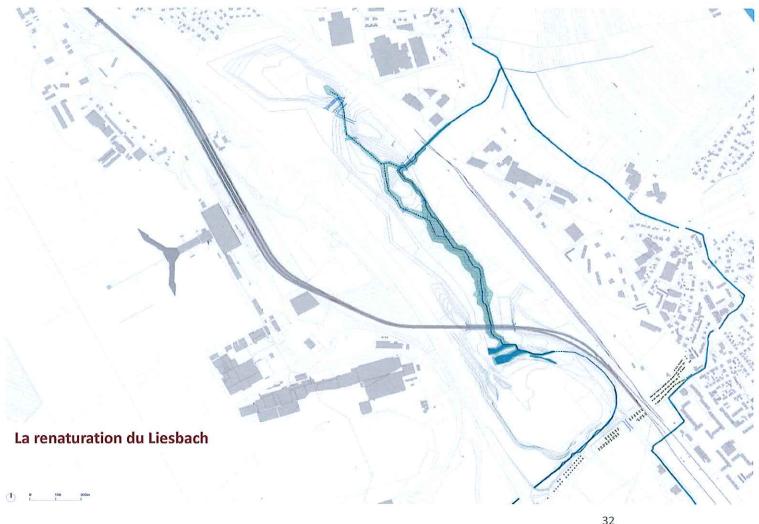




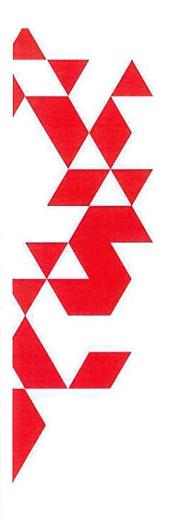


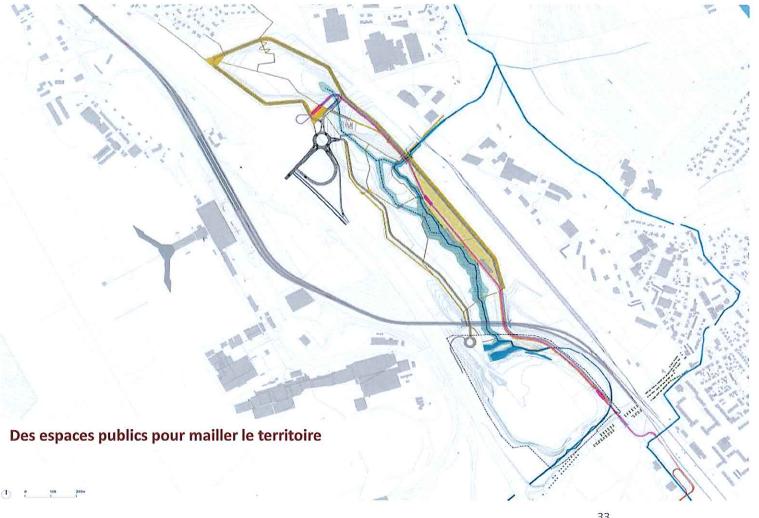




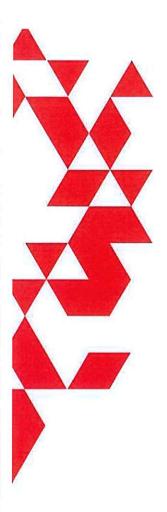




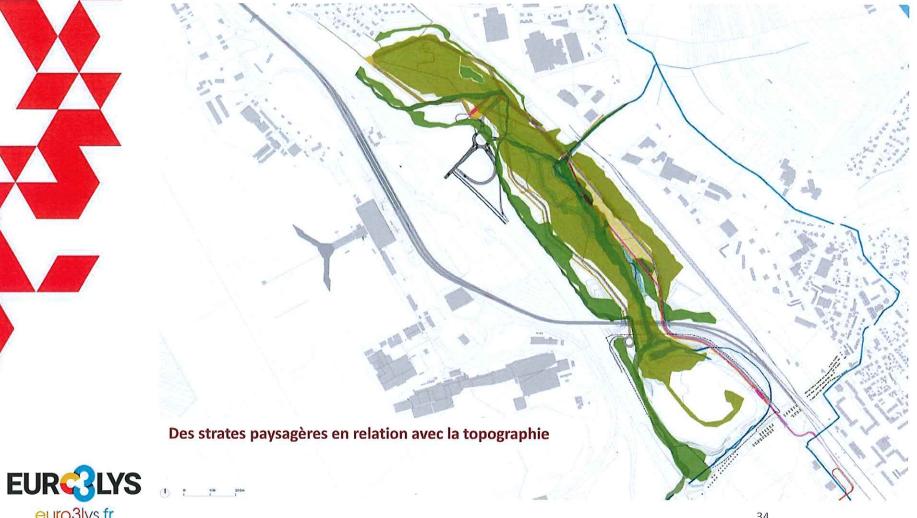




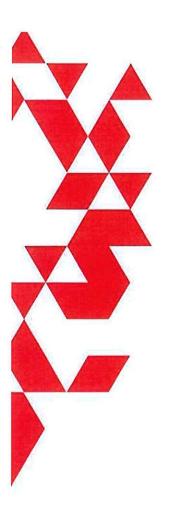




euro3lys.fr



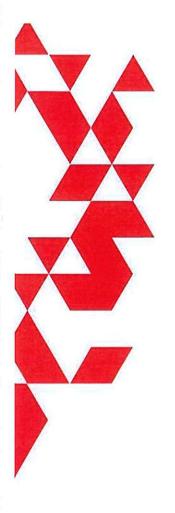




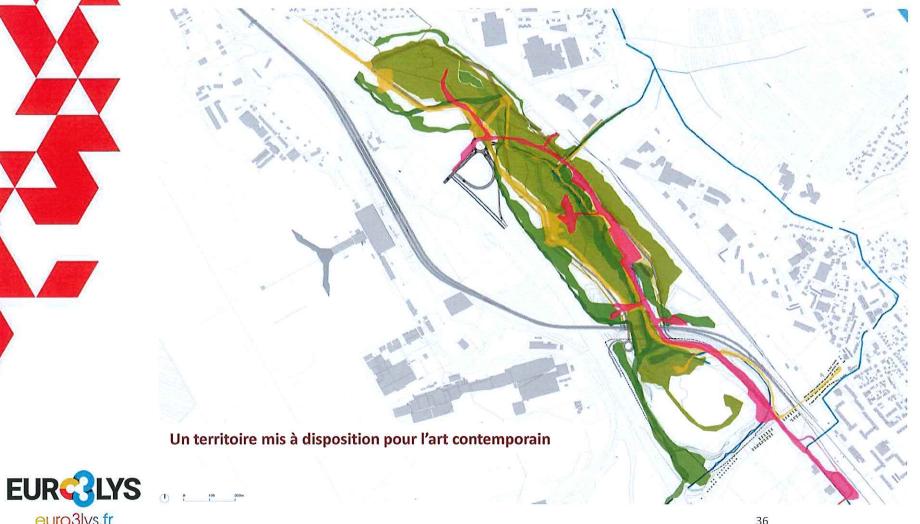




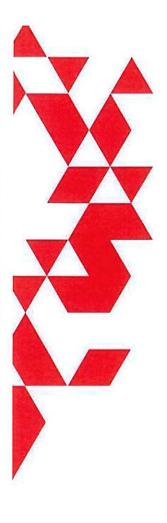




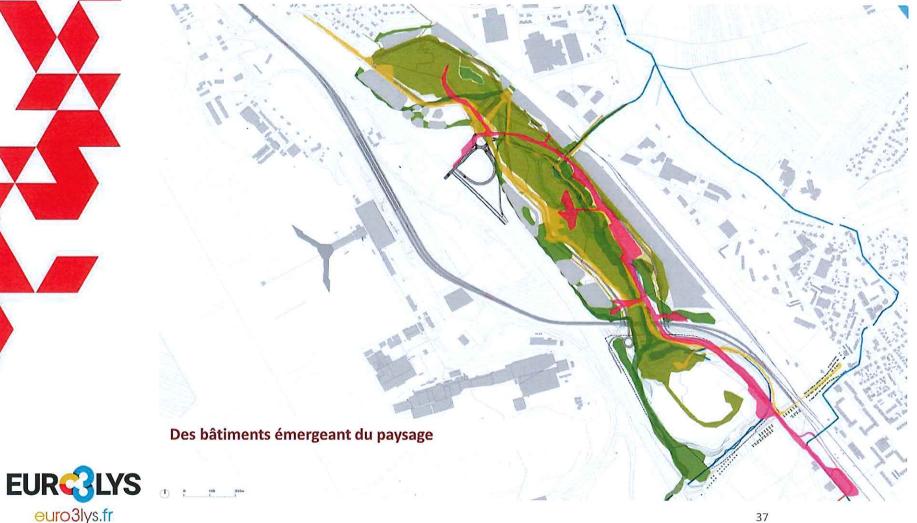
euro3lys.fr



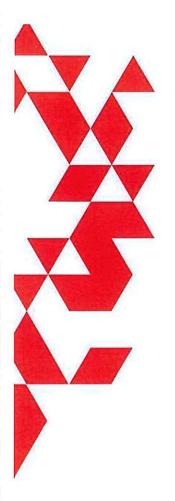




OUTO31ys.fr







La renaturation du Liesbach au cœur du projet



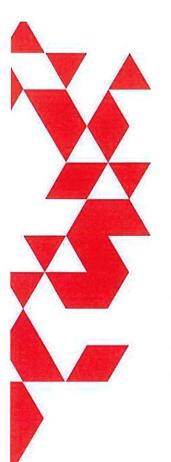
Le Liesbach actuel





Le Liesbach renaturé





La renaturation du Liesbach au cœur du projet

Des exemples de renaturation de rivières





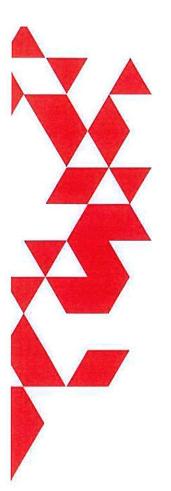


Le nouveau lit de la Souffel à la mise en eau Le nouveau lit, 2 ans après les travaux









Des exemples de renaturation de rivières





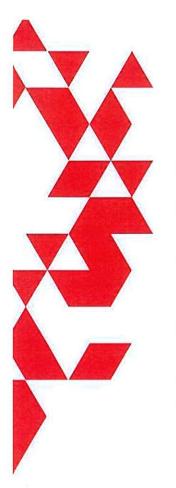


Qunli National Urban Wetland Park

Un parc humide de 34,2 ha à Harbin, Chine.







Des exemples de renaturation de rivières

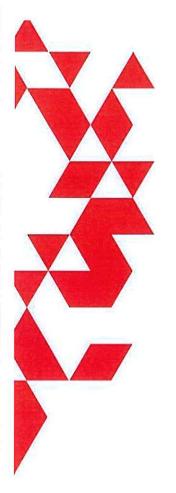




Parc Rabbargala
Un parc naturel de 7 ha à Wittenheim, France.





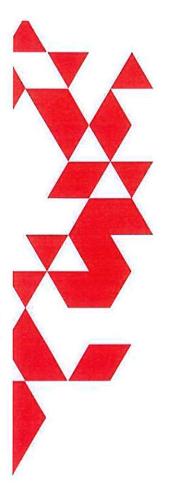


Le Liesbach actuel

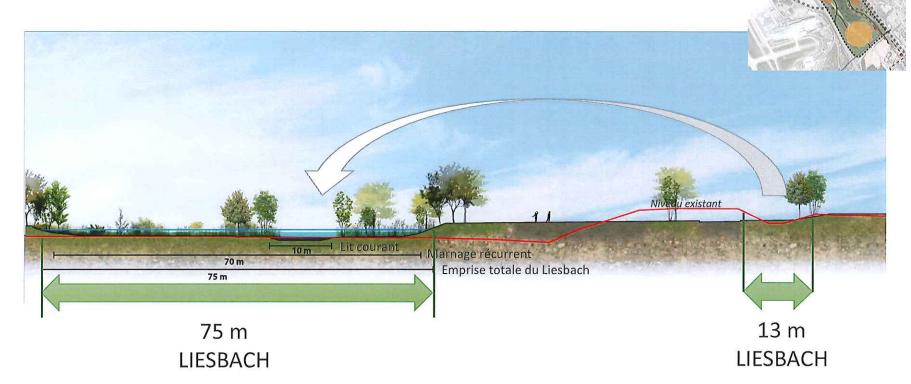






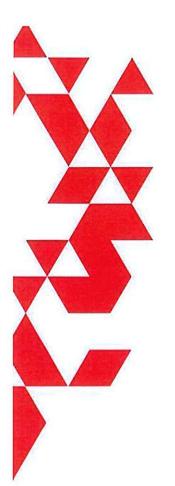


Le Liesbach renaturé







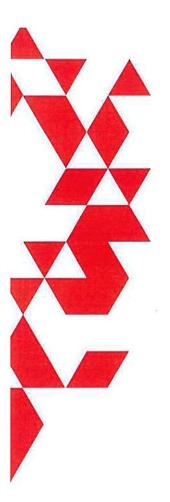


Le site actuel









Un parc central

Plan masse







Exemple d'espaces publics ouverts sur le Liesbach





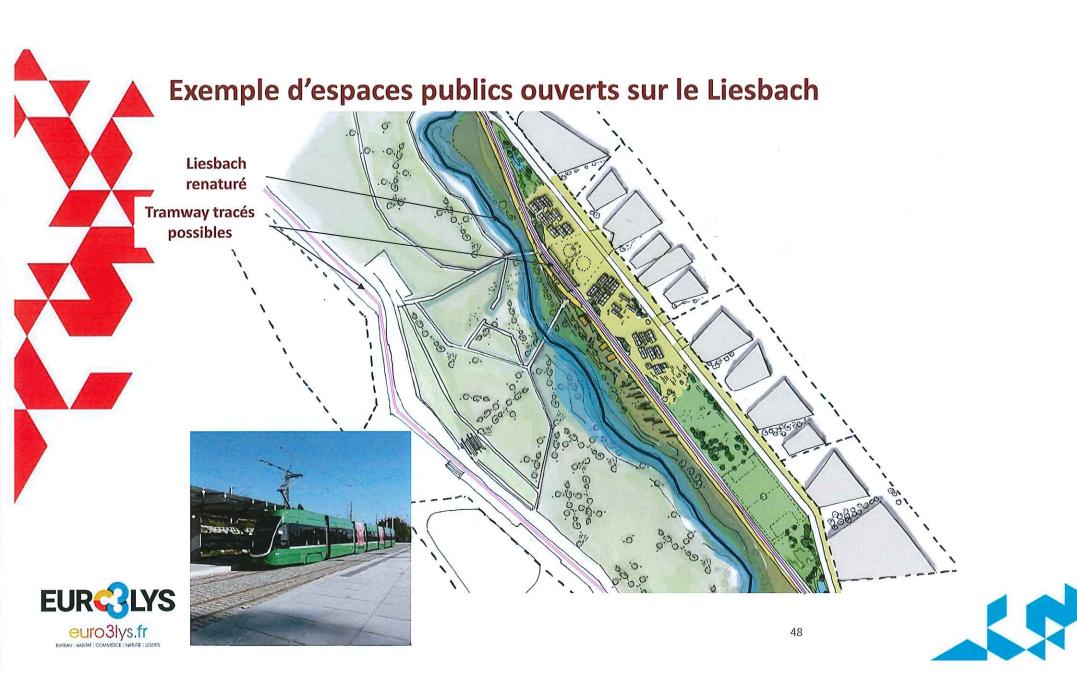


Exemple d'espaces publics ouverts sur le Liesbach

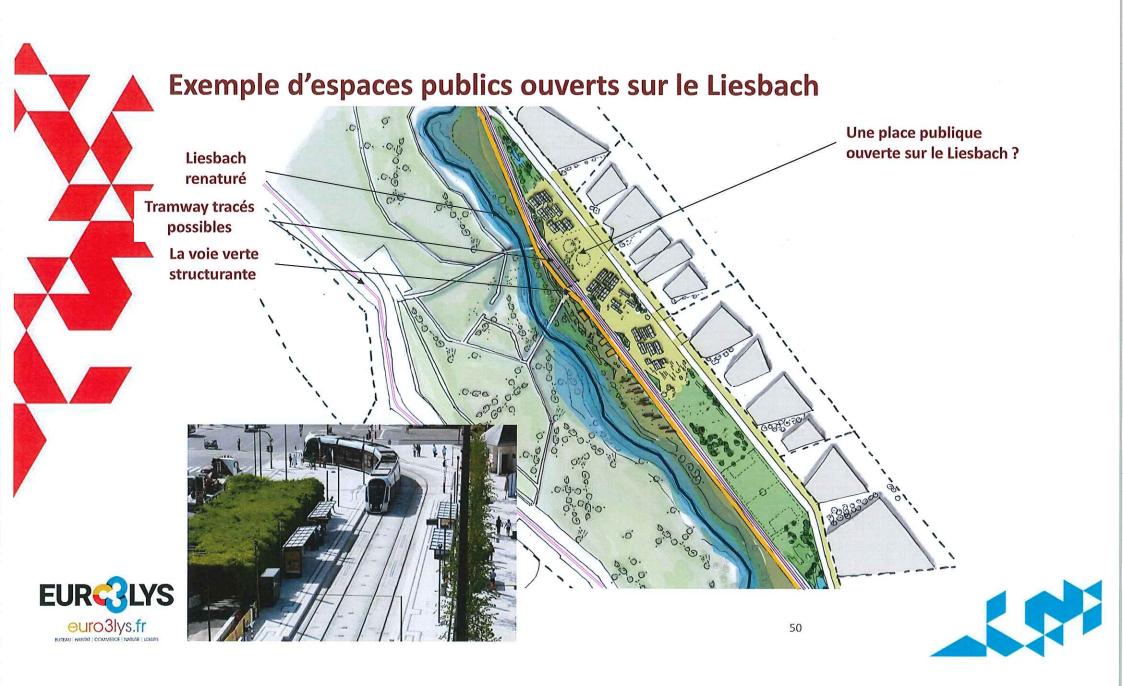


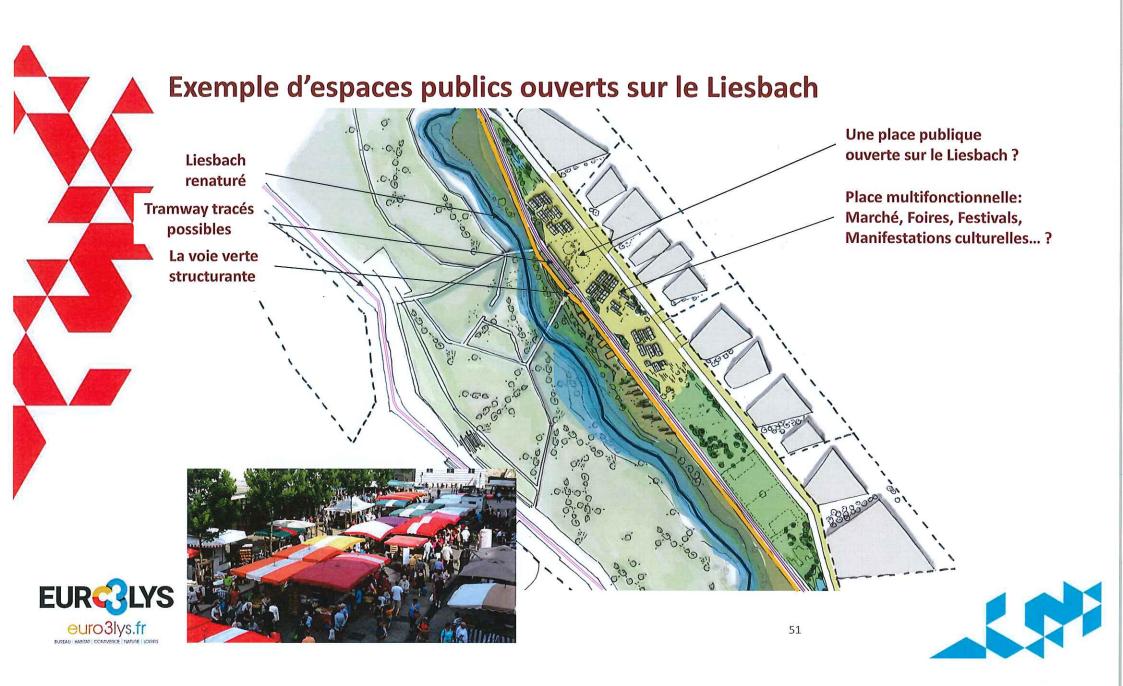




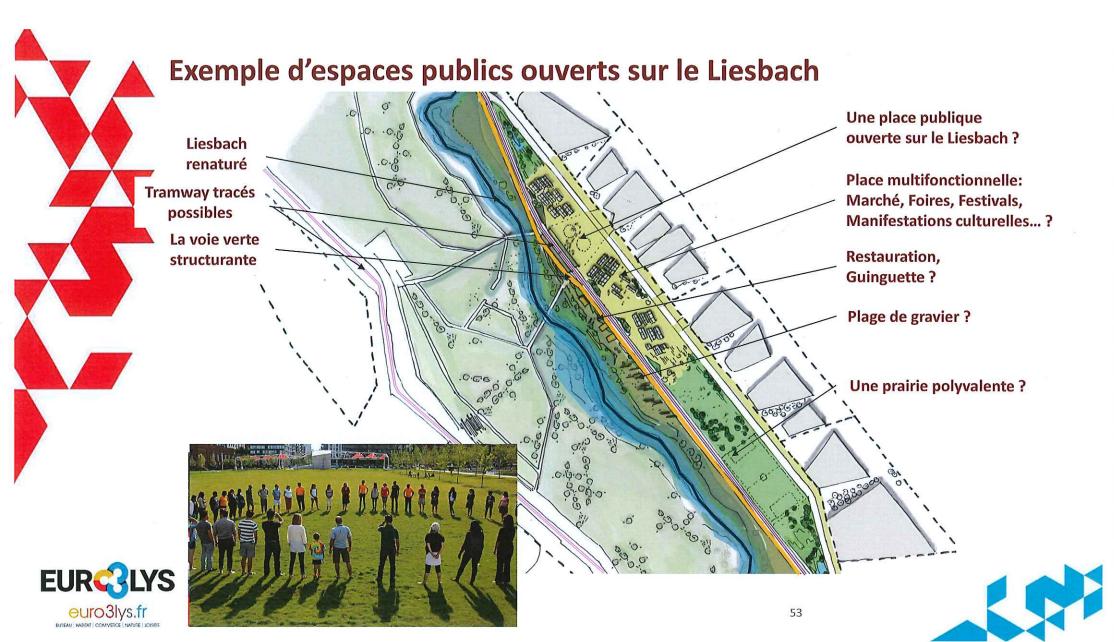


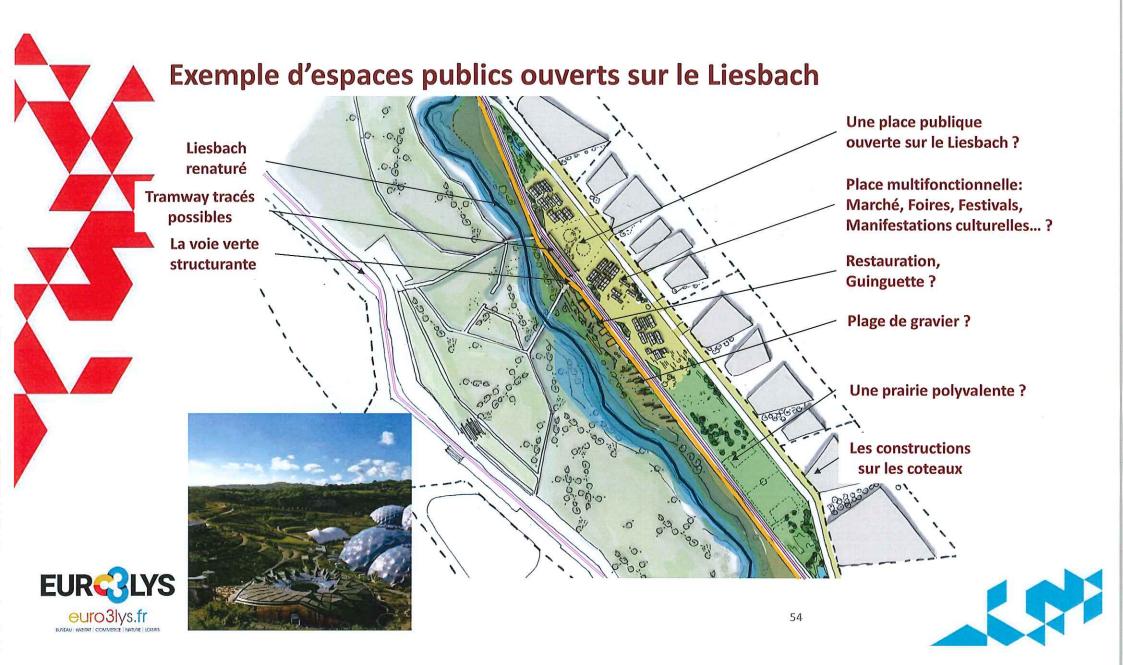


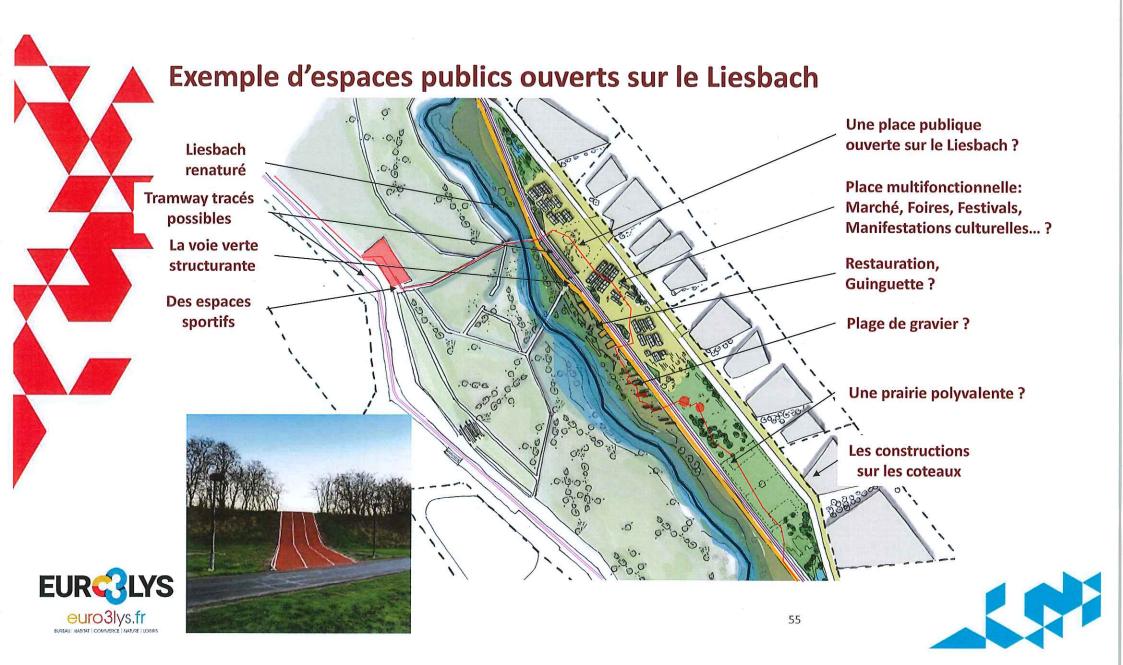


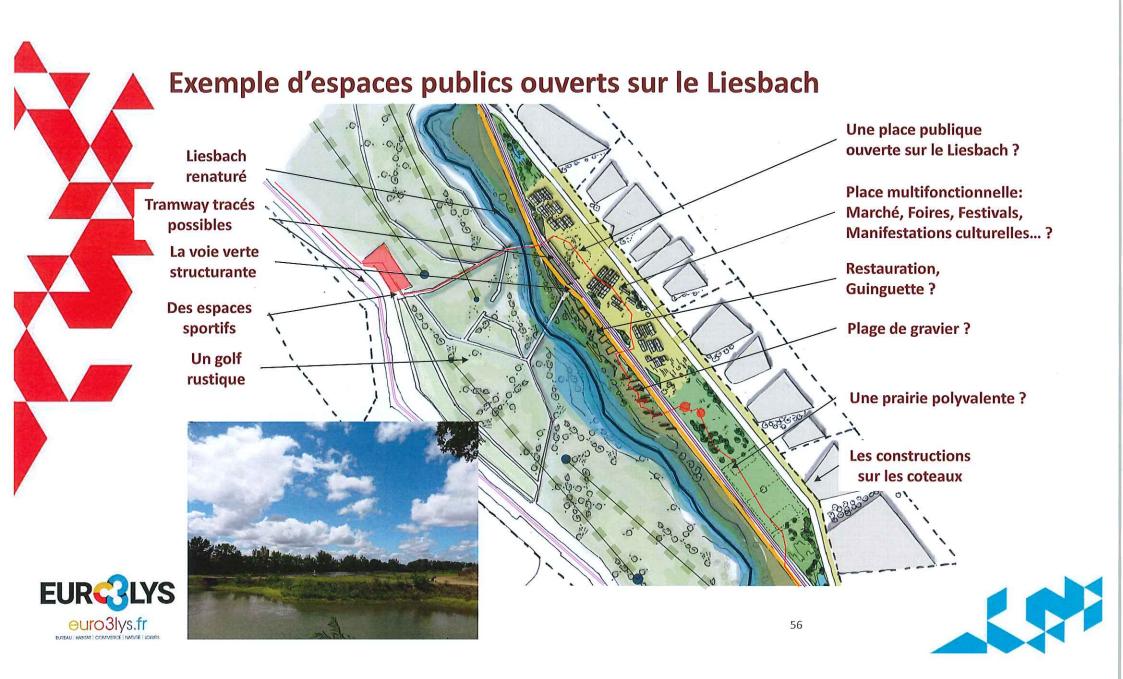


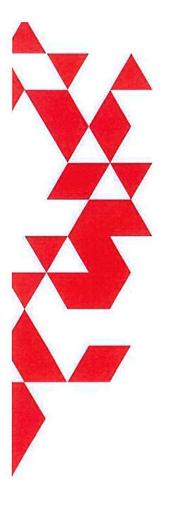












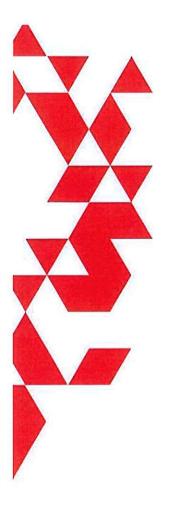
La promenade du golf

Un golf rustique intégré dans un parc métropolitain : exemple du Golf de Villenave d'Ornon



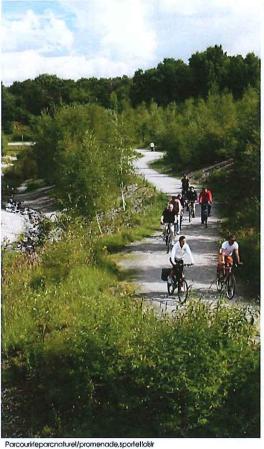






Un parc naturel

Continuité et hiérarchisation des parcours





Cheminementsetobservationenzonefraiche



Des gradins pour franchir le relief

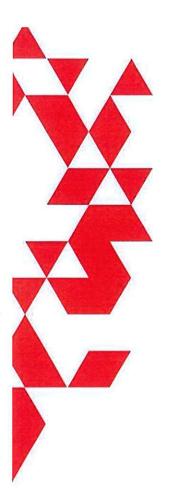


Des gradins pour traverser l'eau



Utiliserledénivellécommermoded'appropriation pour vivreleparc





Un parc urbain

Un espace de contemplation du paysage. Le parc offre des aménagements ponctuels entre mobilier de détente jeux, belvédère et installations artistiques.



Profiterdurellefpourladétente et la contemplation du paysage



Desjeuxpourtousetpourmieuxvoirlepaysage



Zone de détente



Structureentremobilieretinstallations

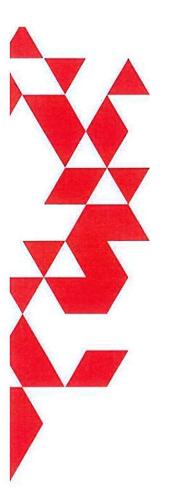


Une balançoire belvedere



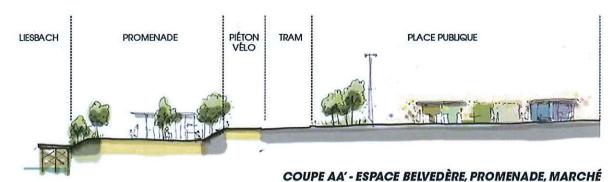
Mobiliersenappuidescheminements, versleparcaménagé....





Entre la place et la rivière

Un nouveau espace polyvalent, multifonctionnel & naturel









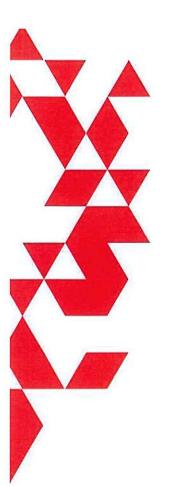






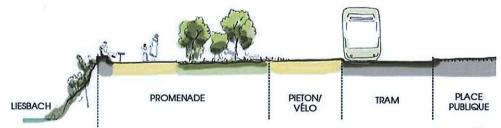




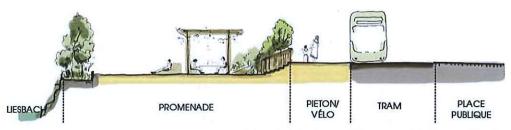


Une promenade urbaine

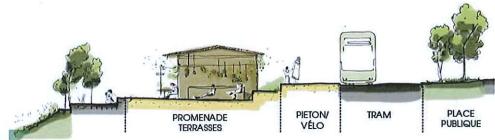
Une circulation en continuité du Liesbach



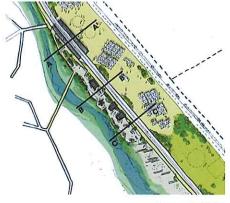
COUPE AA' - ESPACE BELVEDÈRE



COUPE BB' - PROMENADE URBAINE & TERRASSE



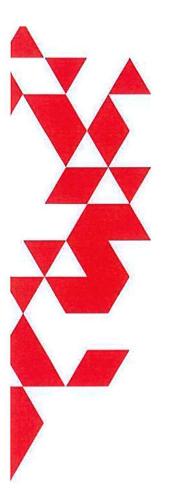
COUPE CC' - PROMENADE URBAINE & TERRASSE



PLAN SITUATION







Un parc aménagé

Le parc propose un parcours sportif ouvert à tous



Hiérarchisation des cheminements et ateliers sportifs



Parcourssportifs/Traverserleparcnaturek



appropriation dure lief parle parcours sport



Animation dus det signal étique intégrée, une évocation dauland c



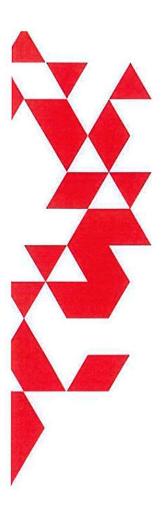
Agrès sportif



Sportetnature/sportetjeuxdanslalisèrebolsée







Un parc aménagé

Le site devient un espace pour « vivre ensemble »



Plateau vàu sageludiau e âmi cheminentre tradeleu vetanimations



Parcours aventure





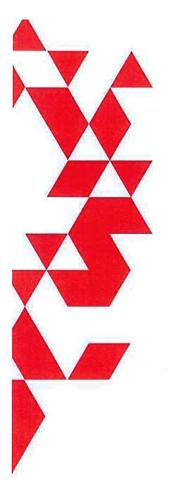
Alresdejeuxetd'animationouvertesetaccessiblesàtous



Terrains de pétanque







Revalorisation du paysage existant

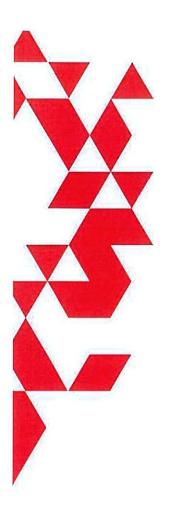










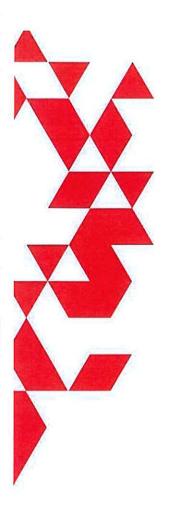


Vue perspective de l'existant







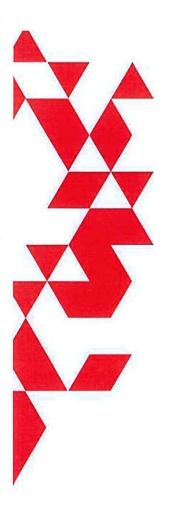


Vue perspective du projet







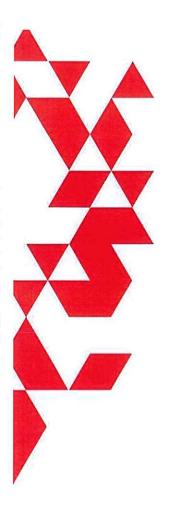


Vue perspective du projet







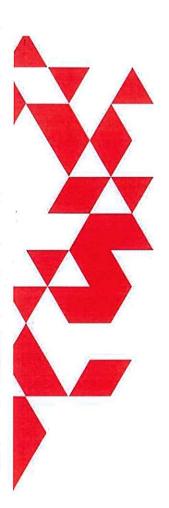


Vue perspective du projet







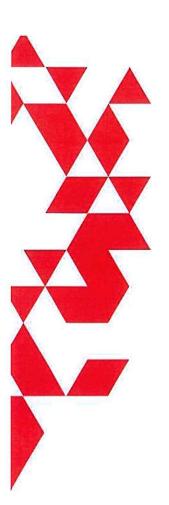


Vue de l'existant depuis l'A35







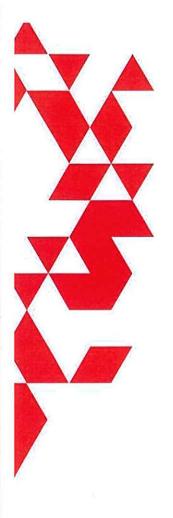


Vue du projet depuis l'A35







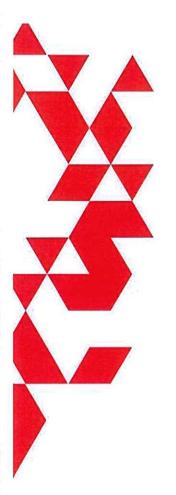


Vue intérieure du parc golf

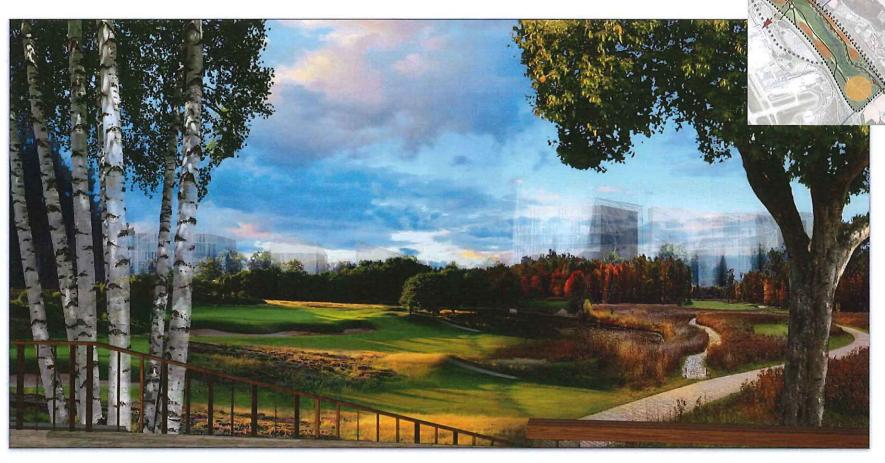






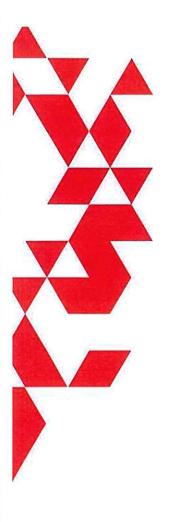


Vue intérieure du Parc Nord

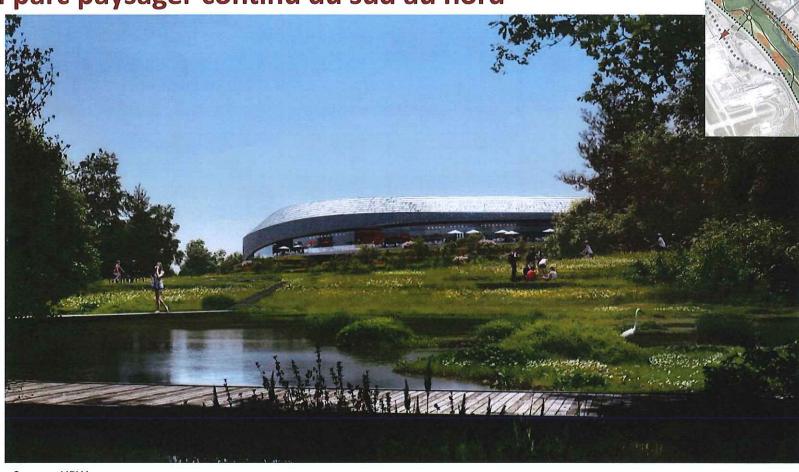








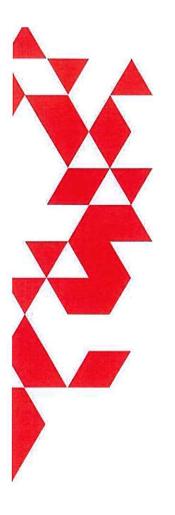
Un parc paysager continu du sud au nord











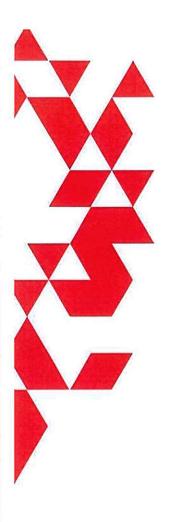
Un parvis ouvert sur Saint-Louis et sa gare











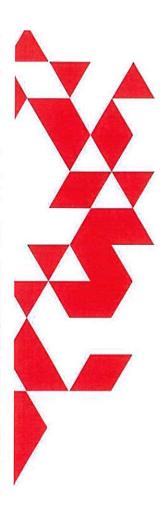
Questions / Réponses







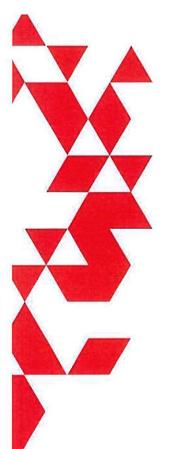




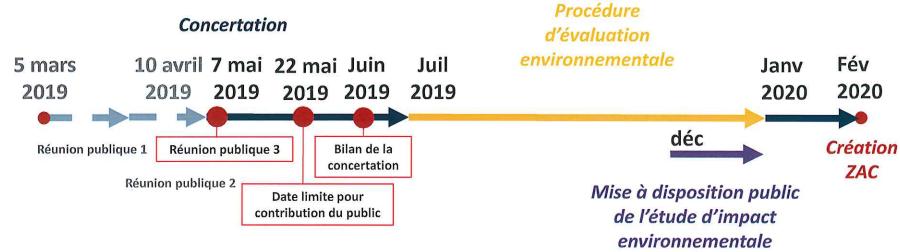
IV. Prochaines étapes





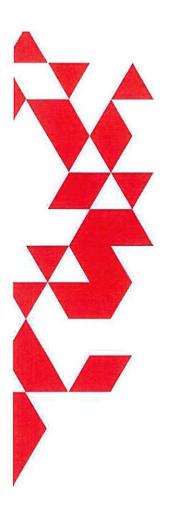


Planning prévisionnel, prochaines étapes









S'informer, s'exprimer sur le projet

Vous informer:

- -dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
- -par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et dans les mairies de St-Louis et Hésingue
- -sur le site internet de SLA et d'EURO3LYS : https://www.agglo-saint-louis.fr ; https://www.euro3lys.fr
- -lors des 3 réunions publiques

Vous exprimer:

-par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier/courriel adressé au Président de SLA (concertationADT@agglo-saint-louis.fr)

-au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit au plus tard le 22 mai

Et aussi:

-pendant la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC (fin 2019 - début 2020 : site internet SLA et EURO3LYS (https://www.agglo-saint-louis.fr ; https://www.euro3lys.fr)

Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 Saint-Louis

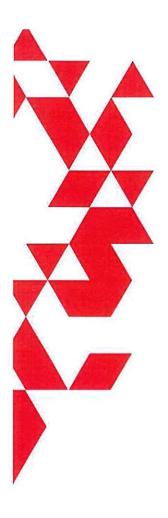
Plages d'accueil du public:

Lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 Vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr







Merci de votre attention





Annexe 4 Comptes-rendus des trois réunions publiques

Compte-rendu de la réunion publique n°1 Technoport – Euro3Lys - SLA

Concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport

Euro3Lys

Compte rendu de la réunion publique n°1

Salle de la Comète – Hésingue

18h-20h, mardi 5 mars 2019

Participants

Nom	Qualité	Rôle
Alain GIRNY	Président - Saint-Louis Agglomération	Présente
Brigitte KLINKERT	Présidente du Conseil Départemental du	Excusé
C	Haut-Rhin	
Pascale SCHMIDIGER	Vice-Présidente CD 68 - Adjointe au Maire	Assiste
	Saint-Louis	
Gaston LATSCHA	Maire - Hésingue	Présente
Jean-Marie ZOELLE	Maire - Saint-Louis	Excusé
Francis CARNET	Adjoint au Maire - Blotzheim	Assiste
Daniel SCHICCA	Adjoint au Maire - Ville de Saint-Louis	Assiste
Stéphanie GERTEIS	Adjointe au Maire - Ville de Saint-Louis	Assiste
Claude DANNER	Directeur Général des Services - SLA	Assiste
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint - SLA	Présente
Catherine GOUTTEFARDE	Directrice du Développement économique -	Présente
	SLA	
Marie-Catherine JEANNINGROS	Responsable Grands Projets - CD68	Présente
Alexandre BOUTON	Directeur - Urban Act	Présente
Henri BOURJOT	Chef de projet - Urban Act	Présente
Florian SCHALLER	Ecologue - OGE	Présente
Hélène BECKER	Bureau d'étude mobilité - RR&A	Présente
Catherine WISS	Secrétaire générale – Syndicat Mixte pour	Assiste
	l'Aménagement du Technoport	
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel - SLA	Assiste
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Jean RAPP	Directeur Général - ADAUHR	Assiste
Sébastien LOPEZ	Directeur de Projet - TRANSAMO	Assiste
Laetitia ROGGEMAN	Chargée d'études - Urban Act	Assiste
Christophe NOEL	URW	Assiste
Caroline LEVEL-COTTARD	URW	Assiste
Morgan FINET	URW	Assiste
Cindy Maurer	Animatrice économique - SLA	Assiste
Florence Prudent	Directrice des Affaires transfrontalières - SLA	Assiste
Virginie WALTZ	Chargée de mission - SLA	Assiste
Christophe REUTER	EuroAirport	Assiste
Sébastien SPITALERI	L'Alsace	Assiste
C. SPISZ	Alsace Nature	Assiste
Loïc BRUN	Dirigeant - Wake Connection	Assiste
Sebastien MAURER	Citoyen	Assiste
SCHNEIDER	Citoyen	Assiste
René UEBELIN	Artisan	Assiste
Jean-Louis BOEGLIN	Artisan	Assiste
WARETNICK	Commerçant	Assiste
HILLAERT	Citoyen	Assiste
Mme WOLLENSCHNEIDER	Citoyen	Assiste

Roland IGERSHEM	Citoyen (anciens Président SLA et Maire	Assiste
	Hésingue)	
Bruno WOLLENSCHNEIDER	Citoyen	Assiste
Yves HERTZOG	Citoyen	Assiste
B. GUTKNECHT	Citoyen	Assiste
Anne HOFFER	Citoyen	Assiste
Franck ALBRECHT	Citoyen	Assiste
Fernand ROTH	Citoyen	Assiste
Isabelle HESS	Citoyen	Assiste
Jean-Christophe BOEGLIN	Citoyen	Assiste
Jürg GUTZWILLER	Citoyen	Assiste
Josiane CHAPPEL	Citoyen	Assiste
RINQUEBACH	Citoyen	Assiste
Nathalie MOTTE	Citoyen	Assiste
Josiane ALBRECHT	Citoyen	Assiste

Objet de la réunion publique n°1

Cette première réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2018.

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°1 est annexé au présent compte-rendu. Cette présentation est assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Séances de questions-réponses

La présentation est rythmée par deux sessions de questions-réponses. Elles portent sur les thèmes abordés au préalable lors de la présentation, à savoir :

- I. Contexte et enjeux du projet EUR LYS
- II. Le projet de ZAC du Technoport
 - 1. La programmation
 - 2. Les principaux effets et mesures d'accompagnement
 - → QUESTIONS / REPONSES
 - 3. Les contraintes et enjeux pour la définition du projet d'aménagement
 - → QUESTIONS / REPONSES
- III. Conclusion de la réunion Prochaines étapes

Première séance de questions-réponses :

Question nº1:

Je suis contente que le territoire se développe. On veut attirer des gens et je suis la première à demander de nouveaux services et de nouvelles offres commerciales qui ne sont pas au niveau, mais j'ai le sentiment qu'on ne répond pas aux attentes des habitants d'aujourd'hui. Vous avez exposé les impacts que le projet aurait sur les habitants proches du site, cependant, je n'ai pas vu de mesures proposées, notamment en matière de mobilité, pour les habitants et non les personnes en transit. Pourriez-vous les préciser?

Réponse:

Alain GIRNY: Nous avons évoqué le prolongement du TRAM 3, mais ce ne sera pas la seule mesure mise en place pour améliorer la mobilité locale. Sur le territoire de l'agglomération, il est par exemple prévu une augmentation du cadencement des bus (nouvelle DSP Kunegel/Métrocars). Deux lignes de bus du Sundgau seront également rabattues sur Saint-Louis pour mieux mailler ce territoire par les transports en commun. En matière de modes actifs, nous allons assurer une connexion piétonne entre la gare de Saint-Louis et l'EuroAirport, aujourd'hui inexistante. Nous étendrons par ailleurs l'actuel réseau de pistes cyclables sur le site du Technoport. A l'échelle de l'Agglomération, nous savons que notre maillage cyclable est efficient dans le sens nord-sud, mais peu dans le sens est-ouest. Saint-Louis Agglomération s'est engagée à investir 500.000€ par an dans les infrastructures cyclables notamment pour régler ce problème.

De manière générale, ces efforts doivent être consentis dans la durée, que ce soit sur le futur site du Technoport ou sur le reste de l'Agglomération.

Notre soutien au Plan Action Vélo, primes d'achat de nouveaux vélos, ainsi qu'aux associations de riverains va dans ce sens.

Question n°2:

Vous avez parlé d'un parc « poumon vert » dans la programmation du projet, qui pourrait compenser les nuisances générées par le reste du projet. Pour moi, un poumon vert c'est plutôt calme et sans pollution. Ce parc intégrera un golf. Pourquoi implanter un golf et un parc sur ce site du Technoport, qui sera pollué par des particules émises par l'EuroAirport et l'A35, ainsi que par leurs bruits? Je pense aux joueurs qui viendront y pratiquer le golf.

Réponse:

Alain GIRNY: Le projet initialement proposé par l'équipe d'Herzog et de Meuron proposait un golf conventionnel au nord et un parc au sud du Technoport. Le golf que nous envisageons aujourd'hui est tout autre:

Il s'agira d'un golf de proximité, inséré dans la ville, au lieu d'en être exclu comme de nombreux golfs conventionnels. Il permettra ainsi aux habitants et travailleurs du site et ses environs, notamment l'hypercentre de venir y jouer sur la pause du midi, en parallèle de leurs activités.

Il s'agira d'un golf ouvert à tous, à l'exemple du golf de Chalon-sur-Saône, intégré dans un parc public ouvert, pour ne pas dédier son emprise à sa seule pratique.

Il s'agira enfin d'un golf rustique, dans la mesure où il s'intégrera sans distinction dans un parc très naturel, sans aménagements golfiques lourds.

Nous aurions tout à fait pu densifier le Technoport pour y implanter un maximum d'activités. Au lieu de cela, nous consacrons 30 hectares de parc, au détriment d'une forte demande économique que nous devrons trouver ailleurs sur le territoire.

Etienne HEINRICH: Le parc doit être également imaginé comme étant intégré au futur tissu urbain. Le site du Technoport est aujourd'hui complétement inaccessible au public. Il y sera demain largement ouvert au public, et en lien direct avec la Petite Camargue Alsacienne. Sa position est très proche du tissu urbain de Saint-Louis. Il constituera un espace de détente et de promenade pour les habitants et salariés de Saint-Louis et les salariés de l'EuroAirport.

Catherine GOUTTEFARDE : Saint-Louis Agglomération est actuellement un territoire de transit dont les flux provoquent des nuisances et n'ont aucune valeur ajoutée économique. L'objectif du Technoport est d'implanter des activités qui permettront au territoire de bénéficier de flux de destination générateurs de richesse (retombés économiques, emplois). La création d'un golf soutiendra la dynamique de création d'un véritable quartier d'affaires connecté à la Ville et à l'EuroAirport. Il s'inscrit dans la volonté de développer une nouvelle gamme de loisirs reposant sur un véritable modèle économique.

Question n°3:

Vous avez évoqué la restauration d'un corridor écologique. En quoi cela va-t-il consister et comment seront gérés les obstacles en amont et aval du Technoport ? Comment allez-vous rendre ce corridor écologique fonctionnel ?

Réponse (données lors de la suite de la présentation et lors de la seconde session de questions/réponses) :

Florian SCHALLER: Le corridor écologique n'a pas pour enjeu de ménager un passage pour la grande faune (cerf, chevreuil, etc.). Son enjeu écologique est d'assurer une continuité de milieux, depuis la petite Camargue Alsacienne, jusqu'à Hésingue, afin que des espèces cibles puissent s'y déplacer: le Lézard Agile, la Pie-grièche Ecorcheur, le Crapaud Calamite et le Caloptérix Vierge. Dans la suite du projet, nous verrons que la renaturation du Liesbach peut constituer une réponse à la restauration de ce corridor écologique identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Question nº4:

Aujourd'hui, les bandes cyclables sont peu adaptées à leur usage par les cyclistes: elles sont peu pratiques ainsi que dangereuses. Par exemple, le long du tram qui vient d'être prolongé, des barrières de sécurité posent des problèmes de franchissement, elles sont complexes à contourner. La piste est également peu visible au droit du Géant Casino. En comparaison avec les infrastructures allemandes, les nôtres sont moins efficaces et sécurisées.

Réponse:

Alain GIRNY: Nous allons développer le maillage cyclable au-dedans et au-dehors du Technoport. Cependant, certaines configurations urbaines empêchent parfois l'aménagement de continuités cyclables ininterrompues. Sur ces tronçons, le cycliste n'a pas d'autre choix que de mettre pied à terre pour partager et respecter le flux des piétons.

La Ville de Saint-Louis s'est d'ores et déjà engagée dans une démarche de limitation de la place de l'automobile, avec la reconfiguration dernière du carrefour à feu central. Cette diminution de la place de la voiture se fera au profit des modes doux. En dehors de la Ville de Saint-Louis, l'Agglomération s'est engagée dans le maillage de son territoire pour ces déplacements doux.

Question n°5:

Au-delà des pistes cyclables, qui résonnent comme pour y faire des balades en familles, nous devrions penser « vélo-route », véritables moyens de locomotion des gens, efficace et sécure. Il faudrait raisonner avec notre temps, pas avec des solutions d'aménagement datées.

Réponse:

Gaston LATSCHA: Ce type d'aménagement est déjà présent sur le territoire de l'Agglomération. Je prendrai comme exemple la réalisation d'une route de ce type desservant la commune d'Hésingue qui permet aux citoyens de Hésingue, Buschwiller et Blotzheim de rejoindre la plateforme plurimodale de Saint-Louis et le Technoport. Des emplacements réservés sont prévus dans les documents d'urbanisme. Alain GIRNY: Les aménagements urbains du Technoport répondront à ces besoins d'efficacité et de sécurité des cyclistes, à travers ce maillage en site propre, qui viendra compléter celui de l'Agglomération que nous sommes en train d'améliorer. C'est un travail de longue haleine.

Question n°6:

Est-il prévu l'installation de panneaux solaires en toiture des nouvelles constructions? Par ailleurs, des nouveaux programmes nécessiteront beaucoup de stationnement. Ces stationnements seront-ils prévus sur plusieurs niveaux pour réduire leurs emprises au sol? En cas d'ouvrage, leur toiture serat-elle végétalisée ou recouverte de panneaux solaires?

Réponse:

Etienne HEINRICH: En matière d'énergies renouvelables, SLA a engagé des réflexions avec EBM sur l'alimentation du quartier par un réseau de chaleur urbain. Ce réseau pourrait être alimenté par la chaufferie du quartier du Lys, qui fonctionne par Biomasse, ou bien par un second réseau, propre au Technoport et en lien avec l'EuroAirport.

Il est aujourd'hui trop tôt pour envisager des prescriptions précises en matière d'énergies renouvelables. Cependant, des prescriptions seront émises à l'attention des constructeurs, notamment à travers le label « Saint-Louis 2030, vers une ville neutre en carbone ».

Ces réflexions sont actuellement également menées sur le potentiel en photovoltaïque au sein du pôle de Loisirs et de Commerces.

En matière de stationnement, notre objectif est la préservation des sols. Celle-ci peut notamment être atteinte en favorisant la construction de parkings en sous-sol des futurs constructions et/ou en ouvrage. En particulier, il est prévu que le pôle de Loisirs et de Commerce traite l'ensemble de ses parkings en ouvrage. Ceux-ci ne seront pas perceptibles depuis la surface, car intégrés au paysage.

Question n°7:

Je suis né et j'ai vécu ici. Votre projet propose d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire, mais je ne vois pas en quoi. Il s'appuie sur un développement économique, dans un modèle libéral, en lien avec le développement de l'EuroAirport et la saturation des infrastructures de transport. Dans quel état de saturation le rond-point du Cimetière sera-t-il en 2030 ? En somme, il y aura plus d'avions, plus de voitures et un peu plus de trains. D'après la DREAL, l'EuroAirport est classé parmi les 5 sites les plus polluants d'Alsace et plus particulièrement sur les particules fines. L'A35 est une autoroute qui traverse la Ville de Saint-Louis. Vous prévoyez d'aménager un golf à l'est de l'EAP, sachant que son tarmac est pollué, on sera sous le vent de l'Aéroport. Enfin, le territoire souffre d'une concurrence salariale vis-à-vis de la Suisse et de l'Allemagne. Prendrez-vous des mesures, à travers la création d'une zone spéciale par exemple, avec une réglementation différente ?

Réponse:

Alain GIRNY : Moi aussi je suis né ici, juste au niveau de la rue du Paradis. Elle se situe à côté de l'Autoroute.

Il est vrai que l'EuroAirport génère des nuisances et de la pollution mais il constitue également un levier de développement pour le territoire.

Nous ne pourrons pas enlever l'Aéroport de notre territoire, ni en limiter le développement, mais nous pouvons trouver des solutions pour en minimiser les nuisances.

L'Agglomération n'a pas de prérogatives sur l'EuroAirport. Elle ne peut que favoriser les transports en commun ainsi que les modes doux au sein du périmètre sur lequel elle peut agir : le Technoport.

A l'échelle du Technoport sera aménagé un parc de 30 hectares (SLA 20 ha – URW 10 ha) dédié à la nature et au paysage. Ce parc aura notamment pour effet de ménager une zone naturelle au sein de ce site cerné par les infrastructures.

Seconde séance de questions-réponses :

Question n°8:

Les images présentées donnent l'impression d'un chemin creux bordé d'arbres. Vous avez également utilisé le terme de « culture », s'agit-il plutôt de jardiner ces espaces ?

Réponse:

Alexandre BOUTON: Par « Cultiver la Ville », nous entendons en effet la jardiner. L'enjeu consiste à minimiser les emprises revêtues, quand nous savons que les surfaces en enrobé peuvent atteindre des températures extrêmes en été, emmagasiner la chaleur et participer aux îlots de chaleur lors des épisodes caniculaires. Minimiser ces surfaces permet de ménager davantage de place au sol vivant dans le projet urbain: un sol qui entretien un rapport naturel avec son environnement, perméable aux eaux pluviales, il est support de milieux spécifiques, favorables à la biodiversité. L'Office de Génie Ecologique, écologue de notre groupement, sera très attentif sur ce dernier point!

Question n°9:

Vous avez affiché des limites du Plan d'Exposition au Bruit. Avez-vous considéré le PEB applicable de 2004 ou le Plan de Gènes Sonores de 2015, qui sera très probablement utilisé comme base de définition d'un nouveau PEB? Avez-vous pensé aux futurs habitants du site?

Réponse:

Etienne HEINRICH: Nous ne sommes pas en mesure de présupposer du contenu du futur PEB. Dans l'attente de son établissement, nous prenons en considération le respect du PEB actuellement applicable. Afin de limiter autant que faire se peut les nuisances liées au bruit, nous n'avons pas prévu de créer du logement sur l'emprise du Technoport. Par ailleurs, des mesures de réduction des nuisances sonores, par isolation acoustique notamment, seront préconisées aux constructeurs.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Girny lève la séance à 20 h.

Compte-rendu de la réunion publique n°2 Technoport – Euro3Lys - SLA

Concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport

Euro3Lys

Réunion publique n°2

Foyer Saint-Charles – Saint-Louis

18h-20h, mercredi 10 avril 2019

Participants

Nom	Qualité	Rôle
Alain GIRNY	Président – Saint-Louis Agglomération	Présente
Brigitte KLINKERT	Présidente du Conseil Départemental du	Excusé
	Haut-Rhin	
Pascale SCHMIDIGER	Vice-Présidente CD 68 – Adjointe au	Assiste
	Maire Saint-Louis	
Gaston LATSCHA	Maire - Hésingue	Excusé
Jean-Marie ZOELLE	Maire – Saint-Louis	Présente
Bernard GEORGE	Adjoint au Maire – Ville de Saint-Louis	Assiste
Stéphanie GERTEIS	Adjointe au Maire - Ville de Saint-Louis	Assiste
Bernard SCHMITTER	Adjoint au Maire - Ville de Saint-Louis	Assiste
Jocelyne STRAUMANN	Adjointe au Maire - Ville de Saint-Louis	Assiste
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint - SLA	Présente
Catherine GOUTTEFARDE	Responsable de la Direction du	Présente
	développement économique - SLA	
Alexandre BOUTON	Directeur – Urban Act	Présente
Catherine WISS	Secrétaire générale – Syndicat Mixte pour	Assiste
	l'Aménagement du Technoport	
Stéphanie FUCHS	Directrice Générale Adjointe – SLA	Assiste
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel -	Assiste
	SLA	
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Marine SIMON	SLA	
Cindy MAURER	SLA	
Christophe NOEL	Unibail	Assiste
Martin PETITJEAN	Unibail	Assiste
Sébastien SPITALERI	L'Alsace	Assiste
André MEYER	La Brique	Assiste
Claude SPISZ	Alsace Nature	Assiste
Loïc BRUN	Dirigeant – Wake Connection	Assiste
WOLLENSCHNEIDER	Citoyen	Assiste
PAQUIER	Citoyen	Assiste
RITTER	Citoyen	Assiste
HASSELMANN	Citoyen	Assiste
Pierre HASSELMANN	Citoyen	Assiste
Franck ALBRECHT	Citoyen	Assiste
Gilbert SPERY	Citoyen	Assiste
Ariane RINQUEBACH	Citoyen	Assiste
Marc RINQUEBACH	Citoyen	Assiste
Olivier BOULE	Regyo	Assiste

Objet de la réunion publique n°2

Cette seconde réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2018.

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°2 est annexé au présent compte-rendu. Cette présentation est assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maitrise d'œuvre urbaine.

Séances de questions-réponses

La présentation est rythmée par une session de questions-réponses. Elle porte sur les thèmes abordés au préalable lors de la présentation, à savoir :

- I. Résumé synthétique de la première réunion
- II. La synthèse des questions/réponses et compléments de réponse
- III. Les variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients
- IV. Questions/réponses et prochaines étapes

Séance de questions-réponses :

Question nº1:

Nous avons un flot de 5000 véhicules par jours qui arrivent du Sundgau en direction de Saint-Louis. Le matin, de 7h à 9h, c'est complétement bouché. Dans chaque voiture il n'y a qu'une personne. Le problème en multipliant le trafic c'est que la situation va dégénérer. Comment intégrerons-nous un parking pour répondre à ces problèmes ?

Réponse:

Cette réflexion est prise en compte dans la Vision d'Avenir 2030. SLA étudie la reprise de 2 lignes de bus en provenance du Sundgau vers Saint-Louis ainsi que la création de parking relais en amont de Saint-Louis qui favoriseront le co-voiturage pour limiter le trafic et le stationnement dans la partie urbanisée de Saint-Louis Agglomération.

Un travail est en cours avec la Région pour mettre en place un bus à haut niveau de service à la rentrée d'automne, dans lequel on pourra y travailler.

Question n°2:

Je salue le travail important et les recherches réalisées. Depuis quelques années, nous avons deux centres ville sur Saint-Louis: le centre historique autour du carrefour central et celui autour du Leclerc qui engendre un certain nombre d'activités, même sportives avec les projets en cours. Je souhaiterais savoir pourquoi le tram ne va pas dans ce 2^{ième} centre-ville.

Réponse:

Saint Louis Agglomération vous remercie de reconnaître tout le travail réalisé pour transformer cette friche importante en réel atout pour le territoire, tant dans ses aspects environnementaux, qu'en termes d'économie et de mobilité. Concernant les mobilités, SLA a mis en place un maillage de transport en commun qui fonctionne sur l'hypercentre avec le tram et le bus 604 et qui doit encore être amélioré dans la périphérie. La gare de Saint-Louis, qui est l'une des gares les plus importantes de la région avec un million de voyageurs annuels, se trouve à 300 mètres à pieds du carrefour central. C'est la principale plateforme plurimodale de la partie française de l'agglomération, c'est la raison pour laquelle le tram 3 la dessert. Rappelons également que le parking de 750 places créé à la gare de Saint-Louis est gratuit pendant 14h pour inciter les gens à stationner de façon raisonnable dans des espaces dédiés à cette fonction à proximité des transports en commun. Toutes ces mesures sont mises en place dans le but de limiter le nombre de voitures en ville.

En ce qui concerne le secteur Leclerc, un bus reliant Neuweg au centre de Bâle et transitant également par la gare, passe tous les quarts d'heure de 5h à minuit et véhicule environ 1 300 000 voyageurs par an. Cette ligne de bus puisqu'elle passe par la gare est également connectée au tram et au parking relais.

La priorité est de raccorder la gare à l'Aéroport ce qui permettra de conforter la plateforme plurimodale.

Question n°3:

Il y a des bouchons entre la rue de Mulhouse et Leclerc. Pourrait-on rouvrir des passages sous la voie ferrée pour désaturer cette voie ?

Réponse:

Ce n'est pas prévu. Actuellement, il n'y a qu'un seul passage existant. Il est conservé pour le passage des modes actifs et du corridor écologique en lien avec la Petite Camargue Alsacienne.

Créer une nouvelle percée sous la voie ferrée générerait un coût supplémentaire prohibitif. On cherche plutôt à mettre des dispositifs en place pour se déplacer autrement, avec le bus, les circuits vélos et piétons. A long terme, un percement peut être imaginé.

Question nº4:

Entre le tram et la voie ferrée, qui va passer par-dessus l'autre ?

Réponse:

Au début de ses études, la SNCF avait prévu un merlon traversant le Technoport avec deux trous pour laisser passer d'une part le Liesbach et d'autre part le tram. Nous avons refusé et obtenu la réalisation d'un viaduc de 170m permettant de faire passer le Liesbach, le corridor écologique, le tram ainsi que les routes sous la voie ferrée.

Question n°5:

Je voulais vous remercier de la présentation et d'avoir bien pris en compte mes questions de la dernière fois. L'histoire du poumon vert présenté aujourd'hui et mis en comparaison avec d'autres parcs en proximité d'infrastructures c'est bien mais je voulais pondérer la comparaison : je ne pense pas qu'il y ait un tram et un train et une autoroute et un aéroport au même endroit dans les références comparatives présentées, qui concentrent l'émission de pollution. Par ailleurs, je ne vois pas bien où va être le golf rustique. Je n'ai jamais vu des golfs où il y avait à la fois des piétons et des joueurs. Je pense que c'est dangereux. Par ailleurs, le golf s'adresse à une certaine partie de la population : je ne suis pas sûre que ce soit pertinent ici.

Réponse:

Dans les références montrées, il y a un chemin de fer qui passe en viaduc au-dessus de l'Erlenpark et des autoroutes à proximité. Dans le cas du parc près du stade Saint-Jacques, là aussi on a une autoroute des 2 côtés.

Le golf sera intégré et réparti sur l'ensemble des 20 hectares du parc. Sur une surface de parc aussi importante, nous sommes vraiment dans l'idée de mêler, dans une dimension écosystémique, les parcours golfiques, écologiques et de balade. Il s'agira pour cela de respecter l'intégrité de chacune des trames. Il y aura ponctuellement des protections pour les promeneurs. A Chalon-sur-Saône, il y a un parc central où les gens se promènent au milieu d'une roseraie et d'un parcours de golf. Nous avons une véritable volonté d'utiliser la topographie et le paysage présents pour caractériser le golf. Dans certains golfs comme celui de Rouffach, c'est les moutons qui tondent l'herbe. Le but est de vivre dans un parc de loisir pour tout le monde. Notre ambition est de ne pas faire un élément pour l'élite, mais de permettre à tous de découvrir ce sport.

Question n°6:

Par rapport à la rivière, il a été question de la couvrir en partie ? Également, Pouvez-vous donner plus d'explications sur le tram ?

Réponse:

Non, il n'a jamais été question de couvrir le Liesbach, mais de rouvrir et renaturer ses berges pour leur donner plus d'amplitude.

Concernant le tram, il longe le site du Technoport en partie Est, mais il pourrait aussi passer à l'ouest pour desservir les terrains appartenant à SLA qui devraient être mobilisés en premier lieu étant donné que nous devons financer l'aménagement du parc en 1ère phase. Son tracé définitif n'est pas encore arrêté.

Ouestion n°7:

J'ai un autre problème c'est que là je ne vois pas de piste cyclable.

Réponse:

Ce que vous avez à l'écran ce sont des schémas. L'idée c'est que les pistes soient réalisées en site propre le long des voiries. Elles seront reliées au réseau cyclable.

Question n°8:

Pourquoi il n'y a pas d'endroits pour habiter? Le soir, à partir de 8h ça va être un désert, ce qui va poser des problèmes de sécurité et de fréquentation.

Réponse:

C'est une problématique difficile à gérer mais cela se fait : la Petite Camargue fait 900ha et on arrive à la gérer avec la brigade verte. De plus il y a la création d'un pôle commercial et de loisirs important de 60 000m² : la vie continuera au-delà de 8h. Et si on veut organiser des concerts ou autres dans la ville le parc sera là pour les accueillir sans que cela soit une nuisance pour les riverains.

Une ambition de ce projet est de créer un lieu de sociabilité à l'échelle de l'agglomération qui fonctionne le soir. Sur la partie sud du terrain, on a l'ambition d'animer ce lieu en soirée et le weekend jusqu'à assez tard. La question de la sécurisation s'est évidement posée et des collaborations à établir avec les autorités de police et de la surveillance vidéo sont à mettre en place. Il y a également des résidences hotellières de prévues.

Question n°9:

Ce qui me semble important, c'est de faire des constructions qui montent dans les étages pour associer des entreprises et des hôtels et créer de la mixité.

Réponse:

Nous allons évidemment prévoir des immeubles en élévation, mais à côté de l'aéroport il y a des contraintes de hauteur à respecter. Nous sommes dans le prolongement de la piste secondaire de l'aéroport avec notamment des servitudes radioélectriques.

Question n°10:

J'ai aussi un problème avec la création massive de parkings que vont engendrer ces activités. Comment pensez-vous gérer le stationnement et la vitrification du sol que ça entraîne.

Réponse:

Le pôle de Loisirs et de Commerces a prévu la création de 4500 places de stationnement, concentrées dans des parkings souterrains et en silo de grosse capacité, afin d'éviter l'étalement des surfaces imperméabilisées. C'était une condition posée dès le départ par les Collectivités qui a été acceptée. De manière générale, nous allons limiter les parkings en surface.

Question n°11:

Le problème de circulation provient du fait que toute l'Alsace converge à Saint-Louis. Les problèmes de circulation viennent aussi de Mulhouse, Sélestat, Belfort, etc. La SNCF a-t-elle prévu des aménagements pour répondre à ces déplacements régionaux? Ne faut-il pas limiter les flux en amont?

Réponse:

Oui, la SNCF a prévu d'augmenter le cadencement des TER sur la ligne Strasbourg-Bâle. Nous sommes aussi engagés sur l'aménagement de parkings-relais au niveau des gares de Bartenheim et

Sierentz, pour soulager le trafic sur l'ensemble du réseau routier ainsi que chez nous. L'idée c'est vraiment de faire la promotion des transports collectifs à l'échelle départementale et régionale.

A ce titre, SLA prévoit également dans son schéma de mobilité des parkings de co-voiturage en venant d'Altkirch et du Nord ainsi que la mise en place d'un bus à haut niveau de service Altkirch/Saint-Louis, le renforcement de la ligne Liebenswiller/St-Louis et la prolongation et le renforcement d'une ligne de Allschwil vers Sierentz.

D'autre part, des plans de déplacement inter entreprises sont en cours pour les salariés des entreprises des zones d'activité actuelles. Cette démarche sera poursuivie sur Euro3Lys.

L'aménagement de l'échangeur A35/RD105 (5A3F) va réduire la congestion sur A35 et RD105.

A l'échelle départementale et régionale, le CD68 assure la promotion du covoiturage à travers une plateforme internet (https://www.covoiturage67-68.fr/). La Région intensifie le cadencement des trains, incite au développement des parkings-relais et plateformes plurimodales autour des gares, et assure la promotion de la multimodalité (Fluo.eu)

Question n°12:

Concernant le pôle de Loisirs et de Commerces, êtes-vous sûrs que ce sera 60 000m² et que ce ne sera pas 80 ou 85 000m²?

Réponse:

Le projet ne dépassera pas 60 000m² de surface de vente, qui constitue un maximum. En plus des surfaces commerciales, nous développerons des espaces culturels, de divertissements et de loisirs, pour un total de 85 000m² de surfaces utiles.

Ouestion n°13:

Le scénario 3 est horrible, notamment d'un point de vue environnemental!

Réponse:

Le scénario 3 répond à une réflexion issue de la première réunion de concertation soulevant la problématique d'implanter un parc paysager à proximité de l'aéroport avec les nuisances environnementales associées.

Pour trouver l'équilibre financier d'un tel projet, le 3^{ième} scénario qui est plus dense en constructions devrait être privilégié. Cependant, dans un souci de meilleur équilibre entre économie et écologie, SLA préconise plutôt le deuxième scénario permettant d'offrir à notre population un parc paysager de 30 ha au total.

Le scénario 2 quant à lui prend en compte des enjeux à la fois économiques et mais aussi environnementaux. Le pôle d'emploi de l'EuroAirport représente environ 15 000 salariés dont le nombre pourrait doubler dans les années à venir par rapport au développement. Il faut savoir que ce sont des hommes et des femmes qui y vivent dans des conditions de vie extrêmement difficiles et leur permettre de bénéficier d'un cadre de vie plus vertueux fait partie de nos préoccupations.

Question nº14:

Je ne comprends pas qu'on ait déjà deux centres-villes, avec un centre commercial déjà existant, et un troisième centre qu'on va créer. Je suis la première à dire qu'il manque de commerces, mais je suis très sceptique lorsque je sais que de l'autre côté du Rhin, tous les centres commerciaux ne fonctionnent pas.

Réponse:

Nous pouvons difficilement dire que les centres commerciaux de Weil-am-Rhein ne fonctionnent pas bien aujourd'hui puisque le Rhein Center a bénéficié d'une extension et que les travaux d'un nouveau centre commercial de 25 000 m², la Dreiländer Galerie, ont démarré.

De plus, les nouvelles enseignes qui s'installeront dans les nouvelles cellules autour du Leclerc de Saint-Louis ne sont pas encore présentes dans le centre-ville de Saint-Louis. L'offre commerciale du futur Pôle de Commerces et de Loisirs 3 Pays sur le Technoport sera également complémentaire. Ce nouveau Pôle très qualitatif permettra d'attirer des enseignes haut de gamme non présentes sur le territoire. L'ensemble de ces offres diversifiées permettront de réduire la forte évasion commerciale que nous constatons sur l'Agglomération (+ de 300 millions d'€/an) et de capter de nouveaux flux commerciaux (étrangers, touristiques, transit).

Ces développements s'inscrivent dans les objectifs de la stratégie commerce entérinée par Saint-Louis Agglomération qui combine :

- le maintien et le développement du commerce de proximité sur l'ensemble du territoire ;
- le soutien au développement équilibré et qualitatif des sites commerciaux structurants existants ;
- l'implantation d'un site de destination commerciale haut de gamme.

Question nº15:

On a aussi des enjeux économiques et écologiques auxquels il faut répondre. Il faut prendre en considération les facteurs de pollution, de maladie et de nuisances sonores ainsi que l'avenir des générations futures pour qu'elles vivent dans un monde moins pollué.

Suite aux échanges des dernières réunions, il semble que l'on s'orientait davantage vers les scénarios 1 et 3 mais je suis heureuse de voir que le scénario intermédiaire, qui a suscité plus de débat et c'est une bonne chose, est privilégié. Je pense que le côté nature est important.

Réponse:

Nous avons bien pris en compte vos préoccupations et SLA ne perdra pas de vue les questions environnementales. Nous allons privilégier le scénario 2 et vous présenterons la synthèse le 7 mai prochain.

Question n°16:

Est-ce qu'on a la garantie que Bâle va supprimer des emplois, notamment chez Novartis, avec un manque à gagner pour certaines personnes ?

Réponse:

Personne ne peut garantir l'emploi, mais notre objectif est précisément de créer de l'emploi chez nous, notamment grâce au Technoport.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Girny remercie les personnes présentes et lève la séance à 20 h.

Compte-rendu de la réunion publique n°3 Technoport – Euro3Lys - SLA

Concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport

Euro3Lys

Réunion publique n°3

Salle de la Comète – Hésingue

18h-20h, mardi 7 mai 2019

Participants

Nom	Qualité	Rôle
Alain GIRNY	Président – Saint-Louis	Présente
	Agglomération	
Gaston LATSCHA	Maire - Hésingue	Présente
Jean-Marie ZOELLE	Maire - Saint-Louis	Excusé
Pascale SCHMIDIGER	Vice-Présidente du Conseil	Présente
	Départemental du Haut-Rhin	
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint	Présente
Catherine GOUTTEFARDE	Directrice du Développement	Présente
	Economique - SLA	
Alexandre BOUTON	Directeur – Urban Act	Présente
Henri BOURJOT	Chef de projet – Urban Act	Présente
Denis WIEDERKEHR	Maire	Assiste
Bernard JUCHS	Maire Schlierbach	Assiste
Annie DEVEY	Adjointe au Maire - Schlierbach	Assiste
Philippe KNIBIELY	Adjoint au Maire – Saint-Louis	Assiste
SCHWEITZER	Adjoint au Maire	Assiste
Emilie WALDY	Adjointe Leymen	Assiste
Sylvie GOEPFERT	Adjointe Michelbach le bas + SES -	Assiste
	Sterling	
Lucien GASSER	Adjoint Blotzheim	Assiste
Jean-Jacques BISSEL	Adjoint Magstatt le Haut	Assiste
SCHIRCH	Conseillère municipale	Assiste
HERTZOG	Conseiller municipal	Assiste
Denis ARNOUX	Conseiller municipal	Assiste
Bernard MISLIN	Conseiller municipal – Saint-Louis	Assiste
Raymond ECKES	Conseiller municipal – Saint-Louis	Assiste
Chantal SENFT	Conseillère municipale	Assiste
Ariane RINQUEBACH	Conseillère municipale - Bartenheim	Assiste
Patricia PLAISANCE-GANZMANN	Conseillère municipale - Saint-Louis	Assiste
Patrick STRIBY	Conseillèr municipal - Huningue	Assiste
Agnès KLAKOSZ	CD68	Assiste
Jean-Marc GRIENENBERGER	CD68	Assiste
Marie-Astride MULLER	DGS Saint-Louis	Assiste
Catherine WISS	Secrétaire générale – Syndicat Mixte de	Assiste
	l'Aménagement du Technoport	
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel -	Assiste
	SLA	
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Claudine MARX	Saint-Louis Agglomération	Assiste
Florence PRUDENT	Saint-Louis Agglomération	Assiste
Geneviève LYAUTEY	Saint-Louis Agglomération	Assiste
Jean-Jacques ZWIBEL	Osez-vélo	Assiste
Michel DAVAILLON	Osez-vélo	Assiste
Stefan SUTER	Alternatives Territoriales	Assiste
Christophe NOEL	Unibail Rodamco Westfield	Assiste

ROBISCHON	Journaliste	Assiste
Sébastien SPITALERI	Journal l'Alsace	Assiste
Joseph BAUMANN	Alsace Nature	Assiste
Claude SPISZ	Alsace Nature	Assiste
Loïc BRUN	Dirigeant - WAKE Connexion	Assiste
Gérard BROSSARD	WAKE Connexion	Assiste
Yann CALVEZ	WAKE Connexion	Assiste
Frédéric DUVINAGE	Directeur ETB	Assiste
Josiane ALBRECHT	Vitrines de Saint-Louis	Assiste
Christophe OUDOT	Citoyen	Assiste
Stéphane ECKES	Pharmacie Hésingue	Assiste
Rémy CASTRO	Citoyen	Assiste
Anita MISLIN	Citoyen	Assiste
Jean LHOEST	Citoyen	Assiste
Philippe HAUSER	Citoyen	Assiste
Marie TROENDLE	Citoyen	Assiste
Jean-Marie RINQUEBACH	Citoyen	Assiste
Philippe SEVIN	Citoyen	Assiste
Franck ALBRECHT	Citoyen	Assiste
Christine MEUNIER	Citoyen	Assiste
Valérie BOSCHUNG	Citoyen	Assiste
Josiane CHAPPEL	Citoyen	Assiste
Pathoumthong PHANESONGKHAM	Citoyen	Assiste

Objet de la réunion publique n°3

Cette dernière réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC du Technoport, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2018.

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°3 est annexé au présent compte-rendu. Cette présentation est assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Séances de questions-réponses

La présentation est rythmée par une session de questions-réponses. Elles portent sur les thèmes abordés au préalable lors de la présentation, à savoir :

- I. Résumé synthétique des deux premières réunions
- II. Synthèse des questions/réponses de la 2ème réunion et compléments de réponse
- III. Le projet de ZAC du Technoport : Le parti d'aménagement retenu
- IV. Questions/réponses et prochaines étapes

Séance de questions-réponses :

Question nº1:

Il me semble que l'attractivité commerciale allemande vient de leur possibilité d'appliquer une détaxe sur leurs biens à la vente. Serait-il possible d'appliquer cette même détaxe sur les produits vendus sur Saint-Louis Agglomération?

Par ailleurs, vous avez évoqué la création d'un comité de préfiguration avec les commerçants du centreville. Mon souhait serait que les associations de cyclistes puissent également être intégrées à la conception du projet urbain.

Réponses:

Alain GIRNY: L'application de détaxe généralisée est une prérogative étatique. En tant que collectivité locale, Saint-Louis Agglomération ne peut pas engager cette mesure. Cependant, SLA a le pouvoir de créer des bureaux de détaxe, organismes douaniers, sur son territoire, à l'exemple de l'Allemagne. La différence réside dans le montant minimal requis pour la détaxe.

Catherine GOUTTEFARDE et Christophe NOEL: En effet, quand les achats allemands peuvent être détaxés dès le premier euro, les achats français ne peuvent être détaxés qu'à partir d'un montant de 175€. Au sein du Comité de Préfiguration, nous travaillons à ce que cette détaxe puisse être opérante sur l'ensemble du territoire commercial de Saint-Louis agglomération: le centre-ville ainsi que le projet 3 Pays. Un autre axe de travail est d'envisager cette détaxe en lien avec les acteurs de l'EuroAirport, afin de capter les flux touristiques ainsi que les flux en provenance ou partance pour la Suisse. Nous travaillons également à ce que le plancher de détaxe de 175€ puisse être atteint de manière cumulative entre les achats dans le Centre-ville et les achats dans 3 Pays.

Question n°2:

J'habite Mulhouse et je souhaiterais savoir où je pourrais me garer pour accéder au Technoport ? Des zones tampons seront-elles prévues pour accueillir les flux d'Alsace du nord ?

Réponses:

Alain GIRNY: Avant de penser voiture, nous souhaitons favoriser les modes de transports moins polluants, y compris sur les longues distances. Le train, puis le tram desserviront le Technoport de manière efficace depuis la gare de Saint-Louis qui relie Mulhouse et Bâle. Nous prévoyons pour cela l'extension du tram pour l'ouverture du projet 3 Pays. En provenance d'Allemagne, nous travaillons également à développer des transports publics et des modes de mobilités douces. Enfin, pour répondre aux besoins minimums en stationnement, le Pôle de Loisirs et de Commerces mettra à disposition de ses visiteurs un parking de 4500 places, érigé en silo pour préserver les sols et le paysage.

Question n°3:

Je suis Stefan Suter, représentant de l'association Alternatives Territoriales, basée à Mulhouse. Nous alertons les élus et citoyens sur l'urgence climatique et environnementale.

Bravo pour ce beau projet, ambitieux en matière environnementale, tant sur les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'en matière de biodiversité. A propos de la biodiversité, le nouveau décret du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) donne davantage de pouvoir aux Préfets pour juger des impacts des projets urbains sur la biodiversité. C'est pourquoi, nous serions rassurés de savoir que vous serez attentifs aux enjeux environnementaux dans votre projet.

Lors de la dernière marche pour le Climat du 16 mars initiée par Bâle, nous avons entre autres proposé une motion d'état d'urgence climatique. Ce texte a été remis à la M2A et au Maire de Mulhouse et a par ailleurs d'ores et déjà été signé par 6 maires de l'Agglomération de Mulhouse. Nous vous proposerons de le signer à votre tour.

Réponses:

Alexandre BOUTON: Cette nouvelle loi est en effet controversée par les défenseurs de l'environnement. Dans le contexte d'un déclin mondial de la biodiversité alarmant, le territoire de Saint-Louis Agglomération a une longueur d'avance, avec des sites environnementaux d'exception à l'exemple de la Petite Camargue Alsacienne. Dans notre cas d'espèce, cette loi n'aurait pas de conséquence, si le projet urbain va dans le sens de la biodiversité, comme nous l'ambitionnons, par reconstitution de milieux naturels. Le Technoport sera une pierre à l'édifice d'ores et déjà en construction sur ce territoire.

Alain GIRNY: Nous n'avons pas encore reçu votre motion et vous répondrons dès réception.

Question nº4:

En matière de circulation automobile, je suis inquiet au niveau de deux secteurs de l'agglomération : -en traversée du Palmrain, au niveau de l'A35 et du carrefour du cimetière, étant donné que ces 4000 nouveaux emplois s'additionneront aux frontaliers déjà en transit aujourd'hui;

-au niveau du carrefour de Huningue sud, où la circulation est également chargée.

Par ailleurs, lors des réunions portant sur le PLU de Huningue, nous étions à la chasse du moindre m². Je suis favorable à la création d'un parc relié à la Petite Camargue Alsacienne, cependant, au regard de la rareté du foncier sur le territoire, je suis sceptique quant à la création d'un golf, fortement consommateur d'espace.

Enfin, je valide les propositions de détaxe, qui favoriseront le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Réponses:

Alain GIRNY: Nous avons travaillé de concert avec le Conseil Départemental sur le projet 5A3F afin de desservir le secteur du Technoport et résoudre également les actuels problèmes de circulation, ce que confirment les études de trafic.

Pour le reste de la traversée, nous devons trouver des solutions. Cela passera entre autres par la promotion d'autres modes de déplacement, le train, le train, mais également le vélo électrique qui rend désormais possible des trajets quotidiens plus longs. Par ailleurs, l'heure de pointe du projet 3 Pays sera le week-end, en corrélation avec les habitudes de loisirs et de commerces. Ces flux de pointe du week-end ne se mélangeront pas avec les heures de pointe des travailleurs transfrontaliers.

En matière de densité bâtie, nous avions étudié un scénario de densification du programme (scénario 3) lors de la seconde réunion publique. Nous l'avons rejeté pour des raisons principalement environnementales. Le golf sera quant à lui intégré dans un parc, que l'on pourra traverser sans se rendre compte qu'on peut y pratiquer le golf. Ce golf sera rustique, c'est-à-dire avec un paysage moins artificiel qu'un golf classique, et demandant moins d'entretien.

Question n°5:

Ou en est le quartier du Lys ? Son projet sera-t-il aussi ambitieux que celui du Technoport en matière d'environnement et d'espaces verts ?

Réponses:

Etienne HEINRICH: Le projet du quartier du Lys est à une phase bien plus en amont que celui du Technoport. Il fera à son tour l'objet d'une procédure de ZAC prévue fin 2019 / début 2020, comprenant également des réunions de concertation publique.

Alain GIRNY: De par sa proximité directe avec la gare, le quartier du Lys a vocation à être davantage densifié que le Technoport. Il accueillera notamment un quartier d'affaire (bureaux et tertiaire), mais également des espaces verts.

Question n°6:

Sera-t-il possible de rejoindre l'Allemagne par bus ? La liaison France-Allemagne est aujourd'hui la moins bien assurée en matière de transports en commun.

Réponses:

Alain GIRNY: Cette liaison est en effet à l'étude. Le réaménagement du réseau Distribus pourrait prévoir cette liaison que nous avons en effet identifiée.

Question n°7:

De manière générale, est-il prévu de tirer parti des parkings artificialisés, pour mettre en place des panneaux solaires par exemple ? Ces parkings seront-ils infiltrants ?

Réponses:

Etienne HEINRICH: Pour poursuivre nos ambitions environnementales, nous inciterons les opérateurs à intégrer leurs stationnements dans leurs constructions, à l'exemple du projet 3 Pays, plutôt qu'en surface à l'air libre.

En matière d'énergie renouvelable, nous menons actuellement des réflexions communes avec l'EuroAirport pour desservir le site par une centrale à énergie renouvelable, à l'exemple de la centrale biomasse qui existe déjà sur le quartier du Lys.

Spécifiquement sur le projet 3 Pays, les parkings seront en silo et sa toiture sera ombrée par des panneaux photovoltaïques.

Alexandre BOUTON: En matière de gestion des eaux pluviales, nous privilégions l'infiltration. C'est une obligation réglementaire, mais également un formidable outil de création de milieux, capables d'accueillir des espèces animales et végétales spécifiques. Notre ambition est d'intégrer ces espaces de gestion des eaux pluviales dans les espaces paysagers, sans qu'ils soient identifiables comme tels, par la création de jeux de noues, bassins et roselières, pour traiter et infiltrer ces eaux.

Question n°8:

Je suis Joseph Baumann, d'Alsace Nature. J'ai participé à plusieurs réunions de présentation et je suis heureux qu'aucun des projets antérieurs n'aient abouti et nous espérons que les promesses environnementales annoncées dans ce nouveau projet se réaliseront. Je salue les efforts déployés en matière environnementale et de biodiversité qui ont dû peser dans la balance de la rentabilité économique et financière du projet.

A propos des mobilités actives, nous devons tirer parti du fait que le site est aujourd'hui vierge pour créer les meilleures conditions de leur usage, à destination des cyclistes, mais également des nouveaux modes doux : gyropode, trottinette électrique, etc. C'est ce faisant que la voiture ne sera plus n°1 et que nous répondrons aux enjeux du changement climatique.

Réponses:

Alain GIRNY: En complément des aménagements du Technoport favorables aux modes doux, nous travaillons à l'échelle du territoire sur cette question. SLA développe et finance des liaisons bus à l'instar de celle reliant Liebenswiller à Saint-Louis, avec les financements correspondants. La modification des comportements en mobilité passe aussi par l'éducation des citoyens. Aujourd'hui, la voiture est bannie de Bâle. Ces voitures se retrouvent sur notre territoire. Charge à nous de mettre en place les moyens pour se déplacer autrement, par exemple avec la hausse du cadencement des TER, toutes les 30 minutes à l'heure de pointe.

Question n°9:

Le pôle de Loisirs et de Commerce proposera une offre haut de gamme. Des enseignes ont-elles d'ores et déjà été choisies ? Seront-elles effectivement haut de gamme ?

Réponses:

Christophe NOEL : Unibail Rodamco Westfield ne démarrera la pré-commercialisation qu'à partir du moment où la date d'ouverture du pôle de Loisirs et de Commerces sera définie de manière certaine. Aucune enseigne n'est donc identifiée avec certitude.

Toutefois, nous avons déjà sondé quelques enseignes. Le déficit d'offre haut de gamme dans le territoire en a été confirmé. Ce haut de gamme sera accompagné par une offre gastronomique, en capitalisant sur l'attractivité française et alsacienne en la matière. De par le réseau de contacts privilégiés d'Unibail Rodamco Westfield, nous serons également en mesure d'attirer des enseignes internationales. Enfin, notre offre ne sera pas exclusivement haut de gamme. Elle sera diversifiée, notamment au travers de la promotion d'enseignes locales, qui complèteront l'offre locale. Des entrepreneurs de Saint-Louis, des artisans désireux de développer leurs activités pourront intégrer 3 Pays.

Question n°10:

Vous avez évoqué l'éducation des citoyens. J'en profite pour lancer ce soir un appel à toutes les personnes ici présentes. Au nom d'Alternatives Territoriales, nous vous invitons tous à affronter le challenge du changement climatique et de la transition écologique non pas en conflit avec les élus locaux, mais en collaboration. Les élus ne pourront relever ce défi sans l'énergie et les initiatives provenant des citoyens.

Aucune autre question n'étant soulevée, le calendrier des prochaines étapes est présenté. Il est précisé que le public peut encore apporter ses contributions par internet ou par courrier jusqu'au 22 mai 2019 après quoi le bilan de la concertation sera établi. M. Girny remercie les personnes présentes et lève la séance à 20 h.

Annexe 5 Revue de Presse

IMMOBILIER

Saint-Louis regarde vers le haut

Que ce soit du point de vue de la hauteur des constructions à venir ou de sa volonté de proposer une offre de haut standing, la Ville de Saint-Louis va forcément prendre de la hauteur ces prochaines années. Le point avec le maire, Jean-Marie Zoellé.



Avec l'Alcazar, rue de Mulhouse, la municipalité veut marquer les esprits avec un signal fort en entrée de ville. Le futur bâtiment de 64 logements sur 14 niveaux culminera à 44 mètres, Document AEA Architectes



Le projet Concorde avance à grands pas. Les premiers loge-ments devraient être livrés en juin. Photo L'Alsace/S.Sp.

« C'est ici que se joue l'avenir du Haut-Rhin et de l'Alsace. » Cette petite phrase, lâchée par la présidente du conseil départemental du Haut-Rhin, Brigitte Klinkert, lors de l'inauguration de l'échangeur de l'A35 à Bartenheim Il y a tout juste un mois, résume à merveille la dynamique enclenchée ces dernières années ns les Trois frontières et plus parti-

« Du bas de gamme, on n'en veut pas »

Sur le plan immobilier, c'est l'efferce. Entre 2018 et 2021, 1210 nouveaux logements auront été construits (lire l'encadré ci-dessous). Avec une ligne directrice: du haut standing et une architecture moder-ne. « Du bas de gamme, on n'en veut pas. Du logement social non plus, on a ce qu'il faut », explique le maire, Jean-Marie Zoellé. La Ville de Saint-Louis regarde vers le haut et l'Alcazar, projet porté par Sodico et dont le début du gros œuvre est sur le point de démarrer, illustre bien cette volonté de jouer dans la cour des grands au sein de l'aggloméra-tion trinationale.

LA PHRASE

« Dans dix ans, Saint-Louis sera une ville avec une architecture audacieuse et moderne, pas seulement la petite banlieue de Bâle. »

> lean-Marie Zoellé maire de Saint-Louis

S



L'Iroko, un bâtiment passif à l'architecture audacieuse, sera situé avenue de la Marne. Les travaux devraient bientôt débuter.

Comme le préconise le PLU (plan local d'urbanisme), le développe ment se fait d'abord et surtout au centre-ville afin de densifier l'habitat. « Et en matière de renouvelle ment urbain, il y a beaucoup de potentiel à Saint-Louis », confirme Cédric Le Pallec, directeur du pôle

urbanisme et environnement. L'exemple le plus concret concerne les sites qui seront laissés vacants après le départ de la société Sterling pour Hésingue. Des contacts ont dé-jà été pris pour l'aménagement futur des sites du Forum et du parc

été largement comblées rue de Huningue, rue des Fleurs ou rue de Village-Neuf avec des constructions en cours ou à venir. Le Quartier Concorde, projet de grande ampleur situé avenue du Général-de-Gaulle, accueillera, lui, ses premiers rési-dents dès le mois de juin. Ces projets immobiliers s'accompa-

gneront bien souvent de réalisations gneront bien souvent de realisations (parcs, cheminements plétons) des-tinées à créer « des quortiers où il fait bon vivre », met en évidence le maire. Avec une attention particuliè-re accordée à l'environnement, promet la municipalité, ainsi qu'une offre de loisirs et de services (lieux de culture, périscolaires, crèches) qui répondra aux besoins liés à ce fort développement démographique. Textes : Sébastien SPITALERI

1210

C'est le nombre de logements enregistrés en mairie et qui seront livrés entre 2018 et 2021. L'an dernier, 280 logements ont été livrés, 451 sont en cours de construction. 349 ont été autorisés mais n'ont pas encore été mis ac chantier et 130 sont en cours d'instruction. D'ici deux ans, le parc de logements ludovicien devrait dépasser les 10 000 unités, grâce à cette hausse de 10 % en trois ans. Le nombre d'habitants pourrait alors atteindre les 25 000 (contre près de 21 000 actuellement).

« Aussi fort, c'est du jamais

De l'avis de Jean-Paul Higy, professionnel de l'immobilier présent depuis plusieurs années à Saint-Louis, le fort développement actuel de la ville est exceptionnel par son ampleur et sa vitesse. Mais il semble pleinement justifié...

Vous êtes présent à Saint-Louis depuis de nombreuses années. Aviez-vous délà connu un tel boom des projets immobilier dans la ville ?

Aussi vite, aussi fort, c'est clairement du jamais vu à Saint-Louis. Certains peuvent se poser des ques tions, se dire que tout ce qui se fait actuellement, c'est trop pour la ville. Mais quand on regarde les perspectives pour les années à venir, c'est logique. Gouverner, c'est prévoir l

Toutes ces constructions en cours (1210 logements en trois ans) répondront donc à un besoin, selon vous...

Ça ne répond pas à une demande aujourd'hui mais les autorités anticipent ce qui devrait logiquement arriver d'ici peu. Il suffit de leter un œil aux axes routiers et autorou-tiers pour s'apercevoir que les embouteillages deviennent quoti-diens. Les Suisses vont continuer à donner du travail aux Alsaciens et comme ils ne veulent plus voir nos voitures chez eux, les gens privilégient toujours davantage les transports en commun et Saint-Louis est très bien doté avec le bus, le train bien doté avec le bus, le train et le tram. À un moment, les gens en auront marre de faire deux à trois heures de voiture par jour et voudront se rapprocher de leur lieu de travail. Ces projets immobiliers qui verront le jour à Saint-Louis leur en offriront la possibilité.

La grande majorité de ces projets concerne des logements de haut standing, qui s'adressent à une population aisée, qui travaille en Suisse. Ne va-t-on pas vers un « embourgeoisement » de Saint-Louis ?

On pourrait croire que l'on va vers gentrification avec l'arrivée



Jean-Paul Higy, gérant de l'agence Immobilière Orim et de la société de rénovation et construction Batim à Saint-

massive de personnes plus aisées au centre-ville, mais il y a encore assez de bâti ancien et le parc social est encore très important pour que l'on soit à l'abri de ce scénario. sociaux montre également que la ville souhaite conserver une certaine mixité sociale pour de nombreuses années encore. L'équilibre sera menacé lorsqu'on se mettra à raser des HLM pour mettre des immeubles de prestige à la place, mais on

Les classes movennes ne sont-elles pas finalement laissées pour compte si elles veulent se loger à Saint-Louis ?

Avec ces nouvelles constructions de haute qualité et le pare leure de haute qualité et le parc impor-tant de logements sociaux, il y aura un fossé important en ville : on aura beaucoup de logements pas chers et beaucoup de très chers et pas grand-chose au milieu. Pour répondre aux besoins des catégo-ries intermédiaires, il faudrait du bâti qui a dix ou quinze ans maximum mais on en trouve seulement en périphérie de Saint-Louis

Une offre commerciale et économique au Nord

Si la plupart des programmes immobiliers en cours ou à venir sortiront de terre au centre-vil-le, dans un objectif de densification qui répond aux exigences fixées par le plan local d'urba-nisme (PLU), quelques projets devraient aussi voir le iour d'ici fin 2020 du côté de Neuweg (lotissements, maisons accolées, appartements), représentant au total près de 300 loge-

Un secteur géographique en plein boom lui aussi, mais pas seulement du point de vue de l'immobilier résidentiel puisque l'entrée de Neuweg va radicale-ment changer de visage d'ici quelques mois avec la construction de la zone commerciale des Pêcheurs, qui regroupera une dizaine d'enseignes, et le projet de zone sportive et de loisirs situé juste à côté et qui devrait

être inauguré au même moment, en septembre prochain (lire L'Alsace du vendredi 26 avril).

Toujours au Nord de Saint-Louis sur une bande de plus de deux kilomètres de long située le long de l'A35, c'est un autre projet d'ampleur qui verra le jour, mais pas avant cinq ans au moins. La Zac du Technoport, projet porté par Saint-Louis ag-glomération, s'étendra sur 89 hectares et accueillera des bureaux, des résidences hôtelières, un parc paysager avec un golf de neuf trous et un grand pôle commercial et de loisirs de 60 000 m² développé par Unibail. De l'autre côté de la RD105 le Quartier du Lys devrait aussi être créé ces prochaines années. Un quartier d'affaires à domi-nante tertiaire qui accueillera principalement des bureaux.









Trois Frontières

VENTCOUVERT - D. EXTERIOR LIVIANA CONTI

11 rue de Mittelbach - MULHOUSE

ALSredactionSLO@lalsace.fr

SAMEDI 9 MARS 2019



HÉSINGUE

Zoom sur la liste « Agir ensemble pour Hésinque »

Page 22



Photo L'Alsace/Jean-Christophe Meyer

SAINT-LOUIS

700 collégiens réunis pour le Forum des métiers



FOOTBALL

Le programme du week-end pour les frontaliers

Page 24

HÉSINGUE/SAINT-LOUIS

Le futur Technoport se dévoile

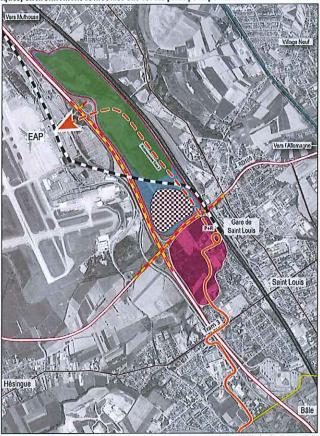
La première réunion publique de concertation préalable à la création de la Zac du Technoport, sur les bans communaux de Hésingue et Saint-Louis, avait lieu mardi à la Comète de Hésingue. Enjeux économiques, environnement et mobilité ont été les principaux points abordés lors de cette soirée à laquelle ont assisté une cinquantaine de personnes.

➤ LE PROJET.- Alain Girny, président de Saint-Louis agglomération (SLA), a rappelé que le projet Euro3lys englobait la Zac du Technoport (dont il était question ce soir là) et le Quartier du Lys. Le Technoport comprendra, au nord, un quartier d'af-faires avec bureaux, hôtels, golf, parc paysager et, au sud, un pôle commercial et de loisirs de 60 000 m² situé le long de la RD105. « L'idée est de développer notre territoire, de créer des emplois et de ne pos être un simple lieu de possage de la grande métropole bâloise. » LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE.- Ca-

therine Gouttefarde, directrice du développement économique de SLA, a détaillé le contexte économi-que actuel de l'agglomération, mettant en avant « un tissu industriel diversifié et solide », représentant 7000 emplois sur les 14 000 recen-sés dans le domaine des activités productives, et cela malgré les diffi-cultés de recrutement, liées surtout à l'attractivité de l'emploi en Suisse. Selon Catherine Gouttefarde, deux secteurs restent sous-représentés, bien qu'ils soient en développement : les activités tertiaires (1500 emplois) et les activités présentiel-les (commerce, services, tourisme, loisirs), qui représentent 7200 em

plois. ► LES ENJEUX.- La création de la Zac du Technoport doit permettre, entre autres, d'enrayer la forte évasion commerciale (plus de 300 millions d'euros par an, selon les chiffres 2014 de la CCI). Les besoins des habitants seront ciblés, des mar-ques nationales, internationales et haut de gamme seront représentées dans le secteur, de même que des services innovants, promet l'agglo, qui estime que cela aura « un im-pact limité sur le commerce exis-tant », notamment celui du centreville de Saint-Louis.

Des efforts seront faits du point de vue touristique avec des sites et infrastructures spécialement dédiés. De nouvelles offres de forma tions, de services, de commerces, de loisirs et de mobilité doivent éga lement renforcer la dynamique économique du territoire et réduire l'écart, du point de vue de l'attracti-vité, avec l'agglomération bâloise.



Le projet Euro3lys s'étend sur 115 hectares. En rose, le Quartier du lys (26 ha), situé au sud de la RD105, accueillera un pôle économique à dominante tertiaire, formation et recherche et développement. De l'autre côté de la RD105, le long de l'A35, le Technoport s'étendra sur 89 ha : au nord, (en vert), on trouvera des bureaux (sur 100 000 m²), résidences hôtellères et activités de loisirs (sur 65 000 m²) et un parc paysager de 30 hectares intégrant un golf, au sud (damler noir et blanc), le projet porté par Unibail pour la création d'un pôle de loisirs et de commerces de 60 000 m². Le trait orange symbolise le tracé du tram 3 (en pointillé, son prolongement prévu jusqu'à l'EuroAirport). Le trait noir et blanc matérialise le futur raccordement ferrovaire de l'EuroAirport. Quant au tracé rouge et jaune, il indique les portions routières et autoroutières qui seront concernées par des travaux d'aménagement.

Le Technoport devrait permettre de créer 4000 nouveaux emplois (1500 dans le commerce, les loisirs, les services, la restauration et 2500 dans le tertiaire).

LES AMÉNAGEMENTS.- Le premier grand chantier concerne la mo-bilité, 53 000 véhicules transitant quotidiennement sur l'A35 et 30 600 sur la RD105, avec un réseau saturé aux heures de pointe. À l'ho-rizon 2040, le trafic sur ces axes est estimé à 65 000 véhicules pour l'A35 et 47 600 pour la RD105. De gros travaux seront entrepris sur la RD105, qui passera à deux fois deux voies jusqu'au rond-point du cime-tière. Les échangeurs et bretelles de l'A35 seront également modifiés, avec un passage à deux fois trois voies sur la portion EuroAirport-

Saint-Louis centre.
Pour réduire le trafic, l'agglo compte aussi développer une offre de mobilité alternative avec la montée en puissance du tram 3, dont la ligne sera prolongée dans un premier temps jusqu'au futur pôle commercial, puis jusqu'à l'EuroAirport. De nouvelles voies cyclables seront également aménagées afin de renforcer le maillage existant. Autre projet, la nouvelle ligne ferroviaire passant par l'EuroAirport, où une gare sera créée.

L'ENVIRONNEMENT. Au cœur du

Technoport, l'agglo prévoit la créa-tion de ce qu'elle présente comme "un poumon vert", à savoir un espace naturel de 30 hectares ouvert aux activités de détente et comprenant un golf neuf trous. Un corridor écologique reliant la Petite Camargue alsacienne aux collines du Sundgau sera restauré, permettant la préservation de quatre espè-ces que l'on trouve sur le site actuel. Des franges boisées seront conservées et le ruisseau du Liesbach sera renaturé avec la création de berges naturelles, qui favoriseront la réin-tégration de la faune et de la flore. Sébastien SPITALERI

S'EXPRIMER Deux nouvelles réunions publiques sur la Zac du Techno-port auront lieu mercredi 10 avril à 18 h, au foyer Saint-Charles de Saint-Louis, et mardi 7 mai à 18 h à la Cornète de Hésingue.

En débat

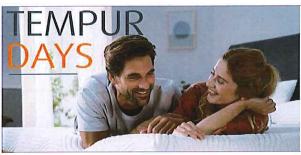
À deux reprises, pendant la A deux reprises, pendant la présentation du projet, la parole a été donnée au public. Principales inquiétudes des habitants, la mobilité (la place du vélo, les aménagements cyclables, l'augmentation du trafic automobile) et l'environnement (pollution, gêne sonore, aménagements paysagers).

tion, gêne sooner, aménagements paysagers).

La mobilité
Séverine, qui habite dans le
secteur, s'inquiète de la
hausse annoncée du trafic
automobile et craint que cela
se fasse au détriment des
seitses au détriment des
seutres modes de déplacement, notamment des pistes
cyclables, pour lesquelles « il y aurait beaucoup à foire ».
Mêmes inquiétudes pour Isabelle, de Saint-Louis, qui circule beaucoup à vélo et juge
que les bandes cyclables pré
vues dans le projet ne sont
pas adaptées aux cyclistes :
« Ce n'est pas pratique et souvent dangereux.» Réponse d'Main Ginny: « On est en
train de travailler sur un
maillage cycloble et Saintlouis agglomération investif
500 000 è par an pour le réseau de pistes cyclables, » Le
président de l'aagglo précise
aussi que le futur prolongement du tram 3 et l'augmentation des cadencements des
bus constitueront une alternative au trafic automobile.
L'ennyironnement

Dus constitucion del atternative au trafic automobile.

L'enniconnement
L'un des membres de l'association Alsace nature a déploré les gênes olfactives et sonores qui seront liées à la
hausse du trafic. Pendant
que le président de l'Adra
(Association de défense des
riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse) pointait du
ologit les problèmes de pollution, déjà bien présents, et
qui risquent de s'intensifier.
Dans ce contexte, les 30 hectares (sur les 89 du Technoport) qui seront dédiés aux
urbaniser et glouter encore
de la pollution mais on a
décidé de garder ce poumon
vert », a réagi Alain Girny.
Des détails plus précis sur ces
aménagements paysagers
seront donnés lors des deux
prochaines réunions.







HÉSINGUE/SAINT-LOUIS Economie, environnement et mobilité

Le futur Technoport se dévoile

La première réunion publique de concertation préalable à la création de la Zac du Technoport, sur les bans communaux de Hésingue et Saint-Louis, avait lieu mardi à la Cornète de Hésingue. Enjeux économiques, environnement et mobilité ont été les principaux points abordés lors de cette soirée à laquelle ont assisté une cinquantaine de personnes.

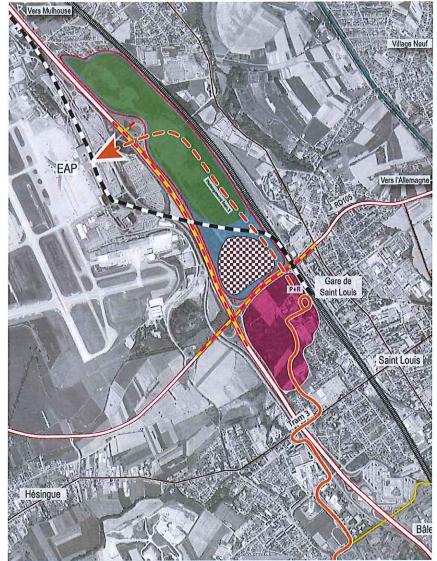
E PROJET. Alain Girny, président de Saint-Louis agglomération (SLA), a rappelé que le projet Euro3Lys englobait la Zac du Technoport (dont Il était question ce soir-là) et le Quartier du Lys. Le Technoport comprendra, au nord, un quartier d'affaires avec bureaux, hôtels, golf, parc paysager et, au sud, un pôle commercial et de loisirs de 60 000 m² situé le long de la RD105. « L'idée est de développer notre territoire, de créer des emplois et de ne pas être un simple lieu de passage de la

simple lieu de passage de la grande métropole bâloise. » - LE CONTEXTE ÉCONOMI-QUE .- Catherine Gouttefarde, di-QUIS. Catherine Gouttefarde, di-rectrice du développement éco-nomique de SLA, a détaillé le contexte économique actuel de l'agglomération, mettant en avant « un tissu Industriel di-versifié et solide », représentant 7000 emplois sur les 14 000 recensés dans le domaine des activités productives, et cela malgré les difficultés de recrutement, liées surtout à l'attractivité de l'emploi en Suisse. Selon Catherine Gouttefarde, deux secteurs restent sous-représensecteurs restent sous-représen-tés, blen qu'ils soient en déve-loppement : les activités tertlai-res (1500 emplois) et les activités présentielles (commer-ce, services, tourisme, loisirs), qui représentent 7200 emplois. LES ENJEUX.- La création de la Zac du Technoport doit per-mettre, entre autres, d'enrayer la forte évasion commerciale plus de 300 millions d'euros par an, selon les chiffres 2014 de la CCI). Les besoins des habi-tants seront ciblés, des marques nationales, internationales et haut de gamme seront représentées dans le secteur, de même que des services innovants, pro-met l'agglo, qui estime que cela aura « un impact limité sur le commerce existant», notam-ment celui du centre-ville de Saint-Louis. Des efforts seront faits du point

Des efforts seront faits du point de vue touristique avec des sites et infrastructures spécialement dédiés. De nouvelles offres de formations, de services, de commerces, de loisirs et de mobilité doivent également renforcer la dynamique économique du territoire et réduire l'écart, du point de vue de l'attractivité, avec l'agglomération bâloise. Le Technoport devrait permettre de créer 4000 nouveaux emploisirs, les services, la restauration et 2000 des la restauration et 2000 des la restauration.

et 2500 dans le tertilaire).

LES AMÉNAGEMENTS. Le premier grand chantler concerne la mobilité, 53 000 véhicules transitant quotidiennement sur 1/335 et 30 600 sur la RDIO5, avec un réseau saturé aux heures de pointe. À l'horizon 2040, le trafic sur ces axes est estimé à 65 000 véhicules pour l'A35 et 47 600 pour la RDIO5. De gros travaux seront entrepris sur la RDIO5, qui passera à deux fois deux voies jusqu'au rond-point



Le projet Euro3Lys s'étend sur 115 hectares. En rose, le Quartier du Lys (26 ha), situé au sud de la RD105, accueillera un pôle économique à dominante tertiaire, formation et recherche et développement. De l'autre côté de la RD105, le long de l'A35, le Technoport s'étendra sur 89 ha : au nord, (en vert), on trouvera des bureaux (sur 100 000 m²), résidences hôtelières et activités de loisirs (sur 65 000 m²) et un parc payasger de 30 hectares intégrant un golf, au sud (damier noir et blanc), le projet porté par Unibail pour la création d'un pôle de loisirs et de commerces de 60 000 m². Le trait orange symbolise le tracé du tram 3 (en pointillé, son prolongement prévu jusqu'à l'EuroAirport). Le trait noir et blanc matérialise le futur raccordement ferroviaire de l'EuroAirport). Quant au tracé rouge et jaune, il Indique les portions routières et autoroutières qui seront concernées par des travaux d'aménagement. DOCUMENT SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

du cimetière. Les échangeurs et bretelles de l'A35 seront également modifiés, avec un passage à deux fois trois voies sur la portion EuroAirport-Saint-Louis centre.

Pour réduire le trafic, l'agglo compte aussi développer une offre de mobilité alternative avec la montée en puissance du tram 3, dont la ligne sera prolongée dans un premier temps jusqu'au futur pôle commercial, puls jusqu'à l'EuroAirport. De nouvelles voies cyclables seront également aménagées afin de renforcer le maillage existant. Autre projet, la nouvelle ligne ferroviaire passant par l'EuroAirport, où une eare sera créée.

 L'ENVIRONNEMENT.- Au cœur du Technoport, l'agglo prévoit la création de ce qu'elle présente comme « un poumon vert », à savoir un espace naturel de 30 hectares ouvert aux activités de détente et comprenant un golf neuf trous. Un corridor écologique reliant la Petite Camargue alsaclenne aux collines du Sundgau sera restauré, permettant la préservation de quatre espèces que l'on trouve sur le site actuel. Des franges boisées seront conservées et le ruisseau du Liesbach sera rena-

turé avec la création de berges naturelles, qui favoriseront la réintégration de la faune et de la flore

Sébastien SPITALERI

Deux nouvelles réunions publiques sur la Zac du Technoport auront lieu mercredi 10 avril à 18 h, auront lieu mercredi 10 avril à 18 h doyer Saint-Charles de Saint-Louis, et mardi 7 mai à 18 h à la Comète de Hésingue.

En débat

A deux reprises, pendant la présentation du projet, la parole a été donnée au public. Principales inquiétudes des habitants, la mobilité (la place du vélo, les aménagements cyclables, l'augmentation du trafic automobile) et Penvironnement (pollution, gêne sonore, aménagements paysagers).

La mobilité

Séverine, qui habite dans le secteur, s'inquiète de la hausse annoncée du trafic automobile et craint que cela se fasse au détriment des autres modes de déplacement, notamment des pistes cyclables, pour lesquelles «Il y aurait beaucoup à faire ».

Mêmes inquiétudes pour Isabelle, de Saint-Louis, qui circule beaucoup à vélo et juge que les bandes cyclables prévues dans le projet ne sont pas adaptées aux cyclistes : « Ce n'est pas pratique et souvent dangereux. » Réponse d'Alain Girny : « On est en train de travailler sur un maillage cyclable et Saint-Louis agglomération investit 500 000 € par an pour le réseau de pistes cyclables. » Le président de l'agglo précise aussi que le futur prolongement du tram 3 et l'augmentation des cadencements des bus constitueront une alternative au trafic auto-

L'environnement

L'un des membres de l'association Alsace nature a déploré les gênes olfactives et sonores qui seront liées à la hausse du trafic. Pendant que le président de l'Adra (Association de défense des riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse) pointait du doigt les problèmes de pollution, déjà blen présents, et qui risquent de s'intensifier. Dans ce contexte, les 30 hectares (sur les 89 du Technoport) qui seront dédiés aux espaces verts posent question... « On aurait pu tout urbaniser et ajouter encore de la pollution mais on a décidé de garder ce poumon vert », a réagi Alain Girny. Des détails plus précis sur ces aménagements paysagers seront donnés lors des deux prochaînes réunions.

18 Trois frontières SAMEDI 13 AVRIL 2019 | L'ALSACE |

URBANISME

Technoport: priorité à l'écologie

La deuxième réunion publique de concertation préalable à la création de la Zac du Technoport avait lieu mercredi soir au foyer Saint-Charles de Saint-Louis. Trois variantes d'aménagement ont été présentées mais c'est celle avec création d'un parc central, de deux voies d'accès et des constructions situées en périphérie qui a été retenue.

Le projet de Zac du Technoport avance blen. Et la deuxième réunion publique de concertation, mercredi
soir à Saint-Louis, l'a confirmé. Après
une présentation globale il y a un
mois, Saint-Louis agglo (SLA) est cette fois entré dans le vif du sujet avec
la présentation de trois variantes
d'aménagement (numéro 1: une
rue centrale; numéro 2: un parc
central; numéro 3: pas de parc),
avant de retenir la deuxième option.
Une présentation effectuée par
Alexandre Bouton, architecte urbaniste chez Urban Act. Chacun des
scénarios retenus a été évalué (bon,
neutre ou mauvais) et comparé aux
autres selon quatre thématiques :
écologie, économie, usages et mobi-

ÉCOLOGIE. Sur le plan environnemental, le scénario numéro 3 est clairement à bannir puisque la restauration d'un corridor écologique serait compromise, de même que la renaturation du Liesbach. La pollution lumineuse et le renforcement de l'effet flots de chaleur avec la concentration des constructions sont aussi des éléments très négatifs. Les deux autres scénarios sont plus avantageux, notamment le numéro 2, qui offre un corridor écologique plus large, une renaturation du cours d'eau optimale et la création de lieux favorables à la biodiversité.

Vélos et piétons éloignés du trafic

USAGES.- En termes de confort d'usage du parc et de qualité des espaces publics, seul le projet numéro 2 se démarque, notamment par sa cohérence et sa continuité d'ensemble. « le parc sera plus éloigné de l'A35 et de la voie ferrée et la nature devendra un espace public à part entière. Les constructions les long de l'autoroute serviront aussi de barrières acoustiques, ce qui rendra le parc plus tranquille », relève l'architecte urbaniste.

MOBILITÉ. Si le deuxième projet est

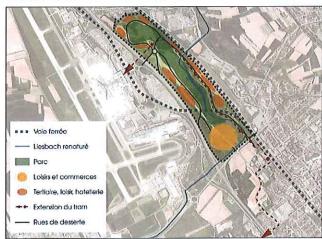
MOBILITÉ- SI le deuxième projet est deux autres en ce qui concerne la desserte des transports en commun, avec no-tamment des arrêts de tram un peu plus élojnés des constructions (plus de 200 mètres), il présente d'autres avantages non négligeables, à commencer par la création de cheminements piétons et vélos en site propre, éloignés de la circulation, mais aussi des flux routiers mieux répartis et non plus concentrés sur un axe nord-sud, comme le prévoit l'option numéro 1.

Sébastien SPITALERI

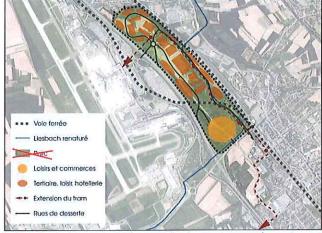


Premier scénario : une rue centrale desservant des constructions de part et d'autre, entourée d'un parc périphérique.

Document Urban Act



Deuxième variante : un parc central entouré de rues desservant les constructions périphériques. C'est celle qui présenterait le plus d'avantages, selon Saint-Louis agglo. Document Urban Act



Dernier exemple d'aménagement : la suppression du parc et son remplacement par un

Pollution, parkings, vélos, golf...

En fin de présentation, la parole a été laissée à l'auditoire, pour une séance de questionsréponses très instructive. Parmi la trentaine de personnes présentes, une petite partie s'est exprimée et a donné son avis. Principales préoccupations de l'assistance, les questions touchant à la mobilité et à l'environnement. Mais pas seulement...

🛘 « L'endroit le plus pollué »

Une habitante du secteur s'est ainsi étonnée de la création d'un parc« en plein milieu de l'endoir » le plus pollué du coin, où personne ne va alleir ». Réponse d'Alain Girny, le président de Saint-Louis agglomération (SLA), un brin agacé par cette remarque : « Foudroit-ll alors ajouter des bâtiments et encore plus de pollution 7 » Ce dernier a pris en exemple ce qui a déjà été fait chez le voismen, des lieux de nature qui restent très fréquentés par le public malgré la proximité d'axes routiers importants qui génèrent énorment de traîc. Pour répondre à la question de cette même habi-

Pour répondre à la question de cette même habitante qui mettait en cause l'utilité de la création d'un pôle commercial et de loisirs, l'architecte urbaniste Alexandre Bouton a, lui, mis en avant le potentiel du scetur : « L'EuroAirport, ce sont 15 000 employés qui trouveront ici un lieu de récréation et de consommation qu'ils n'avoient pos avant. »

Olivier Boule, président d'Arcoba (association des artisans et commercants de Bartenheim) a

tenu à en savoir plus sur la surface commerciale totale du projet portépar Unibail. Etc'est Christophe Noël, en charge du projet dans le secteur, qui lui arépondu : « Il youra bien 60 000 m² de surface de vente, mais la superficie totale du projet est de 85 000 m² de surface utile. Ces 25 000 m² supplémentaires serviront à déployer des espaces culturels, de loisirs et de divertissement. »

Un parking silo de 4500 places

Au fil des échanges, on a aussi pu apprendre que l'agglo allait privilégier les parkings souterrains et aériens pour le stationnement, un parking silo de 4500 places étant déjà prévu dans le projet. Les modes de déplacements doux ne seront pas négligés pour autant « mais il faut aussi que les gens prennent en compte les efforts que l'on fait et prennent l'hobitude des déplacer autrement qu'en voiture, estime Alain Girny. Nous avons prévu d'améliorer tout ce qui concerne les piétons et les cyclistes, en se basant sur le modèle bàlois qui, roppelons-le, ne s'est pas construit en njour. Mois nous allons y arriver. » Dans cette optique, une place importante sera laissée aux pistes cyclables, qui neseront pas trop proches de la route. La conseillère départementale Pascale Schmidiger a, quant à elle, souligné que le département était engagé dans le développement de parkings relais pour faire la promotion des transports collectifs. Le Technoport ne devait donc

sera aussi augmenté, avec deux lignes supplémentaires qui viendront prochainement du Sundgau.

Un viaduc pour la voie ferrée

L'emplacement de la voie ferrée, qui sera prolongée jusqu'à l'EuroAirport, à également été défini puisqu'un viaduc enjambera le Technoport. Viaduc au-dessous duquel une ouverture de 170 mètres de large sera laissée afin de faire passer les routes, le tramway, le ruisseau du Liesbach et le coridor écologique. Le golf 9 trous sera, lui, réparti sur l'ensemble des 20 hectares du parc, « avec quelques protections à certains endroits », précise Alain Girny. Le tracé de l'extension du tram à n'est, en revanche, pas définitément validé. S'il est situé sur le côté est pour l'instant, il pourrait bien basculer à l'ouest, le long de l'AS, où les terrains sont la propriété SLA, alors qu'ils appartiennent à la SNCF de

SIA, alors qu'ils apparitennent à la SNCF de l'autre côté et devraient donc être rachetés. Enfin, un habitant s'est inquiété d'éventuels « problèmes de squat, de drogue et de délinquance qui pourroient opparaître, dans une zone sans habitation et qui sera déserte après 20 h ». Une problématique que l'agglo compte combattre à grand renfort d'animations : « Cette zone fonctionnera aussile soir et parfois assez tard le westend, avec une offre événementielle et de resultantation très régulière », promet Christophe Noël.

LA PHRASE

« Transformer le flux en économie, c'est la dimension première de ce projet. L'idée est d'inciter les gens à s'arrêter, à échanger, à boire un café, que cette route ne soit pas un simple lieu de passage. »

Alexandre Bouton, architecte urbaniste au sein d'Urban Act

chiffre

10

Si le planning prévisionnel est respecté, la création juridique de la Zac du
Technoport devrait être effective dans neuf à dix mois, après la dernière
réunion publique du 7 mail, puis la procédure d'évaluation environnementale, qui aura lieu de juillet à décembre, et enfin la mise à disposition du public de cette étude d'impact environnementale, fin 2019.



SAINT-LOUIS ET HÉSINGUE Urbanisme

Technoport, priorité à l'écologie

La deuxième réunion publique de concertation préalable à la création de la Zac du Technoport avait lieu mercredi soir au foyer Saint-Charles de Saint-Louis. Trois variantes d'aménagement ont été présentées mais c'est celle avec création d'un parc central, de deux voies d'accès et des constructions situées en périphérie qui a été retenue.

e projet de Zac du Techno port avance bien. Et la deuxième réunion publique de concertation, merque de concertation, me-receil soit à Saint-Louis, l'a con-firmé. Après une présentation globale il y a un mois, Saint-Louis agglo (SLA) est cette fois entré dans le vif du sujet avec la présentation de trois variantes d'aménagement (numéro 1 : une rue centrale ; numéro 2 : un parc central ; numéro 3 : pas de parc), avant de retenir la deuxième option. Une présentation effectuée par Alexandre Bouton, architec-te urbaniste chez Urban Act. Chacun des scénarios retenus a été évalué (bon, neutre ou mauvais) et comparé aux autres selon quatre thématiques : écologie, éco-

nomie, usages et mobilité. ÉCOLOGIE.- Sur le plan environ-nemental, le scénario numéro 3 est clairement à bannir puisque la restauration d'un corridor écologique serait compromise, de même que la renaturation du Liesbach. La pollution lumineu-se et le renforcement de l'effet ilots de chaleur avec la concentration des constructions sont aussi des éléments très négatifs. Les deux autres scénarios sont plus avantageux, notamment le numéro 2, qui offre un corridor écologique plus large, une renaturation du cours d'eau optimale et la création de milieux favora-bles à la biodiversité.

Vélos et piétons éloignés du trafic

ÉCONOMIE.- Le scénario numéro 3 se démarque nettement des deux autres, mais positivement cette fois puisque le renforcement du programme de cons-tructions permettrait de créer 6500 emplois au lieu des 4000 prévus actuellement et à SLA de vendre 440 000 m² de surface de plancher contre 280 000 m² pour les deux autres scénarios. Des arguments insuffisants pour convaincre l'agglo, qui a même opté pour l'option la moins avantageuse économiquement puisque le projet numéro 2 prévoit la création de deux voies de com-munication, soit un montant de

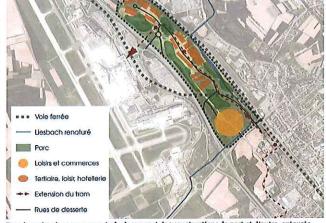
munication, soit un montant de travaux de voirie plus élevé. USAGES.— En termes de confort d'usage du parc et de qualité des espaces publics, seul le projet numéro 2 se démarque, notamment par sa cohérence et sa continuité d'ensemble. « Le parc sera plus éloigné de l'A35 et de la voie ferrée et la nature deviendra un espace public à part entière. Les constructions le long de

dra le parc plus tranquille », relève l'architecte urbaniste

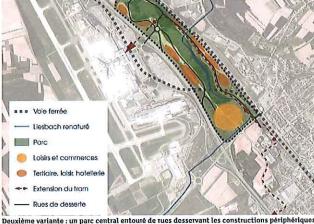
MOBILITÉ.- Si le deuxième projet est légèrement en dessous des deux autres en ce qui concerne la desserte des transports en com-mun, avec notamment des arrêts de tram un peu plus éloignés des constructions (plus de 200 mè-tres), il présente d'autres avantages non négligeables, à commencer par la création de cheminements piétons et vélos en site propre, éloignés de la circulation, mais aussi des flux routiers mieux répartis et non plus concentrés sur un axe nordsud, comme le prévoit l'option numéro 1.
Sébastien SPITALERI

LE CHIFFRE

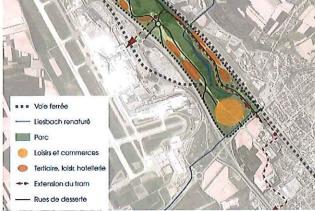
Si le planning prévisionnel est respecté, la création juridique de la Zac du Technoport devrait être effective dans neuf à dix mois, après la demière réunion publique du 7 mai, puis la procédure d'évaluation environnementale, qui aura lieu de juillet à décembre, et enfin la mise à disnosition du enfin la mise à disposition du public de cette étude d'impact



Premier scénario : une rue centrale desservant des constructions de part et d'autre, entourée d'un parc périphérique. DOCUMENI URBAN ACT



C'est celle qui présenterait le plus d'avantages, selon Saint-Louis agglo. DOCUMEN



Pollution, parkings...

En fin de présentation, la parole a été laissée à l'auditoire, pour une séance de questions-réponses très instructive. Parmi la trentaine de personnes présentes, une petite partie s'est exprimée et a donné son avis. Principales préoccupations de l'assistance, les questions touchant à la mobilité et à l'environnement. Mais pas seulement...

Une habitante du secteur s'est ainsi étonnée de la création d'un parc « en plein milieu de l'endroit le plus pollué du coin, où personne ne va aller ». Réponse d'Alain Girny, le président de Saint-Louis agglomé-ration (SLA), un brin agacé par cette remarque: «Faudrait-il alors ajouter des bâtiments et encore plus de pollution? » Ce dernier a pris en exemple ce qui a déjà été fait chez le voisin suisse, avec le Lange Erlen et le Park im Grünen, des lieux de nature qui restent très fré quentés par le public malgré la proximité d'axes routiers impor-tants qui génèrent énormément de

Pour répondre à la question de cet-te même habitante qui mettait en cause l'utilité de la création d'un nôle commercial et de loisirs, l'architecte urbaniste Alexandre Bou ton a, lui, mis en avant le potentiel du secteur : « L'EuroAirport, ce sont 15 000 employés qui trouveront ici un lieu de récréation et de consommation qu'ils n'avaient pas

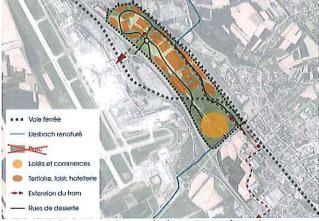
Olivier Boule, président d'Arcoba (association des artisans et commerçants de Bartenheim) a tenu à en savoir plus sur la surface commerciale totale du projet porté par Unibail. Et c'est Christophe Noël, en charge du projet dans le secteur, qui lui a répondu : « Il y aura bien 60 000 m² de surface de vente, mais la superficie totale du projet est de 85 000 m2 de surface utile. Ces 25 000 m² supplémentaires serviront à déployer des espaces culturels, de loisirs et de divertisse-

Un parking silo de 4 500 places

Au fil des échanges, on a aussi pu apprendre que l'agglo allait priviléapprentie que l'aggio dinat privile-gier les parkings souterrains et aé-riens pour le stationnement, un parking silo de 4500 places étant déjà prévu dans le projet. Les mo-des de déplacements doux ne seront pas négligés pour autant « mais il faut aussi que les gens prennent en compte les efforts que l'on fait et prennent l'habitude de se déplacer autrement qu'en voiture, estime Alain Girny. Nous avons prévu d'améliorer tout ce qui con-cerne les piétons et les cyclistes, en se basant sur le modèle bâlois qui, rappelons-le, ne s'est pas construit en un jour. Mais nous allons y arri-ver. » Dans cette optique, une place importante sera laissée aux pistes cyclables, qui ne seront pas trop proches de la route. La conseillère départementale Pascale Schmidiger a, quant à elle, souligné que le département était engagé dans le développement de parkings relais pour faire la promotion des transports collectifs. Le Technoport ne devrait donc pas échapper à la rè-gle... Le cadencement des bus sera aussi augmenté, avec deux lignes supplémentaires qui viendront prochaînement du Sundgau. L'emplacement de la voie ferrée, qui sera prolongée jusqu'à

l'EuroAirport, a également été défi-ni puisqu'un viaduc enjambera le Technoport. Viaduc au-dessous duquel une ouverture de 170 mètres de large sera laissée afin de faire passer les routes, le tramway, le ruisseau du Liesbach et le corridor écologique. Le golf 9 trous sera, lui, réparti sur l'ensemble des 20 hectares du parc, « avec quelques protections à certains endroits », précise Alain Girny. Le tracé de l'extension du tram 3 n'est, en revanche, pas définitivement validé. S'il est situé sur le côté est pour l'instant, il pourrait bien basculer à l'ouest, le long de l'A35, où les terrains sont la propriété de SLA, alors qu'ils appartiennent à la SNCF de l'autre côté et devraient donc être rachetés.

Enfin, un habitant s'est inquiété d'éventuels « problèmes de squat, de drogue et de délinquance qui pourralent apparaître, dans une zone sans habitation et qui sera dé-serte après 20 h ». Une problématique que l'agglo compte combattre à grand renfort d'animations : « Cette zone fonctionnera aussi le soir et parfois assez tard le week-end, avec une offre événementielle et de restauration très régulière», promet Christophe Noël.



Dernier exemple d'aménagement : la suppression du parc et se programme de construction renforcé. DOCUMENT URBAN ACT

SAINT-LOUIS/HÉSINGUE

Le futur visage de la Zac du Technoport

La troisième et dernière réunion publique de concertation préalable à la création de la Zac du Technoport a eu lieu mardi soir à la Comète de Hésingue. L'occasion de présenter le projet d'aménagement retenu par Saint-Louis agglomération. Un choix qui s'impose comme le plus pertinent et équilibré, malgré quelques remarques de l'assistance.



Vue aérienne depuis le Nord du projet actuel de la Zac du Technoport avec, à droîte, l'EuroAirport et, au fond, la ville de Bâle.

Document Saint-Louis agglomération

BASSIN NORD PASSERELLE PLACE PUBLIQUE LIESBACH RE

Les différents aspects du projet ont été présentés par l'urbaniste architecte Alexandre Bouton qui a dévollé un document présentant les principales composantes du Technoport.

Ce n'est une surprise pour personne et la deuxième réunion publique de concertation en avait déjà défini les contours (lire L'Alsace du 13 avril). En vue de l'aménagement du futur Technoport, le gros projet économique du secteur des Trois frontières, Saint-Louis agglomération devait choisir l'une des trois options déjà présentées. « Le scénario d'un aménagement avec un parc central est celui qui présentait le plus d'avantages dans les domaines de l'environnement, des usa-ges et de la mobilité notamment », a souligné Alexandre Bouton, l'architecte urbaniste du maître d'ouvrage Urban Act Tout en rappelant que le projet n'est pas définitif mais qu'il est « en train de se construire », l'ur-baniste en a dévoilé les grandes lignes. A commencer par l'aspect

environnemental, revenant sur le corridor écologique qui traver-se la zone et qui sera restauré au sein de cette trame verte et. bleue, le ruisseau du Liesbach ayant fait l'objet d'une attention particulière et devant être renaturé. Son lit passera de 13 à 75 mètres, avec des espaces de pro-fondeurs différentes, pour favori-ser l'apparition de la flore et la prolifération d'espèces anima-les. Un travail a déjà été entrepris en amont avec l'exploitant de la gravière afin qu'il ne rem-

Parcours sportif, plage, guinguette...

Alexandre Bouton a listé les différents aspects du projet, diffu-sant un document qui matérialise le Liesbach renaturé, le tracé possible du tramway et la voie verte structurante, réservée aux modes de déplacement doux. D'autres espaces publics pour raient voir le jour : des aires de Jeux pour enfants, du mobilier rustique, un parcours sportif et des zones dédiées au sport.

La création d'une place publique ouverte sur le Liesbach, d'une plage de graviers, d'une prairie polyvalente, de lieux de restau-ration de type guinguette ainsi que d'une place multifonctionnelle pouvant accueillir mar-chés, foires, festivals et autres manifestations culturelles font aussi partie des pistes étudiées par le maître d'ouvrage. Des ins-tallations artistiques pourraient compléter le tableau, au sein d'un espace qui restera majori-tairement vert, arboré et fleuri. Textes : Sébastien SPITALERI

Détaxe, circulation et développement durable

ESPACES PUBLICS OUVERTS SUR LE LIESBACH

Détaxe, circulation et d

La dernière demi-heure de la réunion publique de
concertation, sur le principe du jeu de questions-réponses, a été une fois de plus enrichissante, permettant d'en savoir plus sur certains aspects du
projet de la Zac du Technoport.

DÉTAXE-, lean-lacques Zwibel, président de l'association Osez vélo, a été le premier à prendre la
parole. Et ce n'est pas le vélo qui était au cœur de
ses préoccupations, mais l'attractivité allemande
pour la clientèle suisse grâce à la détaxe dès le
premier euro. « Qu'en sera-l-il pour Saint-louis ? »,
a-t-ll demandé. Catherine Gouttefande, directrice
du développement économique, a assuré que
l'agglo travaillait sur cette question importante et
Alain Girny a annoncé que l'installation de bureaux
de détaxe était prévue au sein du futur pôle de
commerce et de loisirs. Christophe Noël, en charge
du projet pour Unibail, a, pour sa part, précisé que
la détaxe fonctionnait à partir de 175 € pour des
achats cumulatifs et pas dans une seule boutique.
Encore faudra-t-il avoir des douaniers disponibles,
notamment le samedi, jour de forte affluence, pour
tamponner ces bordereaux de détaxe...

léveloppement durable

CIRCULATION.- Patrick Striby, conseiller municipal
à Huninque, a fait part de ses Inquiétudes en
termes de circulation, notamment aux heures de
pointe, où le flux de véhicules traversant le Paimrain est déjà très important. Réponse d'Alain
Giny: « On essaye de trouver des solutions pour ne
pas engorger encore plus le secteur mais il faudra
que les gens prennent d'autres habitudes, se déplacent à vélo, prennent le troin ou le tram. » Quant à
la hausse de la circulation engendrée par la fréquentation du pôle de commerce et de loisirs, elle
devrait surtout être effective le week-end, « lorsque la plupart des frontollers ne travoillent pas »,
et devrait donc avoir un impact limité.
DÉVELOPPEMENT DURABLE- Autre sujet important
évoqué par l'une des personnes de l'assistance,
mardi, la question du développement durable et
notamment de la place des énergies renouvelables
dans ce projet. Alain Girny s'est voulur rassurant en
précisant que des panneaux solaires allaient être
installés, de mêne qu'un système d'infiltration des
eaux alin de les réutiliser. « Cette notion, on la
prend en compte et pas seulement au niveau du
l'echnoport », a précisé le président de SLA.

Unibail mise sur la diversité

« Notre challenge, c'est de concevoir un projet pertinent sur un site qui offre un excel-lent emplacement. » Christo-phe Noël, directeur des grands projets urbains chez Unibail, en charge de celui situé sur la zone du Technoport, résume en une phrase les défis qui l'attendent, « Le commerce a beaucoup muté ces dernières décennies sous les coups de outoir d'internet notamment. que vont être les modes de vie et de consommation des habitants à l'horizon 2030.

« Ajouter une plus-value »

Cela passe forcément par de l'innovation et un travail coo-pératif, d'où la création d'un comité de préfiguration (lire ci-contre) : « On a proposé cela parce que l'on veut nourrir le projet en termes de contenu. Et les aens que l'on a déià interrogés ont tous exprimé le même souhait, qui est d'avoir un projet qui vienne en complément de l'existant, qui vienne ajou-ter une plus-value. » Christo-phe Noël pense surtout à la dimension interculturelle de ce vaste projet : « Il faut que les 150 nationalités du Dreiland puissent v trouver leur compte

et, pour cela, on doit bien di-mensionner les activités pour qu'elles soient pertinentes, »

Objectif 2024 pour l'ouverture

Le directeur des grands projets urbains d'Unibail dévoile en partie les contours du projet 3 Pays, à commencer par l'offre gastronomique, qui devra être, elle aussi, très diversi-fiée: « On doit pouvoir propo-ser du très qualitatif avec des restaurateurs de grand talent pour satisfaire les personnes qui recherchent la découverte, mais aussi une offre de restauration rapide pour les jeunes, les lycéens. » Commercialement parlant, les

données du problème restent les mêmes : « On doit réunir les meilleures enseignes nationales et internationales tout en gardant de la place pour les spécificités locales, pour ces acteurs locaux aui amèneront de la différenciation, » En s'ap puyant sur une stratégie nomique prônant la diversité, Christophe Noël tend ainsi la main aux acteurs du commer-ce local, Reste à savoir comment s'articulera vraiment ce futur pôle commercial et de loisirs, dont l'ouverture est attendue, au mieux, pour 2024.

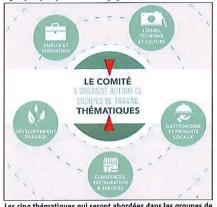
Une réflexion collective

Un comité de préfiguration réunissant une soixantaine d'acteurs locaux de divers horizons (emploi, commerce, loisirs, culture, tourisme...) a été créé il y a quelques jours afin d'engager une réflexion collective sur le projet porté par Unibail.

Le groupe Unibail Rodamco Westfiled, qui porte le projet de création d'un pôle de commerces et de loisirs baptisé 3 Pays au sein du futur Technoport, et Saint-Louis agglomération (SLA) ont décidé de créer, en début de semaine, un comité de préfiguration multipar-tenarial afin d'associer différents acteurs locaux à la démarche. « Tout n'est pas figé aujourd'hui dans le projet, même si un grand nombre de principes, architectu-raux notamment, sont déjà arrê-tés, indique Christophe Noël, directeur des grands projets urbains chez Unibail. Certaines choses peuvent encore évoluer jusqu'à quelques mois avant l'ouverture, en ce qui concerne l'implantation des commerces notamment. On va passer en revue les idées et les solutions qui ont été retenues. »

Cinq groupes thématiques

Une soixantaine d'acteurs locaux ont été associés à la réflexion, « des acteurs environnementaux, des représentants des associa-tions de commerçants et artisans, les chambres consulaires, les municipalités du secteur. la Ville de Mulhouse ainsi que les acteurs du monde du tourisme, de la culture et de l'emploi », précise Catherine



Les cinq thématiques qui seront abordées dans les groupes de travail du comité de préfiguration.

Gouttefarde, directrice du développement économique de SLA. L'organisation est méthodique. En fonction de leurs compétences et de leurs domaines de prédilection, les membres de ce comité partici-peront à des réunions dans un ou plusieurs groupes de travail. Cinq groupes thématiques ont été créés : commerce, services et restauration; gastronomie et ter-

roir : loisirs, tourisme et culture ;

développement durable; emploi et formation. « L'idée est de faire appel à l'expertise de tous les acteurs locaux. poursuit Catherine Gouttefarde. Implanter un grand pôle de com merce et de loisirs comme celui-là doit se faire dans le respect de l'écosystème local. Cela permet de travailler en toute transparence et

de développer des synergies avec les activités déjà présentes sur le territoire et les projets futurs. »

« Savoir à l'avance ce qui nous attend »

Avant cet été, les groupes com-merce et développement durable se seront réunis pour faire part d'éventuelles modifications à intégrer. Les autres attendront l'autoinne pour le faire, sachant que le permis de construire du projet 3 Pays ne devrait pas être déposé avant le second trimestre 2020. « l'ai beaucoup d'espoirs quant à l'issue de ces groupes de travail et aux réponses qu'ils pourrant apporter pour améliorer ce projet, qui est déjà sur de très bons rails », indique Alain Girny, le pré-sident de SLA.

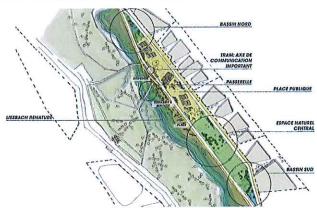
Une démarche également bien perçue par les acteurs locaux solli-cités, à l'image de Joël Chéron, président de l'association de commercants et artisans des Vitrines de Saint-Louis : « Participer à ces réunions et aux échanges, ça ne peut être que positif. Cela nous permettra de trouver des syner-gies intéressantes pour nos commercants, pour notre centre-ville et de savoir à l'avance ce aui nous attend pour anticiper et s'adapter à l'environnement futur. »

SAINT-LOUIS/HESINGUE Economie

Le futur visage de la ZAC du Technoport

La troisième et dernière réunion publique de concertation préalable à la création de la Zac du Technoport a eu lieu mardi soir à la Comète de Hésinque. L'occasion de présenter le projet d'aménagement retenu par Saint-Louis agglomération. Un choix qui s'impose comme le plus pertinent et équilibré, malgré quelques remarques de l'assistance.

ESPACES PUBLICS OUVERTS SUR LE LIESBACH



Visuel du projet de la ZAC du Technoport porté par Saint-Louis agglomération et comprenant le mmercial et de loisirs d'Unibail. PHOTO L'ALSACE/DR

e n'est une surprise pour personne et la deuxième réunion publique de concer-tation en avait déjà défini les contours (lire L'Alsace du 13 avril). En vue de l'aména-gement du futur Technoport, le gros projet économi-que du secteur des Trois frontières, Saint-Louis agglomération devait choisir l'une des trois options déjà présentées. « Le scénario d'un aménagement avec un parc central est celui qui présentait le plus d'avanta-ges dans les domaines de l'environnement, des usages et de la mobilité notam-ment », a souligné Alexan-dre Bouton, l'architecte urbaniste du maître d'ouvrage

baniste du maitre d'ouvrage Urban Act. Tout en rappelant que le pro-jet n'est pas définitif mais qu'il est « en train de se construire », l'urbaniste en

a dévoilé les grandes lignes. À commencer par l' À commencer par l'aspect environnemental, revenant sur le corridor écologique qui traverse la zone et qui sera restauré au sein de cette trame verte et... bleue, le ruisseau du Liesbach ayant fait l'objet d'une attention particulière et devant être renaturé. Son lit passera de 13 à 75 mêtres, avec des espaces de profondeurs difféparition de la flore et la prolifération d'espèces ani-males. Un travail a déjà été entrepris en amont avec l'exploitant de la gravière afin qu'il ne remblaie pas à tous les endroits.

Parcours sportif, plage, guinguette...

Alexandre Bouton a listé les

matérialise le Liesbach rena turé, le tracé possible du tramway et la voie verte structurante, réservée aux modes de déplacement doux. D'autres espaces publics pourraient voir le jour : des aires de jeux pour en-fants, du mobilier rustique, un parcours sportif et des zones dédiées au sport. La création d'une place pu blique ouverte sur le Lies-bach, d'une plage de gra-viers, d'une prairie

polyvalente, de lieux de restauration de type guinguette ainsi que d'une place multi-fonctionnelle pouvant ac-cueillir marchés, foires, festivals et autres manifestations culturelles font aussi partie des pistes étudiées par le maître d'ouvrage. Des installations artistiques pourralent com-pléter le tableau, au sein d'un espace qui restera ma-joritairement vert, arboré et fleuri. B Textes: Sébastien SPITALERI

DÉTAXE, CIRCULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dernière demi-heure de la réunion publique de concertation sur le principe du jeu de questions-réponses, a été une fois de plus enrichissante, permettant d'en savoir plus sur certains aspects du projet de la Zac du

DÉTAXE. - Jean-Jacques Zwibel, président de l'association Osez vélo, a été le premier à prendre la parole. Et ce n'est pas le vélo qui

parote: Et et rest pas le velo qui était au cœur de ses préoccupations, mais l'attractivité allemande pour la clientèle suisse grâce à la détaxe dès le premier

grace a la detaxe des le pletiner euro. « Qu'en sera-t-il pour Saint-Louis ? », a-t-il demandé. Catherine Gouttefarde, directrice du développement économique, a assuré que l'agglo travaillait sur cette question importante et Alain Girny a annoncé que l'installation de bureaux de détaxe était prévue

au sein du futur pôle de commerce au sein du tutur pole de commerce et de loisirs. Christophe Noël, en charge du projet pour Uniball, a, pour sa part, précisé que la détaxe fonctionnait à partir de 175 € pour des achats cumulatifs et pas dans des acrasts cummaturs et pas dans une seule boutique. Encore faudra-til avoir des douaniers disponibles, notamment le samedi, jour de forte affluence, pour tamponner ces bordereaux de détaxe...

CIRCULATION - Patrick Striby conseiller municipal à Huningue, a fait part de ses inquiétudes en termes de circulation, notamment aux heures de pointe, où le flux de véhicules traversant le Palnurain est déjà très important. Réponse d'Alain Girny : « On essaye de trouver des solutions pour ne pas engorger encore plus le secteur mais il faudra que les gens prennent d'autres habitudes, se

déplacent à vélo, prennent le train ou le tram. » Quant à la hausse de la circulation engendrée par la fréquentation du pôle de commerce et de loisirs, elle devrait surtout être effective le week-end. surioui etre effective le week-end, « lorsque la plupart des frontaliers ne travaillent pas », et devrait donc avoir un impact limité. DÉVELOPPEMENT DURABLE.-DÉVELOPPEMENT DURABLE.
Autre sujel Important évoqué par l'une des personnes de l'assistance, mardi, la question du développement durable et notamment de la place des énergies renouvelables dans ce projet. Alain Girny s'est voulu rassurant en précisant que des panneaux solaires allaient être installés, de même qu'un système d'infiliration des eaux afin de les retuitlises. « Cette notion, on la rétuitlises. « Cette notion, on la réutiliser. « Cette notion, on la prend en compte et pas seulement au niveau du Technoport », a

Unibail mise sur la diversité

« NOTRE CHALLENGE, c'est de concevoir un projet pertinent sur un ste qui offre un excel-lent emplacement. » Christo-phe Noël, directeur des grands projets urbains chez Uniball, en charge de celui situé sur la zone du Technoport, résume en une phrase les défis qui l'attendent. « Le commerce a beaucoup muté ces dernières décen-nies sous les coups de boutoir d'internet notamment. Notre projet doit anticiper ce que vont être les modes de vie et de consommation des habitants à l'horizon 2030. »

« Alouter une plus-value »

Cela passe forcément par de l'innovation et un travail coo-pératif, d'où la création d'un comité de préfiguration (lire ci-contre) : « On a proposé cela parce que l'on veut nourrir le projet en termes de contenu. Et les gens que l'on a déjà interrogés ont tous exprimé le même souhait, qui est d'avoir un sounait, qui est d'avoir un projet qui vienne en complé-ment de l'existant, qui vienne ajouter une plus-value. » Chris-tophe Noël pense surtout à la dimension interculturelle de ce vaste projet : « Il faut que les 150 nationalités du Dreiland puissent y trouver leur compte et, pour cela, on doit bien

dimensionner les activités pour qu'elles soient pertinentes.

Objectif 2024 pour l'ouverture

. Le directeur des grands projets urbains d'Unibail dévoile en partie les contours du projet 3 Pays, à commencer par l'offre gastronomique, qui devra être, elle aussi, très diversifiée : « On doit pouvoir proposer du très qualitatif avec des restaurateurs de grand talent pour satisfaire les personnes qui recherchent la découverte, mais aussi une offre de restauration rapide pour les jeunes, les lycéens. » Commercialement parlant, les

données du problème restent les mêmes : « On doit réunir le meilleures enseignes nationales et internationales tout en gardant de la place pour les spécificités locales, pour ces acteurs locaux qui amèneront de la différenciation. » En s'appuyant sur une stratégie nique prônant la diversité, Christophe Noël tend ainsi la main aux acteurs du com-merce local. Reste à savoir comment s'articulera vraiment ce futur pôle commercial et de loisirs, dont l'ouverture est attendue, au mieux, pour

Une réflexion collective

Un comité de préfiguration réunissant une soixantaine d'acteurs locaux de divers horizons (emploi, commerce, loisirs, culture, touris-me...) a été créé il y a quel-ques jours afin d'engager une réflexion collective sur le projet porté par Unibail.

LE GROUPE Unibail Rodamco West-filed, qui porte le projet de création d'un pôle de commerces et de loisirs baptisé 3 Pays au sein du futur Technoport, et Saint-Louis agglo-mération (SLA) ont décidé de créer, en début de semaine, un comité de préfiguration multipartenarial afin d'associer différents acteurs locaux à la démarche.

Cinq groupes thématiques

« Tout n'est pas figé aujourd'hui dans le projet, même si un grand dans le projet, meme si un grand nombre de principes, architectu-raux notamment, sont déjà arrê-tés, indique Christophe Noël, direc-teur des grands projets urbains chez Unibail. Certaines choses peuvent encore évoluer jusqu'à quel-ques mois avant l'ouverture, en ce qui concerne l'implantation des commerces notamment. On va passer en revue les idées et les



Les cinq thématiques qui seront abordées dans les groupes de travail du comité de préfiguration. DR

solutions qui ont été retenues. » line solvantaine d'acteurs locaux ont été associés à la réflexion, « des acteurs environnementaux, des représentants des associations de commerçants et artisans, les chambres consulaires, les munici-palités du secteur, la Ville de Mul-house ainsi que les acteurs du monde du tourisme, de la culture et de l'emploi », précise Catherine Gouttefarde, directrice du développrésentants des associations de pement économique de SLA. L'organisation est méthodique. En fonction de leurs compétences et

de leurs domaines de prédilection, les membres de ce comité partici-peront à des réunions dans un ou plusieurs groupes de travail. Cinq groupes thématiques ont été réés : commerce, services et res-auration ; gastronomie et terroir ; loisirs, tourisme et culture; développement durable; emploi et for-mation. « L'idée est de faire appel à l'exper-

tise de tous les acteurs locaux, oursuit Catherine Gouttefarde. Implanter un grand pôle de co merce et de loisirs comme celui-là

doit se faire dans le respect de l'écosystème local. Cela permet de travailler en toute transparence et de développer des synergies avec les activités déjà présentes sur le territoire et les projets futurs. » Avant cet été, les groupes commer-ce et développement durable se se-

ront réunis pour faire part d'éven-tuelles modifications à intégrer. Les autres attendront l'automne pour le faire, sachant que le permis de construire du projet 3 Pays ne devrait pas être déposé avant le second trimestre 2020. « J'ai beaucoup d'espoirs quant à l'issue de ces groupes de travail et aux réponses qu'ils pourront apporter pour améliorer ce projet, qui est déjà sur de très bons rails », indique Alain Girny, le président de SLA.

Une démarche également bien percue par les acteurs locaux sollici-tés, à l'image de Joël Chéron, prési-dent de l'association de commerçants et artisans des Vitri-nes de Saint-Louis : « Participer à ces réunions et aux échanges, ça ne peut être que positif. Cela nous permettra de trouver des synergies intéressantes pour nos commerçants, pour notre centre-ville et de savoir à l'avance ce qui nous attend pour anticiper et s'adapter à l'environnement futur. » .

Annexe 6 Supports de communication de la concertation

PANNEAUX D'AFFICHAGE AU SIEGE DE SLA (Délibération du 26/09/18)

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture pais zonocons (201607/5 2509/2512) 17-06 Date de télétransmission: 28/09/2016 Date de réception préfecture: 28/09/2018

ation nseil de Communauté

Membres et la 178
Membres en fonction 178
Membres présents 61
Membres absents 17
Procurations 112

Séance du 26 septembre 2018 Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN

1" Vice-Président de Saint-Louis Agglomération

17 QUESTION

ZAC du TECHNOPORT (DC IBERATION n° 2018-140)

<u>Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création de la ZAC</u>

1. Contexte et objectifs de l'opération projetée

Une Agglomération trinationale au cœur de l'Europe

L'Agglomeration bàloise constitue un des plus forts pôles de développement économique en Europe. La qualité de ses infrastructures, notamment de transport, ainsi que l'importance des societes qui y ont installé leurs sièges sociaux et centres de développement constituent un veritable moteur de croissance qui propulse cette Agglomération au tout premier plan des régions occidentales les plus dynamiques.

L'originalité de cette Agglomération repose également sur son implantation trinationale permettant de profiter des atouts et des spécificités de trois pays, trois cultures, trois marchés intérieurs. La création dans les années 90 d'instances transfrontalières de coopération et de développement a permis la mise en place de stratégies concertées, voire communes, permettant d'imaginer l'Agglomération de demain. Il s'agit désormais de tirer parti de l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux communes françaises du territoire en développant des projets pensés à l'échelle métropolitaine.

Le renforcement de la partie française de l'Agglomération

La partie française de l'Agglomération trinationale de Bâle a mené depuis plusieurs années une importante réflexion sur le développement de nouvelles fonctions métropolitaines en accompagnement de l'évolution du pôle bâlois. L'objectif est de profiter de cette dynamique de développement tout en mettant en place les équipements et les zones d'activités et résidentielles indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'Agglomération.

Saint-Louis Agglomération (SLA) a décidé de valoriser les terrains détenus par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport en s'engageant dans une opération d'aménagement de grande envergure visant à reconfigurer le secteur situé à l'Est de L'EuroAirport. Le « Technoport » doit devenir un nœud essentiel du développement de la partie française de l'Agglomération. Sa situation unique au regard des infrastructures de déplacement le destine à devenir un des nouveaux centres nerveux de l'Agglomération en associant d'importantes activités tertiaires, commerciales et de loisirs intégrés dans un vaste ensemble paysager.

Accusé de réception en préfecture 068 200066054 20180926 26092018p17-DE Daile de télétraismission : 2809/2018 Daie de réception préfecture : 28/09/2018

Un quartier au cœur de l'Agglomération

le

ın

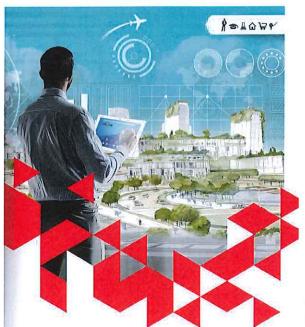
du à Ce quartier, situé à quelques pas de l'EuroAirport, et bientôt connecté au centre de la métropole par l'extension de la ligne 3 du tram bàlois offre une opportunité exceptionnelle qu'il convient de valoriser au mieux. La mise en place d'une importante opération de restructuration de ce site qui constituera demain indéniablement, avec l'ensemble des projets EURO3LYS, la porte d'entrée Nord de l'ensemble de l'Agglomération est indispensable. Il s'agit de définir la forme à descer à ce duartier tout en déterminant les fonctions urbaines deuxes de definir la forme à

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Affichage au siège de SLA et dans les mairies de Hésingue et Saint-Louis







SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 5 mars 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie

BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOISIR

Toute l'info sur :

www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr

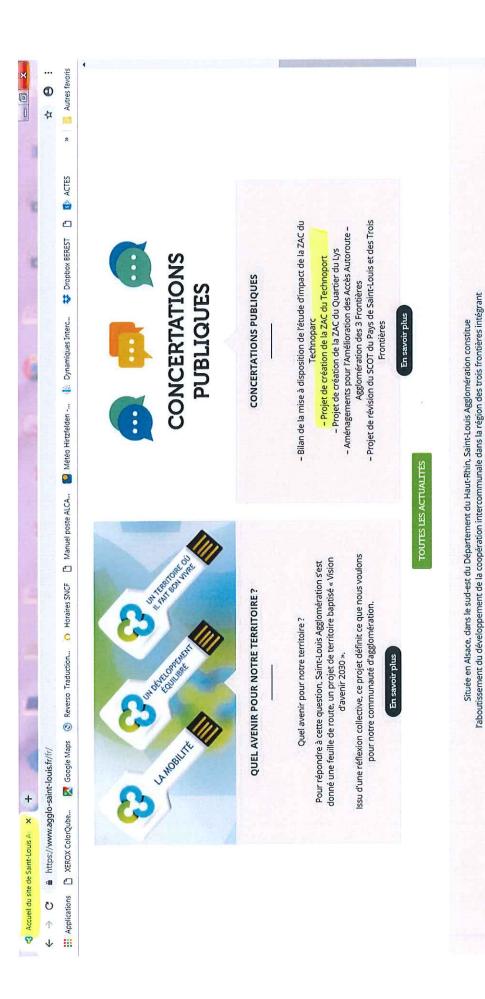


Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières









图也 等 中 田

la volonté politique de disposer d'une structure opérationnelle en cohérence avec l'aménagement du territoire.

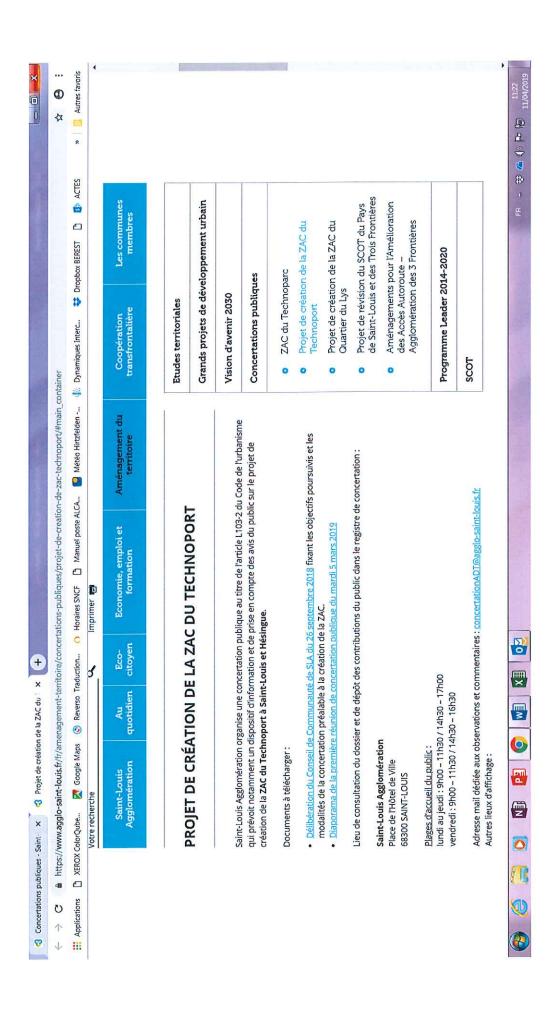
0

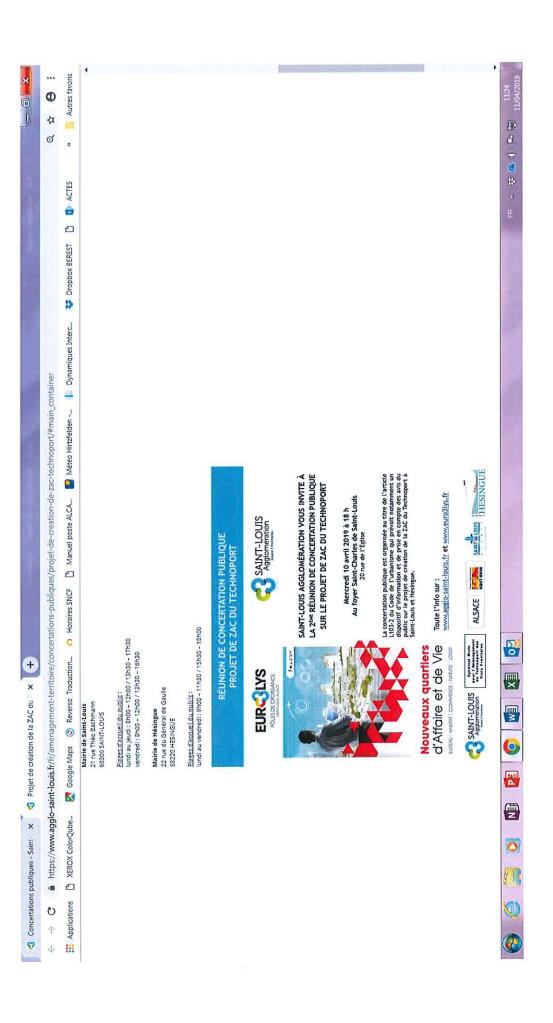
×

N N

恒

O





PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération organise une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Documents à télécharger :

 <u>Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 26 septembre 2018</u> fixant les objectifs poursulvis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mall dédiée aux observations et commentaires : <u>concertationADT@agglo-saint-louis.fr</u>

Autres lieux d'affichage:

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

Jundi au vendredi: 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE ZAC DU TECHNOPORT



Saint-Louis agglomération vous invite à la première réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Technoport, le mardi 5 mars à 18 h à la Comète de Hésingue (16 rue du 20 novembre).

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Toute l'info sur : projet de ZAC du Technoport et www.euro3lys.fr

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation</u> :

Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autres lieux d'affichage:

Mairie de Saint-Louis 21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

<u>Plages d'accueil du public</u> : lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

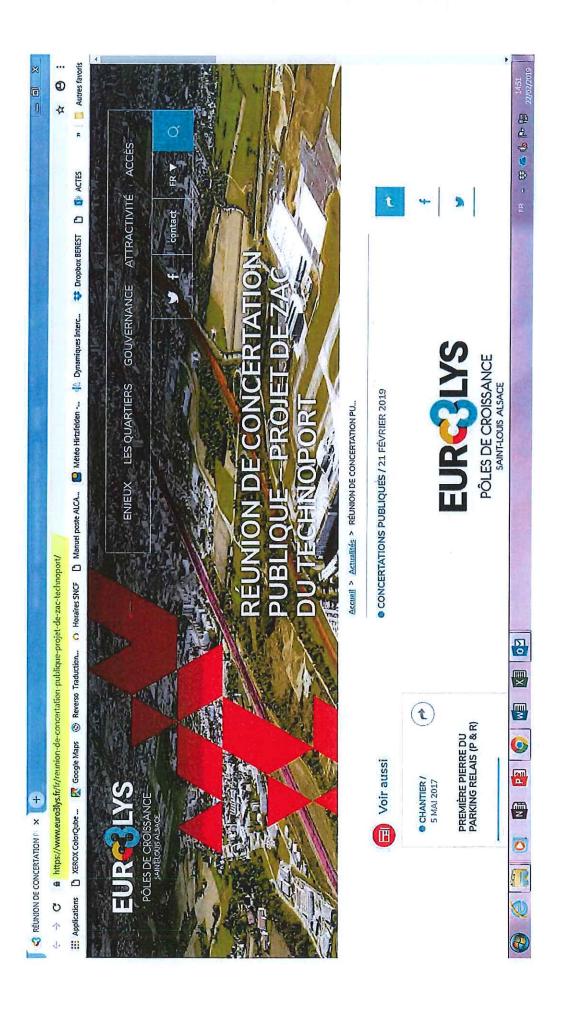
Mairie de Hésingue 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

lundi au vendredi : 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00



Retour à la liste



CONCERTATIONS PUBLIQUES / 21 FÉVRIER 2019



Saint-Louis Agglomération vous invite à la première réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Technoport, le mardi 5 mars de 18 h à 20 h à la Comète de Hésingue (16 rue du 20 novembre).

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Toute l'info sur : Projet de ZAC du Technoport (https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/amenagement-territoire/concertations-publiques/projet-de-creation-de-zac-technoport/)

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr (mailto:concertationADT@agglo-saint-louis.fr)

Autres lieux d'affichage:

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

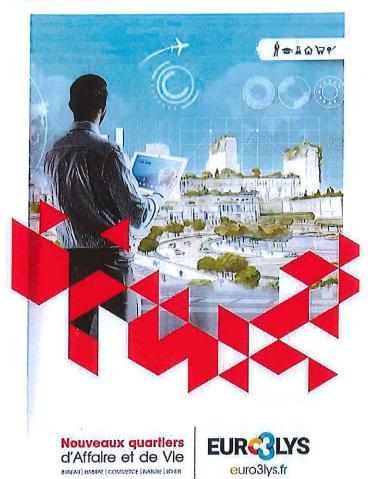
lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public:

lundi au vendredi: 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00





(https://www.euro3lys.fr/fr)

Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex Contact : contact@euro3lys.fr (mailto:wiss.catherine@agglo-3frontieres.fr)

Plan du site (https://www.euro3lys.fr/fr/plan-du-site/)

Crédits (https://www.euro3lys.fr/fr/credits/)

Politique de confidentialité (https://www.euro3lys.fr/fr/politique-de-confidentialite/)

Gestion des cookles

HDR Communications: site web, VOD, audiovisuel, affichage dynamique © 2017 (http://www.hdr.fr)



Affichage en Mairie de Hésingue

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération organise 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Mardi 5 mars 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h - Foyer Saint-Charles à Saint-Louis 20 rue de l'Eglise

Mardi 7 mai 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Documents à consulter en mairie de Hésingue :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis
 Agglomération du 26 septembre 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC;
- . <u>Diaporama de la première réunion de concertation publique du</u> mardi 5 mars 2019

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public</u> dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage:

→ Mairie de Saint-Louis 21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30



Affichage en Mairie de Saint-Louis

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération organise 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la **ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue**.

Mardi 5 mars 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h - Foyer Saint-Charles à Saint-Louis 20 rue de l'Eglise

Mardi 7 mai 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Documents à consulter en mairie de Saint-Louis :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis
 Agglomération du 26 septembre 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC;
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mardi 5 mars 2019

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public</u> dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage:

→ Mairie de Hésingue 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

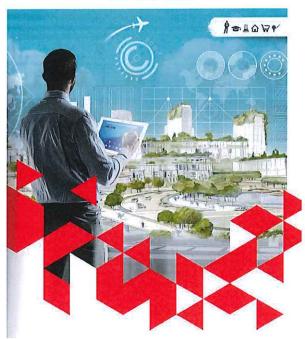
lundi au vendredi: 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Affichage au siège de SLA et dans les mairies de Hésingue et Saint-Louis







SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h Au foyer Saint-Charles de Saint-Louis 20 rue de l'Église

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie

BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOISIR

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr



Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières







PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération organise une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Documents à télécharger :

- <u>Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 26 septembre 2018</u> fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mardi 5 mars 2019
- <u>Diaporama de la 2º réunion de concertation publique du mercredi 10 avril 2019</u>

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : <u>concertationADT@agglo-saint-louis.fr</u>

Autres lieux d'affichage:

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

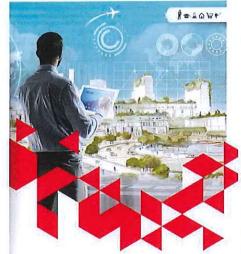
Plages d'accueil du public :

lundi au vendredi : 9h00 – 11h30 / 15h30 – 18h00

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT







SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 3° RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 7 mai 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie

BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOISIR

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr

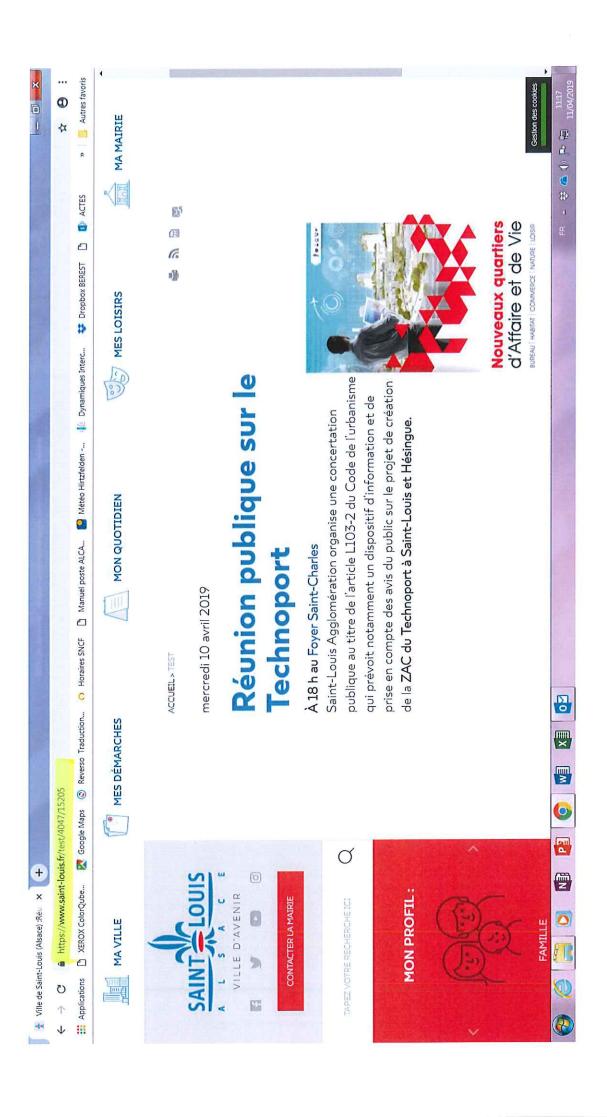


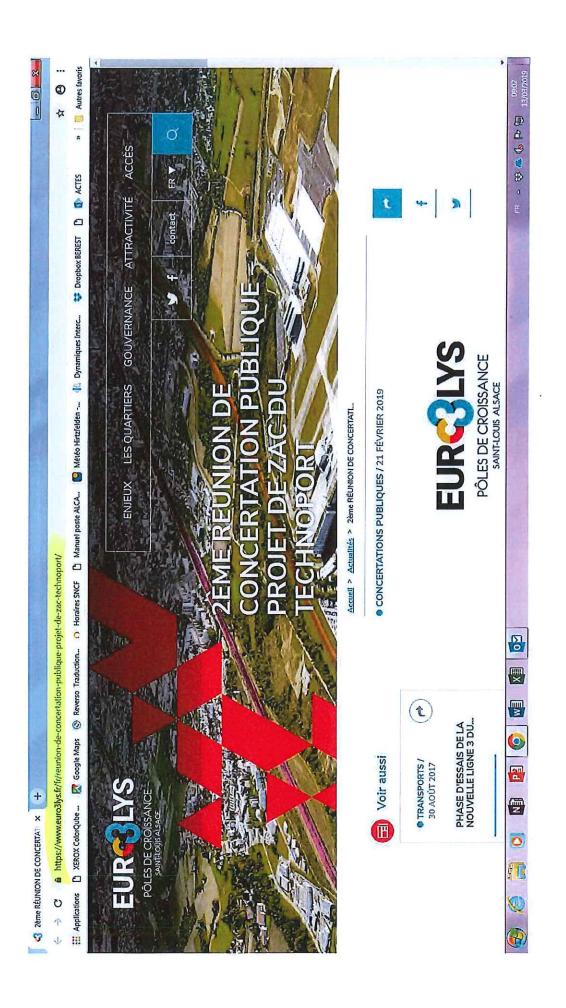












CONCERTATIONS PUBLIQUES / 21 FÉVRIER 2019



Saint-Louis Agglomération vous invite à la deuxième réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Technoport, le MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 18H AU FOYER SAINT-CHARLES A SAINT-LOUIS (20 rue de l'Eglise à Saint-Louis).

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Toute l'info sur : Projet de ZAC du Technoport (https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/amenagement-territoire/concertations-publiques/projet-de-creation-de-zac-technoport/)

Documents à télécharger :

- Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 26 septembre 2018 (https://www.agglo-saint-louis.fr/wp-content/uploads/2018/10/17.-Technoport-Objectifs-et-modalit%C3%A9s-de-concertation.pdf) fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mardi 5 mars 2019 (https://www.agglo-saint-louis.fr/wp-content/uploads/2019/03/20190305_UO_PRS_Technoport_1%C3%A8re-concertation-publique-vf.pdf)

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr (mailto:concertationADT@agglo-saint-louis.fr)

Autres lieux d'affichage:

Mairie de Saint-Louis 21 rue Théo Bachmann

68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle

68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public:

lundi au vendredi: 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00





(https://www.euro3lys.fr/fr)

Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex Contact : contact@euro3lys.fr (mailto:wiss.catherine@agglo-3frontieres.fr)



Affichage en Mairie de Hésingue

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération organise 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Mardi 5 mars 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h - Foyer Saint-Charles à Saint-Louis 20 rue de l'Eglise

Mardi 7 mai 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Documents à consulter en mairie de Hésingue :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis
 Agglomération du 26 septembre 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC;
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mardi 5 mars 2019
- . <u>Diaporama de la deuxième réunion de concertation publique du</u> mercredi 10 avril 2019

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public</u> dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires: concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage:

→ Mairie de Saint-Louis 21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30



Affichage en Mairie de Saint-Louis

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération organise 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la **ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue**.

Mardi 5 mars 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h - Foyer Saint-Charles à Saint-Louis 20 rue de l'Eglise

Mardi 7 mai 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Documents à consulter en mairie de Saint-Louis :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis
 Agglomération du 26 septembre 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC;
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mardi 5 mars 2019
- Diaporama de la deuxième réunion de concertation publique du mercredi 10 avril 2019

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public</u> dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires: concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage:

→ Mairie de Hésingue 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

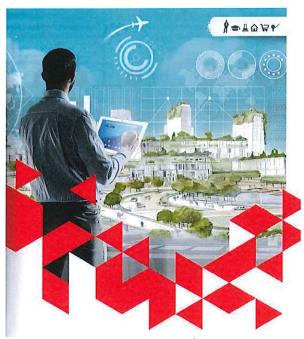
lundi au vendredi: 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Affichage au siège de SLA et dans les mairies de Hésingue et Saint-Louis







SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION VOUS INVITE À LA 3° RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Mardi 7 mai 2019 de 18 h à 20 h À la Comète de Hésingue 16 rue du 20 novembre

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Nouveaux quartiers d'Affaire et de Vie

BUREAU | HABITAT | COMMERCE | NATURE | LOISIR

Toute l'info sur :

www.agglo-saint-louis.fr et www.euro3lys.fr

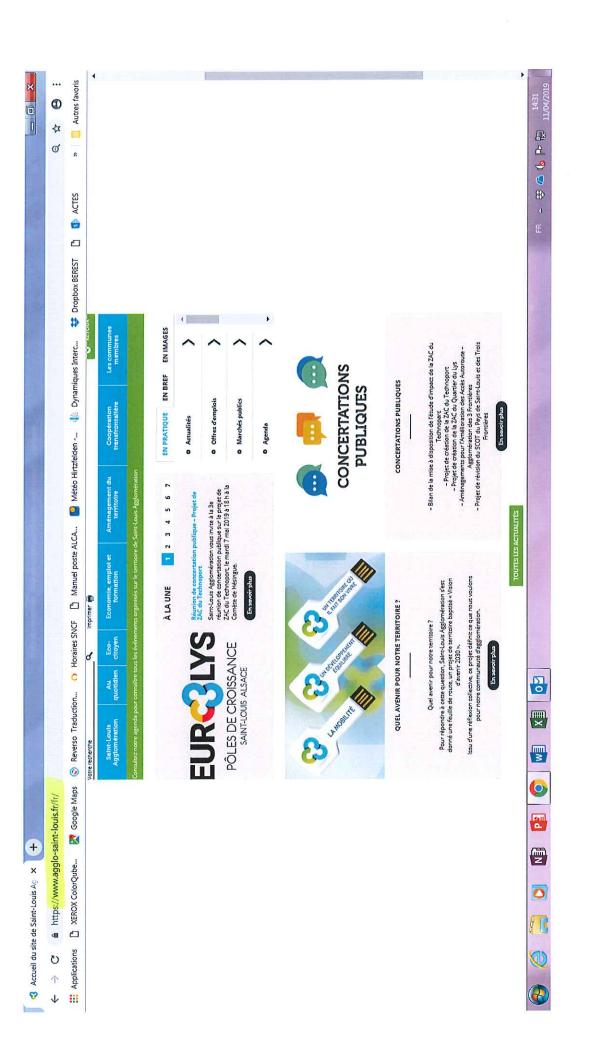


Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontlères









RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE - PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT



Saint-Louis agglomération vous invite à la 3e réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Technoport, le mardi 7 mai 2019 à 18 h à la Comète de Hésingue (16 rue du 20 novembre).

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Toute l'info sur : projet de ZAC du Technoport et www.euro3lys.fr

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation</u> :

Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autres lieux d'affichage :

Mairie de Saint-Louis 21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Mairie de Hésingue 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

<u>Plages d'accueil du public</u> : lundi au vendredi : 9h00 – 11h30 / 15h30 – 18h00



Retour à la liste

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU TECHNOPORT



Saint-Louis Agglomération organise une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Documents à télécharger :

- <u>Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 26 septembre 2018</u> fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mardi 5 mars 2019
- Diaporama de la seconde réunion de concertation publique du mercredi 10 avril 2019
- <u>Diaporama de la troisième réunion de concertation publique du mardi 07 mai 2019</u>

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : <u>concertationADT@agglo-saint-louis.fr</u> Autres lieux d'affichage :

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30 Mairie de Hésingue 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

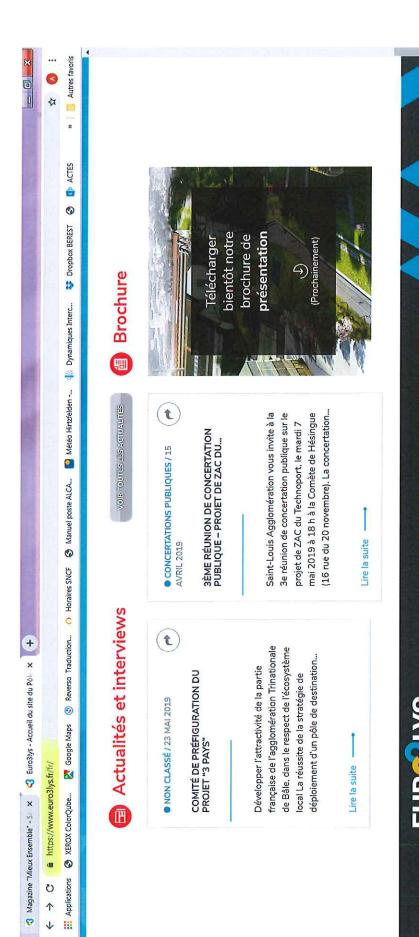
lundi au vendredi : 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00

Toute l'info sur EURO3LYS: www.euro3lys.fr

Retour à la liste

Votre qualité de l'air à







FR - 😂 🙆 🔥 🏲 🗒 23/05/2019



(https://www.euro3lys.fr/fr)

3ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE – PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Voir aussi

CONCERTATIONS PUBLIQUES / 21 FÉVRIER 2019 2ÈME RÉUNION DE CONCERTATION Saint-Louis Agglomération vous invite à la deuxième réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Lire la suite (https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/) CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la Lire la suite		
Saint-Louis Agglomération vous invite à la deuxième réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Lire la suite (https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/) CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la		
Lire la suite (https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/) CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la	2ÈME RÉUNION DE CONCERTATION	
Lire la suite (https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/) CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la		ojet de
(https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/) CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la	ZAC du	
(https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/) CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la		
CHANTIER / 5 MAI 2017 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la	Lire la suite	
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la	(https://www.euro3lys.fr/fr/reunion-de-concertation-publique-projet-de-zac-technoport/)	
En application du Code du Patrimoine, préalablement au lancement des travaux d'aménagement, et cela ayant été confirmé par la		
ayant été confirmé par la	FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	
ayant été confirmé par la		
		, et cela
Lire la suite		
Lire la suite		
	Lire la suite	

(https://www.euro3lys.fr/fr/fouilles-archeologiques/)

CONCERTATIONS PUBLIQUES / 15 AVRIL 2019



Saint-Louis Agglomération vous invite à la 3^e réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Technoport, le mardi 7 mai 2019 à 18 h à la Comète de Hésingue (16 rue du 20 novembre).

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue.

Toute l'info sur : projet de ZAC du Technoport (https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/amenagement-territoire/concertations-publiques/projet-de-creation-de-zac-technoport/) et www.euro3lys.fr (https://www.euro3lys.fr/fr/)

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00 vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr (mailto:concertationADT@agglo-saint-louis.fr)

Autres lieux d'affichage:

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public:

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

lundi au vendredi : 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00





(https://www.euro3lys.fr/fr)

Contact: contact@euro3lys.fr (mailto:wiss.catherine@agglo-3frontieres.fr)

Plan du site (https://www.euro3lys.fr/fr/plan-du-site/)

Crédits (https://www.euro3lys.fr/fr/credits/)

Politique de confidentialité (https://www.euro3lys.fr/fr/politique-de-confidentialite/)

Gestion des cookies

HDR Communications : site web, VOD, audiovisuel, affichage dynamique © 2017 (http://www.hdr.fr)



Affichage en Mairie de Hésingue

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération a organisé 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la **ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue**.

Mardi 5 mars 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h - Foyer Saint-Charles à Saint-Louis 20 rue de l'Eglise

Mardi 7 mai 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Documents à consulter en mairie de Hésingue :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis
 Agglomération du 26 septembre 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC;
- . Diaporamas présentés lors des 3 réunions publiques

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public</u> dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage:

→ Mairie de Saint-Louis 21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30



Affichage en Mairie de Saint-Louis

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU TECHNOPORT

Saint-Louis Agglomération a organisé 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la **ZAC du Technoport à Saint-Louis et Hésingue**.

Mardi 5 mars 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Mercredi 10 avril 2019 à 18 h - Foyer Saint-Charles à Saint-Louis 20 rue de l'Eglise

Mardi 7 mai 2019 à 18 h - Comète à Hésingue 16 rue du 20 novembre

Documents à consulter en mairie de Saint-Louis :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis
 Agglomération du 26 septembre 2018 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC;
- . Diaporamas présentés lors des 3 réunions publiques

<u>Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public</u> dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00 vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage:

→ Mairie de Hésingue 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

lundi au vendredi: 9h00 - 11h30 / 15h30 - 18h00

Annexe 7 Photographies des panneaux



PANNEAUX DE CONCERTATION AU SIEGE DE SLA (6/3/19)

PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE HESINGUE (6/3/19)

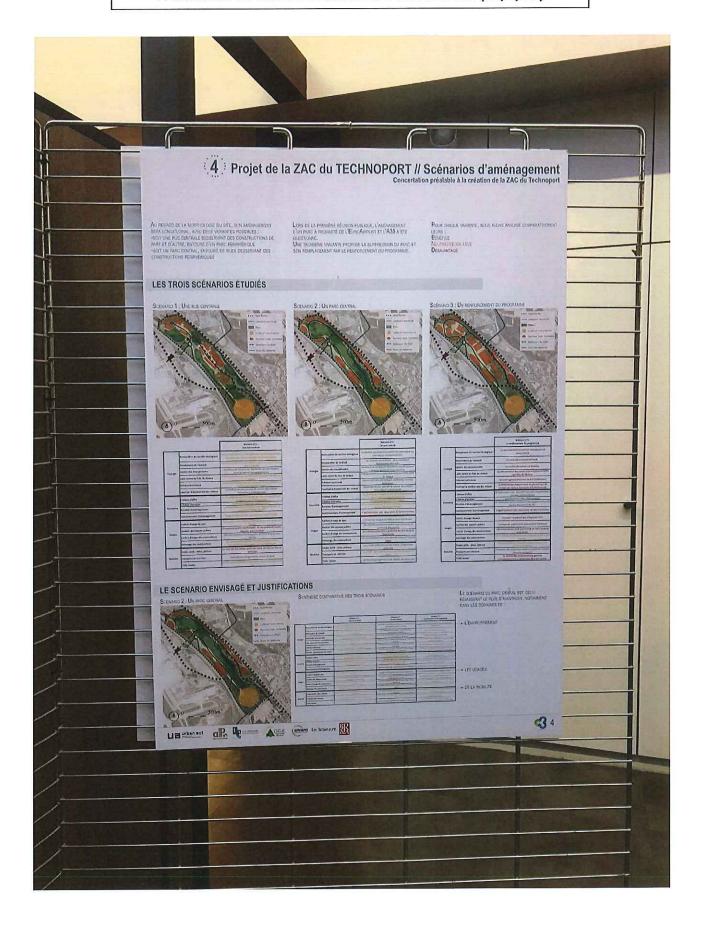


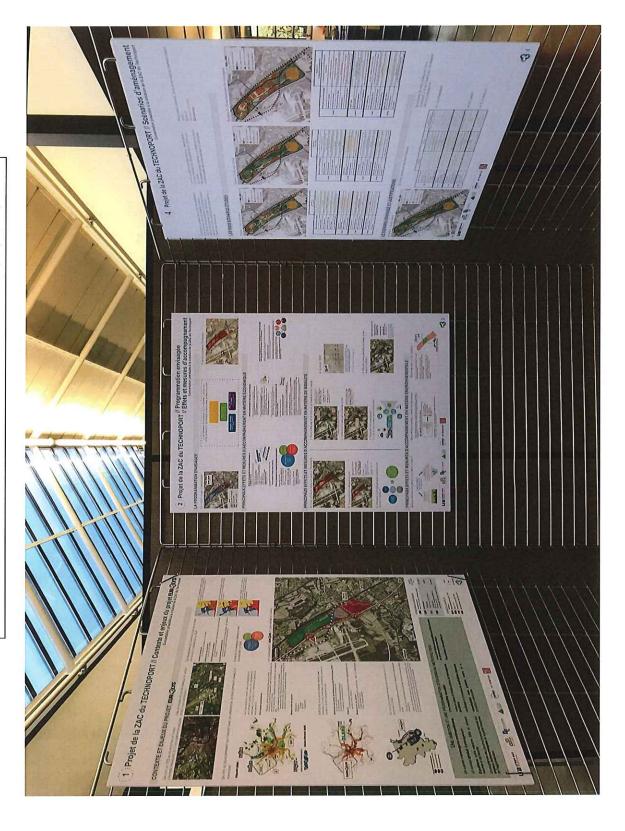
PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE ST LOUIS (6/3/19)



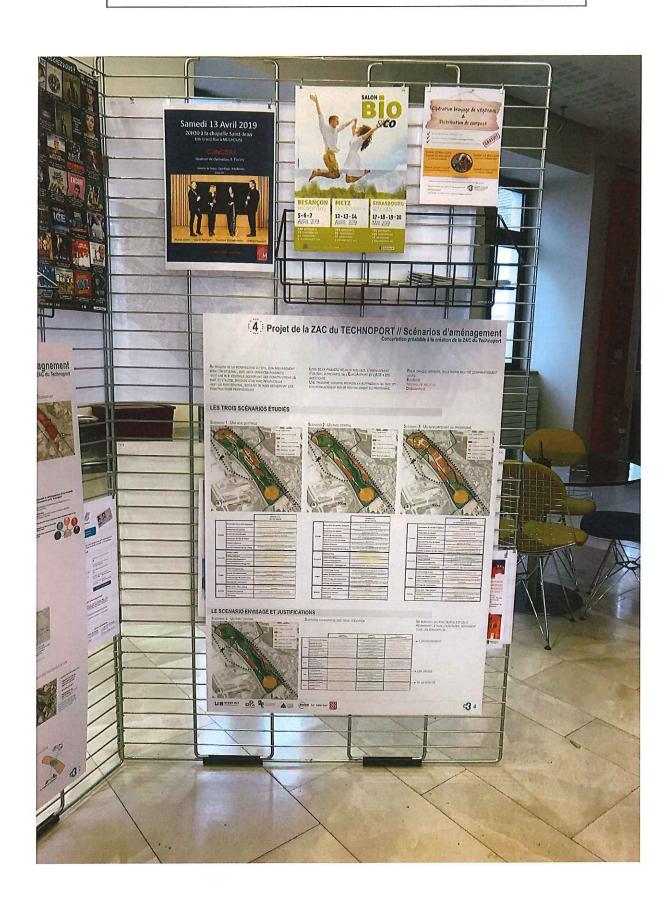


PANNEAUX DE CONCERTATION AU SIEGE DE SLA (11/4/19)

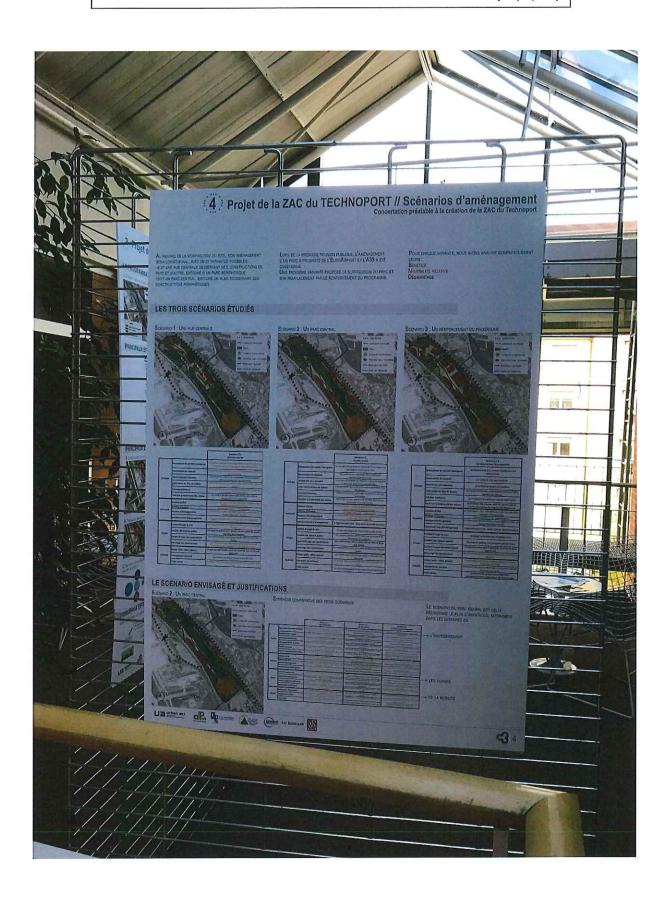




PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE HESINGUE (11/4/19)



PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE SAINT-LOUIS (11/4/19)



REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 10/4/19 AU FOYER SAINT-CHARLES A SAINT-LOUIS





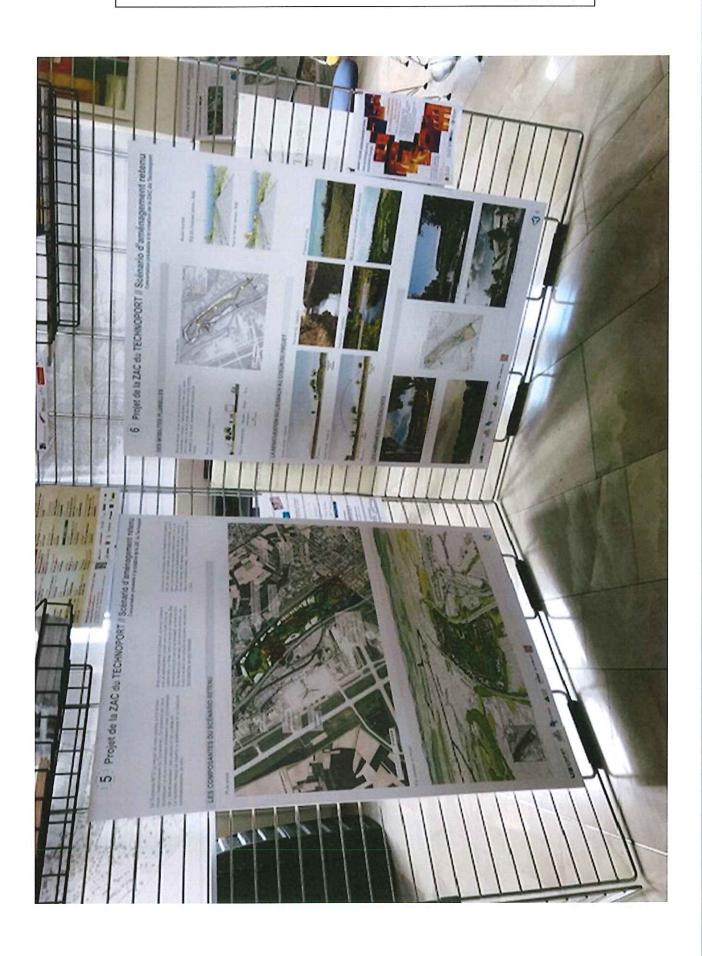




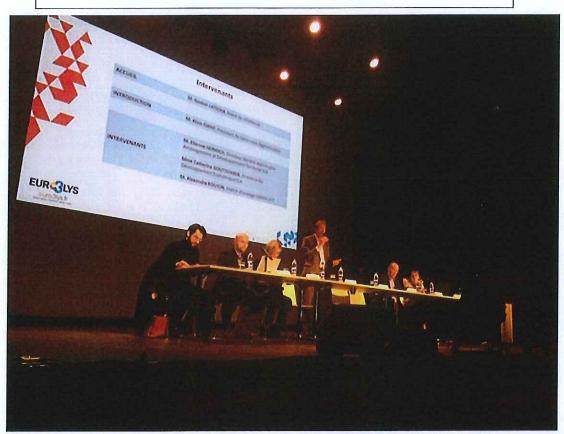


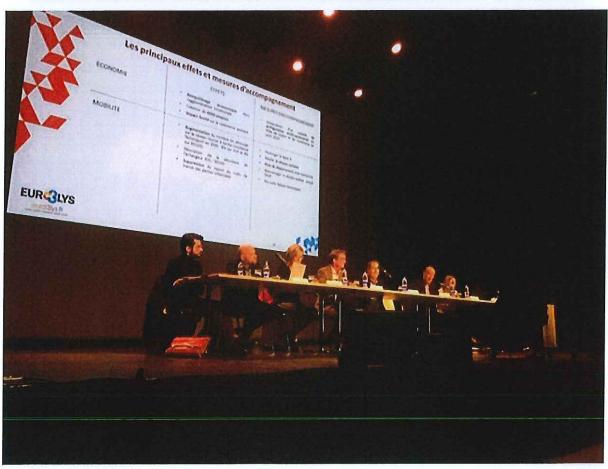
PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE SAINT-LOUIS (07/5/19)





REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 7/5/19 A LA COMETE DE HESINGUE









Annexe 8 Courriers, courriels et Réponses

Klapuch Angélique - SLA

Objet:

TR: Projets Euro3Lys, Consultation publique

Pièces jointes:

Consultation Publique Euro3Lys_20190430_SEW.pdf

De: Wollenschneider Séverine < severine.wollenschneider@laposte.net >

Envoyé: mardi 30 avril 2019 21:22

À: concertationADT@agglo-sanit-louis.fr

Cc: Direction - SLA < direction@agglo-saint-louis.fr>; OsezVelo - Zwibel Jean-Jacques < jean-

jacques.zwibel@orange.fr>; Gouttefarde Catherine - SLA <gouttefarde.catherine@agglo-saint-louis.fr>; Knibiely

Philippe cphilippe.knibiely@ville-saint-louis.fr>
Objet: Projets Euro3Lys, Consultation publique

Madame, Monsieur,

Merci de verser ma contribution, voir document joint, au dossier de la Consultation Publique, ZAC du Technoport. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées

Séverine Wollenschneider

16, rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél: 03 68 06 12 43



Garanti sans virus. www.avast.com

Séverine Wollenschneider 16, rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS severine.wollenschneider@laposte.net Saint-Louis, le 30 avril 2019

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS
concertationADT@agglo-sanit-louis.fr

Consultation publique et Mobilité douce! Contribution au Projets Euro3Lys, ZAC du Technoport

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire en tant que citoyenne, cycliste (mon mari et moi faisons chacun en moyenne 3000km par an en trajets travail et loisir), mais surtout ludovicienne qui pense aux générations à venir qui devront subir les conséquences d'un développement de la région des Trois Frontières allant à l'encontre d'une transition et d'un développement durable pour le bien de tous. Je suis tout à fait consciente que les enjeux sont considérables et que le dynamisme économique local n'est pas à sous-estimer. Cependant, des solutions adaptées sont possibles pour répondre aux enjeux climatiques, ici et maintenant. Nous pouvons et devons tous y contribuer. Elles sont aussi source de dynamisme économique. Il faut avoir le courage, accepter de faire quelques sacrifices et limiter le développement qui donne la priorité au bétonnage et à la voiture pour le bien des générations futures.

I. Le constat

La ville Saint-Louis et l'Agglo ont de grandes ambitions avec le projet Euro3Lys et leur ambition affichée de faire de Saint-Louis « une belle ville agréable à vivre, à la pointe du développement durable, des déplacements doux, avec des poumons verts ». Malheureusement, les annonces successives donnent une autre perspective moins réjouissante. La population doit augmenter de 25% d'ici 2030, la création de pôles d'activités, de zones commerciales et de zones dites de « loisir » sont synonymes de dégradation environnementale, sans aucune place pour une ambition de transition de développement durable.

Pour répondre à l'urgence climatique et l'augmentation des nuisances, nos élus sont-ils prêts pour une politique de transition ici et maintenant ? Veulent-ils s'en donner les moyens ? Ou, sont-ils simplement motivés par des ambitions politiques dictées par un modèle économique obsolète pour faire aboutir un projet vieux de 30 ans coûte que coûte ?

De fait, les projets actuels sont à l'opposé de l'intérêt commun pour un développement durable.

II. La politique du tout-voiture

Le projet d'aménagements des Accès pour l'Amélioration des Accès Autoroute-Agglomération des 3 Frontières (5A3F), prévoit que la circulation sur la CD105 portée à 2x2 voies et ces échangeurs soient saturés en 2030. Le trafic augmentera de 54% au niveau de la

1/6

gravière (entrée Sud du Technoport) et de 42% au croisement du cimetière. Même à 3 voies, l'échangeur de l'A35 n°36 Euroairport/Technoport Nord sera près de la saturation en 2040! Bien sûr il est indispensable de faciliter la circulation et la mobilité dans la région frontalière, et en cela ce projet pourrait être vu comme bénéfique, mais de nombreuses questions restent, à ce jour, sans réponse.

- Quelles sont les solutions envisagées pour le désengorgement de la circulation lié à la frontière franco-suisse en bout d'autoroute (le contournement ouest de Bâle est un projet qui se réalisera éventuellement dans 25 ans, la solution est-elle de proposer le pendant en France?), ou au niveau du rétrécissement des voies de circulation en sortie du rond-point du cimetière de Saint Louis vers l'Allemagne ou les autres directions? Les 3 croisements équipés de feux rouges sur la CD105 ne seront pas fluides!
- Comment gérer les incidences sanitaires sur la population riveraine dues à l'augmentation des nuisances sonores et liée à la pollution atmosphérique.
- Quelle médecine de proximité? en effet le point précédent permet légitimement de se poser cette question de l'accès au soin. Le nombre de médecins de ville se réduit d'année en année et la clinique des 3 frontières a perdu la plupart de ses spécialistes : oncologue, gastro-entérologue, gynécologue- obstétricien et les infirmières ne restent pas.
- Où irons-nous nous soigner ? A 35 km voire 110 km soit à une à demi-journée de temps dans des services déjà saturés ou chez des médecins qui n'acceptent plus de patientèle nouvelle ?
- Quelles sont les solutions de mobilités alternatives ?

III. Transports ferroviaires.

Je ne peux m'empêcher de mentionner le projet de connexion de l'aéroport par le tram et le train (nouvelle liaison ferroviaire) qui, selon les dernières communications, semblerait finalement acceptée par nos élus sous conditions. Comme le dit notre président à propos des aides perçues par certains organismes : « Nous dépensons un pognon de dingue et ça ne marche pas ». S'il est vrai que cette phrase peut paraitre choquante, elle est tellement vraie dans ce cas précis. Deux liaisons « rails » pour un aéroport de province, qui dit mieux ? Tout cela sans réel bénéfice pour les riverains.

La liaison ferroviaire pour desservir l'aéroport n'est pas une priorité (rapport Duron) par rapport aux besoins en déplacements doux locaux (par exemple pour les 33.000 frontaliers quotidiens). Vu de Paris et de Bern, permettre aux voyageurs de se rendre à l'aéroport en train cela "peut paraître une bonne idée" sauf que localement cette solution est loin de faire l'unanimité et va au final créer encore plus de nuisances pour les riverains en favorisant le développement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Les priorités sont les alternatives au tout voiture transportant une seule personne :

Les grandes entreprises de la région bâloise, les politiques urbaines de Bâle et de St Louis tendent systématiquement à diminuer voire interdire le stationnement en promouvant la mobilité alternative. Cependant, certains élus, sous couvert d'emploi et d'économie locale, vont imposer, en toute impunité, une solution inadaptée que ce soit pour les riverains, les pendulaires et finalement l'environnement.

- Quel est l'impact environnemental, en particulier sur l'émission des particules fines ? Selon la commission économique des nations unies (rapport 2016) l'espérance de vie en région

- frontalière est diminuée de 6 à 9 mois. Avec cette augmentation annoncée des pollutions, quelles conséquences pour les Ludoviciens ?
- Développer l'offre du transport ferroviaire et de bus locaux (la liaison directe Mulhouse-Frick a été supprimée et la gare de Saint-Louis-La-Chaussée fermera!). Prévoir suffisamment de places vélo à bord.
- Créer ou développer des parkings relais pour les voitures et les vélos.
- Créer une plateforme informatique (appli) pour le covoiturage dans la Région-TriRhena (l'idée existe depuis longtemps)

Encore une fois l'intérêt des locaux passent au second plan et les ludoviciens vont subir plus de circulation, plus de voitures, plus de bouchons, plus de pollution, plus de bruit, plus, plus, plus... mais toujours pas de solution alternative pour faciliter la mobilité locale inter-quartier des ludoviciens.

IV. Les déplacements alternatifs : pistes cyclables

La réalité des cyclistes est préoccupante. Le plan d'urbanisation prévoit des infrastructures pour les cyclistes, à minima, juste ici et là des bandes cyclables et quelques pistes en site propres majoritairement prévues en fin d'implémentation. Le développement des mobilités alternatives est à prévoir et à initier en début de projet et pas à la fin quand les financements sont épuisés.

A. Les nouvelles pistes cyclables

Dans la revue St-Louis Mag, on annonce 1,8 km de nouvelle piste pour cette l'année 2019 ; un nano-budget en comparaison au méga-budget pour l'investissement des nouveaux axes routiers. A long terme, un pseudo réseau cyclable, en réalité majoritairement constitué de simples bandes cyclables le long des routes, par petits bouts non reliés entre eux. Elles ne permettront pas de rejoindre ces fameux nouveaux centres d'Euro3Lys.

Une fois encore de nombreuses zones d'ombres et des questions :

- Est-il prévu un accès cyclable pour les futurs salariés des nouvelles zones économiques ?
 La passerelle cycliste vers la zone 6bis de l'Euroairport se réalise enfin après dix ans d'attente.
- Comment relier ces nouvelles zones d'activité ou franchir la nouvelle CD105 à 2X2 voies, aussi bien pour les cyclistes que les piétons ? Est-il prévu des passerelles ou passages sécurisés pour les piétons ? Ou faudra-t-il, pour les cyclistes, mettre « pied à terre » comme c'est le cas pour franchir la majorité des ronds-points de St Louis ?
- N'est-il envisageable de privilégier les transports alternatifs et donner la priorité aux cyclistes ?

Encore une fois l'intérêt des locaux passe au second plan et l'investissement à minima ne prévoit rien pour la mobilité alternative qui est pourtant primordiale pour l'avenir et les cyclistes que nous sommes.

B. Le réseau cyclable actuel

Pour l'existant, le gros point noir est la continuité du réseau cyclable, le très faible nombre de piste en site propre, le revêtement de nos rues en mauvais état (si, si, essayez de passer à vélo) et enfin les pistes cyclables ne sont pas respectées (stationnement illicite, chantiers):

- Les interruptions des pistes au niveau des ronds-points : beaucoup signalent « Cycliste pieds à terre ». Au mieux, nous pouvons monter sur le trottoir et mettre pied à terre en

sécurité ; au pire il faut vraiment mettre pied à terre sur la voie de circulation (celle des voitures), le tout, en évitant les autres véhicules, les différents poteaux de signalisation et tout autre obstacle.

- Au niveau des "nouveaux ronds-points" rénovés pour le tram, il est impossible de circuler correctement. Ils semblent avoir été conçus en traçant un cercle pour tourner autour du rond-point sans prévoir les entrées et sorties! Le respect du marquage est une gageure, voire impossible et de surcroit la sécurité du cycliste n'est pas assurée. Au point que des cyclistes renoncent à se déplacer à vélo sur ces axes-là.
- Disparition du marquage au sol a beaucoup d'endroit
- Arrêt intempestif des pistes ou bandes au milieu du trajet, avec reprises quelques centaines de mètre plus loin.
- Signalisation déficiente, illisible où carrément absente. Trouver son trajet entre les quartiers et les communes, relève du « jeu de piste ». Tout pour faire renoncer.
- Rue de Bâle, vers la frontière, la bande cyclable est proche de l'anarchie : le trottoir est envahi par des étals des magasins ou terrasses de café et les clients, qui empiètent sur la partie réservée aux vélos. Une fois encore, les vélos doivent s'adapter et éviter les platebandes fleuries et les piétons !

En résumé, le développement ou l'amélioration du réseau cyclable est absent du plan d'urbanisation. Rien n'est fait pour assurer la sécurité des cyclistes.

C. Réfection des rues et devenir du vélo : Attention DANGER

Force est de constater que dès que des travaux de réfections ou de sécurité sont réalisés, c'est au détriment des cyclistes et des piétons. Les aménagements sécuritaires s'avèrent être dangereux, comme ceux de la rue St Jean. Les îlots de protection pour les piétons sont trop proches des emplacements de stationnement. Les cyclistes doivent avoir de bons réflexes s'ils ne veulent pas être poussés ou renversés par les voitures qui arrivent par derrière et qui, en dernier recourt par manque de place, passent sur le côté gauche de la chaussée. Si vraiment vous voulez des zones de ralentissement, allez jusqu'au bout de la démarche et introduisez des zones 30. Idem rue des Acacias, où la voiture reste prioritaire sur le vélo.

Le réaménagement des voies de circulation, la création des places de parking pour voitures, les ilots de sécurité, etc. qui réduisent la largeur de la partie roulante dans les rues, rendent la cohabitation entre vélo et voiture de plus en plus difficile. Le journal Saint-Louis Mag recommande aux cyclistes de rouler à un mètre du trottoir ou des voitures garées, impossible tant les rues sont devenues étroites! Tant que la vitesse de circulation n'est pas abaissée et la priorité donnée aux cyclistes, le vélo ne sera pas une alternative douce et sécurisée.

Les ludoviciens attendent depuis plus de trente ans la réalisation d'une vraie piste cyclable sécurisée entre Huningue et St-Louis centre ainsi que rue de Mulhouse, mais cela rendrait la circulation des voitures difficile. Impensable dans le plan tout voiture qui est prévu actuellement. Il faut cependant reconnaitre que, après avoir attendu des décennies, des places de stationnement pour vélo avec arceaux devant les commerces et édifices publics sont maintenant en place. C'est un pas, merci.

Enfin, d'une manière plus générale, vous ne devez pas considérer le vélo uniquement comme un loisir. Les habitants locaux ont anticipé la transition et beaucoup utilisent leur vélo pour aller au travail ou faire de petits trajets utilitaires. Il est de votre devoir d'adapter vos plans de circulation en conséquence.

V. La zone de loisir du Technoport exposé à la pollution

Le plan d'aménagement de la zone du Technoport réserve une large place aux espaces verts, sans voie cyclable, mais avec la construction d'un golf rustique présenté comme « poumon vert, accessible au plus grand nombre ». Ce qui est présentée comme une avancée vers une amélioration de la qualité fait fi des nuisances de proximité qui sont totalement occultées. Cette affirmation se base-t-elle sur l'étendue de verdure ? L'accessibilité facilitée par un droit d'entrée peu élevé ? Faut-il rappeler que ce golf et ce lieu de promenade seront insérés entre l'autoroute et les voies ferrées. En outre, l'aéroport et son tarmac, où les avions stationnent réacteurs allumés, sera à moins de 500 mètres.

Les réacteurs d'avion produisent quantités de gaz polluants et des particules fines. Les plus nocives, les Particules Ultra Fines, PUF, ont été mesurées par temps sec, légèrement couvert et vent très faible, à 300'000 PUF/ cm3 au niveau du futur golf et à 1'000'000 PIF/cm³ au niveau du catering. A titre de comparaison, un air pur est à env. 5'000 PUF/cm3. Un rapport de la commission des Nations Unies de 2016 rapporte que l'espérance de vie en région frontalière est réduite de 6 à 9 mois en raison de la pollution atmosphérique.

Est-ce raisonnable d'attirer golfeurs et promeneurs dans un tel environnement de nuisances sonores et de pollution ? De nombreux rapports sanitaires, les ONG et organismes de défense de l'environnement tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences sanitaires de la pollution sur la population. Il en va de la responsabilité de nos élus d'aménager et de développer nos zones de vie en conséquence.

VI. La zone Unibail

Ce projet fait l'objet d'étude depuis plus de 30 ans, période à laquelle les centres commerciaux étaient encore le modèle commercial de référence. Depuis ce modèle a été remis en question et maintenant la tendance est la revitalisation des centres villes. La superficie de cette zone a diminué de moitié tout au long du projet et les centres similaires construits récemment en région frontalière n'affichent pas de résultats encourageants. Une telle réalisation créera un nouveau centre commerçant, un troisième centre-ville, au détriment des commerçants du centre-ville et du projet de LA ville « où il fait bon vivre ». Est-ce vraiment ce projet que les élus veulent ?

VII. Quelles propositions pour un développement réussi?

Pourquoi ne pas réorienter ce projet sur une redynamisation de centre-ville, la création d'un vrai centre-ville piéton et marchant et prévoir une renaturation de la zone Euro3Lys. Voilà un projet ambitieux et pour un vrai bénéfice environnemental et pour les ludoviciens.

Quelques pistes pour que Saint Louis devienne une ville agréable qui répond aux ambitions non pas des élus mais des ludoviciens et surtout aux générations futures, il faudrait :

- 1) Mettre en place un véritable politique de transition qui minimise les émissions polluantes
- 2) Favoriser la mobilité alternative pour un environnement sain, moins pollué
- 3) Minimiser le nombre de voitures,
- 4) Donner une véritable place aux piétons donc :
 - Construire de larges trottoirs permettant de circuler avec des poussettes ou des caddies,
- Aménager des cheminements piétons continus dans le centre pour rejoindre les parkings périphériques ou mettre en place une navette du parking de la gare, par exemple.

- Rendre certaines rues piétonnes, fermer le centre-ville aux voitures les week-ends. Les parkings du Forum, rue des Acacias sont facilement accessibles
- 5) Aménager un parc pour chaque immeuble construit (superficie équivalente)
- 6) Moins de béton et de bitume, plus de verdure
- 7) Donner une véritable priorité à la circulation cycliste :
 - Aménager, en priorité, un maillage complet de pistes cyclables.
 - Donner priorité aux cyclistes et non pas interrompre systématiquement les pistes pour laisser passer les voitures. Le « pied-à-terre » pour cycliste signifie l'arrêt de la piste cyclable au beau milieu du trajet, inacceptable, non fonctionnel et dangereux!
- Penser les parcours dans leur entier et pas par petits bouts
- Penser à la signalétique tout au long des trajets.
- Considérer la sécurité pour le cycliste dans l'établissement des tracés
- Arrêter d'insérer des bandes dans l'existant
- Traiter et faire disparaître les points dangereux qui ont été répertorié dans une enquête du journal L'Alsace : plusieurs dans l'avenue du Gal de Gaulle (ligne de tram, rond-point Géant), avenue de Bâle, rue de Mulhouse, rue des Acacias, ...
- 8) Créer de vraies voies de circulation pour les vélos par une politique volontariste. Pour que le vélo devienne une réelle alternative à la voiture pour les déplacements, il faut, comme dans d'autre pays construire des « autoroutes cyclistes » (Allemagne, Hollande).

En conclusion, si seulement quelques points devaient retenir votre attention

- Que sont devenues les ambitions annoncées de ville « où il fait bon vivre » ?
- Quelles sont les solutions de mobilité douce ?
- Quelle est la place des Ludoviciens dans ce développement ?
- Quelles infrastructures sociales, médicales, éducatives, pour les Ludoviciens ?
- Quels sont les bénéfices pour les ludoviciens ?

Les choix actuels de nos élus me font dire que le chemin est encore long avant qu'ils n'entendent les revendications légitimes de leurs concitoyens et qu'ils agissent pour le bien et l'avenir de la cité. Tout simplement ce pourquoi ils ont obtenu notre mandat par les élections. Autrement dit, sans vision claire et réaliste des enjeux de demain, d'une réelle envie d'opérer une transition avec méthode et des moyens, le projet ambitieux pour Saint-Louis ressemble à un projet qui ne considère pas l'avenir des générations futures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Séverine Wollenschneider

Copies:

Monsieur Alain Girny, Président SL Agglo
Madame Catherine Gouttefarde, Directrice du Développement SL Agglo
Monsieur Jean-marie Zoellé, Maire de Saint-Louis
Monsieur Philippe Kniebely
Association OSEZ VELO



Madame Séverine WOLLENSCHNEIDER 16 rue de Leymen

68300 SAINT LOUIS

N/Réf.: IM/AK

Dossier Suivi par : Isabelle METERY

Tél.: 03 89 70 85 33

metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse à votre contribution à la concertation publique de la ZAC du TECHNOPORT

Saint-Louis, lundi 8 juillet 2019

Chère Madame,

Vous avez soumis un courrier dans le cadre de la concertation publique de la ZAC du TECHNOPORT en date du 30 avril 2019. Je vous remercie pour votre implication dans le développement de notre territoire et vous prie de bien vouloir trouver ci-après, les éléments de réponse à votre courrier qui traite de nombreux sujets dont certains ne sont pas directement liés au projet de ZAC du Technoport:

1) Sur les considérations générales relatives au développement du territoire de SLA

Vous posez la question de l'engagement des collectivités locales dans une démarche de développement durable du territoire. Je peux vous confirmer que SLA s'inscrit pleinement dans une logique de développement, de mobilité durable et de transition énergétique, et ce, de manière transversale dans l'ensemble des actions qu'elle entreprend.

A ce sujet, je me permets de vous rappeler que notre collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE et a élaboré un schéma de mobilité qui repose prioritairement sur :

- le renforcement des transports publics (nouvelle délégation de service public avec extension et renforcement de lignes de bus) :
- la mobilité douce (maillage cyclable à l'échelle de SLA en cours d'élaboration) ;
- les mobilités alternatives (élaboration de plans de déplacement inter-entreprises et réflexion sur le covoiturage).

2) Sur l'objectif global d'EURO3LYS et du projet du Technoport

L'objectif d'EURO3LYS répond à plusieurs priorités de la Vision d'Avenir 2030 définie par le Conseil Communautaire en 2017.

https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/amenagement-territoire/vision-davenir-2030/

Tout d'abord, il vise à inscrire pleinement SLA dans le développement métropolitain bâlois et à mieux tirer parti de notre positionnement géographique. Ce projet permettra de répondre au déséquilibre économique entre la partie française et la partie suisse et de créer environ 6 000 emplois côté français.



En second lieu, il s'inscrit dans l'objectif de tendre vers « un territoire plus fluide aux mobilités soutenables », en :

 donnant priorité aux transports en commun structurants avec l'extension du tram 3 depuis la gare de Saint-Louis vers l'EuroAirport;

- intégrant l'opération dans le maillage de mobilité douce de l'agglomération ;

- résorbant un point noir majeur de la circulation automobile avec le réaménagement de la RD105 et de l'échangeur A35 / RD105 (projet 5A3F).

En troisième lieu, le projet contribuera au renforcement de la trame verte et bleue du territoire à travers la restauration d'un corridor écologique majeur qui fera office de colonne vertébrale verte de l'aménagement du Technoport et avec un parc ouvert au public sur une superficie de l'ordre de 30 hectares.

Enfin, il contribuera également à lutter contre le réchauffement climatique à travers la mise en place d'une réflexion énergétique visant à favoriser les énergies renouvelables et la mise en place de prescriptions d'isolation acoustique et thermique pour les futures constructions.

Ce projet s'inscrit donc résolument dans une logique de développement durable.

3) Sur les questions spécifiques au projet du Technoport

a) Les pistes cyclables

L'ambition de Saint-Louis Agglomération de se doter d'un réseau cyclable de haut niveau sera retranscrit dans le projet Euro3Lys. La cyclabilité de ce site revêt un intérêt majeur par la proximité directe qu'il a avec la Gare de Saint-Louis et l'EuroAirport. Leurs voyageurs sortent de ces deux nœuds de mobilité en tant que piéton et il est important que le vélo soit le moyen de locomotion privilégié pour les "derniers kilomètres".

A cette fin, le Technoport prévoit de mailler le territoire de Saint-Louis Agglomération avec une nouvelle voie verte sécure, efficace et confortable :

- sécure car en site propre sans interruption sur près de 2km entre le quartier du Lys et l'EuroAirport. Cette vélo-route sera traversée par un nombre très restreint de voies carrossables;
- efficace car sans chicane, zigzag ou long feux. La virginité du site du Technoport est un atout : elle permettra à Saint-Louis Agglomération de constituer cette vélo-route le long du tram, de manière rectiligne, directe et lisible;
- confortable car large de 4m, permettant à plusieurs vélos de se croiser ou se doubler sans heurt.

Cette nouvelle vélo-route ne serait pas réussie sans bonne connexion au maillage cyclable existant. Des continuités seront ainsi assurées pour les cyclistes depuis cette voie verte structurante vers le guartier de Neuweg, le Chemin du Hellhof et le carrefour du Cimetière.

Les grandes infrastructures seront franchies par des ouvrages d'arts ambitieux :

- l'A35 sera franchie entre le Technoparc et le quartier du Lys par une passerelle piétonne et cycles;
- la RD105 sera franchie entre le Technoport et le quartier du Lys par un pont dont la moitié de la largeur sera dédiée aux modes doux.

C'est bien dans un souci de promouvoir les modes actifs dans leur ensemble que SLA a précisé, lors de la réunion publique n°3, les aménagements proposés lors de la réunion publique n°2.

L'association OSEZ VELO, présente à ces différentes réunions publiques, a donné des préconisations quant à l'efficacité d'usage à laquelle devaient répondre les aménagements cyclables du Technoport, Saint-Louis Agglomération a intégré ces préconisations au fur et à mesure des réunions publiques.



b) Intérêt de créer un parc paysager

SLA ambitionne l'aménagement d'un grand parc au cœur du quartier du Technoport. Ce parc sera aménagé au détriment de la constructibilité du site. Cette ambition répond à de nombreux enjeux urbains :

restaurer le corridor écologique fortement dégradé entre la Petite Camargue Alsacienne et

le Sundgau

renaturer les emprises des gravières, rendues fortement arides et inertes par l'action de

l'homme ;

- offrir un parc ouvert à tous, accessible aux riverains, aux usagers du Technoport ainsi qu'aux salariés des alentours. Les espaces naturels à proximité des espaces urbanisés sont dans la pratique naturellement investis par leurs habitants à l'exemple de la Petite Camargue. Clôturer le site pour constituer une "réserve biologique" irait à l'encontre de la restauration du corridor écologique, dont la fonction est d'assurer le transit de la faune et la flore sur le territoire;

être le support de la pratique sportive et notamment golfique. Ce golf ne sera pas un golf conventionnel nécessitant un entretien extrême et des aménagements lourds. Sans clôture ni restriction d'accès, ce parc s'insérera dans le parc en exposant la pratique du golf au usagers du parc en les incitant à pratiquer ce sport, à l'inverse des golfs clos et excentrés

réservés à une élite initiée.

A travers la renaturation des sols et la plantation d'arbres en grand nombre, la croissance des végétaux stockera du CO2 et luttera, à son échelle, au changement climatique.

Laisser l'emprise du Technoport dans son aridité actuelle ne permettrait pas l'installation spontanée d'une faune et flore aussi riche et importante qu'avec le projet de renaturation du site que nous ambitionnons.

Au regard de la pollution, le projet paysager du parc prévoit différentes strates arborées et herbacées. Les strates arborées seront mises en œuvre en cordon le long de l'A35 et les strates herbacées au centre de la vallée. Cette répartition, ainsi que l'implantation judicieuse du mobilier, permettront d'éloigner les usagers du parc de l'A35 et ses nuisances.

Nous avons cependant pris bonne note de votre inquiétude quant aux niveaux de pollution de l'air et aux nuisances sonores. Ces aspects seront étudiés avec attention lors des prochaines phases et en particulier dans le cadre de l'évaluation environnementale en cours d'élaboration. Nous analyserons de manière approfondie l'impact du projet Euro3lys en matière de qualité de l'air et de nuisances sonores pour nous assurer que ce projet respecte les normes environnementales en vigueur.

c) La zone du pôle de loisirs et de commerce

Le projet 3 Pays constituera un pôle de Loisirs et de Commerces dont l'objectif est de rééquilibrer les flux commerciaux avec la Suisse et l'Allemagne.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération est aujourd'hui en déficit d'offre de loisirs et de commerces par rapport à ses voisins. L'ouverture de ce pôle permettra d'attirer des clients sur une zone de chalandise différente de celle du centre-ville de Saint-Louis. Il proposera notamment des articles haut de gamme et une offre gastronomique qui ne concurrenceront pas les commerces du centre-ville de Saint-Louis.

Un comité de préfiguration a par ailleurs été instauré, entre Saint-Louis Agglomération, les Vitrines de Saint-Louis et Unibail-Rodamco-Westfield afin de mettre en place une offre en complémentarité à celle des activités existantes au centre-ville. SLA entend ainsi faire du pôle de loisirs et de commerces un projet partagé et un atout pour tous les acteurs socio-économiques du territoire.





d) Les mobilités

Le projet s'oriente prioritairement vers le développement de transports publics avec l'extension de la ligne du tram 3 vers l'EuroAirport, la mise en place d'infrastructures structurantes pour les cyclistes au sein du projet et à travers la mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprises en phase d'exploitation du Technoport.

Ces moyens ne sont pas suffisants pour traiter l'ensemble des flux notamment ceux liés au transit international. Ainsi, le projet, à travers sa composante 5A3F portée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, va également résorber les problématiques de congestion et de sécurité routière, qui sont à l'origine du report actuel d'une partie du trafic automobile de transit au sein des parties urbanisées de notre territoire.

Les simulations de trafic effectuées au sein de ce projet démontrent que, malgré les nouvelles constructions, la fluidité sera nettement améliorée par rapport à la situation existante.

Je rappelle que ce projet a fait l'objet d'une concertation publique à laquelle vous avez participé et qui répond de manière détaillée à l'ensemble de vos questions. Le bilan de cette concertation validé le 12 octobre 2018 et les éléments présentés sont en ligne sur le site du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

https://www.haut-rhin.fr/content/decisions-votees

4) Sur le raccordement ferroviaire

Ce projet, porté par la SNCF, permettra également d'absorber une partie du trafic voiture lié au développement de l'EuroAirport. A ce sujet, je tiens à préciser que la croissance du nombre de passagers de l'EuroAirport ne dépend pas principalement de la présence ou non d'un raccordement ferroviaire.

L'objet du raccordement ferroviaire vise à réduire la part modale du trafic routier des passagers désirant accéder à l'aéroport.

5) Sur les questions liées au réseau cyclable actuel de Saint-Louis

Ces questions sont du ressort de la ville de Saint-Louis. Néanmoins, je me permets de préciser qu'elle est engagée dans la mise en œuvre progressive d'un plan vélo dont l'objectif est de faciliter la circulation des vélos et de compléter sur le moyen terme le maillage à l'échelle communale.

Espérant avoir apporté des éclaircissements à vos questionnements, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Alain GIRNY



Klapuch Angélique - SLA

De:

Concertation ADT - SLA

Envoyé:

jeudi 11 juillet 2019 10:03

À:

'Wollenschneider Séverine'

Cc:

Président - SLA; Direction - SLA; 'OsezVelo - Zwibel Jean-Jacques'; Gouttefarde Catherine - SLA; Knibiely Philippe - SLA; Danner Claude - SLA; Heinrich Etienne -

SLA; Metery Isabelle - SLA

Objet:

RE: Projets Euro3Lys, Consultation publique

Pièces jointes:

20190780 UO LET_réponse à S.Wollenschneider.pdf

Suivi:

Destinataire

Lire

'Wollenschneider Séverine'

Président - SLA Direction - SLA

'OsezVelo - Zwibel Jean-Jacques'

Gouttefarde Catherine - SLA

Lu: 11/07/2019 10:12

Knibiely Philippe - SLA Danner Claude - SLA Heinrich Etienne - SLA

Metery Isabelle - SLA

Lu: 12/07/2019 08:47

Madame Wollenschneider,

Saint-Louis Agglomération vous remercie de votre contribution à la concertation publique sur le projet de ZAC du Technoport et vous prie de trouver ci-joint copie de la réponse qui vous a été adressée ce jour par voie postale.

Bien cordialement,



Klapuch Angélique

Assistante de Direction Pôle Aménagement et Développement Territorial

Tél.: 03.89.88.06.00 Fax: 03.89.88.06.09

Mail: klapuch.angelique@agglo-saint-louis.fr

Site: www.agglo-saint-louis.fr

De: Wollenschneider Séverine <severine.wollenschneider@laposte.net>

Envoyé: mardi 7 mai 2019 00:38

À: Concertation ADT - SLA < concertation ADT @ agglo-saint-louis.fr>

Objet: TR: Projets Euro3Lys, Consultation publique

De: Wollenschneider Séverine < severine.wollenschneider@laposte.net >

Envoyé: mardi 30 avril 2019 21:22

À: 'concertationADT@agglo-saint-louis.fr' < concertationADT@agglo-saint-louis.fr >

Cc: Girny Alain SL Agglo (president@agglo-saint-louis.fr) < direction@agglo-saint-louis.fr>; OsezVelo - Zwibel Jean-

Jacques < jean-jacques.zwibel@orange.fr >; 'gouttefarde.catherine@agglo-saint-louis.fr'

<gouttefarde.catherine@agglo-saint-louis.fr>; Knibiely Philippe <philippe.knibiely@ville-saint-louis.fr>

Objet: Projets Euro3Lys, Consultation publique

Madame, Monsieur,

Merci de verser ma contribution, voir document joint, au dossier de la Consultation Publique, ZAC du Technoport. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées

Séverine Wollenschneider

16, rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél: 03 68 06 12 43



Garanti sans virus. www.avast.com

Klapuch Angélique - SLA

De:

Wollenschneider Bruno

bruno.wollenschneider@laposte.net>

Envoyé:

vendredi 12 juillet 2019 16:20

À:

Concertation ADT - SLA

Objet:

Lu: Projets Euro3Lys, Consultation publique

Pièces jointes:

ATT00001

Annexe 9 Registre d'observations



DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante					
Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)					
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)					
Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)					
Opération d'aménagement					
Autre					
Relatifà: Concertation Préalable à la Gréation de la ZAC du TECHNOPORT					

Lieu de la concertation: Siège de Saint Loui Lypomanation



EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

Article L. 103-2 du Code de l'urbanisme (modifié par l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.5)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
- 2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
- 3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État;
- 4. Les projets de renouvellement urbain.

Article L. 103-3

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

- L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État;
- 2. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L. 103-5

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L. 300-2

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues au II de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

Registre de concertation du public

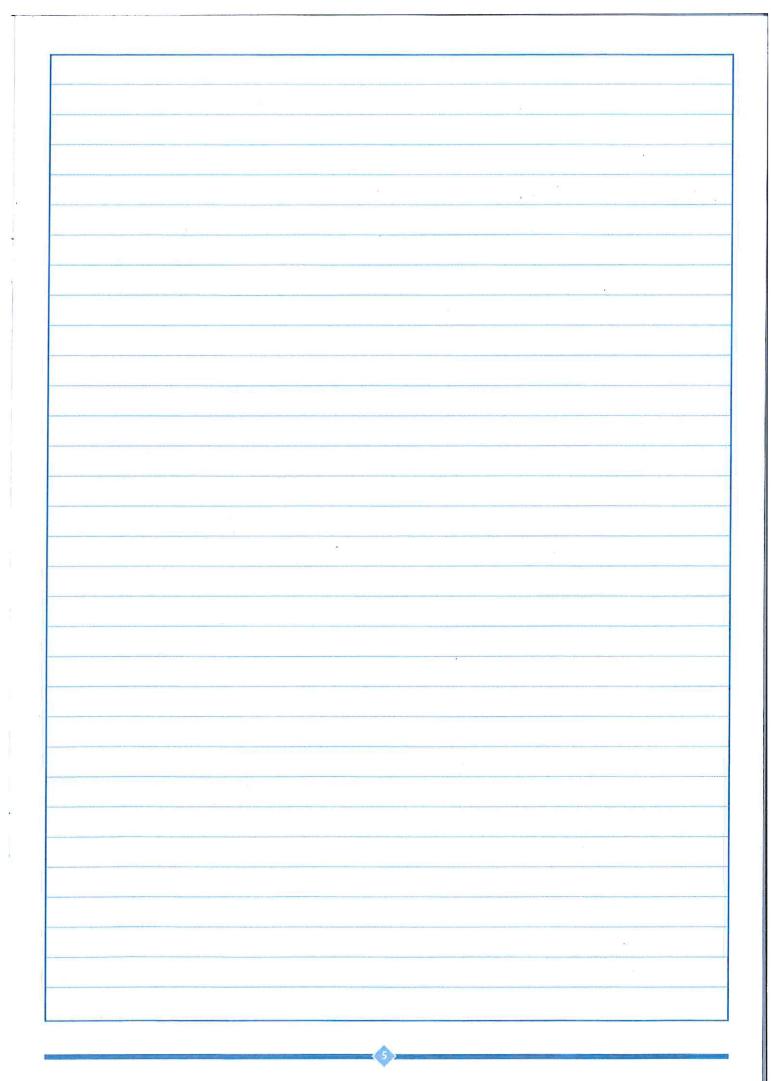
Concertation préalable à: La création de la ZAC du TECHNOPORT	_
En exécution de la délibération du " _ Conseil Communautaire en date du _ Z6 Septembre 2018 je soussigné(e) (a) _ Jean- Narie BALIARD, Zère Vice-Président ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.	
à Saint-Lais, le 26/09/20	218
signature Pour le Président empêd	
Dean-Parie Bellian Zeme Vice-President	
(1) Conseil Municipal Comité Directeur Conseil Communautaire (2) Maire de, Président du, Préfet de	

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
11			
/ /			
11	*		0
11			
11		-	
11			
11			
11			
11			
11		70111	
11			
11			
11			
11			Philippin and all
11			
/ /			
_ = / = - / = -			
11			
11			ami da isti sa
11			EG-513
/ /			
==1-=1-=			
11	(classes)		
/ /	The state of the s		
11		Decree in	
11			
			V 10" - 1900

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
11			
11		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
11	•		
11			
11			
11			
11			
11			
//			
/ /			
//			
/ /			
		in the second	
/ /			
11			
_ = ! !			
11			
11			
11			الموائد وفيانيا
11			
11			
11			
11			
11			
//		1-1-1	الريديد بديريا
11			
11			

OBSERVATIONS DU PUBLIC



Registre de concertation clos le 23/05/2019

observations ont été consignées au registre

lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature



Article L. 600-11

Les documents d'urbanisme et les opérations mentionnées aux articles L. 103-2 et L. 300-2 ne sont pas illégaux du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies aux articles L. 103-1 à L. 103-6 et par la décision ou la délibération prévue à l'article L. 103-3 ont été respectées. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol ne sont pas illégales du seul fait des vices susceptibles d'entacher cette délibération ou les modalités de son exécution.

Article R. 103-1

Les opérations d'aménagement soumises à concertation en application du 3° de l'article L. 103-2 sont les opérations suivantes :

- 1. L'opération ayant pour objet, dans une commune non dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ayant fait l'objet d'une enquête publique, la création de plus de 5 000 mètres carrés de surface de plancher ou la restauration, dans les conditions définies à l'article L. 313-4-1, d'un ensemble de bâtiments ayant au moins cette surface;
- La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants;
- 3. La transformation d'une voie existante en aire piétonne d'une superficie supérieure à 3 000 mètres carrés ou la suppression d'une aire piétonne d'une même superficie ;
- 4. La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 euros ;
- 5. Les travaux de modification de gabarit, de détournement ou de couverture de cours d'eau dans une partie urbanisée d'une commune, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 euros ;
- 6. Les travaux de construction ou d'extension d'infrastructures portuaires des ports fluviaux situés dans une partie urbanisée d'une commune, lorsque le montant de ces travaux dépasse 1 900 000 euros, ainsi que la création d'un port fluvial de plaisance d'une capacité d'accueil supérieure à 150 places ou l'extension d'un port de plaisance portant sur au moins 150 places;
- 7. Dans une partie urbanisée d'une commune, la création d'un port maritime de commerce, de pêche ou de plaisance, les travaux d'extension de la surface des plans d'eau abrités des ports maritimes de commerce ou de pêche d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, ainsi que les travaux ayant pour effet d'accroître de plus de 10 % la surface du plan d'eau abrité des ports maritimes de plaisance;
- 8. Les ouvrages et travaux sur une emprise de plus de 2 000 mètres carrés réalisés sur une partie de rivage, de lais ou relais de la mer située en dehors des ports et au droit d'une partie urbanisée d'une commune.

Article R. 103-3

Ne sont pas soumis aux dispositions de l'article L. 103-2 les travaux d'entretien et de grosses réparations quels que soient les ouvrages et aménagements auxquels ils se rapportent.

Il en va de même des travaux et aménagements mentionnés à l'article R. 123-44 du code de l'environnement.